



TABLE DES MATIÈRES

COVID-19	7
MUNICIPALITÉ.....	13
RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION	14
RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION.....	14
CONSEIL COMMUNAL	17
BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	18
COMMISSION DE GESTION	18
VŒUX.....	19
OBSERVATIONS	20
SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL.....	22
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES.....	25
MESSAGE DU SYNDIC	26
SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	27
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES	39
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....	52
SERVICE DES FINANCES.....	57
SERVICE INFORMATIQUE	62
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS.....	65
MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE.....	66
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	67
DIVISION DOMAINES – PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS	74
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS.....	81
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	82
DOMAINES TRANSVERSAUX	83
RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES).....	87
VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES	92
BUREAU TECHNIQUE – CADASTRE-SIT.....	96
BUREAU TECHNIQUE – CHANTIERS.....	97
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	101
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	102
COVID-19: MESURES ORGANISATIONNELLES AU SEIN DE LA DUE	103
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	103
AMÉNAGEMENTS URBAINS.....	106
ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION.....	107
TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER.....	107
TRAVAUX DES COMMISSIONS	111
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES	112
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	115
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	116
PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS.....	117
PROJETS	117
SERVICE SOCIAL COMMUNAL	119
STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	122
ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE.....	124
SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	127
PRESTATIONS PARASCOLAIRES.....	129
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	130
FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	133
POLICE EST LAUSANNOIS.....	136
PROTECTION CIVILE.....	140
SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS	144
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DE PULLY.....	150
CONCLUSION	151
GLOSSAIRE	153
ANNEXES	157
ORGANIGRAMMES	158

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2020

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 20 mai 2016, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2019.

COVID-19

GÉNÉRALITÉS

Le premier cas de COVID-19 a été déclaré en Suisse le 25 février 2020. Le dimanche 1^{er} mars, une cellule communale de crise, formée du syndic, du secrétaire municipal, de trois chefs de service, du commandant de Police et de la déléguée à la communication, s'est réunie pour la première fois, afin de définir les mesures urgentes à prendre. Il s'est d'abord agi d'évaluer la situation à trois niveaux distincts :

Gestion de la situation à l'interne

- Mise en place d'une communication destinée aux collaboratrices et aux collaborateurs de la Ville sur les mesures d'hygiène (affichage dans les locaux, informations dans sur intranet, etc.)
- Contrôle des stocks et commande des produits potentiellement fortement mis à contribution les prochaines semaines (savons, désinfectants, masques, éléments de protection, etc.)
- Mobilisation de la chargée de sécurité

Gestion en lien avec les entités rattachées à la Ville

- Organisation d'une coordination étroite entre la DJAS et les autorités scolaires (rôles, responsabilités, etc.)
- Contrôles des stocks de savon et désinfectant, communication aux concierges pour le contrôles de distributeurs de savon dans les locaux gérés par la Ville (locaux scolaires, installations sportives, etc.)
- Mise en place des affiches de prévention (notamment lavages des mains) dans ces locaux

Gestion en lien avec la population

- Définition des informations à destination de la population (guichets, téléphones, site web)
- Organisation des mesures d'hygiène dans les locaux de réception du public
- Mise en place des affiches de prévention sur les WC publics

Il a également fallu se pencher très rapidement sur l'organisation des manifestations à venir. C'est ainsi que la soirée annuelle des entreprises, prévue le 5 mars, a été annulée. Une liste de toutes les autres manifestations a été établie pour évaluer la possibilité de leur maintien en fonction de l'évolution de la situation.

Les plans de nettoyages des bâtiments communaux ont été immédiatement adaptés, avec un nettoyage effectué deux fois par jour au moyen de désinfectant adapté. Un affichage préventif, basé sur les recommandations de l'OFSP a été installé.

Dès le 10 mars, la situation s'est dégradée en Suisse et dans le Canton de Vaud (808 cas en Suisse et 108 cas dans le canton). Le même jour, la cellule communale de conduite de crise (cellule 4C) a confirmé la nécessité d'établir un plan de continuité (PCA) par service ou direction, conformément aux recommandations du Préfet et de l'Etat-major cantonal de crise (EMCC).

Le 13 mars, le Canton de Vaud a activé le plan ORCA. Cela a notamment impliqué le passage à l'enseignement à distance pour tous les lieux de formation du canton, l'interdiction des manifestations de plus de 50 personnes, et la fermeture des lieux de divertissement. Le 16 mars, le Conseil fédéral a annoncé le durcissement des mesures sur l'ensemble du pays, avec notamment l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes, la fermeture des écoles et universités, des musées et des théâtres dans tout le pays.

C'est dans ce contexte que la Municipalité a décidé dès le 17 mars de la fermeture des différentes installations sportives et des lieux culturels de la Ville, ainsi que du marché, pour respecter les normes établies par le canton et la Confédération.

Dans sa séance du 18 mars, la Municipalité a validé l'ensemble des PCA pour toute l'Administration, l'objectif étant d'assurer les prestations pour la population, tout en respectant les directives cantonales et fédérales. Concrètement, une liste exhaustive des activités de l'Administration, par direction, a été constituée par les chefs de services et leurs adjoints. Pour chaque activité, un indice de 1 à 4 a été attribué (de 1 : absolument indispensables à 4 : il est possible de se passer de ces activités pendant plusieurs semaines). Ensuite, il a fallu planifier, pour les activités affichant un indice de 3 à 4, la réallocation de ressources sur les activités avec un indice de 1 à 2, puis, examiner quel-le-s collaborateurs-trices étaient en mesure d'assurer leurs tâches au moyen du télétravail et, cas échéant, prendre les mesures techniques nécessaires (ordinateurs portables, connexions web, déviation des téléphones, etc.).

Sur cette base, les différents services de la Ville ont organisé leurs activités, avec le souci constant de maintenir un niveau de prestations de qualité, malgré la situation sanitaire et les restrictions qu'elle a imposées.

Dès le mois d'avril, il a été décidé d'équiper les réceptions et de nombreux bureaux de l'Administration par des parois en plexiglas. Celles-ci ont été réalisées par l'équipe des artisans de la DDGS qui a fourni des équipements de qualité, parfaitement adaptés aux besoins.

Outre les PCA, l'Administration a également établi de nombreux plans de protection, conformes aux exigences fédérales et cantonales, et cela dans de très nombreux domaines (sports, culture, accueil de la population, gestion des séances, etc.). L'élaboration de ces plans de protection a jalonné toute la période de crise, pour s'adapter aux exigences en constante évolution.

En parallèle à ses activités « ordinaires », l'Administration a, à la demande de la Municipalité, très rapidement mis sur pied différents dispositifs d'entraide.

Elle a ainsi ouvert, dès le 25 mars, une hotline pour les seniors et les personnes à risque. Celle-ci a été active du lundi au vendredi de 8h à 12h. Des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville ont été disponibles pour fournir des denrées alimentaires ou d'autres prestations de première nécessité à domicile. Tous les habitants de Pully âgés de 65 ans et plus ont reçu un courrier les informant de ce dispositif.

Deux autres initiatives locales pour mettre en relation les personnes qui avaient besoin d'aide et celles qui pouvaient en donner ont été promues :

- Plateforme d'entraide : sur la plateforme <https://villedepully.glideapp.io/>, une page a été créée pour Pully.
- Affiche « Plus forts ensemble » : Pro Senectute a invité la population à témoigner sa solidarité en se mettant à disposition de son voisinage âgé ou à risque pour faire des courses, ou simplement discuter par téléphone, en s'annonçant via une affiche qu'il était possible de télécharger sur le site web de la Ville.

Par ailleurs, la Municipalité s'est ralliée à la proposition de la Paroisse de faire sonner les cloches du Prieuré dès le 23 mars, tous les soirs à 19h, en solidarité avec les personnes touchées par l'épidémie. Ce geste symbolique a été très bien accueilli par la population et repris dans les médias.

En matière de communication à destination de la population, des informations pratiques ont été régulièrement publiées sur le site internet de la Ville de même que des communiqués. Ces contenus ont été partagés sur les réseaux sociaux, où ils ont rencontré une audience et un relais plus élevés qu'en temps normal.

La page d'accueil du site internet de la Ville a été retravaillée, afin d'indiquer en priorité les informations sur le coronavirus, utiles à la population. Un volet citant les commerces encore ouverts notamment pour la livraison de nourriture et de repas a été créé.

Plus tard, au mois de mai, et suivant l'exemple de Nyon et de sa page nyon-eco.ch, la Ville a créé des pages sur son site web spécialement destinées aux entreprises, indépendants et commerçants impactés par les directives fédérales et cantonales. Celles-ci présentaient l'ensemble des aides fédérales et cantonales auxquelles ils peuvent prétendre. Ces pages furent mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution des mesures sanitaires et de soutien à l'économie.

Pour ce qui est de la collecte de déchets, celle-ci s'est toujours déroulée de façon régulière, avec les précautions nécessaires pour garantir le respect des règles sanitaires. La déchèterie de la Perraudettaz a été fermée du 16 mars au 4 mai, alors que celle des Gavardes est restée ouverte, mais avec une utilisation très limitée.

En matière de chantiers, la Ville a strictement appliqué les directives fédérales et cantonales; elle ne les a donc pas formellement interdits mais a exigé que les prescriptions de protection sanitaires soient respectées. Dans certains cas, la Ville a dû reporter l'ouverture de nouveaux chantiers, dont elle était maître d'ouvrage.

Initialement prévue le 7 mai 2020, la votation faisant suite au référendum contre la décision du Conseil communal du 30 octobre 2019 acceptant le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 a finalement été reportée au 27 septembre en raison de la situation sanitaire.

Lors de la première vague de l'épidémie, la cellule 4C, élargie dès la mi-mars à l'ensemble des membres de la Municipalité, des chefs de service et de la déléguée à la communication s'est réunie chaque semaine (voire plusieurs fois par semaine) pour assurer la gestion de la crise. Elle est restée activée jusqu'au mois de juin.

Après l'accalmie de la fin du printemps et de l'été, la crise a refait surface avec l'arrivée de la 2^e vague de l'épidémie. Dès mi-octobre, de nouvelles restrictions ont été réintroduites, impliquant la mise en place d'une succession de mesures, déjà connues lors la première vague (plans de protection, annulation de manifestations, restrictions d'usage des locaux, etc.).

FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION ET DE SES SERVICES

La crise du COVID a impliqué des mesures particulières en terme de fonctionnement de l'Administration.

Dès le 17 mars, la Municipalité a décidé la fermeture de tous les guichets de l'Administration. Afin de garantir des prestations à la population, l'Administration est restée joignable par téléphone et par e-mail. Des affichettes donnant ces informations ont été posées sur les portes des guichets et l'information publiée simultanément sur le site web et les réseaux sociaux. Le personnel de l'Administration a continué à travailler quotidiennement pour garantir le bon fonctionnement des services publics. La population a bien compris et respecté ces mesures, contactant l'Administration par les moyens mis à sa disposition. Sur la base des PCA, chaque direction a donc concentré ses effectifs, hiérarchisant et, si besoin, réorganisant ses tâches, tout en favorisant au maximum le travail à domicile.

Dans ce contexte, ont été libérés de l'obligation de travailler :

- Les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale qui se sont trouvés dans l'obligation de s'occuper de leur-s enfant-s à la maison. Toutefois, les collaboratrices et collaborateurs concernés devaient rester en contact avec leur hiérarchie et répondre aux questions durant les heures de travail habituelles.
- Les personnes en situation de fragilité ont également dû rester chez elles. Elles devaient être atteignables dans leurs heures de travail habituel et pouvaient être appelées à continuer leur activité en télétravail si elles en avaient la possibilité matérielle logistique et physique.
- Les apprentis.

Tous les collaboratrices et collaborateurs ne faisant pas partie des catégories ci-dessus et dont la présence n'était pas indispensable pour assurer des missions prioritaires ont été priés de rester si possible chez eux en organisant, avec l'aide du service informatique, leur travail à distance. Les collaboratrices et collaborateurs qui n'avaient pas encore les accès informatiques permettant ceci ont été équipés en ce sens. Les solutions mises en place très rapidement par le service informatique, se sont avérées très performantes, notamment en matière de vidéoconférence ou de partage de dossiers. Des prêts d'ordinateurs portables ont été organisés pour les employés non-équipés à domicile. Lors de la seconde vague de l'automne 2020, une subvention pour l'achat d'un portable a été octroyée aux collaborateurs travaillant à domicile et ne disposant pas du matériel adéquat, après validation des services RH et informatique.

Concernant le personnel sur le terrain, des équipes de piquets ont été organisées par tournus pour assurer les missions prioritaires.

D'une manière générale, les collaboratrices et collaborateurs qui pouvaient difficilement exercer leur activité depuis chez eux ont mis en place, avec leur hiérarchie, des façons différentes de travailler (par exemple, en se portant volontaires pour la ligne téléphonique d'entraide).

En matière d'information et de communication, le service des ressources humaines a envoyé de nombreuses communications au personnel pour relayer les décisions prises par la Confédération, le Canton et la Municipalité, et expliquer les mesures mises en place. Des newsletters ludiques et informatives destinées à maintenir le contact avec les collaborateurs ont également été diffusées. Le syndic a adressé un message vidéo à l'ensemble du personnel le 27 mars. En fin d'année, un cadeau, comprenant des produits des commerçants locaux a été distribué à tout le personnel communal et à celui de l'ASEL pour remplacer l'annulation de la soirée du personnel. Des présents ont également été distribués aux enfants des collaborateurs, en remplacement du traditionnel Noël des enfants.

Ainsi, la grande majorité des collaboratrices et collaborateurs de la Ville ont travaillé, malgré la pandémie, même si leurs activités se sont déroulées parfois selon de nouvelles modalités. Ainsi, même si les guichets ont été fermés plusieurs semaines (réouverture le 11 mai), toute l'énergie nécessaire a été déployée pour que les services de la Ville fonctionnent et pour répondre au mieux aux besoins des citoyens. Sur le terrain, la même énergie a été déployée pour assurer un service de qualité.

EFFETS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DU COVID

Très rapidement, la Ville de Pully a souhaité soutenir les entreprises et commerces locataires de surfaces dont elle est propriétaire, confrontés à une situation économique lourde et extraordinaire. Ainsi elle a suspendu le paiement des loyers dus par les locataires de ses locaux commerciaux dont l'activité a été interdite ou fortement impactée par les mesures fédérales et cantonales et qui, de ce fait, se sont trouvées en difficulté. À la fin de l'année 2020, la Ville de Pully a décidé de proposer aux locataires concernés une baisse de loyer pour les deux mois de fermeture de la première vague de l'épidémie. Dans cette même idée, la même baisse a été proposée aux restaurateurs pour les mois de décembre 2020, janvier et février 2021, une nouvelle fermeture leur ayant été imposée.

Les différents moyens mis à disposition par la Confédération et le Canton pour faire face à cette situation extraordinaire, tels que les fonds pour le sport ou pour la culture, ont été relayés aux associations sportives et culturelles.

De façon générale, la pandémie liée au COVID-19 a eu pour conséquence de générer des charges supplémentaires exceptionnelles qui n'étaient pas prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2020. Par conséquent, la Municipalité a décidé de créer un chapitre comptable dédié aux charges spécifiquement liées au COVID-19 (à l'exception des charges salariales). Ainsi, ce chapitre sera publié dans la traditionnelle brochure présentant les comptes 2020 et fera l'objet d'un chapitre spécifique dans le cadre du préavis relatif aux comptes 2020. Au moment de la rédaction du présent rapport de gestion, les comptes de l'année 2020 ne sont pas encore bouclés.

QUELQUES DATES IMPORTANTES¹

<i>Mardi 31 décembre 2019</i>	<i>Premier cas déclaré en Chine</i>
<i>Samedi 11 janvier 2020</i>	<i>Premier décès en Chine</i>
<i>Lundi 13 janvier 2020</i>	<i>Premier cas hors de Chine</i>
<i>Mardi 25 février 2020</i>	<i>Premier cas en Suisse</i>
<i>Dimanche 1^{er} mars 2020</i>	<i>Réunion de la première cellule de crise/Premier cas dans le Canton de Vaud</i>
<i>Jeudi 5 mars 2020</i>	<i>Premier mort en Suisse</i>
<i>Jeudi 5 mars 2020</i>	<i>Annulation de la soirée des entreprises</i>
<i>Vendredi 13 mars 2020</i>	<i>Activation du plan ORCA par le canton : passage à l'enseignement à distance pour tous les lieux de formation du canton, interdiction des manifestations de plus de 50 personnes, et fermeture des lieux de divertissement (fermeture des installations sportives, du Théâtre de l'Octogone, du Café-Théâtre de la Voirie, des Musées de Pully, de la Bibliothèque, etc.)</i>
<i>Lundi 16 mars 2020</i>	<i>Le Conseil fédéral qualifie la situation en Suisse de « situation extraordinaire » au sens de la loi sur les épidémies. Tous les magasins, restaurants, bars et établissements de divertissements et de loisirs sont fermés, à l'exception notamment des magasins d'alimentation et des établissements de santé. Il introduit des contrôles aux frontières avec l'Allemagne, la France et l'Autriche. Enfin, il approuve le recours à l'armée (jusqu'à 8'000 militaires) afin d'appuyer les cantons au niveau des hôpitaux, de la logistique et de la sécurité.</i>
<i>Mardi 17 mars 2020</i>	<i>Fermeture des guichets de l'Administration – généralisation du télétravail</i>
<i>Lundi 27 avril 2020</i>	<i>Réouverture des coiffeurs</i>
<i>Lundi 11 mai 2020</i>	<i>Réouverture des guichets de l'Administration</i>
<i>Mardi 12 mai 2020</i>	<i>Réouverture de la Bibliothèque et des Musées de Pully</i>
<i>Mercredi 3 juin 2020</i>	<i>Décision prise par la Municipalité d'annuler les festivités du 1^{er} août</i>
<i>Samedi 6 juin 2020</i>	<i>Réouverture des restaurants avec plus de 4 personnes, cinémas, théâtres avec limite à 300 personnes</i>
<i>Lundi 8 juin 2020</i>	<i>Reprise du travail en présentiel/ouverture de la piscine de Pully-Plage (initialement prévue le 9 mai)</i>
<i>Lundi 15 juin 2020</i>	<i>Réouverture des frontières</i>
<i>Mercredi 24 juin 2020</i>	<i>Limite des manifestations portées à 1'000 personnes, mais par groupe de 300 personnes</i>
<i>Lundi 6 juillet 2020</i>	<i>Obligation du port du masque dans les transports publics</i>
<i>Dimanche 18 octobre 2020</i>	<i>Nouvelle restriction : masques partout dans l'espace public en Suisse</i>

¹ En italique, dates concernant des événements dans le monde, en Suisse ou dans le Canton de Vaud.

<i>Mercredi 21 octobre 2020</i>	<i>Nouvelle aggravation de la situation (plus de 5'000 cas positifs en un jour)</i>
<i>Mercredi 28 octobre 2020</i>	<i>Interdiction des manifestations de plus de 50 personnes > fermeture du Théâtre de l'Octogone</i>
<i>Mardi 3 novembre 2020</i>	<i>Nouvelles restrictions dans le Canton de Vaud: fermeture des musées, des théâtres, des installations sportives, etc. (> fermeture des Musées de Pully, de la piscine couverte, du Café-Théâtre de la Voirie, etc.)</i>
<i>Mercredi 4 novembre 2020</i>	<i>Fermeture des restaurants</i>
<i>Jeudi 10 décembre 2020</i>	<i>Réouverture des restaurants</i>
<i>Samedi 19 décembre 2020</i>	<i>Réouverture des théâtres et cinémas, mais avec une capacité maximale de 50 personnes</i>
<i>Samedi 26 décembre 2020</i>	<i>Nouvelle fermeture des restaurants dans le Canton de Vaud</i>
<i>Mercredi 30 décembre 2020</i>	<i>Première vaccination dans le Canton de Vaud</i>

MUNICIPALITÉ

Présidence: M. G. Reichen, Syndic

Vice-présidence: M. N. Leuba, Conseiller municipal (01.01. – 30.06.)
M. M. Zolliker, Conseiller municipal (01.07. – 31.12.)

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

RÉPARTITION DES DIRECTIONS, SUPPLÉANCES

- Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGF)
Direction: M. G. Reichen, Syndic
Suppléance: Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Secrétaire municipal: M. Ph. Steiner
- Domaines, gérances et sports (DDGS)
Direction: Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Suppléance: M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal
- Travaux et services industriels (DTSI)
Direction: M. M. Zolliker, Conseiller municipal
Suppléance: M. N. Leuba, Conseiller municipal
- Urbanisme et environnement (DUE)
Direction: M. N. Leuba, Conseiller municipal
Suppléance: M. M. Zolliker, Conseiller municipal
- Jeunesse, affaires sociales et sécurité publique (DJAS)
Direction: M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal
Suppléance: M. G. Reichen, Syndic

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, qui siège le mercredi, a tenu 45 séances ordinaires et y a traité 1'292 objets. Elle a également tenu 9 séances thématiques durant lesquelles des projets de grande ampleur ou particulièrement complexes ont été traités, notamment la finalisation de l'étude Objectif logement, la poursuite des études relatives au réaménagement de l'av. de Lavaux en vue d'accueillir les bus à haut niveau de service, y compris le réaménagement de la place de la Clergère, le projet de rénovation de Pully-Plage, la renaturation des berges de la Paudèze et de son delta, ou encore l'extension du Collège principal.

RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et les Conseillers municipaux, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillers d'Etat au gré des dossiers sensibles de la Commune pour lesquels le Canton est concerné ou impliqué.

La Municipalité a entrepris différentes démarches s'agissant des relations avec le Canton au sujet de la facture sociale (nouvellement appelée Participation à la cohésion sociale - PCS).

Elle a, suite à une résolution déposée lors du Conseil communal du 30 septembre 2020 et approuvée à une large majorité, suspendu le paiement du 4^e acompte 2020 de la facture sociale.

La Municipalité a également déposé un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal contre le décompte final des péréquations 2019, au nombre desquelles figure la facture sociale 2019.

Enfin, La Municipalité a écrit au Conseil d'Etat en décembre afin de lui exposer la situation particulière de la Ville de Pully par des éléments chiffrés et factuels.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Cette année s'est déroulée sans fait marquant au niveau du district, si ce n'est le pilotage, par le Préfet, de différentes mesures en lien avec la lutte contre le COVID-19 (voir le chapitre spécifique à ce sujet).

La Municipalité a rencontré M. le Préfet le 26 octobre, lors de sa visite annuelle, à l'occasion de laquelle les documents et informations présentés lui ont donné entière satisfaction.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

La Ville de Pully est représentée par M. le Syndic G. Reichen au sein du groupe des villes, qui réunit les communes de plus de 7'000 habitants. La Municipalité a été régulièrement informée sur les dossiers revêtant une importance particulière pour Pully, notamment la facture sociale et les péréquations financières.

La Municipalité, dans le cadre des négociations qui se sont déroulées durant l'année au sujet de la participation des communes à la cohésion sociale, a exprimé sa position demandant que le Canton procède, au minimum, à un rééquilibrage de CHF 150 millions en faveur des communes dès 2021 déjà et non pas progressivement jusqu'en 2028.

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité de Lausanne Région, publié à l'adresse www.lausanneregion.ch.

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Pully Paudex Belmont (PPB)

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région concernée.

Durant l'année 2020, à cause de la pandémie liée au COVID-19, toutes les manifestations ont dû malheureusement être annulées. Par conséquent, PPB n'a distribué aucun soutien durant cette période.

Taxe intercommunale de séjour

Conformément à la Loi cantonale sur l'appui au développement économique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

À Pully, une taxe communale de séjour de CHF 34'094.71 a été encaissée durant l'année 2020. Cette taxe est entièrement versée à PPB, qui la répartit conformément au Règlement intercommunal, soit :

20% à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme)	CHF 6'818.95
50% au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL)	CHF 17'047.36
15% au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully, géré par PPB	CHF 5'114.20
15% pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage	CHF 5'114.20

CONSEIL COMMUNAL

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2020

Président:	M. R. Carnello	UPVL–PDC-VL
1 ^{er} vice-président:	Mme K. Stékel Diviani	PS
2 ^e vice-président:	Mme M. Baumann	Les Verts
Scrutateurs:	M. A. Freise	PLR
	M. J.-C. Santchy	UDC
Scrutateurs suppléants:	M. J.-R. Chavan	UPVL–PDC-VL
	M. P. Jaquet	PS
Secrétaire:	M. B. Montavon	Hors Conseil
Secrétaire-suppléante:	Mme F. Medana	Les Verts

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2020

Président:	Mme O. Cuénoud González	PS
1 ^{er} vice-président:	M. D. Simos	Les Verts
2 ^e vice-présidente:	Mme L. Lio	UDC
Scrutateurs:	M. J.-R. Chavan	UPVL–PDC-VL
	M. P. Jaquet	PS
Scrutateurs suppléants:	Mme M. Baumann	Les Verts
	M. A. Freise	PLR
Secrétaire:	M. B. Montavon (jusqu'au 31.08.2020) Mme F. Medana (dès le 01.09.2020)	Hors Conseil Les Verts
Secrétaire-suppléante:	Mme F. Medana (jusqu'au 31.08.2020) M. B. Montavon (dès le 01.09.2020)	Les Verts Hors Conseil

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion

Président:	M. D. Favre	PLR
Membres:	M. M. Aguet	PLR
	Mme O. Cuénoud Gonzalez (jusqu'au 30.09.2020)	PS
	M. S. Fague	PLR
	Mme I. Krenger	UPVL–PDC-VL
	Mme L. Lio	UDC
	Mme P. Orlando Micolot (jusqu'au 24.06.2020)	PLR
	Mme G. Padez	UPVL–PDC-VL
	M. D. Simos (jusqu'au 30.09.2020)	Les Verts
	Mme Muriel Thalman	PS
	Mme A. Viredaz Ferrari (dès le 30.09.2020)	Les Verts
	Mme S. Winkler (dès le 30.09.2020)	PS
	M. P. Zappelli (dès le 24.06.2020)	PLR
	M. R. Zimet	PLR
Membres suppléants:	M. F. Anken (dès le 24.06.2020)	PLR
	M. L. Girardet (dès le 30.09.2020)	Les Verts
	M. R. Hammami (dès le 30.09.2020)	PS
	M. R. Kuonen	UPVL–PDC-VL
	M. L. Kardum	UDC
	Mme A. Viredaz Ferrari (jusqu'au 30.09.2020)	Les Verts
	Mme S. Winkler (jusqu'au 30.09.2020)	PS
	M. P. Zappelli (jusqu'au 24.06.2020)	PLR

Pour assurer une parfaite transparence de la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations de la Commission de gestion, il convient de rappeler, ci-après, les réponses apportées pour l'exercice 2019.

VŒUX

VŒU 1 – DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

Guillemin 9

La commission de gestion formule le vœu que l'appartement de Guillemin 9 soit mis à disposition de l'Association pour le logement des jeunes en formation (ALJF) en attendant le début des travaux.

Réponse de la Municipalité

Le 27 mars 2019, un postulat demandant l'intégration de contrats de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pulliëran a été déposé au Conseil communal par Mme la Conseillère communale Pauline Tafelmacher et consorts. Il a été renvoyé à la Municipalité pour examen.

La réponse de la Municipalité sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil communal. La Municipalité prévoit de se montrer ouverte, dans la mesure des possibilités qui se présentent, à la conclusion de tels contrats dont la rédaction d'un modèle est actuellement en préparation.

Dès lors, l'appartement sis Avenue Etienne-Guillemin 9, visité par la sous-commission de gestion DDGS, pourrait faire l'objet d'un éventuel contrat de prêt à usage au bénéfice de l'ALJF, en attendant le début des travaux de transformation.

VŒU 2 – DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Durabilité des bâtiments publics

La commission de gestion formule le vœu que lors de tous travaux importants de rénovation ou de construction de bâtiments communaux, les coûts supplémentaires qu'engendrerait une certification avec un standard reconnu (par ex. Minergie) et les économies d'énergie qui pourraient en découler, soient chiffrés afin de pouvoir comparer les coûts entre un budget prenant uniquement en compte les normes actuelles en matière d'énergie et un budget prenant en compte de plus amples mesures.

RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité précise que les travaux importants de rénovation ou les constructions de bâtiments communaux incombent, en principe, à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, alors que la Direction des domaines, gérances et sports est responsable de l'exploitation et de l'entretien courants des immeubles.

Dans sa politique générale, la Municipalité est très sensible aux mesures d'économies d'énergie et s'efforce, pour chacun de ses chantiers de bâtiments, d'atteindre rationnellement la plus haute efficacité énergétique possible. Les bâtiments neufs visent le « Standard Bâtiments 2015 », mentionné dans le programme Cité de l'énergie.

Pour les rénovations, en particulier les anciennes bâtisses, la Municipalité doit analyser la situation dans chaque cas particulier et prendre des décisions adaptées à l'état général du bâtiment. Pour les rénovations importantes, le critère énergétique est toujours pris en compte.

Lors de la présentation d'un préavis au Conseil communal, le niveau de détail des projets soumis ne permet pas encore de définir avec tous les détails nécessaires le type d'intervention qui sera finalement réalisé. Effectuer une comparaison – tant financière qu'énergétique – entre les normes minimales à respecter et des normes plus contraignantes telles que Minergie est prématuré à ce stade. Une telle comparaison impliquerait en effet un travail considérable, d'une part, et qui se fonderait sur des éléments estimatifs, d'autre part. Le résultat n'aurait dès lors que peu de valeur, sans garantie quant aux chiffres avancés.

La Municipalité agit ainsi de façon pragmatique, évaluant, au fur et à mesure de l'avancement du projet, le rapport coût (financier) – bénéfice (énergétique) en cas d'application des normes standards ou plus élevées et fait alors une pesée des intérêts en jeu sur la base d'éléments concrets et précis.

VŒU 3 – JEUNESSE ET AFFAIRES SOCIALES

Accueil préscolaire

La sous-commission a pu constater les gros efforts faits pour l'accueil parascolaire obligatoire selon la LEO. Elle constate que la population augmentant, les besoins de l'accueil préscolaire sont énormes : plus de 280 familles sont en liste d'attente. Dès lors, la commission émet le vœu que prioritairement les efforts soient reportés sur ce sujet et qu'ainsi une réelle politique sociale familiale soit mise en place.

Réponse de la Municipalité

Dans le contexte socio-économique actuel, où les parents sont actifs professionnellement, la nécessité de développer en Suisse des structures d'accueil extra-familial pour l'enfance est aujourd'hui largement reconnue si l'on veut aider les familles à concilier vie professionnelle et vie familiale.

Ainsi, la Municipalité s'est fixé comme objectif dans son programme de législature 2016-2021 de « répondre aux besoins des parents en matière d'accueil de jour des enfants » avec comme mesures de :

- Maintenir et renforcer les structures d'accueil de jour des enfants en âge préscolaire avec pour objectif un taux de couverture de 20% ;
- proposer un accueil parascolaire conformément à la constitution vaudoise et à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) ;
- maintenir et renforcer l'accueil familial (mamans de jour).

Afin de répondre prioritairement aux exigences légales et aux besoins des familles en matière d'accueil des enfants en âge scolaire, la Municipalité s'est focalisée ces dernières années principalement sur l'amélioration de l'offre d'accueil parascolaire.

Ainsi, plusieurs projets de réalisation de nouvelles structures d'accueil parascolaires ont été menés par la Municipalité avec le soutien du Conseil communal, notamment l'UAPE « l'Appart », l'APEMS « le Cube » et l'APEMS de Jules Loth, permettant la création de plus de 200 places d'accueil parascolaire.

Cependant, les différentes études et analyses des besoins réalisées régulièrement mettent en évidence que les besoins parascolaires des familles pulliérannes ne sont pas encore satisfaits et que cet accueil devra encore être développé durant ces prochaines années.

Ces études et le nombre significatif de familles en liste d'attente mettent également en évidence un besoin urgent et conséquent en places d'accueil préscolaire.

En effet, pour une population projetée de 941 enfants de 0 à 4 ans en 2022, il serait nécessaire de créer plus de 140 places en nurserie-garderie afin d'atteindre l'objectif de 20% de couverture.

Dans ce contexte, la Municipalité axe déjà prioritairement à l'heure actuelle et va soutenir ces prochaines années ses efforts dans la création de nouvelles places préscolaires.

Concrètement, 2 projets de garderies sont en cours d'élaboration, l'un de 30 places dans le quartier des Boverattes pour une ouverture en automne 2020, l'autre au Parc Guillemin avec une extension de la garderie existante permettant la création de 70 places environ pour une ouverture probable prévue en 2022.

De plus, toute opportunité permettant la création de structures d'accueil est étudiée, notamment dans le cadre de l'élaboration de plans de quartier ou de projets immobiliers.

OBSERVATIONS

OBSERVATION 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Journal communal

La commission de gestion estime qu'il serait opportun de revoir le format du Journal communal afin que la mise en page puisse se faire à l'interne.

Réponse de la Municipalité

Les frais de mise en page du Journal communal se montent à CHF 2'600.00 par édition (il y a 4 éditions par année). La décision de faire appel à un graphiste externe a été motivée par plusieurs raisons, notamment le fait que seul un professionnel peut mettre en page le format spécifique du journal (format éprouvé et

revendiqué pour se démarquer, dans les boîtes aux lettres et sur les guichets, des formats publicitaires classiques). Le bureau de la Communication apprécie d'avoir comme prestataire un professionnel du graphisme qui le conseille, voire remet parfois en question certains choix esthétiques; il estime qu'un tel prestataire apporte un savoir-faire et une réflexion nécessaires.

Concernant la communication au sens plus large (les différents moyens actuellement à disposition et la meilleure manière de les utiliser aujourd'hui et dans le futur), la Municipalité a prévu de procéder à un bilan général à ce propos dans le courant de l'année 2020. La question du journal communal, de sa forme et de ses modalités de conception feront partie des éléments évalués dans ce contexte.

OBSERVATION 2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Remboursement formation en cas de démission

La commission de gestion propose à la Municipalité de revoir l'échelle du soutien financier en lissant et prolongeant le remboursement pro rata temporis comme suit:

Montants (CHF)	Durée
1'001.00 à 5'000.00	1 an
5'001.00 à 10'000.00	2 ans
10'001.00 à 15'000.00	3 ans
Dès 15'000.00	4 ans

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a mandaté le service des Ressources humaines pour mettre en place une politique de formation formalisant les pratiques en cours et avalisant un certain nombre de principes en la matière.

La question des dédites en cas de formation d'importance sera étudiée dans ce cadre. Un comparatif avec les pratiques existantes dans les secteurs publics et privés sera effectué afin de proposer une politique à la fois motivante et encourageante pour le personnel qui en bénéficiera, et garante pour la Municipalité d'une utilisation judicieuse du budget dédié à la formation. Cette politique devrait être adoptée d'ici la fin de l'année 2020.

OBSERVATION 3 – DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

Guillemin 9-11

La commission de gestion souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour ouvrir 90 nouvelles places de garderie à Guillemin 9-11 dans les plus brefs délais.

Réponse de la Municipalité

La création d'un centre de vie enfantine dans l'immeuble sis Avenue Etienne-Guillemin 9 nécessite d'importants travaux pour lesquels des études sont actuellement menées. Ce projet implique la participation et la coordination de trois Directions de l'administration communale.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement se charge du développement architectural du projet et de la future conduite des travaux.

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique planifie et met à disposition de la Fondation de l'enfance de la jeunesse des infrastructures permettant l'accueil pré et parascolaires.

Enfin, la Direction des domaines, gérances et sports gère l'immeuble et la relation avec les locataires.

Un préavis devrait être préparé d'ici la fin de l'année et présenté au Conseil communal au plus tard dans le courant du premier semestre 2021.

OBSERVATION 4 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Gouvernance

Afin de préserver l'intégrité de ses membres et éviter toute critique, l'administration communale ne doit pas donner de mandats de suivi d'exécution à des membres de la commission de salubrité.

Réponse de la Municipalité

Consciente des principes de bonne gouvernance, la Municipalité souscrit à cette observation et veillera à l'appliquer.

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Les trois premières séances de 2020 (26 février / 18 mars / 29 avril) ont été annulées, soit en raison de l'absence d'objets, soit à cause de la situation sanitaire.

Durant l'année 2020, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de 5 séances :

3 juin

- Préavis N° 02-2020 - Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2020, 1^{re} série - Crédit demandé CHF 226'100.00;
- Préavis N° 03-2020 – Acquisition d'un bateau pour la société de sauvetage de Pully - Soutien de la Ville de Pully - Crédit demandé CHF 80'000.00;
- Préavis N° 04-2020 – Home - Ecole de Pully aux Mosses - Mise en conformité et rénovation - Crédit demandé CHF 5'750'000.00;
- Postulat de Mme la Conseillère P. Tafelmacher et consorts « Pour l'intégration de contrat de confiance dans la gestion du patrimoine locatif pullièran »;
- Postulat de Mme la Conseillère N. Panizzo et consorts « Pour la refonte du Journal communal de la Ville de Pully »;
- Postulat de M. le Conseiller A. Bally et consorts « Vers une révision du Plan directeur communal (PDCom) »;

24 juin

- Préavis N° 05-2020 – Mise à jour des DataCenter - Crédit demandé CHF 520'000.00;
- Préavis N° 06-2020 – Rénovation des infrastructures de Pully-plage - Demande de crédit d'étude - Crédit demandé CHF 1'350'000.00;
- Préavis N° 07-2020 – Rapport de gestion année 2019;
- Préavis N° 08-2020 – Compte 2019;
- Préavis N° 09-2020 – Centre sportif de Rochettaz: rénovation, mise en conformité et homologation du terrain de football B existant en gazon synthétique - Crédit demandé CHF 2'150'000.00;
- Rapport annuel de la Commission des Affaires régionales et intercommunales;
- Rapport relatif à l'Association Sécurité Est Lausannois;
- Rapport relatif au Conseil intercommunal des taxis;
- Motion de M. le Conseiller R. du Bois « Révision du PGA – Plan général d'affectation »;
- Motion de M. le Conseiller P. Eperon « Faire face à la récession: coordonner les autorités pullièrannes dans le cadre d'une délégation économique »;
- Motion de M. le Conseiller Y. Nour « Soutien aux restaurants de la commune »;
- Interpellation de M. le Conseiller R. Kuonen « Reprise des charges de la facture sociale par le Canton ».

30 septembre

- Préavis N° 10-2020 – Réhabilitation de la station d'épuration de Pully - Demande de crédit pour les études d'avant-projet CHF 1'570'000.00;
- Préavis N° 11-2020 – Rue de la Poste et av. Samson Reymondin - Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully - Crédit demandé CHF 9'370'000.00;
- Postulat de M. le Conseiller L. Girardet « Pour un parc public (provisoire ?) à Chantemerle »;
- Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller R. Kuonen « Reprise des charges de la facture sociale par le Canton ».

18 novembre

- Préavis N° 15-2020 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021;
- Préavis N° 16-2020 – Requalification du ch. du Ruisselet - Aménagements routiers, mise en séparatif, renouvellement des conduites industrielles et création de servitudes de passage public au ch. du Ruisselet - Crédit demandé CHF 870'000.00;
- Préavis N° 17-2020 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2020, 2^e série – Crédit demandé CHF 531'500.00;

9 décembre

- Préavis N° 18-2020 – Construction d'un réseau de télécommunication à fibre FTTH – optique, travaux sur le domaine public – Crédit demandé CHF 2'800'000.00;
- Préavis N° 19-2020 – Budget 2021 ;
- Préavis N° 20-2020 – Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2020 à 2024 ;
- Motion de M. le Conseiller D. Simos et consorts « Pour l'intégration d'un dispositif de vote électronique » ;
- Postulat de Mme la Conseillère L. Lio « Pomme Récré » ;
- Interpellation de M. le Conseiller L. Girardet « A Pully, les cyclistes pourront-ils tourner à gauche aux feux rouges dès le 1^{er} janvier 2021 ».

MOTIONS ET POSTULATS EN COURS

Motions en suspens au 31 décembre 2020

- Motion de M. le Conseiller P. Eperon « Faire face à la récession: coordonner les autorités pulliérannes dans le cadre d'une délégation économique » ;
- Motion de M. le Conseiller D. Simos et consorts « Pour l'intégration d'un dispositif de vote électronique ».

Postulats en suspens au 31 décembre 2020

- Postulat de M. le Conseiller R. Carnello et consorts « Pully 2.0 » ;
- Postulat de M. le Conseiller A. Bally et consorts « Vers une révision du Plan directeur communal » ;
- Postulat de Mme la Conseillère N. Panizzon et consorts « Pour la refonte du Journal communal de la Ville de Pully ». «

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES

MESSAGE DU SYNDIC

Nous aurions voulu parler d'autre chose, mais comment l'éviter ?

L'année 2020 aura en effet été profondément marquée par la pandémie et les mesures de restrictions sanitaires prises dès mi-mars pour lutter contre sa propagation incontrôlée. Des mesures et un contexte qui ont durement touché plusieurs domaines d'activités économiques, et qui ont donc aussi eu un impact sur le fonctionnement de l'Administration.

Ce rapport de gestion y consacre un chapitre entier, détaillant les différentes mesures prises pour le maintien des prestations à la population, du moins celles identifiées comme indispensables, en garantissant la protection de nos collaboratrices et collaborateurs, ainsi que celle des usagers. Chaque Direction y fait également allusion, pour ce qui est des impacts directs sur leurs propres activités.

Cette période particulière a sans doute été une première expérience pour nous tous, un bouleversement complet de nos habitudes de vie, de nos relations, et donc évidemment aussi de notre environnement professionnel. Nous avons pu prendre conscience de la place que ce dernier occupe dans notre quotidien ; mais plus encore que le travail en lui-même, c'est son rôle de lien social, les contacts qu'il génère, avec nos collègues ou avec de multiples partenaires externes, qui nous ont manqué.

J'aimerais ici remercier l'ensemble de notre personnel pour son engagement à maintenir notre mission de service public, dans ce contexte pour le moins inhabituel et sans doute difficile.

La situation financière de la Ville reste préoccupante et c'est aussi un sujet dont nous souhaiterions ne plus devoir parler. Elle est due à une contribution extrêmement lourde à la facture sociale cantonale, dont les règles de répartition modifiées affectent particulièrement, depuis 2019, les communes dites « à forte capacité financière » comme Pully.

Face à cette situation, et en plus des mesures de restriction budgétaire et de priorisation des investissements, la Municipalité a agi sur trois axes. Elle s'est en premier lieu opposée au protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et l'Union des Communes Vaudoises (UCV) traitant de la répartition de la facture sociale, jugeant trop tardif le déploiement des pleins effets de l'accord (2028) et de plus, trouvant insuffisant le rééquilibrage à hauteur d'un montant fixe et pérenne de CHF 150 millions.

Elle a ensuite décidé, avec l'appui d'une résolution votée par le Conseil communal, de surseoir au paiement du 4^e acompte 2020 concernant le financement de la facture sociale, qui se monte à plus de 9 millions de CHF. Ce geste s'inscrit dans le contexte des discussions ouvertes sur la réforme de la péréquation vaudoise, et fait partie des efforts de la Municipalité pour tenter de se faire entendre par les autorités cantonales.

Enfin, elle a déposé un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP) contre le décompte 2019 de cette même facture sociale, une manière d'aller au bout de sa démarche, c'est-à-dire de questionner la légalité même du système péréquatif vaudois, qui a subi plusieurs modifications récentes aux effets dévastateurs pour les finances de la Ville.

Gil Reichen

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Autorisations de plaider

Durant l'année, le Service de l'administration générale a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 22 dossiers :

- une cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale ;
- une cause est en cours devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Pour la DUE, 10 nouveaux recours concernant la police des constructions ont été déposés.

Au cours de l'année, 6 causes ont été jugées par la CDAP (6 rejets).

4 recours ont par ailleurs été retirés.

Au 31 décembre 2020, 10 causes restent en attente d'un verdict.

1 cas a concerné Parcs et Promenades. La procédure est en cours devant la CDAP.

La DTSI a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre d'un dossier. La cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale.

Opérations immobilières

La Commission d'achat d'immeubles n'a pas eu d'objet à traiter et, par conséquent, ne s'est pas réunie en 2020.

Les opérations immobilières conclues par la Municipalité ont été les suivantes :

- Parcelle 175 – Ch. de Pallin 4/6 – Constitution de servitude personnelle (canalisations d'eaux claires) ;
- Parcelles 265 – Sentier du Lycée – Acte constitutif de servitude (usage de jardin) ;
- Parcelle 1562 – Aux grandes Vignes - Reconduction de vente conditionnelle et de droit d'emption ;
- Parcelle 2088 – Ch. des Daillettes 22/24 - Division de biens-fonds, cession au domaine privé communal et constitution de servitudes foncières (passage à pied et tous véhicules ainsi que toutes canalisations) ;
- Parcelle 3052 – Bd de la Forêt 7 – Division de biens-fonds et vente (élargissement de la voie publique).

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de service, coordination interservices

Les chefs de service se réunissent une fois par semaine pour prendre connaissance des objets traités par la Municipalité et des décisions prises. Cette conférence leur permet d'échanger sur les dossiers impliquant plusieurs services et de coordonner les mesures à prendre.

Développement durable

L'outil d'évaluation Boussole 21 est utilisé pour l'élaboration de rapports, de préavis et tout autre document nécessitant une réflexion sur la durabilité de l'objet traité. Le personnel a été formé à l'usage de cet outil – disponible gratuitement sur internet (www.boussole21.ch) – qui permet de structurer la réflexion en amont, le développement de l'argumentation lors de la rédaction des documents et l'évaluation des résultats en aval.

Les mesures spécifiques entreprises au sein de l'Administration, auprès de la population, ou dans le cadre de travaux ou développements urbanistiques figurent dans les chapitres correspondants des directions responsables.

Intégration

La fonction de répondant communal en matière d'intégration a été rattachée à la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique depuis le 1^{er} janvier 2017.

Cyberadministration

La majorité des prestations dispensées par la Commune dépendent du Canton. De ce fait, leur mise à disposition sur un guichet virtuel implique une concertation et une coordination avec ce dernier. Cela implique également une adaptation des lois et règlements d'application cantonaux et fédéraux, notamment pour tout ce qui concerne le contrôle des habitants.

Les éléments relatifs à la cyberadministration figurent dans le chapitre relatif au Service informatique.

Représentation au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) et de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM)

Le Secrétaire municipal participe régulièrement aux activités de l'AVSM et de la CISM. L'AVSM a pour but premier d'aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, d'assurer entre eux coordination et information ainsi que de parfaire leur formation dans l'intérêt des administrations communales vaudoises. Quant à la CISM, elle réunit les secrétaires municipaux des villes du Canton et offre une plateforme informelle mais très efficace d'échange et d'information.

Plan Canicule

La Municipalité a écrit courant mai à 1'842 personnes de plus de 75 ans sans aide interne (famille, voisins) ou externe (professionnels, soins à domicile), afin de les sensibiliser sur le comportement à adopter en cas de fortes chaleurs et leur apporter un soutien, si désiré. Les personnes qui en ont émis le vœu ainsi que toutes les personnes de 90 ans et plus ont été intégrées dans une base de données en vue de planifier les appels téléphoniques et visites en cas de déclenchement du plan canicule.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) du Canton n'a pas activé le plan canicule.

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

La Ville de Pully, active depuis de nombreuses années dans le domaine de l'aide humanitaire et de la coopération au développement, a alloué des aides pour un total de CHF 59'100.00 en 2020 (CHF 56'000.00 en 2019).

La Municipalité a collaboré avec différents partenaires tels que Nouvelle Planète, Fedevaco, Terre des hommes, Caritas ainsi que la Fondation Jan & Oscar. Elle a notamment soutenu les projets suivants :

- Construction de deux ponts pour trois villages de la commune de A Vuong dans le district de Tâi Giang au Vietnam ;
- Amélioration des conditions de scolarisation par réhabilitation des écoles primaires des hameaux d'Ambohimena et d'Ambohitsaratelo à Madagascar ;
- Accès à l'eau et assainissement au Salvador ;
- Aide aux filles et femmes défavorisées au Tchad ;
- Réponse d'urgence aux Rohingyas massés dans le plus grand centre de réfugiés au monde au Bangladesh.

TRANSPORTS PUBLICS

Les prestations de transports publics desservant la commune n'ont pas connu de développements particuliers durant l'année, l'offre semblant attractive au regard de leur fréquentation, globalement en hausse.

Afin de répondre à cette demande accrue, les Transports publics de la région lausannoise ont mis en service depuis le 3 août leur premier trolleybus à double articulation sur la ligne 9, offrant ainsi 20 places de plus que les trolleybus à remorque, qui seront progressivement remplacés, et porté la fréquence de cette ligne à 10 minutes le dimanche au lieu de 12 à 15 minutes.

MANIFESTATIONS

La Municipalité participe habituellement à de nombreuses manifestations à vocations politique, économique, culturelle ou sociale afin de représenter les intérêts de la Ville. Elle s'implique également en organisant ou en apportant un soutien financier ou logistique à maints événements ayant lieu à Pully.

Les activités de représentation de la Municipalité ont été très fortement limitées en raison des restrictions imposées pour lutter contre le COVID-19, la plupart des manifestations prévues durant l'année ayant été annulées ou reportées.

Manifestations organisées par des instances privées auxquelles la Municipalité est invitée

Dans la mesure du possible, un membre de la Municipalité assiste à ces manifestations en qualité de représentant des Autorités communales.

Manifestations organisées par des instances privées pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et/ou logistique

La coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service de l'administration générale ; font notamment partie des soutiens la mise à disposition à titre gracieux de bancs et de tables, de boîtiers et matériels électriques, de matériel de voirie, de vins de la Ville pour la partie officielle, de décorations florales ou encore de locaux.

Les restrictions imposées durant l'année afin de lutter contre le COVID-19 ont impliqué l'annulation ou le report de la quasi-totalité des manifestations publiques organisées par des instances privées, à l'exception de quelques événements pour lesquels des mesures de protection strictes ont été imposées, notamment la Semaine du soir du Club Nautique de Pully, la Run Mate Lac Léman (course à pied par équipe autour du Léman), la journée de parrainage du Pully Football Club et une rencontre du Kaléidoscope de Pully Sud.

Manifestations organisées par la Municipalité

La Municipalité n'a pas organisé de manifestation au cours de l'année.

Toutefois, la Fête nationale du 1^{er} août a été célébrée de manière virtuelle (voir chapitre « Communication »).

Jumelage Pully – Obernai

Il n'y a eu aucune rencontre ou activités en relation avec le jumelage cette année.

AFFAIRES JURIDIQUES

Les deux juristes, qui occupent chacun un poste à mi-temps, fournissent aide et conseils aux différents services de l'Administration. Les domaines juridiques concernés sont ainsi très variés.

L'aide est apportée sous diverses forme. Elle peut consister à rédiger un avis de droit sur un sujet particulier, à analyser un dossier puis à proposer une solution dans le but d'éviter une procédure devant les tribunaux, à rédiger ou analyser une convention ou encore à rédiger des correspondances ou tout autre document à caractère juridique.

Ci-dessous figurent, à titre d'exemples, quelques-unes des tâches effectuées au cours de l'année 2020 :

Avis de droit et recherches

- Prise en charge des frais d'entretien des murs de soutènement situés le long des routes communales ;
- Procédure d'adoption des plans d'affectation communaux et nécessité d'établir des procès-verbaux des séances de conciliation ;
- Conditions en matière de publicité sur les infrastructures sportives ;
- Fixation des loyers des logements d'utilité publique ;
- Communication de la municipalité dans le cadre d'une campagne de votation ;
- Activités des chantiers suite aux mesures édictées par l'Office fédéral de la santé publique et le Canton ;
- Durée d'une convention et éventuel caractère excessif de l'engagement ;
- Examen des bases légales en lien avec l'élaboration des plans d'enclassement ;
- Conditions à respecter lors de l'organisation d'un concours ;
- Conséquences de l'inexécution d'un contrat dans les délais ;
- Possibilité de passer par le domaine public pour réparer un collecteur privé ;
- Obligations de la commune en matière de fourniture de masques aux élèves ;
- Responsabilité de la Commune lors de manifestations organisées par des privés sur une parcelle comprenant des infrastructures communales ;
- Intérêt personnel ou matériel à une affaire au sens de l'art. 40 j de la Loi sur les communes (récusation) ;
- Conditions en matière d'octroi d'un monopole communal à des entreprises privées.

Suivi des procédures en cours devant les tribunaux

- Succession Kainer ;
- Décisions en matière d'abattage d'arbre ;
- Recours contre le décompte final des péréquations.

Conventions - avenants (rédaction ou analyse)

- Contrat de prestations informatiques avec la commune de Belmont-sur-Lausanne;
- Adaptation des contrats pour les nouveaux aspirants de police;
- Convention de collaboration entre le Musée d'art de Pully et Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA;
- Avenant à la convention avec la Fondation IdéeSport concernant le projet « OpenSunday »;
- Convention de collaboration avec l'Université de Lausanne, par son Centre des Littératures en Suisse Romande;
- Avenant à de nombreux contrats en lien avec la situation sanitaire (clause de report, d'annulation, etc.);
- Convention relative au système de valorisation locale des eaux produites dans la région de Montpreveyres conclue avec l'Association intercommunale des eaux du Jorat et la commune de Montpreveyres;
- Contrat-type de prestations pour les animations de la Bibliothèque;
- Convention de prêt entre l'ArchéoLab et le Musée archéologique de Bavay;
- Convention de donation en faveur du Musée d'art de Pully;
- Contrat d'utilisation concernant l'occupation et l'utilisation de l'infrastructure de génie civil du réseau d'électricité de la Ville de Pully pour la construction d'un réseau FTTH à Pully conclu avec Swiss4net Holding SA;
- Contrat de prêt de longue durée entre le Musée d'art de Pully et le Service des Collections d'art de la Confédération;
- Convention relative au financement et à la réalisation de travaux de réaménagement et de modernisation des réseaux;
- Convention relative à l'organisation et au financement de la reconstruction de la sous-station électrique de « Panchaudaz »;
- Contrats de prêt d'œuvres d'art au Musée d'art de Pully.

Divers

- Traitement des oppositions et rédaction des réponses dans le cadre du projet de réaménagement Tirage/Poste/Reymondin;
- Constitution de la Fondation la Muette: suivi du dossier;
- Suivi de dossiers et rédaction de divers courriers dans le cadre de litiges avec des employés;
- Examen des différentes ordonnances adoptées par le Conseil fédéral et le Canton en raison de la pandémie;
- Analyse des différentes directives relatives aux procédures administratives en cours émises par le Conseil d'Etat en raison de la pandémie: marche à suivre en matière de notification d'actes entraînant des délais, de marchés publics, etc.;
- Insertion de clauses en lien avec la crise sanitaire dans divers contrats (résiliation pour cas de force majeure, report, limitation du nombre de personnes, etc.);
- Courriers en lien avec la pandémie (report ou annulation de réservation, respect des normes sanitaires, etc.);
- Demandes d'accès à des documents au titre de la Loi sur l'information: analyse et courriers de réponse;
- Rédaction de courriers dans un cas d'occupation d'une propriété par des squatters;
- Directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des institutions dans les domaines du social, de la jeunesse et de l'enfance (analyse et adaptation);
- Rédaction de courriers en lien avec la taxation de l'impôt foncier;
- Directive relative à l'incorporation du personnel communal en tant que pompier de jour au sein du SDIS Ouest-Lavaux (site de Pully) (analyse et adaptation);
- Courriers de mise en demeure (mise en conformité des équipements d'évacuation des eaux, fouille sur le domaine public sans autorisation, etc.);
- Rédaction de courriers en lien avec l'activité d'accueillante en milieu familial;
- Courriers et suivi de dossiers en matière de recouvrement de factures.

ARCHIVES

La Municipalité a adopté en 2019 une Politique de gestion documentaire et d'archivage ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre qui repose sur trois axes prioritaires :

1. La gestion des archives courantes ;
2. La gestion des archives intermédiaires (record management) et historiques ;
3. La valorisation des archives historiques.

Reprise des archives historiques

Deux projets de grande ampleur se sont poursuivis durant l'année. Pour la DUE, près de 5'000 dossiers d'autorisations de construire ont été inventoriés, reconditionnés et numérisés. Une base dédiée a été créée dans la GED. S'agissant de la DDGS, la majeure partie des archives historiques concernant l'exploitation des bâtiments a été traitée (collèges, Home-École des Mosses, stand de Volson, Maison Pulliérane, restaurant du Port et restaurant du Prieuré, église du Prieuré et église de Chantemerle).

Entrées

Le fonds des archives communales s'est accru de 40 mètres linéaires supplémentaires. Sept versements aux archives historiques ont eu lieu, provenant du Greffe municipal, du Service des finances, du Service des ressources humaines et du Secrétariat municipal. À cela s'ajoutent trois versements aux archives intermédiaires, provenant du Service des finances et de la DTSI. Un fonds privé a fait son entrée en 2020, celui de la Société de Gym de Pully.

Sorties

30 mètres linéaires d'archives concernant l'ensemble des directions de la Ville de Pully ont été détruits.

Recherches

Comme chaque année, les Archives sont largement sollicitées. À l'interne, c'est près d'une vingtaine de demandes et une cinquantaine de dossiers consultés. À l'externe, 51 demandes ont fait l'objet de recherches. Les demandes les plus fréquentes concernent les dossiers d'enquêtes publiques.

Gestion électronique des documents (GED) et Record management

Le déploiement de la GED s'est poursuivi avec L'Octogone - Théâtre de Pully, les Musées de Pully, la DDGS, le Secrétariat municipal et le Greffe, ainsi que la Bourse communale de Belmont-sur-Lausanne. Comme les années précédentes, le responsable des Archives communales s'est chargé de dispenser les formations au personnel des services concernés et de les accompagner dans la prise en main du logiciel. Interlocuteur de référence pour le personnel, il assure le support en cas de problème.

Gestion des archives historiques

Un logiciel de gestion des archives historiques physiques a été mis en place durant le second semestre 2020. Il permet de collecter, classer, conserver et communiquer l'intégralité des archives historiques de la Ville.

Activité extraordinaire

Le responsable des Archives a été mandaté par la Commune de Belmont-sur-Lausanne afin de l'accompagner dans le projet de migration des données de la Bourse communale dans la GED et ainsi profiter de son expérience. Ce mandat a fait l'objet de trois séances durant le mois de décembre 2020.

OFFICE DE LA POPULATION

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2020

	Nombre	Taux
Suisses (dont 1'625 bourgeois de Pully)	12'670	67.76 %
Etrangers	6'029	32.24 %
Total	18'699	100 %
Personnes en séjour (non incluses dans le chiffre précédent)	374	
Nombre de ménages	8'845	

L'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 119 nationalités différentes.

Le nombre officiel d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 18'688 au 31 décembre 2020. Si l'on compte les étrangers en court séjour, les requérants d'asile, les demandes provisoires, etc., nous arrivons à un chiffre de population totale de 18'699 habitants. Les versements ou subsides payés par la Commune doivent être calculés au prorata du nombre officiel d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âge (moyenne d'âge : 43.8 ans)

Âge	Nombre	Taux
0-19 ans	3'702	19.80 %
20-39 ans	4'516	24.15 %
40-64 ans	6'263	33.50 %
65-79 ans	2'744	14.68 %
80-89 ans	1'153	6.16 %
90 et plus	321	1.71 %
Total	18'472*	100 %

* Ensemble de la population y compris personnes en résidence secondaire, frontaliers, etc.

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs	Population
2008	1'709	158	173	1'550	16'884
2009	1'620	191	149	1'439	17'078
2010	1'780	225	153	1'618	17'208
2011	1'770	170	176	1'634	17'433
2012	1'927	171	135	1'722	17'479
2013	1'860	198	163	1'764	17'685
2014	1'724	178	157	1'742	17'767
2015	1'789	165	146	1'623	17'961
2016	1'959	180	172	1'825	18'116
2017	1'627	167	184	1'356	18'180
2018	1'979	183	160	1'990	18'293
2019	1'997	169	156	1'742	18'472
2020	1871	190	184	1689	18'699

Permis pour étrangers

Etablissement et renouvellement de 2'896 permis d'établissement et de séjour.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

12'001 électeurs au 31 décembre 2020

10'561	suisses, dont	5'840	femmes et	4'721	hommes
1'947	étrangers, dont	964	femmes et	983	hommes

Contrôle de listes de signatures : 6 initiatives fédérales, 1 initiative communale, 8 référendums fédéraux, représentant 4'619 signatures attestées valables.

Pièces d'identité

361 demandes de cartes d'identité ont été établies en 2020.

Quartier des Boverattes

239 habitants ont été enregistrés au ch. des Boverattes 6 à 30, soit :

- 199 habitants en provenance de Pully
- 40 habitants arrivant du Canton de Vaud principalement.

Situation COVID-19

Selon les directives fédérales, la première vague du COVID-19 a entraîné la fermeture des guichets de l'OPO au public du 17 mars au 11 mai 2020. Durant cette période, les démarches administratives principales ont pu être maintenues, notamment les arrivées et départs des habitants, en procédant par courrier postal et e-mail. L'établissement des cartes d'identité, demandant la présence personnelle de l'utilisateur, a été délégué au Centre de biométrie de Lausanne. La présence personnelle étant également requise pour établir un certificat de vie (prestation indispensable au versement des rentes de retraite pour certaines caisses ou pays), des collaborateurs de l'OPO se sont rendus à domicile pour effectuer la vérification d'identité de ces personnes.

La deuxième vague n'a pas entraîné de fermeture, grâce à un bon aménagement des locaux et un plan de télétravail. Depuis le 9 novembre 2020, l'équipe a été scindée en 2 groupes de 3 personnes qui alternent une semaine sur deux le présentiel et le télétravail, permettant d'offrir toutes les prestations de l'OPO.

NATURALISATIONS

L'année 2020 a été fortement marquée par la pandémie liée au COVID-19. Comme tout un chacun, il a été nécessaire de faire preuve d'adaptation tout au long de cette crise sanitaire et de concentrer ses efforts pour ne pas prendre de retard dans le traitement des demandes de naturalisation.

En effet, le 16 mars 2020, il a fallu suspendre toutes les convocations qui intervenaient pendant le semi-confinement prononcé ce jour-là. Les entretiens dédiés à l'élaboration des rapports d'enquête et les tests de connaissances ont pu reprendre à partir de juin 2020 ; il a été alors possible de poursuivre les demandes suspendues, puis de traiter parallèlement toutes les demandes mises en attente de convocations entre-temps.

Tout a été mis en œuvre pour accueillir les candidats dans le respect des règles sanitaires. Le caractère précaire et contraignant de ces dernières n'a guère facilité l'activité du Bureau des naturalisations mais ce dernier a néanmoins pris toutes les dispositions possibles afin de porter les candidatures au terme de la phase communale.

Aussi, 99 candidatures à la naturalisation suisse ont été traitées et les requérants ont été reçus par l'autorité déléguée, composée de la personne en charge du Bureau des naturalisations et d'un membre de la Commission extraparlamentaire de naturalisation.

Ces auditions avaient pour but de recevoir les candidats et de retracer leur parcours de vie (lieux d'habitation, écoles et formations, emplois, loisirs). De plus, certains candidats ont dû se soumettre à un test de connaissances. Ces épreuves ont eu lieu une à deux fois par mois, en fonction des restrictions liées au nombre de personnes autorisées par mètre carré, sous la surveillance de l'autorité déléguée.

85 candidats ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Pully, y compris ceux bénéficiant d'une procédure facilitée par mariage selon l'art. 27 LDCV (154 en 2019).

GREFFE MUNICIPAL

Votations et élections

Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal traite le vote par correspondance et assure la liaison entre l'Etat de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électeurs est tenu par l'Office de la population.

Nonagénaires, centenaires

En 2020, 78 personnes ont fêté leur 90^e anniversaire (53 femmes et 25 hommes) et une personne son 100^e anniversaire.

En raison de la situation sanitaire, les traditionnelles visites d'une délégation municipale ont été remplacées par la simple livraison de la lettre de félicitations accompagnée d'un carton de vin, d'un bouquet de fleurs et d'une tourte.

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérane peut acquérir des cartes journalières de la CGN au prix de CHF 45.00 (adultes) et CHF 22.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{re} classe. En 2020, 154 cartes ont été vendues (393 en 2019).

Cartes journalières des CFF

Auparavant vendues au poste de police, les cartes journalières des CFF sont disponibles au Greffe municipal depuis le 1^{er} janvier 2020. Ces cartes permettent de voyager durant une journée en 2^e classe sur la plupart des lignes de train, de bus et de bateau pour le prix de CHF 45.00.

1'077 cartes journalières ont été vendues pour un montant total de CHF 48'465.00 (1'274 cartes en 2019).

COMMUNICATION

Selon le concept de communication centralisé souhaité et mis en place par la Municipalité, le bureau de la Communication apporte son conseil et son savoir-faire à toutes les directions de l'Administration, en tout temps. Son rôle est de centraliser tous les besoins en communication, voire de les anticiper, accompagnant les différents services dans la mise en place de leurs actions de communication.

Les objectifs de communication sont intrinsèquement liés au programme de législature d'une part et aux projets des services d'autre part. Pour les sujets requérant une attention particulière et une communication ciblée, le bureau de la Communication développe des plans de communication spécifiques, dont les objectifs sont adaptés aux publics cibles.

L'évaluation des actions est effectuée en interne, ainsi que la définition de mesures correctives, le cas échéant, pour les actions futures.

Au 31 décembre 2020, la Communication totalise 3.1 ETP.

Communication interne

Le travail de communication interne, parfois moins visible, est néanmoins primordial et déterminant dans le cahier des charges de l'équipe, en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines. Il regroupe tous les moyens mis en œuvre pour faire circuler l'information de manière transversale à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Les objectifs en sont notamment :

- Améliorer la transparence à chaque niveau hiérarchique de l'Administration ;
- Faire connaître les actions menées par la Ville ;
- Susciter la compréhension et l'adhésion des collaborateurs autour des projets de la Ville.

« Collègues à distance »

Durant l'année 2020, malgré la crise sanitaire et peut-être à cause de celle-ci, la communication interne a été très développée. En collaboration avec le Service des ressources humaines, des newsletters ludiques et informatives appelées « Collègues à distance » destinées à maintenir le contact avec les collaborateurs ont été diffusées tous les vendredis lors du premier confinement. Cette bouffée d'air frais a été très appréciée par l'ensemble des collaborateurs de l'Administration.

Autres projets

On peut notamment citer le travail de refonte de la brochure sur les addictions au travail, mené conjointement avec les RH et leur prestataire (pour le contenu) et dont le graphisme a été réalisé par la Communication.

Communication imprimée

La communication imprimée est développée dans le respect de la charte graphique de la Ville (courriers, courriels, flyers, affiches, brochures, rapports de gestion, etc.). Il en va de même pour tous les supports publi-promotionnels développés par les partenaires extérieurs soutenus financièrement, notamment, par la Commune.

Communiqués de presse et revue de presse

21 communiqués de presse ont été rédigés et envoyés en 2020 (14 en 2019) qui ont généré 43 articles de presse.

La revue de presse quotidienne, destinée aux collaborateurs, est assurée par la Communication, qui n'a pas toujours connaissance des reportages radiophoniques ou télévisuels, ces derniers n'étant donc pas recensés. Au total, 1'398 articles, dont 199 mentionnant Pully, ont été enregistrés dans la base de données et envoyés à la liste de diffusion.

Les journalistes assistent régulièrement aux séances du Conseil communal reprenant dans leurs colonnes les préavis débattus lors de ces séances.

Dans un souci de transparence, le Conseil communal reçoit systématiquement tout ce qui est adressé à la presse par la Communication.

Annonces dans la presse

Tous les événements ayant été annulés en 2020 en raison de la situation sanitaire, aucune annonce n'a été publiée dans la presse.

Journal communal

Le Journal communal de Pully, lancé en septembre 2012, est paru 3 fois en 2020 au lieu de 4 (juin, septembre, décembre). Le numéro de mars a été annulé, pour deux raisons: tout d'abord, la quasi-totalité de son contenu portait sur des événements ou initiatives qui ont été annulés, et ensuite, car il n'était pas possible, pour de raisons de planning éditorial et d'impression, de l'utiliser comme média de crise. En revanche une partie de l'édition de juin a été consacrée à la gestion de la pandémie à Pully.

Il est imprimé à 11'000 exemplaires dont 9'800 sont distribués par courrier postal à tous les ménages et entreprises de Pully et des Monts-de-Pully.

En 2020, un profond travail de refonte de la maquette et des articles a été initié et finalisé avec notre prestataire graphique, pour un résultat qui paraîtra début 2021. Ce travail a notamment été initié suite au postulat « Pour la refonte du Journal communal de Pully », soumis par la Conseillère communale N. Panizzon lors de la séance du Conseil communal du 2 juin 2020.

Agenda des manifestations

L'agenda recense mensuellement les événements (non sportifs) se déroulant sur le territoire communal.

Il a été diffusé à 6 reprises ainsi:

- Envoyé à une centaine de commerçants, artisans, cafés de Pully, secrétariats des écoles, au Conseil communal et à la presse;
- Affiché aux guichets publics, aux piliers publics et dans les institutions culturelles de la Ville;
- Relayé au format numérique sur Facebook ainsi que sur le site Internet communal.

Toutes les activités proposées au public ayant été annulées entre mars et juin, ainsi que depuis novembre, l'agenda des manifestations n'a pas été édité au format papier pour les mois d'avril, mai, juin et décembre, mais a été publié en version allégée au format numérique sur les plateformes de la Ville lorsque le contenu était suffisant.

Imprimés pour les services

En 2020, la Communication a créé 57 supports (flyers, affiches, brochures, signets pour les livres, annonces presse, sets de tables, etc.): 15 pour DAGF, 36 pour DDGS, 2 pour DJAS (y compris Sécurité publique), 4 pour DTSI. Ce chiffre ne comprend pas les cartes de visite (toutes les cartes de visite des collaborateurs de la Ville sont réalisées et imprimées par le bureau de la Communication).

La Communication a également régulièrement adapté et mis à disposition les affiches de lutte contre le COVID-19 de l'OFSP pour les différents Services de l'Administration communale (tant les affiches papier que les formats numériques).

Projets spéciaux

Brochure de vote

Initialement prévue le 7 mai 2020, la votation faisant suite au référendum contre la décision du Conseil communal du 30 octobre 2019 acceptant le préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 a finalement été reportée au 27 septembre en raison de la situation sanitaire. La Communication a géré la confection de la brochure de vote, du texte à la mise en page.

Plaquette sur la STEP

L'équipe de la Communication s'est chargée d'accompagner l'équipe de la DTSI dans l'élaboration de cette plaquette explicative de 4 pages expliquant pas à pas le projet de réhabilitation de la STEP. Le contenu a été élaboré conjointement puis la Communication s'est chargée de la mise en page et de l'impression.

Brochure « Balade à Pully »

Editée en 3'000 exemplaires en 2015, cette brochure permet de découvrir le territoire de la Commune au travers d'une balade entre les quartiers résidentiels, les espaces verts et le long de la Paudèze et de la Vuachère. Le stock ayant été écoulé, le Bureau de la communication et le Secrétariat municipal ont travaillé sur une nouvelle version de la brochure. Les textes et la mise en page ont été modifiés pour correspondre à l'évolution de la balade dans la Ville d'aujourd'hui.

Balades du SDEL

Cette brochure de balades guidées est un projet porté par les Communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully, et piloté par le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL); elle s'inscrit dans une démarche conjointe de valorisation paysagère et de loisirs de proximité. Les balades de Pully ont été créées en collaboration avec la DUE; la Communication s'est chargée de la relecture des textes puis, un fois la brochure parue, des aspects logistiques de publication de la brochure sur le site web et les réseaux sociaux ainsi que de sa promotion, notamment aux guichets.

1^{er} août 2020 virtuel

L'organisation des festivités du 1^{er} août a débuté dès le mois de février. Malgré la situation devenue incertaine dès le mois de mars, tous les prestataires ont été contactés en prévision du déroulement de la Fête nationale au port de Pully comme chaque année. Malheureusement, la décision d'annuler la manifestation a été prise le 3 juin, suite aux mesures imposées par la Confédération d'interdire toute manifestation de plus de 1'000 personnes jusqu'à la fin de l'été. Les prestations déjà réservées ont été reportées pour l'édition 2021.

Dès lors, le Bureau de la communication a réfléchi à des alternatives pour proposer à la population une Fête nationale « virtuelle » (#1eraoutautrement) et a mis en oeuvre les projets suivants, avec l'accord de la Municipalité :

Nicolas Zentner, auteur de l'affiche du 1^{er} août, a réalisé une courte animation vidéo reprenant le feu d'artifice figurant sur l'affiche. Cette animation a été diffusée début juillet sur nos canaux de communication numérique comme « teasing » pour annoncer, d'une part l'annulation de la fête à la place du Port, et d'autre part une Fête nationale virtuelle.

La Communication a réalisé deux vidéos qui ont été diffusées le jour J sur les différents canaux de communication numériques: premièrement une allocution du Syndic avec hymne national joué par le Corps de Musique de Pully. Le pasteur David Freymond a quant à lui prononcé le message des Eglises dans une seconde vidéo.

Depuis 2017, un atelier lampions est organisé l'après-midi du 1^{er} août sur la place du Port et les enfants peuvent venir confectionner gratuitement un lampion. Cette activité est très appréciée et affiche complet chaque année. La Communication a cherché comment proposer cette activité par le biais d'une vidéo de type « tutoriel » diffusée avant le 1^{er} août. Pour ce faire, deux collaborateurs du Bureau de la communication sont allés à l'atelier de l'Épicerie du rêve pour filmer la confection d'un lampion réalisée par une animatrice. Parents et enfants ont ainsi pu faire ce petit atelier depuis chez eux. Un jeu concours a en parallèle été lancé via la page Facebook de la Ville: la confection du plus beau lampion. La jeune gagnante a pu organiser son anniversaire au Musées de Pully.

La diane dans les rues de Pully a eu lieu comme à l'accoutumée dès 5h00. Le petit train des vignes a été équipé de parois en plexiglas entre chaque wagon, ce qui a permis au Corps de Musique de s'installer et de jouer dans le respect des normes de protection.

En parallèle, une promotion des vins de Pully a été proposée en collaboration avec la Cave de Pully du 13 juillet au 1^{er} août.

Logo et démarche « Pully Culture »

Initié en 2019 puis continué en 2020, ce projet visant à promouvoir conjointement les institutions culturelles de la Ville et la politique de celle-ci en la matière par le biais d'une page web, d'un événement annuel et d'une identité visuelle propre a été mis en pause juste avant son lancement, prévu en mai 2020. Cependant, toute la réflexion sur le logo, l'identité graphique et ses déclinaisons a été menée à bien et est prête à l'emploi pour le jour J, dans un futur proche (mais incertain).

Communication numérique

Intranet communal

L'intranet est un site exclusivement visible par les collaboratrices et collaborateurs de la Ville. Il est régulièrement mis à jour en fonction des news à publier et des documents internes à intégrer. En 2020, 158'382 pages ont été vues pour une durée moyenne de 5.33 minutes par visite.

Site internet communal www.pully.ch

Vecteur principal de communication numérique de la Ville, ce support est modulable et extrêmement réactif (informations actualisées quotidiennement).

Les statistiques de fréquentation sont en augmentation par rapport à 2019 avec 139'565 visiteurs (125'793 en 2019) Le nombre de pages consultées est de 585'670 pages (384'708 en 2019), 2.45 pages vues par visite pour une durée moyenne de 1.48 minutes par visite. Les pages les plus visitées sont: les piscines de Pully, les offres d'emploi, l'Office de la population.

Des pages spéciales concernant la situation sanitaire ont bien entendu été créées et mises à jour tout au long de 2020:

- Modification de la page d'accueil pour trouver facilement les pages en question
- Plateformes d'entraide et hotline pour la population
- Affiches et liens sur les pages officielles de la Confédération
- Volet citant les commerces encore ouverts notamment pour la livraison de nourriture et de repas
- Suivant l'exemple de Nyon et de sa page nyon-eco.ch, la Ville a créé des pages sur son site web spécialement destinées aux entreprises, indépendants et commerçants impactés par les directives fédérales et cantonales. Celles-ci présentaient l'ensemble des aides fédérales et cantonales auxquelles ils pouvaient prétendre.

Site internet dédié aux projets smart city (smart.pully.ch)

La Municipalité a dévoilé en 2018 un site internet dédié aux projets « smart city » de la Ville. Il est mis à jour dès qu'un nouveau projet est finalisé ou en voie de l'être. Actuellement, une vingtaine de projets contribuant à rendre la Commune plus efficiente, pratique et conviviale y sont présentés. Le site s'adresse à tous les publics intéressés par les thématiques de la ville et du numérique: habitants et collaborateurs bien sûr, mais aussi chercheurs, cantons, communes, etc.

Le site est régulièrement mis à jour pour illustrer les nouveaux projets qui se développent ou qui touchent à leur but. Les statistiques de fréquentation sont: 5'075 visites (2'217 en 2019) et le nombre de pages vues: 6'480 pages (7'152 en 2019).

Site internet dédié aux grands projets urbanistiques (projets.pully.ch)

Ce site intégré au site principal www.pully.ch a pour objectif de communiquer sur les différents grands projets pulliérans et leur état d'avancement. Regroupés en quatre catégories, les grands projets et travaux concernent des espaces ou des bâtiments publics, des quartiers ou des axes routiers. Le site est compatible sur supports mobiles (smartphones, tablettes). Il est géré et mis à jour par la Communication.

Les utilisateurs peuvent réagir et poster des questions sur l'un ou l'autre des projets au moyen d'un formulaire de contact intégré sur chaque page. En 2020, la Communication a traité 19 formulaires de contact (10 en 2019) envoyés par des internautes.

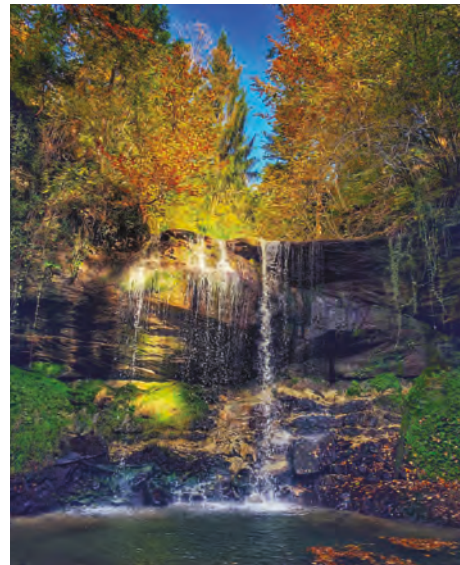
Les statistiques de fréquentation sont en augmentation en 2020: 11'003 visiteurs (3'589 en 2019) et 14'399 pages (10'979 en 2019) ont été consultées. Le temps moyen passé sur une page est de 1.20 minutes.

Page Facebook « Ville de Pully, Suisse »

La page « Ville de Pully » arrive à un total de 3'413 mentions « J'aime » (3'170 en 2019). 104 contenus (tous types confondus) ont été publiés durant l'année (146 en 2019), dont 5 publications sponsorisées (payées) pour atteindre une plus grande portée (ce qui représente jusqu'à 126 % de vues supplémentaires). Ces publications ont atteint plus de 208'000 personnes (utilisateurs uniques) au cours de l'année via ce média.

Certains événements choisis des Musées, de la Bibliothèque, de L'Octogone et du Café-Théâtre de la Voirie ont été promus sur la page de la Ville via un contenu spécifique créé pour l'occasion, en entente avec les responsables.

Publiée le 21 octobre, cette photo a généré 408 réactions (likes, commentaires et partages) sur Facebook. Sur Instagram, elle a été likée 118 fois.



Page Facebook « Cave de Pully »

Créée en 2013, la page compte 379 abonnés (213 en 2019). Il y a eu 8 publications en 2020 (4 en 2019) dont 2 sponsorisées. Les publications ont touché plus de 10'000 personnes.

En 2020, un travail sur le contenu a été initié avec DDGS, aboutissant notamment à création d'un film promotionnel pour le Divona, nouveau vin blanc de la Cave de Pully, tourné et monté entièrement à l'interne par la Communication et utilisé sur le site de la Cave et sa page Facebook. Une aide pour développer le marketing autour de ce nouveau cépage a aussi été apportée à DDGS.

Instagram

La page Instagram a été lancée en mai 2018 et compte 960 abonnés. 10 photos et vidéos ont été publiées en 2020. Des stories (vidéos ou publications éphémères de 24 heures) sont aussi régulièrement publiées.

Écrans d'information dans les locaux de l'Administration communale

La Communication exploite depuis 2019 ce média, qui n'a servi pendant longtemps qu'à indiquer l'occupation des salles. Désormais et selon des modèles créés pour ce faire, on peut y promouvoir des événements, faire passer des informations, etc. La Communication suit l'implémentation des nouveaux écrans (en 2020, notamment à l'église du Coteau et à celle de Chantemerle).

Écrans d'information embarqués dans les bus tl

La Communication exploite ce vecteur digital, en collaboration avec les tl et APG-SGA, depuis novembre 2015. La Ville de Pully peut communiquer gratuitement sur les écrans de tous les bus traversant son territoire (bus N° 4 – 7 – 8 – 9 – 25 – 47 – 66). La Communication se charge de sélectionner et produire les visuels ainsi que de planifier la diffusion avec APG-SGA.

2 campagnes ont été publiées en 2020 pendant 4 semaines au total. Elles portaient sur le don du sang (mars et novembre).

Action de relations publiques

Elles permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information aux Pulliérans et au Conseil communal. Les relations publiques sont, d'une façon générale, l'ensemble des efforts organisés et suivis destinés à créer, maintenir et développer un climat de compréhension et de confiance mutuelles à l'interne, mais aussi dans l'opinion publique et parmi les publics directement ou indirectement concernés. En 2020, elles ont été quasi inexistantes, du moins en présentiel.

Journée de la mobilité

Organisé en collaboration avec la DTSI, l'agence Plates-Bandes, les tl et la CGN, cet événement a pour but de présenter la mobilité de loisirs à Pully et région (dans un rayon d'une heure de trajet en transports publics). Le programme de l'évènement 2020, qui a eu lieu le 16 septembre, a été passablement modifié suite à la pandémie de COVID-19 et aux exigences sanitaires. La présence sur site (place Neuve, 14h-18h) a été maintenue avec les normes en vigueur.

Cependant la grande nouveauté en 2020, était que la séance d'information (18h30-19h30) a eu lieu exclusivement en ligne. D'une durée de 1h, avec bon équilibre entre présentation (40 mn environ) et le reste pour les questions, il y a eu de très nombreuses questions des quelques 30 participants (les questions étaient modérées en amont, depuis la régie, par l'équipe de la Communication avant d'apparaître pour tout le monde dans la fenêtre du chat).

Fête du 1^{er} août

Voir « Projets spéciaux ».

Pully en Fête

Cet événement n'a pas eu lieu en 2020.

Run Mate

Cette course populaire de relais autour du lac a été organisée pour la première fois à Pully en 2020. La Ville de Pully a accueilli le départ et l'arrivée de l'événement à Pully-Plage. En 2020, Run Mate a su faire face à la crise sanitaire grâce à un dispositif adapté. La communication autour de l'événement, notamment l'appel aux inscriptions, a été fait avec l'appui du bureau de la Communication, via du contenu spécialement dédié sur nos réseaux sociaux.

Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud

En janvier 2020, Pully a eu la chance d'être l'une des communes mises à l'honneur dans une édition de la FAO, sous la rubrique de « L'alphabet des communes ». Les textes, photos et encadrés de cet article de 4 pages ont été entièrement réalisés par la Communication.

Journal de l'Union des Communes Vaudoises

La Communication a été approchée par l'UCV pour y faire paraître un article sur la gestion de la crise sanitaire par la Ville de Pully. Intitulé « Gestion de la pandémie du COVID-19: l'exemple de Pully », cette double page rédigée par la Communication a paru en juin 2020 dans *Point CommUNE!*.

Reportages photo et vidéo

La Communication est régulièrement sollicitée pour couvrir tous types d'événements (soirée du personnel, bouquets de chantiers, vernissages, photos officielles, prises de vues au drone, etc.). Elle gère ensuite, si besoin, la publication du contenu sur les réseaux sociaux et l'envoi des photos à la presse. Elle profite également de ces reportages pour créer des contenus publiés instantanément sur Instagram et Facebook (stories).

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

La Ville de Pully comprend quatre institutions culturelles, placées sous la responsabilité du Service des affaires culturelles: la Bibliothèque de Pully, les Musées de Pully (Musée d'art et ArchéoLab - Villa romaine), le Café-Théâtre de la Voirie et L'Octogone - Théâtre de Pully.

Les responsables de ces quatre institutions, le secrétaire municipal et la déléguée à la communication ont poursuivi leurs réflexions pour développer de meilleures synergies entre ces établissements et renforcer le positionnement de la Ville de Pully en matière culturelle. Dans ce cadre, une identité graphique spécifique aux institutions culturelles de la Ville a été élaborée. Un événement dévoilant cette nouvelle identité et réunissant les quatre institutions culturelles de la Ville de Pully était prévu le 2 mai 2020, mais il a malheureusement dû être reporté en raison de la situation sanitaire.

BIBLIOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE COMMUNALE

La Bibliothèque de Pully met à disposition de son public une offre documentaire variée et attractive, contribuant ainsi à fournir un espace de réflexion et d'échange des idées, ouvert à toutes et à tous. Lieu d'accueil privilégié, elle propose aussi de nombreuses activités d'animation et de médiation culturelle.

L'offre de services a dû être considérablement restreinte, au vu de la situation sanitaire. De plus, l'institution a été contrainte de fermer ses portes au public pendant près de deux mois (du 14 mars au 10 mai). Malgré tout, dès la mi-mai, il a été possible de rouvrir au public, sous des conditions particulières, afin d'assurer une partie des prestations habituelles.

Malgré la fermeture imposée, la fréquentation de l'institution est restée relativement stable, démontrant ainsi le fort attachement des usagers pour leur bibliothèque.

Durant l'année, la nouvelle identité graphique de l'entité, développée par un bureau de design graphique, a été déployée sur tous les supports et sur la façade de la Bibliothèque avec l'aide du Bureau de la communication. Le nom de l'institution a été officiellement changé en « Bibliothèque de Pully », le terme « médiathèque », désuet, ayant été abandonné.

Service au public

Durant l'année, 1'719 livres, 572 numéros de revue, 397 CD et 592 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. À fin décembre, 38'260 livres, 9'050 CD, 7'313 DVD, 99 CD-rom et 1'686 revues étaient à disposition des usagers, soit un total de 56'436 documents.

Le service EBibliomedia a connu un essor particulier durant l'année et compte actuellement 244 usagers. Ce catalogue eBooks, accessible gratuitement par les usagers de la Bibliothèque, peut ainsi être vu comme un complément à l'offre physique de documents.

Statistique des prêts (2018-2020)

Année	Jours ouvr.	Prêts			Moyenne par jour			Total	Total par jour
		Adultes	Médiath.	Jeunesse	Adultes	Médiath.	Jeunesse		
2018	227	24'353	18'140	76'225	107	80	336	118'718	523
2019	233	25'588	21'046	80'388	110	90	345	127'022	545
2020	202	22'588	15'924	72'080	112	79	357	110'592	547

Nb de prêts CD: 4'099 (-1930) Nb de prêts DVD: 12'240 (-3'129) Nb de prêts eBooks: 1'837 (+302)

La diminution conséquente du nombre de prêt s'explique entre-autres par la fermeture imposée pendant près de 2 mois. Cependant, la moyenne des prêts quotidiens se révèle être quasi identique à celle de 2019 et témoigne d'une forte fréquentation dès la réouverture de l'institution en mai.

Le prêt de CD et DVD a subi une importante diminution sur 2020 qui pourrait être partiellement expliquée par une forme de standardisation de l'utilisation de services de streaming comme Netflix ou Spotify. Malgré ces résultats, la Bibliothèque, dans un souci de maintenir des prestations variées et cohérentes, adaptées à toutes et à tous, tient à garder une offre répartie sur des supports multiples.

En 2020, la Bibliothèque a compté 1'930 emprunteurs actifs, contre 2'285 en 2019. Cette variation peut aussi s'expliquer par la situation sanitaire. Cette donnée ne prend toutefois pas en considération les couples ou familles qui peuvent utiliser parfois un même compte. La part de Pulliérans représente 65% des usagers réguliers de la Bibliothèque.

Médiation culturelle

Les animations et la médiation culturelle occupent une place essentielle dans l'offre de la Bibliothèque. Véritable complément aux services liés aux collections documentaires, ces événements s'inscrivent dans l'offre culturelle proposée par les institutions de la Ville de Pully.

Malheureusement, la crise sanitaire et ses conséquences n'auront permis la tenue que d'une infime partie d'événements durant l'année.

Ainsi, le traditionnel Samedi des bibliothèques, prévu le 14 mars, a été annulé suite à la décision du Conseil fédéral de mettre en place un semi-confinement.

Durant la période de fermeture imposée, une réflexion a été menée pour renforcer l'offre dématérialisée. Ainsi, le blog Biblio-antivirus a été créé, afin de proposer quotidiennement des activités à réaliser depuis son domicile, ainsi que des chroniques littéraires, musicales et cinématographiques.

Certaines rencontres des groupes de lecture ont été réalisées en visio-conférence et les usagers de la Bibliothèque ont été régulièrement informés de l'évolution de la situation par le biais d'une newsletter.

Certaines activités en présentiel ont pu reprendre dès la réouverture de l'institution, le 11 mai et ce, jusqu'au à début du mois de novembre.

Le samedi 5 septembre, une magnifique fête de réouverture a été organisée, regroupant de nombreuses activités, en partie à l'extérieur et se terminant par un concert du groupe folk *Yellow teeth*.



Concert de Yellow teeth sur la pelouse de la Bibliothèque

Des animations comme « Chouette, bébé lit », « Le mercredi des petits » et les différents groupes et clubs de lecture ont permis d'accueillir le public dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Durant cette période, plusieurs ateliers de loisirs créatifs ont été organisés, à l'instar d'une initiation au dessin d'observation par l'illustratrice Dora Formica.

L'association *EyesUp* est venue présenter son application smartphone pour signaler les cas de harcèlement de rue le samedi 3 octobre. Elle a été suivie par une initiation à l'autodéfense, proposée par l'organisation Faire face.

Les restrictions survenues dès le mois de novembre, plus particulièrement la limitation de rassemblement à cinq personnes concernant les manifestations culturelles, ont eu raison des événements prévus jusqu'à la fin de l'année.

Ceux-ci ont donc été, soit annulés, soit reportés à une période ultérieure. Ainsi, durant l'année, moins d'une vingtaine d'événements, tous genres confondus, ont pu être proposés.

Durant l'été, plus de 650 « livres voyageurs » ont été déployés à Pully-Plage. La Bibliothèque est aussi restée ouverte plus longtemps, la fermeture estivale étant réduite à quatre semaines contre cinq habituellement.

Présente sur Facebook, la Bibliothèque propose régulièrement des contenus informatifs sur les collections ou l'actualité du livre. Elle permet aussi de partager les différents événements prévus durant l'année.

MUSÉES DE PULLY

L'année 2020 a été marquée par la pandémie et les restrictions d'ouverture au printemps et en automne.

Les Musées ont été fermés du 13 mars au 11 mai, puis à nouveau dès le 3 novembre.

Très tôt, la décision a été prise d'annuler l'exposition de l'été, Joseph Czapski, prévue du 5 juin au 9 août. Cela devait être la première grande rétrospective suisse du peintre et écrivain polonais Joseph Czapski depuis 30 ans, et le Musée d'art avait l'opportunité de la réaliser en partenariat avec la Fondation Michalski à Montricher. Il a été alors décidé de prolonger de quatre semaines Paris en fête, qui a connu un vif succès malgré les circonstances. En automne, il était prévu d'exposer la collection d'entreprise Helvetia, mais le Musée a dû être fermé le 4 novembre au lieu du 6 décembre.

Les expositions prévues pour l'Archéolab ont également été chamboulées. Ainsi, *Construire malin = romain !* a été ouverte 10 semaines contre 26 prévues. Inaugurée en octobre, elle a dû fermer ses portes moins de 6 semaines après, connaissant toutefois un record de fréquentation - plus de 1'100 visiteurs en un mois -, ce qui est un bon indicateur pour 2021, s'il est possible à nouveau d'accueillir du public sans trop de restrictions.

Pour maintenir une communication et un lien avec le public, l'équipe des Musées a conçu des visites virtuelles pour chacune des expositions. Prévu avant la crise, ce projet a permis d'être très réactif au printemps, de toucher un nouveau public et de connaître une augmentation forte de la visibilité des Musées de Pully.

Expositions au Musée d'art

Paris en fête. Toulouse-Lautrec, Matisse, Dufy...

21 janvier – 26 juillet 2020

Au Musée d'art, l'année 2020 a démarré avec une exposition retraçant le Paris de la Belle Époque et des Années folles. Berceau de nombreuses avant-gardes artistiques, la Ville Lumière est marquée par une alternance de moments d'insouciance et d'années de guerre, mais c'est la joie de vivre qui s'ancre dans les esprits et lui confère une image libre, festive et bohème.

Grâce au prêt exceptionnel d'une importante collection privée, le Musée d'art de Pully a pu présenter entre ses murs des œuvres d'artistes majeurs allant d'Henri de Toulouse-Lautrec à Marc Chagall, en passant par Raoul Dufy, Kees van Dongen, Henri Matisse ou encore Fernand Léger.

À l'occasion de cette exposition, le Musée d'art de Pully a inauguré une nouvelle série de publications consacrées tant aux expositions qu'aux collections de l'institution. Ce premier catalogue publie un ensemble de contributions dues à un historien, des historiens de l'art, des historiens de la littérature, un historien des sciences et une auteure. Ces auteurs issus de différents domaines portent des regards différents et complémentaires sur la prestigieuse collection privée que le Musée a eu l'occasion d'exposer.

*Affiche de l'exposition
« Paris en fête. Toulouse-Lautrec, Matisse, Dufy... »*



Tandis que Dominique Kalifa, professeur à la Sorbonne, introduit la thématique de la fête parisienne dans un article liminaire, Philippe Kaenel, professeur à l'Université de Lausanne, traite de l'affiche parisienne dans les années 1880-1890. Les œuvres du peintre Raoul Dufy se trouvent au cœur des contributions de Lauren Laz, directrice du Musée Angladon à Avignon, de Gilles Genty, historien de l'art, et de Jan Lacki, professeur à l'Université de Genève. Antonio Rodriguez et Dominique Kunz Westerhoff, professeurs à l'Université de Lausanne, se penchent quant à eux sur les liens entre littérature et beaux-arts, Apollinaire et Dufy pour l'un, Proust et Kees van Dongen pour l'autre. Enfin, l'auteure Mélanie Chappuis imagine dans un texte original un dialogue entre deux vedettes de la scène parisienne immortalisées par Henri de Toulouse-Lautrec.

Perspectives. La collection d'art Helvetia

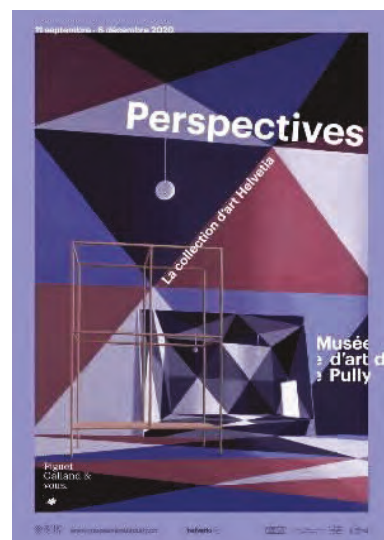
11 septembre – 6 décembre 2020

La deuxième partie de l'année, le Musée d'art de Pully a consacré une exposition à la collection d'art d'Helvetia, l'une des plus importantes collections d'entreprise en Suisse. Constituée à partir des années 1940 par Hans Theler, la collection Helvetia s'est enrichie régulièrement grâce à l'acquisition de nouvelles pièces représentatives des principaux courants artistiques en Suisse.

Présentée pour la première fois au public romand, cette sélection d'œuvres contemporaines était une occasion de découvrir un siècle d'art suisse. À travers quatre thématiques, l'exposition Perspectives traversait les espaces, les époques et les paysages, de Giovanni Giacometti à Monica Studer et Christoph van den Berg, des architectures de Rudolf Maeglin aux espaces futuristes de Thomas Huber, ainsi que les recherches géométriques d'Olivier Mosset, Corsin Fontana ou Claudia Comte. Le dernier chapitre est consacré au portrait, avec des œuvres d'artistes et de plasticiens tels qu'Augustin Rebetez, Silvia Bächli ou encore Miriam Cahn.

À l'occasion de cette exposition, le Musée d'art a invité quatre artistes d'outre-Sarine à réaliser des pièces conçues spécialement pour les espaces du Musée. Albrecht Schnider, Monica Ursina Jäger, Andriu Deplazes et Beni Bischof ont ainsi eu carte blanche pour proposer des travaux uniques qui ont ponctué les salles d'exposition.

Affiche de l'exposition « Perspectives. La collection d'art Helvetia »



Expositions à l'ArchéoLab

Construire + malin = romain !

16 mars 2019 – 5 juillet 2020

Devenue chantier de construction temporaire plutôt que vestige archéologique, la Villa romaine de l'ArchéoLab a accueilli entre le printemps 2019 et l'été 2020 une exposition dédiée à la construction romaine et aux apports irréfutables que nos ancêtres nous ont légués au fil des siècles. Basée sur une approche empirique et collaborative où la manipulation et l'expérimentation ont la part belle, *Construire + malin = romain !* a rencontré un franc succès auprès des visiteurs de tous âges. Adultes et enfants ont découvert et testé ensemble divers outils et méthodes utilisés de l'Antiquité à nos jours, le tout accompagné de contenus explicatifs adaptés selon l'âge, alliant ainsi la théorie à la pratique.

À défaut de pouvoir tester des outils millénaires, les visiteurs ont pu les admirer. Une cinquantaine d'objets archéologiques provenant de cinq musées suisses étaient exposés et racontaient le quotidien d'ouvriers anonymes.

Affiche de l'exposition « Construire + malin = romain ! »



Un échange entre le Musée archéologique du Val d'Oise, concepteur de l'exposition « Construire malin, construire romain » et l'ArchéoLab, créateur de l'exposition « Archéonimaux », a permis aux deux expositions de continuer à exister et de se développer en fonction des choix scénographiques de chaque institution. De plus, un partenariat fructueux avec la société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) a permis d'élaborer une section de l'exposition traitant des techniques actuelles et des enjeux futurs de la construction ainsi que de proposer des contenus diversifiés lors d'activités de médiation et d'événements publics. À ces occasions, des professionnels de la branche apportaient leurs connaissances et leur expertise d'une manière ludique et accessible à tous.

Malgré la fermeture temporaire de l'exposition en raison de la crise sanitaire, cette dernière a remporté un grand succès, grâce notamment à sa version virtuelle. L'équipe de l'ArchéoLab a, en effet, élaboré un concept de visite virtuelle permettant une exploration, gratuitement et depuis chez soi, via la plateforme archeolab.app. L'exposition a été entièrement photographiée en 3D afin de permettre au visiteur de s'y déplacer. Ce dernier peut également profiter de nombreux contenus additionnels telles des images et des vidéos.

Fort de l'enthousiasme et des remarques positives des visiteurs-constructeurs, l'ArchéoLab se positionne comme un lieu de découverte expérimental et continuera de chercher à placer le visiteur en tant qu'acteur plutôt que spectateur tout en abordant des sujets ou des enjeux sociétaux actuels.

Crime à la romaine

3 octobre 2020 – 12 décembre 2021

Inaugurée en octobre 2020, *Crime à la romaine* propose au public une initiation à l'archéo-anthropologie et aux sciences criminelles. L'exposition prend la forme d'une enquête entre passé et présent. Les visiteurs sont invités à récolter un maximum d'indices sur une scène de crime antique, empreintes digitales, fibres et autres insectes, afin d'identifier le meurtrier à l'aide des outils des sciences criminelles. Le scénario de l'exposition a été imaginé par Christine Pompeï, auteure jeunesse à succès.

Pour ce projet, l'institution a profité de la Convention de partenariat signée entre les Musées de Pully et l'Université de Lausanne. Elle a ainsi bénéficié de la collaboration du grand spécialiste Christophe Champod, Professeur ordinaire en Sciences Forensiques de l'École des sciences criminelles.

Affiche de l'exposition « Crime à la romaine »



Archéonimaux voyage en France

L'exposition Archéonimaux imaginée par l'ArchéoLab, en collaboration avec la Fondation Gandur pour l'art, a été présentée par un musée français du 12 octobre 2019 au 20 septembre 2020 : le Musée archéologique du Val d'Oise. Après cette première escale, l'exposition poursuivra sa route et sera exposée au Forum antique de Bavay en 2021 : une belle reconnaissance de la créativité et de la qualité du travail de l'équipe de l'ArchéoLab au-delà des frontières nationales.

Acquisitions et donations

Au cours de l'année écoulée, le Musée d'art a complété son lot d'éditions de Locus Solus en faisant l'acquisition de pièces de Stéphane Zaech et de Noémie Doge, artistes contemporains qui bénéficient actuellement d'une belle reconnaissance sur la scène contemporaine romande.

En outre, l'exposition Perspectives. La collection d'art Helvetia a donné lieu à une importante donation. L'assureur a en effet offert au Musée d'art une toile récente du jeune peintre grison Andriu Deplazes, qui obtient depuis quelques années de nombreuses marques de reconnaissance telles que prix, expositions et publications. Parallèlement, la galerie Peter Kilchmann, qui représente l'artiste, a fait don de deux dessins de Desplazes. Ces œuvres laissent ainsi une trace de l'exposition au sein des collections de la Ville de Pully qu'elles complètent de manière idéale.

Enfin, un nouveau contrat de dépôt a été signé par la Ville avec l'Office fédéral de la culture pour une œuvre d'Alfred Chavannes. Déposée par la Fondation Gottfried-Keller à l'ouverture du Musée d'art en 1949 ou peu après, cette très belle toile représente le Léman et le Grammont vus de Glion.

Communication au Musée d'art

Presse

Le Musée d'art de Pully a été, comme chaque année, suivi de manière régulière par la presse quotidienne et hebdomadaire (24 heures, Le Temps, la RTS, Le Régional, La Liberté, etc.) ainsi que par la presse spécialisée (Arts Passion). Les deux expositions de l'année 2020, « Paris en fête » et « Perspectives. La collection d'art Helvetia », ont bénéficié d'une excellente couverture médiatique, avec pour la première plus de 40 publications dans la presse écrite, online ainsi qu'à la radio. Les expositions sont appréciées et les critiques positives. Le Musée d'art de Pully se place toujours comme un acteur important de la scène artistique régionale.

Site internet - www.museedartdepully.ch

En 2020, le site internet du Musée d'art de Pully a accueilli 27'126 visiteurs, soit une augmentation de plus de 50 % face à 2019 (18'055 visiteurs en 2019). 17 % d'entre eux sont des visiteurs récurrents et 83 % sont des nouveaux visiteurs.

Visite virtuelle

Depuis son lancement le 28 avril 2020, la visite virtuelle du Musée d'art de Pully a accueilli 8'725 visiteurs via sa page dédiée www.museedartdepully.app.

Le pic de visiteurs sur une seule journée se situe à 466 visiteurs sur la journée du 28 avril 2020, le jour même de la mise en ligne de la visite virtuelle de l'exposition « Paris en Fête ».

Le pic de visiteurs sur un mois est de 1'431 visiteurs pour le mois de juillet 2020 et la moyenne quotidienne de visiteurs est de 31.7 en 2020.

Réseaux sociaux

Facebook - [@museeartpully](https://www.facebook.com/museeartpully):

La page Facebook regroupe à ce jour la communauté de fans la plus importante du Musée d'art de Pully avec 2'674 fans, dont 231 nouveaux fans en 2020.

Instagram - [@museeartpully](https://www.instagram.com/museeartpully):

La page Instagram du Musée d'art de Pully compte 2'162 abonnés, dont 344 nouveaux abonnés en 2020.

Partenariats / échange de visibilité:

En termes de communication, les partenariats avec le magazine « Générations » ainsi que le magazine « Culture » de l'EPFL ont permis une promotion de l'exposition « Paris en fête » sur de nouveaux réseaux, avec notamment une visibilité presse et digitale via leurs canaux respectifs.

Un partenariat avec le Centre hospitalier universitaire vaudois, donnant accès au Musée d'art de Pully au personnel du centre pour un prix préférentiel, tout en offrant une visibilité au Musée via la plateforme intranet « H-Oxygene » du CHUV a également été mis en place en 2020.

Communication à l'ArchéoLab

Presse

Les retombées médiatiques pour l'ArchéoLab ont été significatives en 2020. Ses expositions interactives attirent de plus en plus de monde et font l'objet de nombreux articles (Coopération, 24 heures, La Liberté, etc.). *Crime à la romaine* a, dès son ouverture, rencontré un franc succès. L'exposition est référencée sur de nombreux sites et agendas en ligne (Léman 4 Kids, L'Agenda, Lausanne Cités, etc.) et elle est notamment apparue dans un article de La Liberté. L'ArchéoLab a également beaucoup fait parler de lui pour ses visites virtuelles qui ont été très appréciées et recommandées par de nombreux médias.

Site internet - www.archeolab.ch

En 2020, le site internet de l'ArchéoLab a accueilli 8'993 visiteurs, soit une augmentation de 8% face à 2019 (8'277 visiteurs en 2019). 17% d'entre eux sont des visiteurs récurrents et 83% sont des nouveaux visiteurs.

À noter une augmentation de plus de 30% de visiteurs provenant d'un smartphone en 2020 (4'800) face à 2019 (3'700) ainsi qu'une diminution de 4% des visiteurs provenant d'un ordinateur de bureau entre 2019 et 2020.

Visite virtuelle

Depuis le 12 mai 2020, la visite virtuelle de l'ArchéoLab a accueilli 29'237 visiteurs via sa page dédiée, www.archeolab.app.

Le pic de visiteurs sur une seule journée se situe à 884 visiteurs pour la journée du 25 août.

Le pic de visiteurs sur un mois est de 4'806 visiteurs pour le mois d'août et la moyenne quotidienne de visiteurs est de 119.1 en 2020.

Réseaux sociaux

Facebook - @archeolabpully:

La page Facebook regroupe à ce jour la communauté de fans la plus importante de l'ArchéoLab avec 751 fans, dont 161 nouveaux en 2020 (+76% en comparaison avec 2019).

Instagram - @archeolabpully:

La page Instagram de l'ArchéoLab compte 446 abonnés, dont 416 nouveaux en 2020.

Partenariats / échange de visibilité:

Tout comme en 2019, le partenariat avec la SIA (Société des ingénieurs architectes) était actif dans le cadre de l'exposition *Construire + malin = romain !* et ce jusqu'à fin mars 2020.

Dès septembre 2020, dans le cadre de l'exposition *Crime à la romaine*, une collaboration a été établie avec Christophe Champod, professeur en sciences criminelles à l'UNIL, et Christine Pompéi, auteure jeunesse, qui a notamment imaginé les enquêtes de Maëlys dans le cadre de cette exposition qui se poursuivra jusqu'en 2021.

Un programme de médiation scientifique en collaboration avec l'Eprouvette de l'UNIL a également vu le jour lors de cette année 2020.

Ces différentes collaborations ont permis à l'ArchéoLab de jouir d'une visibilité supplémentaire en dehors de ses canaux de communications habituels mais également de développer sa notoriété dans le milieu scientifique régional.

Recherches de fonds et partenariats

Musée d'art

La Loterie romande et la Fondation philanthropique Famille Sandoz ont reconduit leur soutien au Musée d'art. Concernant les sponsors privés, la 3^e année de sponsoring-partenariat avec la Banque Piguet Galland & Cie SA a continué d'être très intéressante par le soutien financier, les échanges de visibilité et les nouveaux publics amenés par la banque privée dans le cadre des événements privés organisés à Pully. Ce partenariat a par ailleurs été reconduit pour les années 2021 à 2023.

La Fondation Gandur pour la Jeunesse a également reconduit son soutien pour le projet de Culture inclusive et l'institution a encore bénéficié, cette année, de la donation de la Fondation Juchum de 2019.

ArchéoLab

L'exposition *Construire + malin = romain !* est le fruit d'une collaboration avec le Musée d'archéologie du Val d'Oise (labellisé Musée de France). La thématique de l'exposition a par ailleurs permis de faire naître un partenariat important avec la SIA. Des activités spéciales liées à la construction ont pu être organisées grâce à ce partenariat.

Par ailleurs, le programme d'ateliers spécialisés pour enfants en situation de handicap mental mis sur pied grâce au soutien de la Fondation Gandur pour la Jeunesse (FGJ) a poursuivi son développement durant cette année, et la FGJ a renouvelé son soutien pour l'année 2021.

La Muette

Dans le cadre du développement des projets artistiques et de l'équipement multimédia du futur espace muséal Charles Ferdinand Ramuz à La Muette, la Loterie Romande a accordé un considérable soutien financier. Celui-ci va permettre de développer un lieu accessible au plus grand nombre, favorisant autant une expérience intime et poétique qu'un contenu scientifique de qualité.

Fréquentation

La fréquentation annuelle des musées a été significativement diminuée par les fermetures dues aux restrictions sanitaires. L'ArchéoLab a été ouvert 14 semaines sur les 37 prévues initialement et le Musée d'art n'a pu accueillir des visiteurs que pendant 26 des 39 semaines d'ouverture prévues. Les chiffres ont cependant été très satisfaisants durant ces périodes d'ouverture : en moyenne, l'ArchéoLab a vu défiler 144 visiteurs par semaine d'ouverture alors que le Musée d'art a pu constater une moyenne de 429 visiteurs par semaine sur l'année. Ces chiffres permettent de dépasser les prévisions initiales de plus de 54 %. De plus, les visites virtuelles pour les deux entités ont rencontré un franc succès, confortant les Musées dans la pérennisation de ces projets.

Fréquentation	ArchéoLab ¹	Musée d'art ²
Enfants	1'625 ¹	883 ²
Adultes	972 ¹	10'272 ²
Visites virtuelles	29'237	8'725
Total	31'834	19'880

¹ Les 2'597 visiteurs de l'ArchéoLab ont visité les expositions *Construire + malin = romain !* et *Crime à la romaine* pendant les 14 semaines ouvertes en 2020, soit respectivement une moyenne 23 et 94 visiteurs par jour. L'exposition *Crime à la romaine*, qui a totalisé près de 2'000 visiteurs durant les 21 jours d'ouverture en 2020, va durer jusqu'au 12 décembre 2021.

² Durant les deux premiers mois de l'année 2020 – avant la fermeture des musées liée au COVID-19 du 13 mars 2020 – l'exposition *Paris en fête* accueillait en moyenne plus de 800 visiteurs par semaine.

Médiation

L'année a bien débuté avec de nombreuses activités dans le cadre de l'exposition *Paris en fête* au Musée d'art et la reprise de *Construire + malin = romain !* à l'ArchéoLab. Les publics (les adultes, les familles, les enfants ou encore les scolaires) étaient au rendez-vous pour les ateliers, visites guidées, anniversaires et autres événements proposés.

Malgré les chamboulements occasionnés par l'arrivée soudaine de la pandémie COVID-19, la suite de l'année a été l'occasion d'explorer des nouvelles formes de médiation, notamment à travers des projets numériques. Les expositions physiques étant fermées au public, les visites virtuelles de *Construire + malin = romain !* et de *Paris en fête* ont été développées, en y ajoutant du contenu audio, vidéo et des liens web, afin de guider les visiteurs et d'enrichir leur expérience. Du côté de l'ArchéoLab, la plateforme *archéolab.app* a été lancée pour héberger le contenu numérique de l'institution. La grande fréquentation de cette plateforme ainsi que des visites virtuelles ont prouvé que le public apprécie ce genre de propositions et que cela vaut la peine de continuer à proposer un contenu de qualité pour ces plateformes numériques.

Le cours sur la médiation culturelle en collaboration avec l'UNIL a eu lieu pour la deuxième fois, sur Zoom, COVID oblige, et a permis de mettre en place un workshop avec les étudiant.e.s du cours, afin de discuter et d'approfondir les possibilités de médiation culturelle numériques. Cela a débouché sur l'élaboration d'un projet de restitution de l'ArchéoLab via le jeu *Minecraft*, en collaboration avec deux étudiantes du cours. Ce projet verra le jour en 2021.

Aussi, l'année 2020 a permis d'expérimenter des projets différents, d'aller à la rencontre des publics des Musées de Pully au-delà de leurs murs et surtout, elle a posé les prémisses de projets numériques plus innovants qu'il est prévu de perpétuer en 2021.

Culture Inclusive

En raison de l'épidémie de COVID-19, les activités de médiation spécialisée in situ ont malheureusement dû être reportées. Toutefois, cette année a permis de développer, grâce au soutien de la Fondation Gandur pour la Jeunesse, de la Fondation Juchum et de la Ville de Pully, d'autres manières de rencontrer le public et d'atteindre les objectifs.

Les activités à réaliser à la maison

Élaborées pour répondre aux besoins des familles dans le contexte des confinements dus à l'épidémie de COVID-19, des activités à réaliser facilement à la maison, téléchargeables sur le site internet de l'ArchéoLab, ont été proposées. Celles-ci ont pour but de faire découvrir la période romaine aux enfants de manière amusante et pédagogique et ont été conçues avec les conseils d'Autisme Vaud.

Les visites virtuelles

En mai et en décembre 2020, l'ArchéoLab a dévoilé les visites virtuelles des expositions *Construire + malin = romain!* et *Crime à la romaine*. Il était important pour l'institution de poursuivre son élan inclusif en proposant pour chacune d'elle un parcours illustré en langage facile à comprendre à destination des enfants ayant des singularités intellectuelles (verbaux et non verbaux). Ces parcours, réalisés avec le Bureau Langage simplifié de Fribourg (Pro Infirmis), sont constitués de guides et de vidéos faciles à comprendre. Un questionnaire d'évaluation de l'accessibilité au contenu est également envoyé aux utilisateurs afin d'améliorer progressivement l'offre.

En plus du lancement de ces visites et des activités à réaliser à la maison, le site internet des Musées a également été modifié. Les visiteurs en situation de handicap y trouvent désormais toutes les informations relatives aux activités, à l'accès, ainsi qu'à l'histoire de la Villa romaine en langage facile à comprendre.

Atelier Mille et un suspects

Afin de compléter son offre de médiation, en plus des programmes d'activités spécialisées « 5 sens » et des « visite sur mesure », l'ArchéoLab a conçu cette année un atelier inclusif intitulé Mille et un suspects. Cet atelier se propose de développer une thématique de l'exposition *Crime à la romaine*; les enfants y découvrent la notion de description, utile à la fois dans les enquêtes de police (portraits-robots) mais aussi en archéologie et en histoire de l'art.

Afin qu'il soit accessible au plus grand nombre, le protocole de l'atelier est fondé sur le modèle des activités spécialisées. L'atelier se décline également en différents niveaux de compréhension (verbal, non verbal) pour s'adapter à des groupes d'enfants avec et sans handicap.

À noter également que les activités inclusives de l'ArchéoLab sont désormais inscrites dans le catalogue vaudois des offres de loisirs et de vacances pour les familles de personnes en situation de handicap publié par Pro Infirmis.

Création d'un espace muséal C. F. Ramuz à La Mulette

En 2020, la vision, les missions et les objectifs du projet muséal La Mulette ont été définis. La conception des étapes du parcours de visite est bien avancée, les objets ont été sélectionnés et la collaboration se poursuit avec le studio de design BIG-GAME pour la scénographie. Par ailleurs, la documentation de l'inventaire a démarré.

Afin d'assurer une assise scientifique solide au projet, une convention de collaboration avec le Centre des Littératures en Suisse romande (CLSR), spécialiste de C. F. Ramuz, a été signée, en complément à la convention-cadre conclue avec l'Université de Lausanne en 2018. L'équipe du CLSR participe pleinement à l'élaboration du contenu muséal. En outre, avec le développement du projet se nouent de nouvelles relations partenaires, notamment avec la Bibliothèque Cantonale Universitaire.

La Fondation La Mulette a été constituée afin d'accompagner la réalisation et l'exploitation des locaux, et dans le but de soutenir financièrement par des recherches de fonds externes les projets du lieu. Le Conseil de Fondation est composé de cinq membres au moins, désignés par la Ville de Pully, dont deux au moins sont choisis dans la famille de l'écrivain ou proposés par elle. Une première demande de fonds auprès de la Loterie Romande a abouti.

Concernant le chantier, les travaux préparatoires, la coordination des plans d'installations techniques et les appels d'offres sont en cours. Le suivi pour la Ville de Pully est assuré conjointement par DUE et DAGF.

L'OCTOGONE - THÉÂTRE DE PULLY

Une saison touchée de plein fouet par le virus

En 2020, coupé net dans son élan par l'irruption du COVID-19, L'Octogone a accueilli en tout et pour tout 7 spectacles programmés (3 pièces de théâtre, 2 spectacles de danse contemporaine, 2 concerts) sur les 17 initialement prévus. Grâce aux conseils avisés du Service juridique de la Ville de Pully, l'ensemble des annulations n'a généré aucun coût à l'exception du spectacle *The Falling Stardust* du 13 mars 2020. En effet, ce dernier a dû être annulé le soir même de la représentation à la suite de la conférence de presse du Conseil d'Etat vaudois décrétant la fermeture immédiate des lieux culturels.

Auparavant et par chance, les 40 ans du théâtre ont pu être clos par une série de visites-lunch durant le mois de janvier menées tambour battant par un jeune acteur suisse. Ce dernier a fait visiter le théâtre avec un concept inédit, mêlant faits historiques, mémoires du théâtre et anecdotes prenant la forme d'un petit spectacle de 60 minutes fort apprécié des personnes présentes.

Les statistiques du bureau de location reflètent les conséquences de l'état d'urgence sanitaire. 5'059 billets uniquement ont été émis durant l'année. Il est intéressant de relever que l'intérêt du public lors du lancement de la saison 2020-2021 au mois de septembre (soit après la première vague COVID-19) n'a pas fléchi avec de très bonnes moyennes de prévente de billets avant l'annulation en chaîne des spectacles. Cet intérêt s'est également manifesté par des dons spontanés (lors de procédure de remboursement, des clients ont offert la somme au théâtre) ainsi que des encouragements par téléphone.

En signe de solidarité avec les artistes et les autres théâtres, L'Octogone a ouvert ses portes à la Cie 93 qui devait initialement répéter et jouer sa création au Théâtre du Jorat avant d'autres dates dans le Canton de Vaud. En contrepartie, le spectacle *Les Clochards Célestes* a été joué à titre gracieux en avant-première à Pully le samedi 12 septembre 2020.

Par ailleurs, dans la mesure du possible et en respectant les mesures sanitaires, L'Octogone a collaboré au mieux avec le collège Arnold Reymond pour faciliter des réunions scolaires et cours de théâtre, notamment sur la vaste scène du théâtre.

Cinq manifestations de locataires ont pu avoir lieu sur les nombreuses options prises, annulées par la suite pour cause de COVID-19.

Les organisateurs du festival Pully à l'heure du Québec, initialement fixé du 31 mai au 6 juin 2020, ont dû se résoudre à reporter l'édition au mois de juin 2021.

À partir du 13 mars 2020, date de la première fermeture du théâtre, la communication a dû être repensée en urgence afin de répondre au mieux et au plus vite au questionnement du public face à l'incertitude ambiante (le plan de protection a été affiché sur le site internet du théâtre, par exemple). Tout au long de cette deuxième partie de l'année, le défi a consisté à poursuivre la mission première de l'institution, soit affirmer une présence culturelle à Pully sans en faire trop ni pas assez. Jonglage difficile au vu de la situation sanitaire très fluctuante. Compte tenu du contexte, la décision a été prise de mettre l'accent sur une communication digitale (newsletter, Facebook, Instagram) au détriment de l'impression papier (affiches, affichettes et flyers) pour éviter des dépenses superflues suite à l'annulation de spectacles.

Saison officielle

- Un concert est souvent un moment fort de retrouvailles. Celui de Penguin Café avec son métissage de musique de chambre allié à de la pop n'a pas dérogé à la règle. Avec ses cinq albums cultes, cet orchestre protéiforme a donné à voir un concert enthousiasmant.
- *Le Canard à l'orange*, une comédie rondement menée par un Nicolas Briançon au meilleur de sa forme, entraînant les acteurs dans un rythme étourdissant et le public par la même occasion.
- Avec *Danser Casa*, nous avons assisté aux retrouvailles de deux peintures de hip-hop autour d'un projet traitant de l'altérité par le biais d'une chorégraphie virtuose et poétique.
- *Le Lien*, c'est la dissection d'une relation mère-fils à travers un panel de sentiments exprimés avec brio par Pierre Palmade et Catherine Hiegel.
- Patrick Watson a envoûté le public de L'Octogone grâce à une prestation scénique de haut vol, creusant le sillon d'une musique oscillant entre folk romantique et pop baroque.
- La compagnie Linga n'a cessé d'expérimenter de nouvelles formes. Avec *Sottovoce*, elle a creusé un langage commun avec des musiciens sur scène, tantôt interprètes, tantôt partie prenante d'une chorégraphie ouverte sur l'autre.
- *Rouge* est le type de pièce plébiscitée par le public de L'Octogone. Sur un thème exaltant, un artiste - ici le peintre Rothko - doit-il faire des concessions ? Nous avons assisté à une véritable prouesse de Niels Arestrup au sommet de son interprétation.



1 Patrick Watson - Portrait Octogone ©Juliette Henrioud

2 Penguin Café - press photo ©Alex Kozobolis copie

3 Affiche de la saison 2020-2021

4 Le canard à l'orange ©Céline Nieszawer copie

5 Danser Casa ©Yoriyas

6 Rouge ©J.STEY

7 Cie Linga ©Michel Bovay

Les partenaires du théâtre

Compagnie Linga

Les activités de la Compagnie Linga ont été durement affectées par la pandémie. Par un heureux hasard du calendrier, la production annuelle « Sottovoce » a pu être présentée à L'Octogone les 28 et 29 février 2020 devant deux salles bondées avant la fermeture des théâtres suisses. Mais depuis cette date, malheureusement, la quasi-totalité des activités de la compagnie, à savoir 10 tournées et 26 spectacles, les répétitions, ateliers et médiations ont été annulés ou reportés.

Pour l'Art (Association de musique de chambre)

Sur les 8 concerts planifiés de l'Association Pour l'Art sur l'année 2020, 5 concerts ont pu avoir lieu avant la fermeture du théâtre et les 3 autres ont été annulés.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE

La crise sanitaire qui a sévi en 2020 a malheureusement contraint le Café-Théâtre à considérablement écourter ses saisons puisque la salle n'a pu accueillir des spectateurs que du 2 janvier au 12 mars ainsi que du 18 août au 1^{er} novembre, selon les restrictions imposées par le Conseil fédéral. Sur ces 5 mois durant lesquels des artistes ont pu se produire sur scène, 17 spectacles ont tout de même été représentés, répartis sur 58 séances, générant la somme de CHF 37'985.00, redistribuée aux artistes.

Le Café-Théâtre a également dû s'adapter aux mesures durant sa période d'ouverture et réduire sa capacité d'accueil afin de respecter les normes sanitaires, passant d'une jauge de 60 à 40 places maximum, afin d'assurer la distance sécuritaire nécessaire entre les spectateurs. Le port du masque a également été imposé à toute personne pénétrant dans l'enceinte du théâtre et la vente de boissons a été suspendue avant le spectacle. Malgré les conditions difficiles de cette année, le théâtre a persévéré dans sa vocation initiale, celle de présenter aux spectateurs un panel diversifié de spectacles et d'offrir la possibilité à des artistes locaux avec des moyens limités de se produire.

Parmi les moments forts de l'année, on peut citer :

- **Mystère de Rouelbeau**

Une comédie fantomatique de Christian Dustour: cet auteur romand a suivi les cours Simon à Paris et mène également une activité de comédien et de metteur en scène; il est aussi l'auteur de plusieurs livres et pièces. Un commissaire et une profilleuse mènent une enquête rendue difficile en raison de la présence de deux fantômes. Ils croiseront une guide énigmatique, un chevalier surgi du temps passé après une séance de spiritisme, un couple tout droit sorti de X-Files et un toxicomane accompagné de sa compagne sexy.

- **Au bout du rouleau**

Comédie de Jean-Pierre Martinez interprétée par la troupe Les Jars Noirs, une troupe amateur basée à Epalinges. Un dramaturge au bout du rouleau reçoit un journaliste pour une interview qui pourrait relancer sa carrière. Mais au théâtre les apparences sont parfois trompeuses.

- **Nuit blanche**

Comédie de Steve Riccard & Olivier Lambelet. Une nuit, un casting qui peut lancer une carrière et une comédienne en manque de reconnaissance. Nous sommes loin du trio classique composé du mari, de la femme et de l'amant ! Mais cette configuration s'est révélée tout aussi explosive.

- **SuzyKa hommage à Bobby Lapointe**

C'est sur le mode du clown que la comédienne et chanteuse Christine Laville a choisi de rendre hommage à «cet hurluberlu qui tire la chansonnette». SuzyKa est venue raviver Bobby Lapointe. Telle une amoureuse éplorée, elle nous a raconté sa vie au travers des grandes œuvres de son idole.

- **Kintsugi**

Comédie musicale interprétée par le JAM (Jeunes Artistes de Musical). Le JAM est un collectif créé par des étudiants du Conservatoire de Lausanne. Il est composé de jeunes entre 20 et 25 ans en formation dans les divers métiers de la scène, et a comme volonté de créer des comédies musicales originales et francophones en Suisse romande.

- **Lady Windermere's fan**

D'après une pièce écrite par Oscar Wilde interprétée la troupe ET Cetera (English Theater Company): L'Éventail de Lady Windermere, un des grands succès d'Oscar Wilde, assemble comédie succulente et répliques d'une grande profondeur.

- **Avant de s'envoler**

Comédie dramatique de Florian Zeller interprétée par la Cie qui Mue. Cette pièce explore le deuil et l'absence, révélant en chemin une profonde histoire d'amour.

- **Rituels**

Deux solos, deux rituels, deux cœurs à corps qui revisitent les traditions dansées d'Égypte et du Moyen-Orient pour les déployer dans leur quintessence au rythme d'une écriture novatrice et contemporaine. Un voyage dansé accompagné par la percussion, la flûte et qui se poursuit jusqu'en Inde avec les résonances subtiles du sarode.

AUTRES SOUTIENS

La Ville de Pully soutient également de nombreuses activités, proposant ainsi à la population pulliérane une offre culturelle très diversifiée. Parmi celles-ci, on peut notamment citer le Cinéma CityClub et le Théâtre des Jeunes de Pully (TJP).

Cinéma CityClub Pully

En raison de la crise sanitaire, le Cinéma CityClub a dû prendre diverses mesures de sécurité pour accueillir les spectateurs et a été contraint de fermer durant cinq mois. Une offre originale en ligne a été déployée afin de maintenir le lien avec le public et soutenir la scène culturelle. Une sélection de films proposés en streaming a été mis en place, attirant un millier de spectateurs, ainsi que deux concerts diffusés en livestream depuis la scène du CityClub, suivis par 3'667 spectateurs.

En 2020, le Cinéma CityClub a proposé, dans sa salle et en public, 24 films en séances régulières, 35 projections du P'tit CityClub organisées pour les enfants de 2 à 12 ans, 8 séances pour les seniors, 10 soirées « Film et concert », 16 rencontres avec des cinéastes et personnalités du septième art et 6 soirées-événements. Plus de 10 films suisses ont été projetés durant l'année, souvent en présence de leur auteur, affirmant la volonté du CityClub de soutenir la création de notre pays.

14 séances scolaires ou pédagogiques ont également eu lieu au CityClub, attirant 632 spectateurs.

Le Cinéma CityClub a par ailleurs maintenu son ancrage pullièran en collaborant notamment avec les établissements scolaires, les structures d'accueil extra-scolaires, le festival Cinéma Jeune Public et plusieurs commerces et associations de la ville.

La fréquentation en salle a atteint 10'770 spectateurs, un chiffre encourageant en considérant les cinq mois de fermeture. À titre de comparaison, en 2019, 21'834 spectateurs sont venus au cinéma. Le Cinéma CityClub a ainsi réussi à maintenir son niveau de fréquentation durant ses mois d'ouverture.

Enfin, même si la crise sanitaire a annulé ou empêché de nombreuses locations de la salle, le Cinéma CityClub a été mis à disposition d'associations, entreprises ou institutions de la région réunissant 1'479 spectateurs (contre 5'986 en 2019).

L'association Cinéma CityClub a été soutenue à hauteur de CHF 50'000.00 par la Ville de Pully.

Théâtre des Jeunes de Pully (TJP)

Créé il y a plus de 40 ans, le TJP a été soutenu depuis sa création par la Ville de Pully.

En 1992, pour mieux former les comédiens de ses spectacles, le TJP a fondé l'École de Théâtre et de Comédie musicale de Pully. Aujourd'hui, l'association du TJP gère en parallèle l'école, qui dispense les cours et donne des spectacles et auditions d'élèves et d'amateurs, et la Compagnie TJP qui produit les spectacles professionnels.

L'école a été fermée dès le 15 mars, conformément aux directives de la Confédération pour lutter contre le COVID-19. Elle a rouvert à la rentrée de septembre pour les élèves jusqu'à l'âge de 16 ans. Des cours limités à 5 personnes ont été organisés pour les élèves au-delà de 16 ans, ainsi que des cours de danse et de chant via l'application Zoom, et des pièces radiophoniques pour permettre la distanciation des élèves.

La compagnie a poursuivi son développement et la promotion de jeunes talents professionnels de suisse romande. Elle a néanmoins dû reporter à 2021 le spectacle initialement prévu en novembre, faute de pouvoir répéter, d'une part, et se produire, d'autre part.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Personnel fixe au 31 décembre 2020		Nombre
Contrats à durée indéterminée		203
Apprentis		23
Stagiaire MPC		2
Stagiaires (HEIG et Pré-HES)		8
Total		236

Auxiliaires ayant travaillé en 2020		Nombre
DAGF	Auxiliaires expositions et vernissages - Musées	33
DAGF	Bibliothèque	5
DAGF	Café-Théâtre de la Voirie	5
DAGF	Secrétariat municipal et OPO	3
DAGF	Service informatique	0
DAGF	Service des ressources humaines	5
DAGF	Techniciens et personnel d'accueil - Octogone	39
DDGS	Auxiliaires mensualisés et à l'heure pour nettoyage des bâtiments	45
DDGS	Nettoyage des collèges (été)	35
DDGS	Organistes et remplaçants	9
DDGS	Piscines	18
DDGS	Réfectoires scolaires	9
DDGS	Vignes et forêt	2
DJAS	Accueillantes en milieu familial	19
DJAS	Colonies des Mosses et des Monts-de-Pully	21
DJAS	Gestion de l'économat	4
DJAS	Etudes surveillées et sport scolaire facultatif	32
DJAS	Secrétariat	2
DJAS	Service médical et dentaire	4
DUE	Parcs et Promenades	6
DUE	Urbanisme	5
DTSI	Service technique	1
DTSI	Voirie	1
DUE/DTSI	Civilistes	4
Engagements sociaux	IPT, ORIF, LIFT, CGPI, AI, Mode d'emploi et Insert H	8
Total		315

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

L'indice des prix à la consommation (iPC) du mois d'octobre 2019 était de 101.8 (indice 2015) alors que la grille était indexée à hauteur de 102.1. Par conséquent, il n'y a eu aucune indexation pour l'année 2020.

ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

Durant l'année 2020, la cadence de parution du journal « Persinfo » est passée à 3 numéros selon le projet adopté en 2019. Un sondage a permis de connaître l'avis des collaborateurs qui apprécient le graphisme modernisé et semblent trouver la nouvelle formule plus dynamique et intéressante.

Durant la période de confinement, les RH et la Communication ont également édité une newsletter hebdomadaire afin de rester en contact avec le personnel, une initiative qui a été plébiscitée par les collaborateurs.

Au niveau des événements :

- 16 collaborateurs ont assisté à 4 matinées d'accueil, certaines sous une forme réduite et sans visite à l'extérieur. De plus, une matinée d'accueil a été organisée en août pour l'arrivée de 13 nouveaux apprentis et stagiaires ;
- 244 collaborateurs se sont retrouvés dans « Pully sous l'eau » lors de la soirée du personnel (17 janvier) ;
- Le repas des retraités a dû être annulé ;
- La journée « oser tous les métiers » a dû être annulée et a été remplacée par des activités en classe ;
- Le Père Noël n'a pas pu rencontrer comme chaque année les enfants des collaborateurs au refuge des Quatre Vents. Néanmoins, 56 enfants ont reçu un cadeau dans le courant du mois de décembre.

RÉALISATIONS 2020

Le Service a mené les projets suivants en 2020 :

Pour les deux entités, Ville de Pully et Association Sécurité Est Lausannois (ASEL), représentant en tout environ 270 collaborateurs et 350 auxiliaires :

- Etablissement de 243 contrats de travail/modifications de contrat ;
- Paiement des salaires, gestion des assurances, suivi de la gestion du temps et de l'absentéisme, suivi des dossiers du personnel ;
- Assistance RH pour 18 recrutements représentant 1'200 dossiers à traiter (dont 400 dossiers pour un seul poste) et traitement d'environ 435 candidatures spontanées. La moitié des entretiens environ a été faite par Zoom ;
- Travail important de communication et de mise en place de procédures spéciales et de plan de protection liés au COVID-19 (voir chapitre spécial).

Pour la Ville spécifiquement :

- Elaboration d'une politique de formation ;
- Etude LOGIB pour vérifier l'égalité salariale et adhésion à la charte européenne pour l'égalité ;
- Finalisation de la nouvelle offre de repas dans les cafétérias ;
- Présentation à la Municipalité de statistiques sur le personnel et sur l'absentéisme ;
- Poursuite du projet sur la performance d'équipe avec la HEIG.

FORMATION

- Seules les formations « Fonctionnement de l'administration » pour le personnel de la Ville de Pully et « Goodmanners » pour les apprentis ont pu être données en présentiel.
- Les cours internes destinés aux apprentis ont été donnés en visioconférence ;
- Deux formations ont été données aux cadres de la Ville de Pully :
 - Une formation pour les évaluateurs lors des entretiens d'évaluations annuels, qui a été dispensée à 10 personnes réparties en 2 groupes, les 1^{er} et 2 septembre 2020 ;
 - Une formation pour le programme PACT (Programme Absences et Climat de Travail) a été organisée et suivie par un groupe de 6 personnes. Un deuxième groupe de 6 personnes n'a pas pu suivre cette formation, car elle a été annulée en raison du COVID.
- Plusieurs collaborateurs ont suivi des formations par visioconférence et la plupart ont pu terminer leur formation certifiante malgré les conditions particulières imposées par la crise sanitaire.

APPRENTI(E)S

La Ville de Pully a formé 23 apprentis et 2 MPC dans les métiers suivants : employé de commerce (7), maturité professionnelle 3 + 1 (2), agente en information documentaire (1), horticulteur-paysagiste (2), horticulteur-floriculteur (1), viticulteur (2), agent(e) d'exploitation (5), forestier-bûcheron (2), techniscéniste (1), géomaticien (1), peintre (1).

14 apprentis et stagiaires ont réussi leur CFC en juillet 2020 :

- 1 apprentie horticultrice-floricultrice ;
- 2 apprentis horticulteurs-paysagistes ;
- 3 apprentis agents d'exploitation
- 1 apprenti forestier-bûcheron ;
- 1 apprenti peintre ;
- 1 apprenti techniscéniste ;
- 4 apprentis de commerce voie B, E et maturité intégrée ;
- 1 maturité professionnelle 3 + 1.



Apprentis et stagiaires ayant réussi leur CFC (un apprenti absent de la photo) accompagnés de Mme C. Schwander, cheffe du Service des ressources humaines et M. le Conseiller municipal N. Leuba, en charge de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement

La Ville accueille également 2 stagiaires de la HEIG-VD, 1 stagiaire HES en formation en emploi d'économiste d'entreprise et une stagiaire HES en droit économique, ainsi que 3 pré-stagiaires se préparant également à leur entrée en Haute École. Enfin, la DUE et la DTSI proposent chaque année quelques stages « premier emploi » pour les détenteurs de master EPFL ou universitaires.

Plusieurs collaborateurs de l'Administration dispensent également des cours ou sont experts aux examens de leurs branches respectives.

INSERTION

La Ville de Pully favorise l'insertion des personnes sans travail en collaborant avec les organismes d'insertions suivants :

- LIFT : 2 jeunes en fin de parcours scolaire sont venus faire des après-midis découvertes sur une durée d'environ 3 mois par le biais de ce programme, dans le domaine de la conciergerie et de l'intendance.
- IPT : 3 personnes ont réalisé un stage d'agent d'exploitation : une personne a fait un stage de 3 semaines, une personne a fait un stage de plus de 3 mois et une personne a fait un stage d'une semaine.
- CEFIL : 1 personne a réalisé un stage de 2 semaines à des fins de formation, en qualité de responsable d'immeubles ;
- CAP : 1 personne a réalisé un stage de 4 semaines en qualité d'agent d'exploitation 4 personnes ont réalisé un stage en qualité de concierge ou d'ouvrier polyvalent, en accord avec le chômage, pour une durée de 1.5 à 2.5 mois ;
- Casexpert : 1 jeune de l'AI a réalisé un stage aux vignes puis aux cimetières.

GESTION DE LA CRISE COVID-19

La crise sanitaire COVID-19 a impacté le service de diverses manières, soit au niveau des mesures à mettre en place, soit au niveau des conséquences du COVID. La chargée de sécurité a été particulièrement sollicitée mais la crise a également généré un surcroît de travail pour l'ensemble des collaborateurs du service. Les mesures suivantes ont été mises en place :

Au niveau de l'organisation :

- Participation à la cellule de crise 4C de la Ville de Pully ;
- Instauration d'un plan de continuité du Service ;
- Mise en place de la désinfection renforcée des bureaux, des écoles et création d'un stock de matériel sanitaire par le Service des ressources humaines (gants, masques (environ 35'000 masques commandés), solutions hydro-alcooliques) ;
- Soutien aux chefs de service pour les réflexions sur les réorganisations suite à la fermeture de certaines structures ;
- Soutien aux chefs de service pour les réorganisations en tournus des équipes ;
- Mise en place d'une nouvelle directive pour la gestion du temps de travail ;
- Réflexions entre les RH et le Service informatique sur les besoins en matière de visio-conférence et mise en place de ceux-ci par le Service informatique.
- Mise en place du service d'entraide pour la population (contribution des collaborateurs) ;
- Analyses de tous les postes de travail et la mise en place des mesures de protection (STOP) via des plans de protection par entité ;
- Installation de protections en plexiglas par les artisans dans 12 guichets et 27 bureaux face-à-face ;
- Organisation des lieux (limitation du nombre de personnes dans les salles d'attente et cafétérias) avec les limitations et les affichages OFSP ;
- Distribution de matériel sanitaire (masques, gants) pour les collaborateurs ;
- Ouverture de la piscine de Pully-Plage avec un plan de protection ;
- Elaboration d'environ 125 plans de protection différents pour les colonies, les installations sportives, les locations de refuges, le théâtre de L'Octogone, le Café-Théâtre de la Voirie, les Musées, l'utilisation et la location des salles de conférence, etc. ;
- Réflexions avec le Service informatique sur les besoins en matière de visio-conférence et mise en place de ceux-ci par le Service informatique ;
- Veille juridique sur tous les aspects de droit du travail et assurances sociales impactés par les mesures imposées au niveau fédéral et cantonal ;
- Conseil aux collaborateurs et à la hiérarchie sur les aspects touchant aux arrêts de travail, à la notion de personnes vulnérables et aux décisions du médecin cantonal.

Au niveau de la communication :

- Publication de 10 communications au personnel communal sur l'organisation de l'Administration, la fermeture des guichets, la protection des personnes vulnérables, le télétravail, les diverses mesures à respecter, le matériel sanitaire, les mises en quarantaine, les isolements, le communiqué de la Municipalité et communication au personnel sur la réouverture des guichets et sur la reprise des activités à partir du 11 mai 2020, etc. ;
- Suivi et affichage des affiches de l'OFSP, représentant 5 versions différentes (rouge-rose-bleu-orange), en collaboration avec le bureau de la Communication.

Au niveau administratif :

- Demandes d'allocations perte de gain auprès de la caisse AVS (cas de quarantaine et parents dans l'impossibilité de travailler) ;
- Suivi des certificats médicaux pour cause de COVID ou de quarantaine ;
- Augmentation significative des attestations chômage ;
- Adaptation des procédures de recrutement.

Au niveau des événements et des formations :

- Annulation ou report des formations prévues ;
- Annulation de tous les événements festifs organisés par le Service, parfois remplacés par des actions en accord avec les consignes (distribution de cadeaux de Noël aux enfants des collaborateurs, par exemple) ;
- Gestion des apprentis à distance en essayant de maintenir les cours internes et la formation pratique le plus possible ;
- Création de la cellule manifestations (autorisation communale si < 1'000 personnes) ;
- Arrêt des cours relatifs à la santé et sécurité au travail.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Santé

Plusieurs actions de promotion de la santé ont été menées en 2020 :

- La rédaction de l'article « Flash santé & sécurité au travail » dans 3 éditions du journal Persinfo adressé au personnel de la Ville de Pully ;
- La prévention des surdités professionnelles avec la réalisation de tests auditifs Audiomobile SUVA à fin janvier 2020 pour l'équipe des Forêts, Parcs et Promenades, et la voirie. De plus, des dépistages complémentaires pour les autres entités ont été réalisés chez Audition+ ;
- La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière (43 vaccins par injection et 37 vaccins homéopathiques) ;
- La prévention alcool et dépendances avec la refonte du flyer en partenariat avec Addiction Suisse pour une diffusion en 2021 ;
- L'organisation d'un cours sur la prévention du burnout avec la Clinique du travail, à l'attention du personnel d'encadrement. Initialement prévu le 17 mars et remplacé par un webinar le 24 novembre 2020 lors duquel 6 personnes ont participé ;
- La poursuite de l'organisation des massages assis (219 massages réservés sur 28 matinées) ;
- La poursuite des cours de pilates pendant la pause de midi (les lundi et jeudi midis) qui réunit 14 participants dans une salle de fitness louée pour l'occasion ou par visioconférence ;
- L'intervention, le 31 janvier 2020, d'un coach sportif pour 9 collaborateurs dans le cadre de la campagne sur l'ergonomie ;
- L'animation du cours « Ready for life » par la Ligue pulmonaire vaudoise destinée aux nouveaux apprentis, dans le cadre de la prévention du tabagisme, devait avoir lieu en novembre mais a dû être annulée.

Sécurité au travail

Le concept de sécurité de la Ville de Pully a été développé en 2020 au moyen de plusieurs actions :

- La mise en conformité du local de stockage des hydrocarbures à Guillemin – prévention des explosions ;
- L'analyse au poste de travail (phénomènes dangereux) pour les cuisines du réfectoire du collège Arnold Reymond (DJAS) ;
- Le plan d'action sécurité pour le Home-École des Mosses ;
- L'audit système MSST et locaux de la voirie (SUVA) du 18 février 2020 ;
- La gestion des produits chimiques dans le local de Signalisation Routière – Damataire : audit sur la problématique des odeurs liées aux canalisations/stockage de produits chimiques dans le local signalisation routière – Damataire ;
- La formation, le 5 mars 2021, de 6 collaborateurs lors d'une session interne pour le « secourisme niveau 1 ». 36 collaborateurs devaient être formés lors de sessions supplémentaires, qui ont été annulées. Il n'y a pas eu de planification pour le cours « secourisme niveau 2 » ;
- La poursuite de la campagne « Apprentissage en toute sécurité » de la Suva pour les nouveaux apprentis des services techniques a été annulée ;
- La sensibilisation à la santé-sécurité pour les nouveaux collaborateurs et apprentis lors des matinées d'accueil (4 matinées d'accueil pour 16 nouveaux collaborateurs et 1 matinée d'accueil pour 13 apprentis) ;
- Le cours de premier secours Rega organisé pour les entités Forêts et Vignes a dû être annulé ;
- Le cours de base à la sécurité au travail pour un nouveau responsable d'équipe a dû être annulé ;
- Le cours « l'élingage en sécurité », prévu les 11 et 27 février pour les collaborateurs du Service industriel, de la Signalisation routière, des Parcs et Promenades et de L'Octogone (12 personnes) par l'organisme SWISSécurité a dû être annulé ;
- Le cours « Espaces confinés », organisé pour les équipes de la STEP, de l'Eau et du Cadastre a dû être annulé.

Sécurité incendie - évacuation

- Mise à jour des plans d'évacuation pour Guillemin, Prieuré 2 et le poste de Police ;
- Organisation de 2 cours feu à l'ECA:
 - « Sensibilisation feu » le 3 septembre 2020 (13 collaborateurs) ;
 - « Mise à niveau » camion à la Clergère le 24 septembre 2020 (28 collaborateurs).

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2020 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2019

Les comptes communaux 2019, présentant un excédent de charges d'environ CHF 10.7 mios, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 24 juin 2020.

Tout comme en 2018, le résultat relatif à l'exercice 2019 se solde par un excédent de charges (déficit), à hauteur cette fois-ci de CHF 10'736'418.73.

Ainsi, la marge d'autofinancement réalisée durant l'année 2019 est malheureusement négative et n'a donc pas permis de financer le moindre franc d'investissements consentis durant l'année écoulée. Par conséquent, l'endettement communal a progressé de CHF 20 mios et se situe, au 31 décembre 2019, à hauteur de CHF 115 mios.

Bien que meilleur que la prévision budgétaire, le résultat réalisé dans le cadre du boucllement des comptes 2019 peut être qualifié de mauvais ; il est la conséquence des effets conjugués de la révision de l'imposition des entreprises et de la modification du modèle péréquatif vaudois.

En effet, la participation de Pully au financement des charges péréquatives devrait continuer à progresser fortement dans le cadre du système péréquatif en vigueur. De plus, la mise en œuvre de la future péréquation n'améliorera sans doute pas de manière significative la situation de Pully. Par ailleurs, les recettes fiscales devraient stagner, voire diminuer par l'entrée en vigueur de la révision de l'imposition des entreprises.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2020

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée.

BUDGET 2021

Le budget de l'année 2021 présente un important excédent de charges (déficit) de CHF 16'721'500.00 et ce, malgré une bonne maîtrise des charges dites maîtrisables (montant inférieur à celui constaté lors du boucllement des comptes 2018). En effet, les difficultés financières que traverse Pully actuellement ne sont pas le fait d'une quelconque mauvaise utilisation des moyens mis à disposition, mais plutôt de facteurs extérieurs aux champs d'action de la Municipalité. Ainsi, la progression de la participation financière de Pully aux charges péréquatives nettes ainsi que les effets estimés du COVID-19 sur les recettes fiscales provoquent à eux seuls le large déficit présenté dans le budget 2021. Sans ces éléments indépendants de la volonté de la Municipalité, la Ville de Pully aurait été en mesure de présenter un budget 2021 légèrement excédentaire avec une marge d'autofinancement permettant de financer près de la moitié des dépenses d'investissements.

L'estimation de la marge d'autofinancement est négative d'un peu moins de CHF 12.1 mios. Ceci veut dire que, si cette prévision se réalise, la Ville de Pully devrait s'endetter afin de financer l'entier des investissements, mais également une partie de ses charges de fonctionnement.

Dans ces conditions, la dette devrait se situer aux alentours de CHF 160 mios au 31 décembre 2021, soit une progression de l'ordre de CHF 25 mios rien que pour l'année 2021. Pour le moment, le niveau des taux d'intérêts reste extrêmement favorable, ce qui permet à la Ville de se financer à des conditions très intéressantes. Néanmoins, cette situation ne durera pas indéfiniment et il est très probable que les taux augmentent ces prochaines années.

Malgré des perspectives peu encourageantes, il faut souligner que le niveau de l'endettement, largement diminué ces dernières années, reste à un niveau raisonnable, donnant ainsi une marge de manœuvre suffisante pour le moment, afin d'envisager la perspective des investissements à venir avec une relative sérénité.

L'examen complet et détaillé du plan des investissements pour la période 2020 à 2024 montre que la Ville de Pully n'aura pas d'autre choix que de consentir à d'importants investissements, liés à des obligations légales (besoins scolaires ou structures d'accueil de l'enfance par exemple), ou qui s'imposent par des impératifs de vétusté des infrastructures communales (réseaux, entretien du patrimoine, infrastructures de transport public).

Les effets conjugués de l'introduction de la RIE III vaudoise (réforme de l'imposition des entreprises) et de la modification du système péréquatif ont pour conséquence immédiate de très fortement détériorer le résultat du budget 2021.

Ce budget 2021 confirme indéniablement un tournant dans la gestion financière de Pully. Les effets conjugués du système péréquatif, de l'introduction de la révision de l'imposition des entreprises (RIE III) et la situation sanitaire (COVID-19) ont pour conséquence immédiate de très importants déficits. Force est de constater que le protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et l'Union des Communes Vaudoises (UCV) n'améliore en rien la situation financière de la Ville de Pully. C'est pour cette raison que la Municipalité a refusé cet accord, qui ne règle en rien ses difficultés financières. Par conséquent, il s'agit bel et bien d'un déficit qualifié de structurel.

Les traditionnelles séances d'information sur le budget 2021 aux collaborateurs ainsi qu'aux Conseillers communaux n'ont pas pu être organisées à cause de la situation sanitaire.

Le budget de l'année 2021 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 9 décembre 2020.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2020-2024

Depuis 2011, la Municipalité présente son plan des investissements (ci-après PI) par le biais d'un préavis d'intention, permettant ainsi le débat au sein du Conseil communal, mais sans vote.

Redimensionné depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies, le PI ne présente que des dépenses d'entretien.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un PI doit être l'inventaire objectif des besoins en équipement à moyen et long termes d'une ville en expansion.

L'examen complet et détaillé du plan des investissements pour la période 2020 à 2024 montre qu'il n'y aura pas d'autre choix que de consentir à d'importants investissements, liés à des obligations légales ou qui s'imposent par des impératifs de vétusté des infrastructures communales.

Le financement des projets importants ne se fera pas uniquement au moyen de fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait augmenter de manière non négligeable l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises venant s'établir sur le territoire communal). Ce développement ne doit pas être uniquement envisagé en termes de charges financières, mais aussi du point de vue d'une progression possible des recettes fiscales et de la marge d'autofinancement, permettant un meilleur financement par des fonds propres.

IMPÔTS

La facturation et la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois, hormis l'impôt foncier facturé par la Ville. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription de nouveaux emprunts.

Durant l'année 2020, l'avancement des taxations des personnes physiques relatives aux impôts sur le revenu et sur la fortune a progressé de manière importante par rapport à l'année 2019, soit à un taux aux alentours de 80% (67% en 2019).

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

L'arrêté d'imposition pour l'année 2021 a été voté par le Conseil communal lors de la séance du 18 novembre 2020. Le taux d'imposition a été maintenu au même niveau que celui constaté lors de l'exercice 2020, soit au taux de 61.0. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition restent inchangés.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

À l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a introduit, au 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

2020 est donc la 12^e année où cette procédure est appliquée. Les deux préavis ci-dessous ont été présentés au Conseil communal :

Préavis N° 02-2020 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2020, première série/Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 3 juin 2020 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, préavis N° 02-2020 – Augmentation des charges	271'900.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 02-2020 – Augmentation des revenus	- 45'800.00
Total crédits supplémentaires demandés, première série	226'100.00

Préavis N° 17-2020 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2020, deuxième série/Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 18 novembre 2020 :

	Montants (en CHF)
Crédits supplémentaires, préavis N° 17-2020 – Augmentation des charges	566'500.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 17-2020 – Diminution des charges	- 35'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, deuxième série	531'500.00
Total crédits supplémentaires demandés, deuxième série	893'000.00

Les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2020 représentent une augmentation des charges de CHF 803'400.00 et une augmentation des revenus de CHF 45'800.00.

COMMISSION DES FINANCES

En 2020, la Commission des finances a siégé 6 fois, sous la présidence du Conseiller communal M. R. Pfister, pour examiner les comptes, le PI, le budget, les demandes de crédits supplémentaires, l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite Commission, conformément à l'art. 50 du Règlement du Conseil communal.

À l'occasion du traitement du budget 2021, la Commission des finances s'est constituée en 5 sous-commissions qui se sont partagées l'analyse des 5 directions municipales.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Au 31 décembre 2020, cette autorisation générale a été utilisée de la manière suivante :

Crédit accordé par le Conseil communal lors de la séance du 28 septembre 2016	1'000'000.00
Acquisition emprise trottoir Villardin 6	- 5'250.00
Disponible au 31 décembre 2020	994'750.00

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 bis de la Loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

Au 31 décembre 2020, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, conformément aux dispositions de l'art. 11 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'art. 102 du Règlement du Conseil communal.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES DANS LE BUT D'ENGAGER DES CRÉDITS D'ÉTUDES POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à ouvrir et engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 maximum par cas, avec obligation d'informer immédiatement la Commission des finances et le Conseil communal et ce jusqu'à la fin de la législature 2016-2021.

Description	Communication au Conseil communal	Montant prévu (en CHF)	Montant dépensé au 31.12.2020 (en CHF, avant bouclage définitif)
Villa romaine – Conservation des vestiges, travaux d'investigation	03-2012	70'000.00	47'984.45
Aménagement rue de la Poste et av. Samson Reymondin	16-2013	95'000.00	43'349.13
Eglise et collège de Chantemerle – Mise en séparatif	02-2016	59'000.00	17'673.55
Mise en conformité du refuge du Bois du Moulin et du Home-École des Mosses	06-2017	90'000.00	51'279.55
Besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires – Élaboration d'un Masterplan	08-2017	97'000.00	85'649.70
Réaménagement du ch. du Ruisselet	10-2017	60'000.00	59'041.20
Réaménagement et mise en conformité des places de jeux Milliquet/Alpes	12-2017	80'000.00	31'828.80
Politique du logement + Horizon 2030	13-2018	95'853.00	96'153.00
Embouchure du cours d'eau de la Vuachère	20-2018	50'000.00	49'481.35
Maison Pulliérane – Mise en conformité et optimisation du bâtiment	21-2018	86'000.00	68'671.10
Pully-Plage – Crédit d'étude	13-2019	100'000.00	98'812.00
Projet de réhabilitation de la station d'épuration de Pully	01-2020	90'000.00	78'374.74
Réhabilitation Guillemin 9-11 structures accueil enfance + mise conformité bâtiment Guillemin 7	05-2020	95'000.00	22'212.50
Installation de pavillons scolaires et parascolaires provisoires sur le site de Chantemerle	09-2020	93'600.00	68'340.75
Installation de pavillons scolaires et parascolaires provisoires sur le site de Chamblandes	10-2020	96'000.00	74'130.20
Totaux		1'257'453.00	892'982.02

Au 31 décembre 2020, c'est la somme totale de CHF 892'982.02 qui a été dépensée dans le cadre de l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal relative à des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif. Ce montant a été calculé avant le bouclage final des comptes 2020, qui n'était pas encore terminé au moment de l'élaboration du rapport de gestion 2020.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR LE PLACEMENT DE CAPITAUX ET DE LIQUIDITÉS

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnie d'assurances, de collectivités publiques, ou d'entreprises suisses et offrant de solides garanties financières.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR L'ACCEPTATION DE LEGS, DE DONATIONS ET DE SUCCESSIONS

Dans sa séance du 28 septembre 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021, pour l'acceptation de legs, de donations et de successions dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas.

Cette autorisation générale est une nouvelle disposition qui figure dans la Loi sur les communes du 28 février 1956, révisée en 2013. Ainsi, cette autorisation générale figure au nombre des attributions du Conseil communal énumérées à l'art. 4 de cette même loi.

IMPLÉMENTATION DU PLAN COMPTABLE HARMONISÉ (MCH2) DANS LES COMMUNES VAUDOISES

En collaboration avec l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), le Canton est en charge de l'implémentation du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2) dans les communes vaudoises. Dans ce cadre, trois communes pilotes ont été désignées. La Ville de Pully a été choisie comme l'une d'elles.

Par conséquent, un groupe de travail a été créé et, en tant que commune pilote, le chef du service des finances de la Ville de Pully participe aux travaux dudit groupe de travail. Après avoir passé en revue l'ensemble des recommandations, le projet a été transmis au groupe politique restreint qui a été chargé de l'examiner et, le cas échéant, de le valider. Ce dernier a décidé de mandater l'UCV afin de poursuivre les travaux de mise en place de ce nouveau plan comptable harmonisé.

Dans ce contexte, le groupe de travail a été réactivé durant l'année 2019. En 2020, la crise sanitaire a eu pour effet de retarder considérablement les travaux du groupe de travail. En effet, ce dernier ne s'est réuni qu'à cinq reprises afin de passer en revue l'ensemble du compte de fonctionnement ainsi que le compte des investissements.

Actuellement, le groupe de travail a entamé le passage en revue de l'ensemble du plan comptable afin de s'assurer qu'aucune incohérence n'y figure.

Ainsi, il est très probable que durant l'année 2021, le Service des finances de la Ville de Pully aura pour tâche de démarrer les premiers travaux de mise en place du MCH2, notamment par l'élaboration de la table de conversion entre le plan comptable actuel (MCH1) et le MCH2.

ENTRAIDE SENIORS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Dès l'apparition du virus COVID-19 et des mesures de restrictions mises en place par le Conseil fédéral, la Ville de Pully a mis en place un système d'entraide en faveur des seniors. Ce système avait notamment pour but d'éviter que les personnes dites à risques ne sortent de chez elles, notamment afin d'effectuer leurs courses.

Dans ce contexte, le Service des finances a mis en place le concept de facturation et de refacturation des courses effectuées durant cette période. Ce sont donc plus d'une centaine de courses qui ont fait l'objet d'une facturation et d'une récupération auprès des ayants-droits.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES FINANCES DURANT LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Tout au long de la crise sanitaire liée au COVID-19, le Service des finances a été en mesure de fournir l'ensemble des prestations qui lui sont attribuées. Pourtant, seule une équipe très restreinte a été en mesure de travailler dans les locaux habituels et tous les autres collaborateurs ont, quant à eux, été contraints de pratiquer leurs activités depuis leur domicile et ce, grâce au télétravail. Malgré les contraintes inhérentes à cette nouvelle façon de travailler, le Service des finances a été en mesure de mener à bien le bouclage des comptes de l'année 2019 ainsi que l'élaboration du budget 2021. De plus, dans un souci de soutien aux acteurs économiques de la région, toutes les factures fournisseurs ont été payées en temps et en heure, permettant ainsi aux différents partenaires de la Ville de ne pas être préjudicés par cette situation particulière.

SERVICE INFORMATIQUE

Après une année 2019 difficile suite au départ de deux collaborateurs, le Service informatique a enfin retrouvé son effectif complet à partir du 1^{er} mars 2020. Cette situation rétablie permettait d'envisager l'année 2020 avec plus de sérénité. L'arrivée de la pandémie liée à la COVID-19 en a décidé autrement.

L'entrée en vigueur du télétravail généralisé dès la mi-mars, suite aux décisions de la Confédération, n'a pas présenté de problèmes techniques et sécuritaires majeurs pour la Ville de Pully et ses partenaires. En effet, les infrastructures existantes étaient déjà prévues pour répondre à ce type de besoin grâce aux choix stratégiques décidés par la Municipalité au cours des précédentes années. Ainsi, le passage au télétravail pour l'ensemble des collaborateurs administratifs s'est déroulé en l'espace de quelques jours. Les principales difficultés rencontrées ont plutôt été dans l'accompagnement et le soutien aux utilisateurs qui débutaient dans le télétravail : soit parce qu'ils n'en maîtrisaient pas le fonctionnement, soit parce qu'ils ne disposaient pas des équipements adéquats à domicile. Dans ce dernier cas, la Ville de Pully leur a prêté des ordinateurs portables. Compte-tenu de l'augmentation importante du nombre de collaborateurs accédant simultanément aux systèmes de la Ville depuis leur domicile, le Service informatique a également pris la précaution d'augmenter la capacité des connexions internet afin d'éviter tout engorgement du réseau et des baisses de performances des outils.

En matière de téléphonie, la solution Alcatel, en fonction depuis 2018, a permis de gérer sans difficultés les appels pour les utilisateurs en télétravail. Elle a également permis de mettre en place rapidement les configurations spécifiques pour les numéros de support destinés aux citoyens. En complément, le Service informatique a également pris des licences de vidéoconférences dans les cas où ce genre d'outil était indispensable.

Cette situation particulière a bien évidemment ralenti l'avancement de certaines tâches ou projets, notamment en raison de la difficulté de réaliser certaines opérations ou réunions nécessitant d'être en présentiel.

Ainsi, le projet de « service-desk » unifié a peu avancé au cours de l'année 2020 et sa mise en œuvre au Service informatique ainsi que dans les autres services n'a pas progressé, à l'exception de la Direction des domaines, gérances et sports qui est opérationnelle au niveau du suivi des demandes. Cependant, la personne en charge du projet a profité de mettre en place certaines fonctionnalités qui seront utilisées lors de la mise en œuvre effective.

En ce qui concerne le préavis N° 21-2018 relatif au renouvellement de matériel informatique et à l'extension du réseau fibres optiques, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 21 novembre 2018, le Service informatique a remplacé l'alimentation électrique de secours du Data Center situé à la Damataire, ainsi que deux Firewall. Une solution de Sandboxing destinée à tester le contenu des mails reçus avant leur distribution à leur destinataire a été mise en place et le renouvellement des postes de travail ainsi que des écrans s'est achevé. L'extension du réseau fibres optiques s'est également poursuivie notamment avec l'interconnexion de la nouvelle garderie des Boverattes.

En matière de gestion électronique des documents (GED) (préavis N° 23-2015), le projet s'est poursuivi et tous les services administratifs utilisent désormais ce nouvel environnement GED. Un sous-projet spécifique à la Police des constructions a été lancé afin d'analyser et implémenter ce processus dans la GED. Il devrait être opérationnel courant 2021. La Direction de l'urbanisme ainsi que la Direction des travaux et des services industriels migreront également sur cette plateforme d'ici la fin 2021.

Au printemps, un appel d'offres public a été réalisé afin de renouveler les serveurs et systèmes de sauvegardes arrivés en fin de vie. Ce processus a abouti à la rédaction du préavis N°05 2020 pour la mise à jour des Data Center, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 24 juin 2020. Les travaux ont débuté en août 2020 et se termineront en janvier 2021.

Le projet lié au préavis N° 13-2019 - Renouvellement du logiciel pour la gestion du cadastre électrique et du réseau fibre optique a démarré en juin 2020 et sa mise en exploitation est prévue pour le deuxième semestre 2021.

Le nouveau logiciel de gestion des procès-verbaux de la Municipalité (E-séances) est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette mise en fonction a permis de réaliser la reprise des données de l'ancien logiciel et de les intégrer dans ce nouvel outil afin de conserver l'historique.

Début 2020, trois appels d'offres distincts ont été réalisés portant sur la téléphonie fixe, mobile ainsi que pour l'accès internet afin de challenger l'opérateur en place pour chacune de ces prestations. Ces processus ont conduit la Municipalité à adjuger ces mandats à deux autres opérateurs. La mise en œuvre de ces décisions s'est déroulée de juillet à novembre 2020.

Un appel d'offres a également débuté à l'automne 2020 afin de renouveler le parc d'imprimantes multifonctions de la Ville. Ce processus se termina au début 2021 en vue du remplacement effectif des appareils au printemps 2021.

Plusieurs applications et outils ont été mis en place ou ont fait l'objet de mises à jour majeures, notamment : le serveur de messagerie Exchange, le contrôleur Wifi, l'ERP Nest / Abacus, le logiciel de gestion des archives et le portail de gestion des amendes d'ordre.

Le Service informatique a également été sollicité pour différents projets initiés par d'autres entités, comme la mise en fonction des nouveaux locaux à l'église du Coteau, le déménagement de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse du ch. de la Clergère 16 à l'av. Etienne-Guillemain 11 ou le déploiement d'un réseau fibres optiques FTTH pour chaque foyer et entreprise de Pully avec la société Swiss4Net. Ce dernier élément fait l'objet d'explications détaillées dans le chapitre rédigé par la Direction des travaux et des services industriels.

Une étude importante a été réalisée au cours de l'année afin de reprendre la gestion de toute l'informatique de la Fondation Pré-Pariset. Cette reprise devrait se concrétiser dans le courant 2021.

En matière de géodonnées, le guichet cartographique sigip.ch a été étoffé de plusieurs nouveaux thèmes comme :

- l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) (accès public) ;
- l'inventaire ICOMOS des jardins historiques (accès public) ;
- les balades et randonnées (Tous à l'Est) issues du Guide des balades de l'Est Lausannois (accès public) ;
- les données d'imagerie aérienne Swissimage 2020 de SwissTopo (accès public) ;
- les murs de soutènement (accès privé) ;
- les données pour la gestion des citernes et des systèmes de chauffage (accès privé).

En termes d'organisation, un nouveau partenaire a rejoint SIGIP. Il s'agit du SDIS Ouest-Lavaux pour la gestion au quotidien de leurs données des tubes à clefs et des dossiers d'intervention ; ces thèmes étant consultables uniquement au travers d'un accès privé et sécurisé. De plus, le centre de compétence SIGIP (CCSIGIP), composé de collaborateurs délégués par les différentes directions de l'Administration et entités partenaires, s'est coordonné durant l'année 2020 afin de récolter, harmoniser et structurer les demandes et projets touchant aux géodonnées et à SIGIP.

En matière de cyberadministration, peu d'échanges ont eu lieu entre le Canton et l'Association vaudoise des responsables informatiques communaux (AVRIC) en raison de la crise sanitaire et des mesures de protection. Il semble que cette période a été mise à profit par le Canton pour faire progresser les aspects légaux. En ce qui concerne le projet de eDéménagement, il devrait se concrétiser courant 2021 pour les premières communes volontaires.

Parallèlement à ces différents projets, l'équipe technique a assuré les activités quotidiennes de maintenance, mises à jour, sécurisation des équipements, des logiciels et des données ainsi que le dépannage et l'assistance aux utilisateurs. Ces tâches représentent une part importante de son activité.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes : Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannois, Fondation de l'enfance et de la jeunesse ainsi que l'École de Musique de Pully.

Le web est traité dans le chapitre relatif à la Communication, le webmaster restant rattaché au Service informatique pour 50% de son activité.

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Comme toute l'Administration et la population, la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) a subi les bouleversements organisationnels du COVID-19 qui marque cette décennie.

Dans notre dicastère, les effets du virus ont été particulièrement marquants à plusieurs égards :

- Tous les locaux administratifs et publics ont nécessité des nettoyages en profondeur, répétitifs et fastidieux.
- Les sociétés sportives ont été stoppées dans leurs activités par les mesures fédérales et cantonales. Les reprises occasionnelles autorisées, fixées à des conditions strictement définies, ont nécessité des nettoyages et des désinfections incessantes par nos équipes.
- Les plans de protection obligatoires, sans cesse modifiés, renouvelés et propres à chaque société ont dû être relus et contrôlés. Notre chef de service qui a réalisé un travail de titan en a relu pas moins de 180.
- Les collègues ont dû être désinfectés au minimum deux fois par jour avec un nettoyage approfondi des sols.
- Afin de satisfaire la population, notre dicastère a organisé de manière optimale l'ouverture de la piscine de Pully-Plage en respectant toute la procédure des distances, les désinfections et les procédures strictement définies. Il a également assuré, tant que cela était possible, l'ouverture de la piscine couverte avec la mise en place d'une réservation préalable pour garantir une fréquentation limitée, conforme aux directives.

Grâce au bel esprit de solidarité, certains dont le travail n'était plus possible sont venus en renfort pour le nettoyage et la désinfection, notamment à la piscine. L'interaction et la solidarité ont permis le maintien de toutes les activités possibles, en particulier pour les jeunes.

La pandémie a très fortement impacté nos locataires restaurateurs qui, à l'heure où se rédige le présent rapport, sont encore contraints de rester fermés. La Ville de Pully leur est venue en aide en offrant notamment une réduction de loyer, conforme aux propositions du Canton et de la Confédération. Mais les pertes totales, avec la prise en compte des aides fédérales et cantonales, ne sont pas encore connues.

À l'instar de toute la viticulture suisse, celle de Pully s'est enfoncée dans un gouffre financier que la Ville n'a jamais connu. La vente a fortement chuté. La fermeture des restaurants a largement diminué la vente et les clients, interdits de fêtes, ont moins consommé de vin. Les sociétés locales privées de manifestations n'en n'ont presque pas acheté. Jamais la Ville de Pully n'a subi pareille perte dans sa viticulture.

En conclusion, la DDGS a réalisé un travail extraordinaire en cette année 2020 pour que toutes les activités de la commune puissent être poursuivies dans le cadre de ce qui était encore légalement possible. Et cela toujours conformément aux normes d'hygiène en vigueur partout.

En tant que Municipale de ce dicastère, j'exprime mes félicitations et ma fierté pour ce magnifique travail qui a nécessité travail, force et compétence.

L'effort n'est pas encore terminé, mais les vaccins, la croissance des personnes immunisées et tous les efforts consentis nous apportent l'espoir certain d'un retour à la normalité.

Lydia Masméjan

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

ORGANISATION

La Direction des domaines, gérances et sports (DDGS) exploite les vignes, les forêts, les piscines et le port de plaisance. Elle gère les immeubles locatifs, administratifs, scolaires, les infrastructures sportives, les églises et les terrains propriétés de la Ville de Pully. Elle est aussi composée de l'Office du logement ainsi que du bureau des sports.

Le COVID-19 a fortement impacté les activités de la DDGS en 2020. La gestion de cette crise a nécessité d'importantes adaptations au sein des entités les plus fortement touchées, tels que les piscines, la gérance pour les locations de refuges et salles, l'exploitation de conciergerie et l'intendance pour les désinfections quotidiennes des bâtiments scolaires et administratifs, l'exploitation des vignes pour la vente des vins de la Cave de Pully ainsi que l'exploitation des artisans pour la confection urgente de dispositifs de protection du personnel dans les bureaux de l'Administration communale. Cette gestion en situation dégradée a néanmoins permis de démontrer la très grande flexibilité et le professionnalisme des collaborateurs communaux dans un esprit de solidarité remarquable et admirable.

Malgré la pandémie, la DDGS a également connu quelques mutations de collaborateurs au sein de l'exploitation des vignes, du secrétariat et de l'exploitation intendance et conciergerie.

INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Bâtiments locatifs

Bâtiments locatifs	17 bâtiments
Bâtiments mixtes	8 bâtiments
Bâtiments en PPE	2 appartements

Bâtiments administratifs

Bâtiments administratifs	29 bâtiments
Bâtiments mixtes	3 bâtiments
Théâtres	2 bâtiments
Refuges	3 bâtiments
Églises	4 bâtiments
Bâtiments infrastructures sportives	5 bâtiments
WC publics	11 bâtiments
Abris tl	4 bâtiments
Fontaines	4 fontaines

Bâtiments scolaires

Bâtiments scolaires	10 bâtiments
---------------------	--------------

Divers

Terrains	14 sites
Places de parc	8 sites
Jardins	3 sites

Infrastructures sportives

Courts de tennis	7 courts
Courts de tennis	5 sites
Terrain de pétanque	1 site
Places d'amarrage pour bateau	1 site
Piscine couverte	1 site
Plage	1 site
Piste de rink hockey	1 site
Piste Vita	1 site

PRÉAVIS

Préavis en cours

- Préavis N° 19-2018 - Terrain des Boverattes-Est - Participation aux coûts de mise en décharge des terres - crédit demandé CHF 498'000.00.
- Préavis N° 20-2018 - Réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate - crédit demandé CHF 80'000.00.
- Préavis N° 05-2019 - Entretien du patrimoine construit 2019-2022 - crédit demandé CHF 3'008'990.00.
- Préavis N° 06-2020 - Rénovation des infrastructures de Pully-Plage - Demande de crédit d'étude - crédit demandé CHF 1'350'000.00.
- Préavis N° 09-2020 - Centre sportif de Rochettaz - Rénovation, mise en conformité et homologation du terrain de football existant «B» en gazon synthétique - crédit demandé CHF 2'150'000.00, en collaboration avec la DUE.

Préavis bouclés

- Préavis N° 19-2016 - Église du Coteau - Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur.

DIVISION GÉRANCE

Gestion technique - entretien des bâtiments

Comme chaque année, en plus de l'entretien courant des propriétés immobilières communales, la DDGS a représenté le maître d'ouvrage, la Ville de Pully, en assurant la conduite de plusieurs chantiers d'importances diverses. À ce titre, de nombreux travaux ont été entrepris, tels que :

- Restaurant du Port de Pully, divers travaux dans le cadre de mesures d'hygiène pour la cuisine ;
- Liaudoz 30-32, rénovation des cage d'escaliers, peinture et luminaires, et remplacement des portes palières ;
- Liaudoz 30-32, rénovation partielle de deux appartements suite à deux mutations ;
- Plateires 25-27, réfection des cages d'escaliers, peinture et luminaires (1) ;
- Stand 3, remplacement des fenêtres ;
- Pré-de-la-Tour 11, rénovation partielle d'un appartement suite à une mutation ;
- Damataire 11, rénovation complète d'un appartement suite à une mutation ;
- Damataire 13, pose de stores électriques et remplacement de l'éclairage dans le bureau des SI ;
- Damataire 11-13, réfection du sol de l'entrée du parking sous-terrain (2) ;
- Maison Pulliérane, remplacement de l'éclairage dans les corridors et couloirs (3) ;
- Maison Pulliérane, réfection des peintures des corridors et des couloirs (4) ;
- Refuge des Quatre Vents, rénovation du local du sous-sol ;
- Clergère 17, remplacement du sol dans les classes ;
- Poste 9, remplacement de la cuisine du poste de Police ainsi que pose de carrelage au sol ;
- Ascenseur Verdaine, remplacements de nombreux éléments ;
- Escalators de la gare, mise aux normes sécuritaires des installations (5) ;
- Théâtre de l'Octogone, remplacement des stores du bar ;
- Collège de Chamblandes, remplacement des luminaires des classes ;
- Collège d'Arvel ; réfection des sols de plusieurs classes
- Collège de Fontanettaz, mise en place de moteurs sur les stores ;
- Collège des Alpes : pose d'une porte automatique-coulissante pour l'accès à la salle de sport ;
- Collège de Chantemerle : création de trappes d'escaliers pour l'accès aux toits ;
- Complexe Arnold Reymond, avancement dans la campagne de remplacement des luminaires par du LED.



De plus, en collaboration avec la DUE et la société GITCAD, la division gérance a continué son processus de centralisation de l'ensemble des plans des bâtiments communaux par digitalisation.

La salle Omnisports du Collège Arnold Reymond a également été l'objet d'importants travaux de rénovation pendant cette année 2020. Effectivement, la réfection de l'étanchéité de la toiture a été réalisée ainsi que la rénovation du système d'éclairage et le remplacement des gradins mobiles. Un terrain de basket 3X3 a été aménagé à l'extérieur.



Le volume des travaux effectués par les ouvriers professionnels de la DDGS et les entreprises locales spécialisées a augmenté de manière significative. La priorité a été mise sur les travaux d'entretien dans les bâtiments locatifs. L'ensemble des prestations s'élève à un montant arrondi global de CHF 3'086'000.00 selon la répartition figurant ci-dessous :

	2020 (en CHF)	2019 (en CHF)
Bâtiments administratifs	1'076'000.00	1'135'000.00
Bâtiments locatifs	775'000.00	554'000.00
Écoles	1'021'000.00	1'015'000.00
Infrastructures sportives	214'000.00	273'000.00
Total	3'086'000.00	2'977'000.00

Principaux travaux réalisés par l'exploitation des artisans professionnels de la DDGS

En plus des menus travaux de réparation et d'entretien de plâtrerie-peinture, de menuiserie, d'ébénisterie et de serrurerie, les artisans de la DDGS effectuent, à la demande des services de la Ville de Pully, des travaux de rénovation de plus grande ampleur. Ils participent également aux transports d'œuvres d'art, à l'affichage public, à des petits déménagements et divers aménagements.

Les interventions suivantes ont notamment été effectuées en 2020 :

- Damataire 13, bureaux des SI, création d'un faux-plafond ;
- Damataire 13, réception, réalisation de protections (1) ;
- COVID-19, création de séparations en plexiglas pour les employés communaux ;
- La Poudrière, réfection complète de la façade (2) ;
- Garderie et église du Coteau, fabrication et pose de nouvelles armoires ;
- Collège de Fontanettaz, fabrication et pose d'une nouvelle cuisine pour l'appartement du concierge (3) ;
- Garderie des Boverattes, fabrication d'armoires de rangement ;
- Reymondin 2, Villa romaine, montage de la nouvelle exposition.



Principaux travaux réalisés par l'exploitation conciergerie et intendance de la DDGS

Hormis les tâches courantes de nettoyage, des contrôles d'installations techniques et de surveillance, les concierges ont réalisé de très nombreux travaux. Ils ont également participé régulièrement au contrôle et suivi des différents travaux réalisés dans les collèges par des entreprises externes, contribuant ainsi à la bonne coordination avec les usagers.

Dans le suivi de projets, ils ont principalement favorisé et contribué la bonne réalisation des travaux de :

- Collège de Chamblandes, remplacement des luminaires des classes ;
- Collège d'Arvel ; réfection des sols de plusieurs classes ;
- Collège de Fontanettaz, mise en place de moteurs sur les stores ;
- Collège des Alpes : pose d'une porte automatique-coulissante pour l'accès à la salle de sports ;
- Collège de Chantemerle : création de trappes d'escaliers pour l'accès aux toits ;
- Collège Annexe Ouest : remplacement de l'éclairage de la salle de gym par du LED ;
- Collège Chantemerle : remplacement de l'éclairage de la salle de gym et classes par du LED ;
- Complexe Arnold Reymond, avancé dans la campagne de remplacement des luminaires par du LED ;
- Remplacement de tous les distributeurs essuie-mains et savon sur l'ensemble des bâtiments de la Ville de Pully ;
- Création d'un stock centralisé pour rationaliser et diminuer les coûts ;
- Calcul EPT pour l'ensemble des bâtiments ;
- Inventaire des locaux, mobilier, luminaires, type de sol, etc. ;
- Inventaire et suivi des machines et échelles ;
- Elaboration et mise en place du plan de formation pour les apprentis agents d'exploitation (AGEX) ;
- Création d'un espace de révisions des apprentis AGEX ;
- Mise en place du plan de désinfection COVID-19 ;
- Elaboration des procédures de nettoyage ;
- Mise à jour des classeurs ECA ;
- Création d'un fichier demande d'investissements.

Enfin, dans le cadre de la gestion des produits d'entretien, l'exploitation conciergerie et intendance a entamé une démarche de transition vers un processus de nettoyage plus écologique en utilisant de l'eau ozonée plutôt que des produits chimiques.

La première période de tests d'un mois, effectuée sur le site scolaire sis av. des Collèges, s'est avérée très concluante. Dès lors, il a été décidé de déployer ce système de nettoyage sur l'ensemble des sites dès 2020.

Gestion locative

La gestion locative comprend la mise en location des salles de conférences, des refuges et des appartements, et des surfaces commerciales.

La location des refuges et salles a été très impactée par la pandémie du COVID-19. Seules les réservations des mois de janvier, février, septembre et mi-octobre ont pu être maintenues avant que les mesures de lutte contre le Coronavirus interdisent aux personnes de se rassembler pour des manifestations, événements festifs, assemblées générales de société et de copropriété, notamment.

De ce fait, la totalité des réservations de refuges ont été annulées en raison desdites restrictions impactant principalement les rassemblements privés. Par contre, l'alternance des mesures d'assouplissements et de nouvelles contraintes a nécessité des modifications de plan de protection incessantes et des appréciations de situation afin d'autoriser ou refuser des réunions professionnelles ou de sociétés.

Refuges	Jours d'utilisation	Colonies	Sessions de tir	Total
Bois-du-Moulin	27	20		47
Quatre Vents	35			35
Stand de Volson	20		49	69

La Grande salle et le Foyer de la Maison Pulliérane ont essentiellement été utilisés par l'Administration communale et la Municipalité ainsi que par les entités rattachées, tels que le SDIS Ouest Lavaux et Police Est Lausannois. En effet, les mesures de distanciation sociale nécessitant des surfaces d'accueil plus importantes pour tenir des séances présentielle, de nombreuses réunions se sont tenues à la Maison Pulliérane.

Salle de projection du collège Arnold Reymond

En dehors des horaires scolaires, la salle a été utilisée 48 fois dont 13 par les écoles et 21 par l'École de Musique de Pully.

Mutations dans les appartements

5 mutations ont eu lieu, soit :

- 1 appartement de 2.5 pièces au ch. de la Damataire 11 ;
- 2 appartements de 1.5 pièce à la pl. Neuve 4 ;
- 1 appartement de 5.5 pièces à l'av. G.-Guisan 75 ;
- 1 appartement de 3.5 pièces au ch. de Fontanettaz 31 ;

Les appartements de la pl. Neuve ont été reloués pour une durée déterminée jusqu'en août 2022, afin de ne pas mettre en péril la faisabilité du projet d'agrandissement de l'EMS.

Appartements à loyer modéré

De manière générale, les appartements de la Ville de Pully sont loués à des prix inférieurs au marché. La Ville de Pully loue les appartements de deux immeubles à des loyers qui sont particulièrement bas aux ch. du Liaudoz 30/32 et ch. des Plateires 25/27 (34 logements). Une directive (Directive fixant les conditions d'attribution des logements de la Commune de Pully) règlemente l'attribution des logements. Pour les logements à caractère social notamment, la DDGS collabore avec la DJAS pour en déterminer l'attribution. Les autres appartements sont mis en location par un avis sur le site internet communal et sont attribués, de préférence, à des Pulliérans aux conditions prévues par la directive.

OFFICE DU LOGEMENT

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'aliénation ou la demande de travaux concernant un appartement jusqu'alors loué est en principe soumise à l'autorisation de la Division logement du Service des communes et du logement (SCL), en vertu de la Loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Cette loi a remplacé les deux lois précédentes qui régissaient la matière, à savoir la Loi du 11 décembre 1989 concernant l'aliénation d'appartements loués (LAAL) et la Loi du 4 mars 1985 concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR). La loi exclut cependant certains logements de son champ d'application. Ainsi, par exemple, les immeubles d'habitation ne comprenant que deux logements ne sont pas soumis à la LPPPL (art. 3 LPPPL):

- Les aliénations d'appartements loués sont admises si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'il s'agit d'une PPE datant d'avant 1989 ou d'une PPE avant construction, ou si le locataire ou un proche parent se porte acquéreur de l'appartement. D'autres circonstances peuvent justifier l'autorisation de la vente mais la loi reste vague à ce sujet. La LPPPL étant encore récente, la casuistique fait également défaut pour définir clairement ces « autres circonstances justifiant une autorisation ».
- Les travaux dans des appartements loués sont admis si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'ils sont jugés indispensables au vu de l'intérêt général, d'un besoin de sécurité ou de salubrité, ou lorsqu'ils permettent de favoriser les économies d'énergie. La notion « d'intérêt général » demeure également très large et nécessitera une interprétation fondée sur les futurs cas pratiques. À noter que le simple changement d'affectation du logement est également soumis à autorisation, malgré l'absence de travaux.

À Pully, le taux de vacance des logements demeure inférieur aux 1.5 % fixé par la LPPPL. Ce taux se situe autour des 0.23 % au 1^{er} juin 2020, alors qu'au niveau vaudois, ce même taux se situe à 1.4 % (et 1.1 % pour le district Lavaux-Oron). La LPPPL s'applique donc pleinement à Pully. Ainsi, l'Office communal du logement est tenu d'émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pulliéran (art. 8 de la LPPPL), préavis qu'il soumet à la Municipalité, puis au SCL. La décision finale quant à l'autorisation revient au Canton, qui avise l'Office communal du logement de sa décision.

Il existe des cas de procédure simplifiée, au sens de l'art. 6 al. 2 LPPPL, pour lesquels le préavis communal n'est pas nécessaire. Il s'agit de rénovations d'un maximum de deux appartements isolés dans un immeuble locatif. Dans ce cas, le SCL statue directement.

Le principe de l'autorisation trouve sa justification dans le besoin de maintenir des logements correspondant aux besoins de la majorité de la population sur le territoire communal, puisque le taux de vacance y est déjà très bas. Dans cette même idée, si une demande d'aliénation ou de travaux venait à apparaître comme un cas limite, l'Office communal du logement pourrait suggérer au SCL d'assortir l'autorisation de conditions, tel que le contrôle du loyer sur une certaine durée ou la fixation d'une limite de loyer durant une certaine période.

Demandes d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Taux
Nombre de demandes traitées	21	17	18	26	16	23	22	20.4 /an

Demandes d'autorisation de travaux dans des appartements loués traitées à Pully

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	Taux
Nombre de demandes traitées	4	3	4	8	8	6	8	5.9 /an

LOI SUR LA PRÉSERVATION ET LA PROMOTION DU PARC LOCATIF (LPPPL) – DROIT DE PRÉEMPTION

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la LPPPL permet également aux communes de favoriser la création de logements d'utilité publique (LUP) par le biais d'un droit de préemption (art. 31 ss. LPPPL). Ce droit ne peut toutefois être invoqué que si plusieurs conditions cumulatives sont respectées, à savoir : l'achat du terrain doit viser la création de logements d'utilité publique (LUP), répondre à une pénurie au sens de l'art. 2 LPPPL dans le district et concerner une parcelle dont la surface doit être d'au moins 1'500 m², sauf si elle se trouve dans un périmètre compact d'agglomération ou dans un centre cantonal reconnu par le plan directeur cantonal, ou si elle est attenante à un terrain propriété de la commune. De plus, ce droit ne peut être invoqué en cas de vente aux descendants, aux pères et mères, aux frères et sœurs, aux demi-frères et demi-sœurs, au conjoint, au partenaire enregistré ou au concubin du vendeur.

En 2020, l'Office communal du logement a traité 34 demandes liées à l'exercice du droit de préemption prévu par la LPPPL. Au vu des compétences financières limitées de la Municipalité durant la législature 2016-2021 en matière d'acquisition d'immeubles (CHF 100'000.00 par cas et CHF 1'000'000.00 sur la législature), toutes les demandes ont été rejetées. En effet, pour pouvoir être utilisé, le droit de préemption doit être invoqué dans un délai de 40 jours dès la notification de la vente de l'immeuble concerné. Or, le prix d'acquisition de l'immeuble dépassant systématiquement les compétences financières de la Municipalité, celle-ci devrait alors solliciter le vote du Conseil communal pour chaque demande, ce qui est incompatible avec le respect du délai de 40 jours imposé par la loi (art. 33 LPPPL). Ainsi, le droit de préemption n'a pas encore été utilisé par la Municipalité.

RÈGLEMENT COMMUNAL SUR L'AIDE INDIVIDUELLE AU LOGEMENT (AIL)

La Ville de Pully octroie, depuis le 1^{er} janvier 2015, une aide individuelle au logement aux ménages avec enfant(s) disposant d'une capacité financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais devant supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

L'AIL représente une aide purement financière permettant d'alléger la charge que représente le loyer du logement actuel du ménage. Ainsi, cette aide ne constitue pas un soutien dans la recherche d'un appartement.

Pour pouvoir bénéficier de l'AIL, les demandeurs doivent remplir diverses conditions. Ainsi, l'AIL n'est octroyée qu'aux ménages (avec enfants) qui occupent leur logement depuis au moins 1 an et sont légalement domiciliés à Pully depuis 3 ans consécutifs. De plus, le(s) demandeur(s) doi(ven)t être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement (C) et ne pas être dépendant(s) de l'aide sociale. Finalement, le revenu du ménage doit correspondre au barème fixé par le Canton de Vaud. Ces conditions sont fixées par le règlement communal sur l'AIL, ainsi que par le règlement cantonal sur l'AIL (RAIL).

La compétence en matière d'AIL revient à l'Office communal du logement, qui examine si les conditions d'octroi sont respectées. Après examen du dossier, l'Office communal du logement avise le(s) demandeur(s) de sa décision. Celle-ci peut faire l'objet d'un recours auprès de la Municipalité.

Bien que la compétence pour octroyer ou non l'AIL soit strictement communale, le financement de cette aide est réparti entre le Canton de Vaud et la Commune, qui assument respectivement 50% de cette charge.

En 2020, l'Office communal du logement a traité 27 demandes, dont 10 ont abouti à l'octroi d'une aide.

OBJECTIF LOGEMENT

En 2018, la Municipalité, accompagnée par l'entreprise iConsulting, devenue CBRE, a lancé l'étude Objectif logement 2020-2030, afin de dresser un portrait de l'ensemble du parc immobilier pullièran actuel et, dans un second temps, d'identifier les probables évolutions des besoins de sa population sur les dix prochaines années.

Le but de la démarche était d'anticiper les besoins en logements et d'offrir à la population des habitations adaptées, répondant à ses attentes.

En 2020, l'Office du logement a consacré une partie importante de son temps à la finalisation de cette étude, qui aboutira en février 2021. Parmi les travaux réalisés en 2020, on peut compter la validation du rapport final de l'étude, soit le rapport complet de l'étude, ainsi que la validation de la feuille de route adressée à la Municipalité. Cette dernière correspond à un document synthétique, résumant les principales mesures que la Municipalité peut utiliser afin d'identifier les logements nécessaires dans chaque quartier. Les dernières étapes se réaliseront en 2021 et porteront sur la réalisation du plan de communication de cette étude.

DIVISION DOMAINES – PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS

PULLY-PLAGE

Saison 2020, ouverture sous COVID-19

En raison de la pandémie de COVID-19, et de l'état de semi-confinement qui était en vigueur le 9 mai, l'ouverture de Pully-Plage a dû être repoussée au 8 juin 2020. Pully-Plage a tout de même été une des premières piscines de la région lausannoise à ouvrir ses portes grâce à l'anticipation des réflexions permettant la mise en place de mesures de protection de la clientèle.

Prescriptions particulières pour Pully-Plage

Afin de répondre aux exigences légales fédérales, des prescriptions spéciales ont dû être instaurées :

- Limitation du nombre de personnes présentes simultanément dans l'enceinte de la piscine par l'application d'un ratio de 10 m² de terrain et de plage par personne. Pully-Plage avait la capacité d'accueillir ainsi 1'700 clients.
- Nettoyage en continu des surfaces de contact (poignées, casiers, douches, etc.).
- Informations au public des mesures à prendre (distance, nettoyage des mains, etc.) pour lutter contre le virus.
- Élaboration et validation d'un plan de protection engendrant, notamment, la mise en place d'un dispositif exceptionnel d'accueil de la clientèle à l'entrée de la piscine.

Afin d'éviter une file d'attente à l'entrée de la piscine, la DDGS a mis en place un système d'information, par pastilles de différentes couleurs (de rouge pour « très fréquentée » à vert pour « peu fréquentée »), de la fréquentation de la piscine. Ces informations étaient visibles en direct sur le site internet de la Ville.

Un système de paiement sans contact par carte bancaire a aussi été installé sur les distributeurs automatiques de billets d'entrée. Ce système a permis d'éviter une attente aux caisses.

Support d'autres directions de la Ville

Lors des premières semaines d'exploitation, la DDGS a pu bénéficier d'aides en ressources humaines de la part de la Police, de la Direction de la jeunesse et des affaires sociales et de la Direction des travaux et des services industriels. Ces collaborateurs ont complété l'équipe des piscines en effectuant les nettoyages supplémentaires et en orientant / informant la clientèle à l'entrée de la piscine.

Piscines régionales

Durant cette période de préparation, de nombreuses séances virtuelles de coordination ont été organisées avec les partenaires de Lausanne, Prilly et Renens. L'ouverture retardée des piscines a contraint l'association à renoncer à proposer l'abonnement famille. Un abonnement spécifique, meilleur marché, a été proposé pour cette saison 2020. Tous les abonnements annuels en cours de validité lors de la période de confinement ont été prolongés de 3 mois.

Conditions météorologiques

Les conditions météo de la saison ont été idéales : régulières, chaudes et ensoleillées, sans période de canicule marquée.

Evolution du nombre d'entrées

Si l'on exclut les mois de mai et de juin, la saison 2020 est dans les normes. Il est à noter que septembre a été particulièrement clément et chaud, ce qui explique le nombre d'entrées important réalisé.

	2020	2019	2018	2017	2016
Mai	0	6'092	8'541	14'046	4'659
Juin	15'194	40'357	31'717	34'992	17'079
Juillet	40'934	41'039	46'699	29'492	38'821
Août	34'948	31'821	39'359	32'500	37'502
Septembre	17'457	9'249	11'216	3'713	14'289
Total	108'533	128'558	138'532	114'743	112'350

Comparatif sur les 5 dernières années

	2020	Moyenne sur 5 ans	Evolution (environ)
Mai	0	8'136	-100%
Juin	15'194	31'138	-51%
Juillet	40'934	40'889	0%
Août	34'948	33'871	+3%
Septembre	17'457	8'468	+105%
Total	108'533	122'504	-11%

PISCINE COUVERTE

En raison des mesures sanitaires imposées par la Confédération et le Canton, la piscine couverte a dû être fermée au public durant la première période de confinement au printemps.

Après la fermeture de la piscine de Pully-Plage, des restrictions d'utilisation de la piscine couverte ont été imposées. Un système de réservation en ligne a été mis en place. Ce système fonctionne par tranche horaire et permet de limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans la piscine. Finalement, en fin d'année, la piscine a dû, à nouveau, être fermée au public.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'entrées	16'011	12'563	16'024	18'043	18'483	18'993	20'428	19'666	8'792

PORT DE PLAISANCE

En 2020, 28 places ont été attribuées : 6 places à l'eau, 6 places à terre, 7 places à la bouée, 5 places sur râtelier, 4 place paddle alors que 6 rocares ont été effectuées.

Ces mutations démontrent une tendance constatée depuis quelques années. En effet, les bénéficiaires ayant obtenu une autorisation d'amarrage dans les années qui ont suivi la construction du Port de plaisance ne sont plus tous aptes à profiter encore des plaisirs de la navigation. Ce constat engendre la remise de leur place d'amarrage et permet d'attribuer des autorisations d'amarrage à des personnes de la liste d'attente. Toutefois, celle-ci reste très importante alors que l'attente est proche des 30 ans. De plus, l'obsolescence des infrastructures portuaires nécessitera, à l'avenir, une rénovation des digues, pontons ainsi que des réseaux électriques et hydrauliques.

Enfin, quelques cas litigieux (bateaux en mauvais états) ont été réglés durant l'année sans que des procédures judiciaires ne doivent être engagées. La DDGS continue sa gestion rigoureuse du port de petite batellerie en appliquant scrupuleusement le règlement du port de plaisance.

VIGNES

Saison viticole

Les conditions météo de cette année 2020 ont été stables et constantes, favorisant un développement progressif et idéal de la vigne durant toute la saison. Le soleil a été particulièrement présent tout au long du printemps et durant la saison estivale avec des températures élevées, mais sans période de canicule. Peu de précipitations ont marqué cette année viticole sans que la vigne ne subisse un déficit hydrique. Les vendanges ont été marquées par quelques épisodes pluvieux sans conséquence sur la production et sur le travail de rentrée en cave.

Vendanges

Les vendanges ont débuté précocement le 1^{er} septembre pour se terminer le 16 septembre. Cette tendance observée depuis plusieurs années tend à devenir la norme. La vendange encavée présente une plus faible quantité de moût pour les cépages blancs alors qu'elle est stable pour les cépages rouges par rapport à l'an dernier. Toutefois, la maturité irréprochable du raisin, tant en blancs qu'en rouges, ainsi que la qualité des jus promettent d'envisager un excellent millésime. Le vin devrait être très concentré avec une belle amplitude aromatique, des couleurs intenses et des tannins soyeux. La vendange 2020 laisse donc percevoir un millésime exceptionnel en termes de qualité.

Manifestations et commercialisation

L'annulation de toutes les manifestations publiques et fêtes, des manifestations de la promotion de la Cave de Pully (printanières et automnales) ainsi que la fermeture des restaurants pendant de nombreuses semaines ont engendré une perte de chiffres d'affaires estimée à plusieurs dizaines de milliers de francs. La Cave de Pully a néanmoins rapidement tenté d'innover, par exemple, en offrant toutes les livraisons de vins, en effectuant une promotion en faveur des restaurateurs lors de la réouverture des restaurants, en mettant en place un partenariat en quelques jours pour une terrasse éphémère sur l'esplanade du Prieuré durant les 3 mois d'été. Des actions de promotion des vins ont été aussi mises en place avec le soutien du bureau de la Communication. (1^{er} août et fêtes de fin d'année).

Divona

Le Divona est un nouveau cépage blanc permettant un processus de vinification naturel. Créé par la Station de recherche suisse Agroscope dans le cadre du programme de création de nouveaux cépages par hybridation entre variétés européennes et débuté en 1965, ce nouveau cépage blanc légèrement aromatique porte le nom de Divona, la déesse celte des sources. La résistance élevée du Divona aux champignons (le mildiou et l'oïdium) permet de le cultiver sans aucun produit chimique. Seul un traitement biologique par an est nécessaire, contre 8 à 10 traitements pour d'autres types de cépages. Les premiers ceps de Divona ont été plantés il y a 5 ans dans le vignoble de Pévret. Actuellement, environ 3'500 m² sont exploités en Divona à Pully. Le Divona est obtenu à partir d'un croisement entre Bronner et Gamaret.

La première vendange a eu lieu en 2019 et a donc pu être commercialisée en cette année. Le stock de 600 bouteilles a été écoulé en 3 mois seulement.



Production

Ci-dessous, le tableau comparatif des litres bruts encavés ainsi que les sondages.

Quantités récoltées et sondages obtenus

Dénomination	2020		2019	
	Litres bruts	Degrés	Litres bruts	Degrés
Cépages blancs				
Chasselas	7'350	80	9'600	79
Chardonnay	980	93	1'500	95
Doral	500	94	600	85
Sauvignon	0	0	200	90
Sylvaner	700	95	1'400	92
Divona	950	105	800	99
Total blancs	10'480		14'100	
Cépages rouges				
Garanoir	1'920	92	2'100	90
Diolinoir	600	91	700	93
Gamaret	1'600	96	1'650	98
Pinot noir	1'900	92	1'850	95
Gamay	700	92	550	93
Galotta	1'400	94	1'200	98
Mara	1'900	96	1'600	95
Total rouges	10'020		9'650	
Total	20'500		23'750	

FORÊTS

Martelage

L'année 2020 a été particulièrement éprouvante pour les forêts de Pully. Le changement climatique observé depuis plusieurs années met à l'épreuve les forêts de Pully et les arbres dépérissent tout au long de l'année, alors que d'autres, affaiblis, subissent des attaques de scolytes.

Lieu-dit	Interventions	Total tiges	Volume total
Les Raforts	Réalisation	8	17 m ³
Chemin Treipey	Mise en lumière	59	137 m ³
Coupe ligne SIL	Réalisation	7	14 m ³
Divers	Exploitation châblis (printemps)	54	86 m ³
Divers	Exploitation châblis (été)	45	85 m ³
Autoroute aval	Réalisation	17	27 m ³
Autoroute Amont	Mise en lumière	118	72 m ³
Les Raforts	Mise en lumière	135	216 m ³
Piste vita	Mise en lumière	35	65 m ³
Châblis 09.2020	Exploitation châblis	21	50 m ³
La Poudrière	Eclaircie normale	52	45 m ³
Total		509	551 m³

Sylviculture

Une surface d'environ 18'000 m² a été traitée par le service des forêts. Le but de ces interventions est de garantir la pérennité des forêts de Pully en favorisant certaines espèces adaptées à la fonction locale de la forêt (protection, sociale, biodiversité, production).

Biodiversité

Le service forestier, avec l'appui d'un biologiste, a créé un biotope en vue de favoriser deux espèces se trouvant sur la liste rouge des espèces menacées de la Confédération. Il s'agit de la couleuvre d'esculape et le lucane cerf-volant. Ces deux espèces sont présentes dans certains secteurs des bois de Pully. Le but de ce projet est de favoriser leur développement en créant un milieu forestier adéquat. Ainsi, des palissades, tas de branches, murgiers et une retenue d'eau ont été aménagés alors que quelques arbres frênes chararosés et des néophytes ont été abattus afin de mettre en lumière le secteur. D'autres espèces vont aussi pouvoir profiter de ces aménagements de manière directe ou indirecte. Des panneaux d'information viendront compléter le projet.

Produits forestiers

La crise du Coronavirus a mis sous pression les forêts pulliérannes en raison du public qui a profité de se rendre en forêt. Ceci a aussi eu comme effet de faire connaître les produits forestiers qui sont proposés à la vente comme les constructions en bois et le sciage. En fin d'année 2020, un projet de création d'un point de vente en self-service et d'un site internet avec la fonctionnalité d'un e-shop viendront compléter la valorisation de nos produits en y facilitant l'accès. Ce projet s'inscrit dans la volonté de rapprocher les Pulliérans des produits locaux issus des forêts communales, notamment. Le projet se terminera en février 2021.

Plantes invasives

Le service forestier continue la lutte contre les néophytes. Cette année, il a expérimenté une nouvelle méthode de lutte avec de la neige carbonique déversée sur le collet et les racines des plantes. Si ces essais sont concluants, la lutte contre les néophytes en sera grandement facilitée.



Essai de l'utilisation de neige carbonique dans la lutte contre les néophytes

VTT

Suite au semi-confinement, la DDGS a constaté une forte augmentation des pistes VTT, ce qui pose un certain nombre de problèmes. Suite à ce constat, le service des forêts de l'Etat de Vaud s'est réuni pour chercher des solutions. Parallèlement, la Ville de Pully démonte les pistes sauvages et dénonce les personnes qui les construisent.

BUREAU DES SPORTS

Sociétés sportives pulliérannes

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pulliérannes. Si certains clubs sportifs, de par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres (gymnastique et basket) doivent se partager des salles sportives également utilisées par les écoles. Ces salles sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires.

À l'instar d'autres entités rattachées à la DDGS, le sport a été une victime collatérale fortement impactée par les mesures de lutte contre la pandémie du Coronavirus. La totalité des activités sportives amateurs et professionnelles ont été interrompues dans un premier temps. Ensuite, des mesures d'assouplissement ont permis aux sportifs de moins de 16 ans de reprendre leurs entraînements alors que seuls les sportifs d'élites obtenaient également ladite autorisation. Cet arrêt brutal a été très compliqué à gérer pour les clubs semi-professionnels ayant des charges salariales à assumer. En ce sens, la Ville de Pully a soutenu financièrement les deux clubs concernés, Pully-Lausanne Basket et Espérance Pully Basket en leur octroyant une double subvention en 2020, en collaboration avec la Canton de Vaud qui a également doublé sa subvention annuelle. Les clubs sportifs amateurs ont également subi de plein fouet la situation précitée. Les comités de l'ensemble des clubs sportifs ont été fortement mis à l'épreuve alors qu'il était primordial d'obtenir le soutien des sponsors malgré le manque de visibilité en 2020 et convaincre les membres de verser tout ou partie de leur cotisation afin de soutenir leur club dans cette épreuve.

Enfin, la DDGS a été contrainte de mettre en place un plan de protection, revu à de nombreuses reprises en raison de l'évolution des nouvelles contraintes et assouplissements des mesures, couvrant l'ensemble des infrastructures sportives de la Ville de Pully. Il a permis aux clubs sportifs d'obtenir les informations utiles et nécessaires à la rédaction de leur propre plan de protection. De plus, le bureau des sports a contrôlé l'ensemble des documents émis par les clubs sportifs afin d'en valider le contenu. Plus de 180 plans de protection ont été produits et/ou contrôlés par le bureau des sports.

Subsides par société sportive

Conformément à la directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives, un montant de CHF 143'890.00 a été versé aux sociétés sportives pulliérannes selon le détail ci-dessous :

Société	Nbr d'actifs	Nbr de juniors	Subsides 2020 en CHF
Association Prieuré Sports	43	0	715
Budokwai Pully	7	108	9'435
Bushido Pully	17	47	4'610
Club de tennis de table de Pully	21	27	3'130
Club nautique de Pully	218	193	14'165
Espérance sportive Pully Basketball	27	120	14'635
Fédération suisse de gymnastique	101	231	14'720
Gymnastique féminine et volleyball - L'Ondine	103	0	1'015
Pétanque de Pully	54	1	1'345
Pully Football	98	325	15'865
Pully Lausanne Foxes Basketball	103	160	18'765
Pully Natation	229	463	17'210
Pully Rink-Hockey Club	13	37	6'840
Seniors en mouvement	51	0	755
Société de gymnastique féminine	30	0	650
Société de tir du Volson	30	0	650
Société Internationale de Sauvetage	37	3	1'410
Tennis Club Pully	402	318	17'350
Volleyball club Pully	25	0	625
Total	1'609	2'033	143'890

Il est à noter qu'environ 40 % des membres des sociétés sportives pulliérannes sont domiciliés à Pully.

La Commune verse annuellement un montant de CHF 50.00 aux clubs sportifs d'autres communes lorsque ces clubs accueillent un participant pullièran qui ne peut pas pratiquer son sport à Pully. Elle a versé un montant total de CHF 3'900.00 à ce titre.

Urban Training

Malgré le COVID-19, Urban Training à Pully s'est déroulé du 15 juin au 5 octobre 2020 avec une moyenne de 34 participants par session (17 sessions au total). C'est une manière inédite de faire du sport et de (re) découvrir sa ville sur le principe du sport en groupe, ouvert à tous et avec l'accompagnement d'un coach professionnel. Un choix varié de parcours urbains est proposé, combinant marche rapide et exercices musculaires, réalisés à l'aide du mobilier urbain (bancs, escaliers, quais, murets, etc.), les phases de marche favorisant le contact social. Tous les cours, d'une durée de 1 heure, sont gratuits et adaptés à toutes et tous, quels que soient l'âge et la condition physique. En complément, Urban Training a développé une application « Sport City Tour » pour smartphone, où chacun peut suivre un parcours sportif tout en visitant Pully.

Aqua Training

Aqua Training n'a pas pu avoir lieu cette année à cause du COVID-19: En effet, le retard de l'ouverture de Pully-Plage et les restrictions du nombre de personnes dans les bassins n'ont pas permis de dispenser les cours. C'est une activité physique complète qui allie plaisir, détente, travail musculaire et cardio-vasculaire pour jeunes ou moins jeunes, sportifs ou non, nageurs ou non-nageurs. Le coût de l'activité est pris en charge par la Commune.

Yoga Training

Yoga Training s'est déroulé du 14 juin au 20 septembre 2020 dans les espaces verts de Pully-Plage, avec une moyenne de 30 participants inscrits par session (15 sessions au total). Le yoga est la pratique d'un ensemble de postures et d'exercices de respiration qui vise à apporter un bien-être physique et mental. Le coût de l'activité est pris en charge par la Commune.

Sunday Training

Sunday Training n'a pas pu avoir lieu cette année à cause du COVID-19. C'est une activité pour se détendre, se muscler et se défouler en partageant ensemble un moment d'activité physique et de bien-être.

Opensunday

En 2017, la DJAS et la DDGS ont pris l'initiative de démarrer un projet « OpenSunday » en collaboration avec la Fondation IdéeSport. Suite au succès rencontré par la première édition, le projet a été reconduit.

L'OpenSunday s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans et se déroule chaque dimanche après-midi de la saison froide, moins propice aux activités extérieures. Le concept est de permettre aux enfants de se défouler et de s'amuser dans un cadre sécurisé. Une large palette d'activités sportives et ludiques leur est proposée. Ce programme encourage les enfants à se dépenser physiquement, les sensibilise à une alimentation saine, facilite les échanges, la non-compétitivité et l'intégration sociale. La participation des enfants est gratuite. L'encadrement du projet est assuré par des adultes qualifiés et par une équipe de jeunes coaches habitant la région, tous formés par la Fondation IdéeSport.

La troisième saison de l'OpenSunday Pully, qui devait se dérouler de novembre 2020 à mars 2021 à la salle de sport de l'Annexe Ouest, n'a pas pu avoir lieu en raison du COVID-19.

MÉRITES SPORTIFS

Aucune candidature des clubs sportifs pulliérans n'a été déposée pour les mérites sportifs 2020.

DIRECTION DES TRAVAUX ET
DES SERVICES INDUSTRIELS

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Comme pour l'ensemble d'entre nous et pour toute l'Administration communale, l'année 2020 aura été marquée pour la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) par l'irruption de la pandémie du COVID-19 dans nos vies. Durant une bonne partie du printemps, la Direction a dû réduire à l'essentiel les services fournis à la population. Les collaboratrices et collaborateurs ont dû s'adapter à cette situation et travailler seuls ou en équipes réduites, voire ne pas travailler du tout. Certain-e-s ont mis ce temps à disposition pour aider les citoyens âgés ou ne pouvant pas faire leurs courses eux-mêmes. Le télétravail a été généralisé et a empêché les contacts que nous privilégions normalement au sein de nos équipes. J'aimerais ici remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs pour leur résilience et leur capacité d'adaptation durant cette période qui, malheureusement, se poursuit encore à l'heure où j'écris ces lignes.

Malgré les circonstances, certains dossiers centraux du programme de législature de la Municipalité ont connu des avancées déterminantes durant l'année 2020.

Le projet de requalification de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin a passé avec succès, fin septembre 2020, son examen devant le Conseil communal qui a voté à une très large majorité un crédit d'ouvrage de CHF 9.37 mios. À la fin des travaux, dans 3 ans environ, l'attractivité du centre-ville et de ses commerces s'en trouvera ainsi considérablement augmentée.

Durant la même séance, le Conseil communal a également octroyé à la Municipalité un crédit d'étude pour mener à bien l'avant-projet de réhabilitation de notre station d'épuration (STEP) intercommunale. Cette procédure, qui a débuté par l'attribution d'un mandat parallèle d'étude préliminaire à 3 groupements de bureaux, se poursuivra avec l'un d'entre eux jusqu'à la fin de l'année 2022.

Ces 2 projets, nécessitant d'importants investissements, permettront de mener à bien le renouvellement indispensable d'infrastructures datant de plus de 50 ans.

Toutefois, de nouveaux réseaux, adaptés aux besoins du 21^e siècle, doivent également être développés. C'est pourquoi, la Municipalité a confié à la société Swiss4Net le déploiement d'un réseau de télécommunication à fibre optique qui permettra de raccorder gratuitement chaque foyer et entreprise de Pully. Dans sa dernière séance de l'année, le Conseil communal a voté un crédit de CHF 2.8 mios pour réaliser les travaux nécessaires sur le domaine public.

Malgré les vents contraires, l'année 2020 aura donc été très loin d'être une année « blanche » et je ne peux que remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs de la Direction pour leur engagement qui nous permet de regarder vers l'avenir avec confiance.

Marc Zolliker

DOMAINES TRANSVERSAUX

BILAN DE SATISFACTION DES PRESTATIONS DE LA DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Dès le 16 mars, les services d'exploitation (voirie, eau, électricité, assainissement et STEP) ont fonctionné par tournus en équipes restreintes (équipes de 6 personnes à la voirie, de 1 à 2 personnes dans les autres services d'exploitation), afin d'assurer les tâches vitales (ex. : vidange des écopoints, contrôle des réservoirs et de la qualité de l'eau, gestion des fuites et pannes, maintien du fonctionnement de la STEP, etc.). Les tâches secondaires (ex. : désherbage, renouvellement des réseaux, entretien courant de la STEP, remplacement des compteurs, nouveaux raccordements, etc.) ont été arrêtées durant le pic du confinement, pour être réactivées progressivement jusqu'à une reprise normale et complète autour du mois de juin.

Le personnel administratif (cadres, bureau technique, secrétariat, service du comptage) a, quant à lui, massivement télétravaillé dès le 16 mars. La plupart des tâches ont pu être maintenues, moyennant toutefois, ici ou là, la reconfiguration de certains processus (ex. : traitement du courrier physique).

Les chantiers communaux, sous l'impulsion le plus souvent des entreprises de génie civil elles-mêmes, ont été pour la plupart stoppés durant quelques jours ou semaines, avant que les règles à respecter ne se clarifient et que les processus de travail et équipements (masques, gel hydroalcoolique, etc.) ne soient adaptés. Durant ces quelques semaines d'arrêt des chantiers, les collaborateurs du bureau technique n'ont toutefois pas interrompu leur travail, qu'ils ont effectué majoritairement à domicile, sur des tâches adaptées au bureau (réalisation de plans, métrés, décomptes, etc.).

CONSTRUCTION D'UN RESEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION FTTH AVEC SWISS4NET

Au terme d'une année de négociations, pilotées par la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) et le Service informatique, la Municipalité a signé le 28 octobre 2020 un accord avec la société Swiss4net par lequel celle-ci s'est engagée à déployer à Pully un réseau de télécommunication à fibre optique de type FTTH (pour fiber to the home), qui équipera chaque foyer et entreprise, au terme de travaux qui s'étaleront entre 2021 et 2024 environ.

Ultramoderne - la technologie FTTH est celle qui offre les meilleures performances à ce jour -, ce réseau permettra d'augmenter considérablement l'offre de services internet à disposition des habitants de Pully et stimulera la concurrence. Le réseau de Swiss4net sera en effet ouvert à tous les fournisseurs de services de télécommunication qui le désirent (Salt, Sunrise, VTX, etc.). Il sera accessible également à Swisscom et upc, lesquels pourront néanmoins continuer d'exploiter leur propre réseau s'ils le désirent.

Le réseau sera financé entièrement par la société Swiss4net, qui n'agit pas en tant qu'opérateur (d'où le fait qu'elle soit inconnue du grand public), mais en tant que constructeur et exploitant de réseaux FTTH. Sur le domaine public, les fibres déployées par la société Swiss4net passeront par les canalisations du réseau d'électricité, moyennant une redevance. Environ 4 km de conduits manquants devront être posés dans ce but d'ici 2024. Afin de financer ces travaux, le Conseil communal a accordé à la Municipalité, le 9 décembre 2020, un crédit de CHF 2.8 millions en acceptant les conclusions du préavis N° 18-2020.

Pour les propriétaires fonciers, le raccordement sera gratuit. Ils seront néanmoins libres de s'y raccorder ou non. La DTSI, qui a activement participé aux discussions ayant conduit à la conclusion de ce contrat, sera active également durant la phase de construction de ce réseau.

GESTION DU PATRIMOINE ET PLAN DES INVESTISSEMENTS

La valeur de remplacement des différents réseaux gérés par la DTSI atteint une valeur à neuf de près de CHF 500 mios. Avec plusieurs chantiers importants au bd de la Forêt, aux ch. de la Métairie et du Pont du Diable, aux Monts-de-Pully, à l'av. de la Tour Haldimand et dans le quartier des Boverattes, les investissements consentis dans la modernisation des réseaux en 2020 sont de l'ordre de CHF 9 mios. Supérieurs aux investissements moyens des 15 dernières années, ils compensent la dépréciation annuelle théorique de CHF 8.8 mios (cf. tableau ci-après).

Le plan des investissements (ci-après PI) présenté au Conseil communal le 9 décembre 2020 prévoit des investissements d'environ CHF 12 mios par an d'ici à 2024. Plus probablement, les forces en présence permettront d'atteindre 75% de ce montant, soit environ CHF 9 mios par an, ce qui rend possible l'objectif du maintien de la valeur.

Patrimoine de la Ville de Pully géré par la DTSI – Valeur et état des infrastructures

CHF	Valeur de remplacement	Dépréciation annuelle*	Investissements moyens 2000-2015	Investissements 2018
Routes**	152'000'000.00	2'680'000.00	2'215'000.00	3'640'000.00
Canalisations et STEP	220'000'000.00	3'165'000.00	1'730'000.00	3'420'000.00
Eclairage public	5'000'000.00	170'000.00	75'000.00	110'000.00
Service des eaux	63'000'000.00	1'135'000.00	725'000.00	1'265'000.00
Service de l'électricité	61'000'000.00	1'635'000.00	625'000.00	660'000.00
TOTAL TTC	501'000'000.00	8'785'000.00	5'370'000.00	9'095'000.00

* Fondée sur une espérance de vie moyenne théorique des installations de 70 ans pour les canalisations et la STEP, de 55 ans pour les réseaux routiers et d'eau potable, de 35 ans pour le réseau d'électricité et de 30 ans pour le réseau d'éclairage public.

** Non compris les murs de soutènement situés le long des routes

OBSERVATOIRE DE LA MOBILITÉ

La Ville de Pully exploite depuis 2015 différentes sources de données provenant des nouvelles technologies de l'information pour observer l'évolution des comportements de mobilité sur le territoire communal. Après avoir finement étudié le potentiel des solutions digitales (Tomtom, Swisscom), la Ville de Pully a décidé de déployer en complément une infrastructure de capteurs sur les principaux axes routiers. Préalablement, deux types de capteurs provenant de fournisseurs concurrents ont été posés sur l'av. de Lavaux début 2020 afin de choisir la technologie la plus performante. Pour faire le suivi des volumes et catégories de véhicules motorisés, c'est une solution par analyse d'images de caméra thermique qui a été retenue. Pour compter les vélos, c'est le compteur d'une société spécialisée proposant des boucles à induction qui offrira la meilleure qualité. Courant 2020, le bd de la Forêt et l'av. des Désertes ont ainsi été équipés de compteurs permanents et multimodaux, dont l'efficacité et la précision ont été préalablement validées.

Outre la bonne compréhension de l'évolution des comportements de mobilité, ces postes de comptages permanents et multimodaux seront utiles pour l'étalonnage de la campagne quinquennale de mesure du trafic organisée par Lausanne Région en 2021, ainsi que pour la future centrale de gestion coordonnée du trafic d'agglomération.

RENOUVELLEMENT DES LOGICIELS POUR LA GESTION DES RÉSEAUX SOUTERRAINS

La DTSI, en étroite collaboration avec le Service informatique, poursuit la mise à jour de ses logiciels de gestion des réseaux souterrains. Le langage de programmation à code ouvert (open source) permet de mutualiser les coûts de développement et de partager les efforts en termes de ressources humaines avec les Villes de Lausanne, de Morges, et le Service Intercommunal de gestion (SIGE) de la région de Vevey-Montreux.

En 2020, une réflexion a été engagée afin de pérenniser ces développements à moyen et à long terme. À cet effet, un site internet et un code de bonne pratique sont en cours d'élaboration pour mutualiser les coûts de maintenance et partager le savoir-faire à l'échelle nationale.

La migration du réseau électrique a également débuté cette année. Basée sur une solution commerciale, celle-ci a pour particularité d'utiliser la même plateforme open source que les modules eau et assainissement, ce qui est un gage d'uniformisation et d'efficacité pour l'Administration.

Finalement, deux collaborateurs de la Ville de Pully se sont rendus à Nouakchott, capitale de la Mauritanie, afin de diagnostiquer et d'évaluer la mise en production du module de gestion de l'eau potable, développé par Pully et ses partenaires, auprès de la Société Nationale d'Eau de Mauritanie. Cette mission a été effectuée dans le cadre du partenariat Solidarité'eau qui vise à améliorer l'accès à l'eau des populations les plus défavorisées.



Consultation de plans à Nouakchott

ÉNERGIE

Processus Cité de l'énergie

La Ville de Pully poursuit la mise en œuvre du plan d'action 2017-2021 de son concept énergétique en vue du maintien du label Cité de l'énergie. La situation de la Ville par rapport aux exigences de l'Association Cité de l'énergie n'est pas encore connue à ce jour. Toutefois, l'évolution devrait être limitée en raison du décalage entre la mise en place d'une organisation visant à utiliser l'énergie de manière plus rationnelle et les baisses réelles de consommation d'énergie, notamment au niveau du patrimoine administratif.

Le maintien du label nécessitera un ré-audit en 2021 et coïncidera avec la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action et de nouveaux objectifs énergétiques pour les années 2022 à 2026.

Évolution 2019-2020 des indicateurs de suivi de la politique énergétique communale

Afin de suivre l'évolution de la politique énergétique communale, un système d'indicateurs a été mis en place. Il porte, d'une part, sur l'activité de l'Administration communale et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal (propriétaires, gérances immobilières, entreprises, citoyens, etc.). L'année de référence est 2015. Elle correspond à l'entrée en vigueur du Concept énergétique communal de la Ville de Pully (CEVP).

Les indicateurs verts désignent que les actions menées jusqu'ici ont déjà atteint, voire dépassé, les objectifs fixés pour 2020, les oranges que les actions sont en bonne voie pour les atteindre et les rouges que des mesures doivent être entreprises pour améliorer sensiblement la situation.

Indicateurs pour l'Administration communale

Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolut.	Objectif 2020	Bilan
Efficacité énergétique										
Indice de consommation de chaleur des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	144	127	134	142	129	133	-8%	-15%	
Indice de consommation d'électricité des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	36	34	35	33	35	30	-17%	-10%	
Indice de consommation d'eau des bâtiments communaux suivis énergétiquement	m ³ /m ² SRE/an	539	530	491	555	576	480	-11%	-5%	
Indice de consommation de l'éclairage public	MWh/km/an	9.6	9.7	9.2	8.7	8.9	8.4	-13%	Inf. à 12	
Energies renouvelables										
Part d'électricité renouvelable certifiée par rapport à la consommation totale d'électricité	%	33%	100%	100%	100%	100%	100%	-	100%	
Production d'électricité photovoltaïque	kWh/hab/an	177	171	183	185	187	193	9%	300	
CO₂										
Emission de CO ₂ due au chauffage et à la consommation électrique des bâtiments communaux	tCO ₂ /an	2'159	2'092	2'310	2'304	2'154	1'986	-8%	-10%	

Indicateurs pour le territoire communal

Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution	Objectif 2020	Bilan
Efficacité énergétique										
Consommation totale d'électricité par habitant	kWh/hab/an	2842	2838	2738	2682	2599	2571	-10%	-3%	
Consommation totale d'eau par habitant	L/hab/jour	246	220	211	224	208	225	-9%	-3%	
Energies renouvelables										
Part d'électricité renouvelable certifiée par rapport à la consommation totale d'électricité	%	10.4%	16.5%	17.6%	17.4%	24.7%	24.9%	138%	12%	
Puissance de panneaux photovoltaïques installés par habitant	W/hab	24.5	26.6	32.6	40.0	51.0	62.5	155%	↗	
Part de la production d'énergie électrique renouvelable locale (photovoltaïque) par rapport à la consommation électrique totale	%	0.80%	0.86%	1.09%	1.38%	1.81%	2.25%	183%	3%	
Déchets										
Quantité de déchets par habitant	kg/hab/an	406	433	410	408	401	395	-3%	-10%	
Part des déchets recyclés sur la quantité totale de déchets produits	%	63.3%	65.7%	63.3%	62.9%	64.9%	63.6%	1%	60%	

ACTIONS ENTREPRISES EN 2020

Ecowatt

Subventions

Depuis la 1^{re} édition du programme initiée le 1^{er} janvier 2019, ce sont, entre autres, la création de 18 centrales solaires, la réalisation de 15 bilans énergétiques de bâtiments, l'achat de 290 vélos électriques ou encore l'installation de 23 bornes de recharge électriques qui ont été soutenus. Rien que pour l'année 2020, plus de 260 demandes ont été satisfaites contre un peu plus d'une centaine pour 2019.

Victime de son succès, le fonds de CHF 100'000.00 dédié aux subventions a été dépassé en 2020. Certaines subventions du programme ont donc été revues à la baisse pour la 3^e édition du programme, afin de pouvoir satisfaire une demande en forte croissance.

Actions promotionnelles et ponctuelles

Semaine Equiwatt: en partenariat avec le programme d'efficacité des Services industriels de Lausanne (SiL) et les supermarchés Migros du Canton de Vaud, la campagne de promotion des ampoules LED, initiée en 2019, s'est poursuivie en 2020. Grâce aux deux campagnes de février et d'octobre 2020, 1'400 ampoules ont ainsi été vendues au supermarché Migros de Pully, ce qui représente une économie d'électricité annuelle d'environ 9.8 MWh.

Pommeaux de douche économes: une action de sensibilisation à l'économie d'eau et d'énergie a été lancée en partenariat avec la société Ecolive en juin 2020. Les ménages pulliérans ont ainsi pu se procurer des pommeaux de douche économes à prix préférentiel. Avec 320 pommeaux vendus, ce sont 180 MWh d'énergie et 35 tonnes de CO₂ qui seront économisés annuellement.

Action de sensibilisation

Journée participative «Aujourd'hui»: la journée participative prévue le 7 novembre 2020 qui devait offrir aux citoyens la possibilité de faire émerger des initiatives locales facilitant la transition énergétique a malheureusement été annulée en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Pour rappel, le programme Ecowatt en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est financé par une taxe spécifique de 0.25 ct prélevée sur chaque kWh d'électricité consommé sur le territoire communal.

Appel d'offres groupé pour de développement du photovoltaïque

La production d'électricité photovoltaïque sur le territoire communal s'élève à 0.29 GWh, ce qui représente 3.2% du potentiel actuellement exploitable (env. 9 GWh). Afin de remédier à cette situation, un appel d'offres groupé visant à favoriser le déploiement d'installations photovoltaïques a été réalisé. Cette initiative permet de proposer aux propriétaires pulliérans, intéressés par l'implantation d'une installation solaire photovoltaïque, de se regrouper et de leur apporter un soutien technique et financier pour leur projet. Un mandataire externe, désigné par la Ville de Pully, est chargé de recueillir et d'étudier l'ensemble des projets afin de rédiger un appel d'offres global.

Plus de 140 propriétaires ont répondu présent à la séance d'information du 3 mars 2020 et plus de 60 d'entre eux ont montré de l'intérêt à poursuivre la démarche. Malheureusement, en raison des restrictions sanitaires dues au COVID-19, la seconde séance prévue le 23 mars 2020 a dû être reportée au 30 juin 2020. Sur les 60 propriétaires intéressés début mars, seuls 20 d'entre eux ont répondu présents à fin juin. Et finalement, seuls 6 propriétaires ont participé à l'appel d'offres lancé en novembre 2020. La réalisation des installations est prévue pour le premier trimestre 2021.

Etude de faisabilité d'un chauffage à distance

Dans le cadre de l'assainissement de la production de chaleur du Gymnase de Chamblandes, le Canton de Vaud, propriétaire des lieux, sous l'égide de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (ci-après DGIP), a mandaté le bureau CSD pour analyser différentes variantes de chauffage alimenté par des sources renouvelables. Une des variantes privilégiées prévoit le captage de l'eau du lac. Cette variante devient optimale si elle permet également d'alimenter d'autres preneurs de chaleur par l'intermédiaire d'un chauffage à distance (ci-après CAD). Cette conclusion a poussé le Canton à solliciter la Ville de Pully afin de déterminer d'éventuelles synergies entre le chantier du gymnase et le déploiement d'un CAD sur le territoire pulliéran. Dans ce but, une étude de faisabilité a été lancée. Les résultats sont attendus pour le premier trimestre 2021.

Enjeux à venir

La politique énergétique va s'axer ces prochaines années sur des actions concernant les bâtiments communaux, à savoir :

- la mise en place d'un outil de planification technico-financier pour la gestion du patrimoine bâti communal qui est prévue pour 2021 ;
- la rénovation de l'Hôtel de ville du Prieuré. Cette réalisation répondra à des standards d'efficacité énergétique élevés.
- la construction d'une extension au collège Principal afin de répondre aux besoins scolaires futurs. Cette nouvelle construction répondra à des standards d'efficacité énergétique, de durabilité et d'écologie élevés. Les travaux devraient débuter à fin 2022.

RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

En 2020, conformément aux directives du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement se sont poursuivis au ch. de la Métairie, au ch. des Vignes et dans le quartier des Boverattes. Actuellement, le taux de séparatif « effectif », soit la proportion de parcelles dont les eaux usées et les eaux claires sont séparées jusqu'à la STEP, se situe à environ 58 %.

Etat de la mise en séparatif

Bâtiments	>	Collecteurs	Nombre	Total
Séparés	>	séparatif	853	1428
Séparés	>	séparatif dormant	315	
Séparés	>	unitaire	260	
Unitaires	>	séparatif	127	448
Unitaires	>	Séparatif dormant	63	
Unitaires	>	unitaire	258	
Pas de raccordement/Inconnu/fosse septique			479	479
			Total	2'355

Les études menées dans le cadre du PGEE ont mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de contrôle et d'entretien du réseau d'assainissement, tant sur le domaine public que privé.

En ce qui concerne le réseau communal, c'est le programme « court » qui a été effectué. Portant sur environ 5'000 m de collecteurs particulièrement sensibles, la campagne comprend le curage des canalisations reliant le ch. des Boverattes à celui du Caudoz, le ch. de Champittet, le ch. de Beau-Soleil et les rives du lac. Par ailleurs, comme chaque année bissextile, le niveau du lac Léman, en raison de travaux à la sortie du lac à Genève, a été abaissé en début d'année. Le programme de curage a ainsi également touché les collecteurs dits « plongeurs », acheminant les eaux claires dans le lac. En outre, conformément au PGEE, 6'700 m de collecteurs supplémentaires ont été curés et inspectés par caméra vidéo.

Les dépotoirs de routes, servant à l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée, doivent être vidangés une fois par année. Un appel d'offres pour ces prestations a été rédigé en 2018 et effectué en 2019. De plus, une partie importante des dépotoirs ne sont plus étanches et ne remplissent plus leur fonction. Un bilan de l'état de ces installations a été réalisé et des mesures d'entretien ont pu être planifiées pour ces prochaines années.

Les équipements privés d'évacuation des eaux de 81 biens-fonds ont été inspectés dans le cadre des chantiers en cours (av. des Peupliers, ch. des Coquelicots, sentier du Lycée, impasse du ch. des Roches et les rives du lac). Mal entretenus, ils se trouvent souvent dans un état de délabrement avancé et portent atteinte à la qualité des eaux et du sol. Les mesures exigées au terme des contrôles permettent de mettre les équipements en conformité et d'accompagner la mise en séparatif du réseau communal.

Selon une procédure désormais bien établie, le service de l'assainissement vérifie en outre la conformité des équipements d'évacuation des eaux de tous les bâtiments neufs ou transformés (17 bâtiments inspectés en 2020).

Surfaces imperméables	mios de m ² (km ²)
Raccordées au réseau	1.13
Evacuées au Lac	0.05
Evacuées aux cours d'eau	0.04
Par infiltration surfacique	0.13
Par infiltration souterraine	0.02
Total	1.37

Le service de l'assainissement profite des contrôles qu'il effectue chez les particuliers pour mettre à jour les données relatives à l'imperméabilisation du sol et fiabiliser ainsi les modèles hydrauliques qu'il utilise pour la conception du réseau public. Ce travail conduit de cas en cas à un ajustement de la taxe annuelle pour les eaux claires, celle-ci étant calculée depuis 2010, pour chaque bien-fonds, en fonction de la surface imperméable raccordée au réseau public. Selon les connaissances actuelles, et comme le montre le tableau ci-dessous, sur un total d'environ 1.38 mio de m² de surfaces imperméables (la surface totale de la Commune est de 5.85 mios de m²), 1.13 mio de m² sont actuellement raccordés sur le réseau communal.

STATION D'ÉPURATION DE PULLY (STEP)

La STEP de Pully traite les eaux provenant des Communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Le tableau ci-après présente les chiffres-clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'« équivalent-habitant » (EH) qui correspond à un résident permanent, 3 lits d'hôtel, 3 emplois ou 4 places de café-restaurant.

Population raccordée en équivalents-habitants (EH)	31.12.20	31.12.2019
Belmont-sur-Lausanne*	3'946	3'884
Paudex	1'978	1'979
Pully**	19'721	19'603
Total	25'645	25'466

* y compris 67 EH sis sur la commune de Lutry

** y compris 63 EH sis sur la commune de Lausanne. À noter que 1'614 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy

Données statistiques	2020	2019
Pluviométrie (mm)	1'044	1'155
Eaux traitées biologiquement (m ³)	2'197'413	2'268'310
Eaux non traitées (déversement après décantation) (m ³)	164'267 (364 heures)	176'328 (429 heures)
Part des eaux non traitées biologiquement (%)	7.7	7.7
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	Env. 10'000	Env. 10'000
Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	94	93
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (tonne de MS)	254	272
Sables évacués à la STEP de Lausanne (tonne)	7.6	8.9
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (tonne)	54	52
Electricité totale consommée (kWh)	674'354	653'169
Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	324'029	327'495
Rapport production consommation électrique (%)	48	50

Avec une pluviométrie de 1'044 mm, l'année 2020 a été moyennement pluvieuse. Les eaux ont été peu déversées avant le traitement biologique (364 heures, soit légèrement plus de 4% du temps). Les normes légales sont respectées et le rendement épuratif est toujours bon, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 94%.

Les principaux travaux réalisés en 2020 se présentent comme suit :

- remplacement de l'électrovane de la chaudière ;
- remplacement du sécheur frigorifique pour l'air comprimé ;
- remplacement du vérin pneumatique de lavage de la grille GDE ;
- remplacement des convertisseurs de signal débitmètre torchère et chaudière ;
- travaux de lissage des puits de boues aux décanteurs primaires ;
- remplacement des lampes de secours ;
- réparation de la membrane du gazomètre ;
- chemisage du collecteur intercommunal entre Paudex et Pully ;
- divers travaux de remise en conformité des installations électriques.

AVENIR DE LA STEP DE PULLY

Le Canton et les Municipalités de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne ont validé, fin 2019, le principe de réhabilitation de la STEP de Pully. Ce projet devrait s'étendre sur 10 ans et s'élever à environ CHF 27 millions. Les études d'avant-projet constituent la 1^{re} étape qui permettra notamment de déterminer les travaux à réaliser et d'affiner leurs coûts. Afin de désigner les mandataires qui réaliseront cet avant-projet, un appel d'offres a été lancé, dont les résultats seront connus en mars 2021. En parallèle, plusieurs mandats réalisés en 2020 permettent de préparer l'avant-projet : une expertise de génie civil de la structure du bâtiment a confirmé son bon état, un inventaire et contrôle des données d'exploitation fournira les données de base du projet et une étude urbanistique sur les potentiels de développement de la parcelle de la STEP est actuellement en cours. Un préavis de CHF 1'445'000.00 a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 30 septembre 2020 pour financer les études d'avant-projet de la STEP et la mise à jour du plan d'affectation qui en découle.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2020, la consommation d'eau, un peu plus de 1.5 million de m³, a connu une importante augmentation par rapport à celle de 2019 (+8.8%), probablement à cause de l'été 2020 particulièrement chaud et ensoleillé. Le nombre de fuites a augmenté par rapport à 2019 (62 fuites en 2020 contre 44 en 2019), mais il est toujours inférieur au niveau habituellement constaté avant 2014, c'est-à-dire avant la mise en place du système de détection permanente des fuites. En offrant une détection précoce des fuites, ce système permet de réduire leur importance mais aussi le coût de leur réparation.

Gestion du réseau d'eau potable	Unité	2019	2020	Différence
Bilan hydrique				
Nombre d'abonnés		2'100	2'108	+ 0.4 %
Volume introduit sur le réseau	m ³	1'405'031	1'528'861	+ 8.8 %
Dont production propre (sources de Montpreveyres)	m ³	187'591	84'508	- 55.0 %
Part de la production propre		13.4 %	5.5 %	
Consommation (volume facturé)	m ³	1'392'354	1'432'193	+ 2.9 %
Consommation par habitant	l/hab/j	206.5	209.8	+ 1.6 %
Pertes (volume non facturé)	m ³	12'677	96'668	+ 662.6 %
Part du volume non facturé (pertes)		0.9 %	6.3 %	
Indice linéaire de perte (ILP)	m ³ /km/j	0.7	2.6	
Ruptures de conduites et travaux d'urgence				
Nombre de fuites sur le réseau		23	37	
Nombre de fuites sur les branchements		15	23	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		6	2	
Nombre total de fuites		44	62	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		24	18	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau principal de distribution	km	51.3	51.3	
Renouvellement et extension du réseau*	m	2'081	772	
Taux de renouvellement du réseau		4.06 %	1.50 %	
* En 2020, principaux axes renouvelés: Leisis - Boverattes, Monts-de-Pully, Métairie-Pont du Diable, Vignes, Roses				
Nombre de nouveaux raccordements		16	8	
Nombre de raccordements réhabilités		16	15	
Comptage				
Nombre de compteurs		2'143	2'150	
Nombre de compteurs renouvelés		96	36	
Réseau de défense incendie				
Nombre de bornes hydrantes		381	383	

* Valeur potentiellement sous-estimée en raison d'un défaut sur un compteur en entrée de réseau

En 2020, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable a atteint 1.5 %, notamment grâce à l'avancement de grands chantiers communaux tels que celui du bd de la Forêt. Plusieurs tronçons particulièrement vétustes ont par ailleurs pu être remplacés ou réparés (ch. de Fau-blanc, etc.). Plusieurs mesures prévues au Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) se sont poursuivies, avec notamment la construction de deux chambres d'interconnexion en vue, d'une part, de la sectorisation de la zone de pression dite Montétan (dans le but d'y abaisser la pression) et, d'autre part, de la reprise par Pully de l'alimentation au détail de la zone dite des Dailles, au nord de Pully, zone encore approvisionnée en direct aujourd'hui par la Ville de Lausanne. Les travaux d'amélioration de l'alimentation et de la défense incendie aux Monts-de-Pully, qui comprennent le remplacement de la conduite d'eau potable (1.7 km) et le renforcement du réseau électrique basse tension (0.85 km), se sont terminés en novembre 2020. De même, un nouveau système de télégestion, qui permet de suivre et contrôler plusieurs ouvrages à distance, a commencé à être déployé en 2020.

En raison d'une année sèche en 2020, les échanges d'eau avec l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (ci-après AIEJ) ont été légèrement déséquilibrés, avec environ 20'000 m³ d'eau non restitués à Pully. Les discussions avec l'AIEJ et la Commune de Montpreveyres se sont poursuivies et ont permis d'aboutir à un nouvel accord qui permettra de modifier et d'améliorer la valorisation de l'eau des sources.

À la suite d'importantes ruptures survenues sur la conduite des sources et au dysfonctionnement d'un appareil au réservoir des Daillettes, une grande quantité d'eau restituée par l'AIEJ n'a malheureusement pas pu être utilisée.

L'étude de faisabilité pour la mise en place d'une micro-turbine sur le réseau d'eau potable, menée en 2019 avec le bureau d'ingénieurs conseils BG, a été présentée à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et au Fonds de recherche pour l'eau (FOWA). Ceux-ci ont accepté de financer en partie la conception de la turbine et son installation. Le projet a pu ainsi se poursuivre et devrait aboutir par la mise en place de la turbine en 2021.

RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au total, 47'618'922 kWh ont été facturés en 2020, ce qui représente une quantité légèrement inférieure à 2019.

Le nombre de coupures de courant a été très faible en 2020 (3 coupures) et les interventions d'urgence sont restées limitées comme cela avait été constaté en 2019 à la suite de la mise en place d'un service de piquet commun entre Pully et Lausanne.

Gestion du réseau d'électricité	Unité	2019	2020	Différence
Bilan électrique				
Nombre d'abonnements		11'512	11'634	+ 1.1 %
Energie introduite sur le réseau	kWh	49'614'087	49'103'649	- 1.0 %
Energie facturée	kWh	48'061'663	47'618'922	- 0.9 %
Energie non facturée (pertes)	kWh	1'552'424	1'484'727	- 4.4 %
Consommation par habitant (an)	kWh/hab/ an	2602	2547	- 2.1 %
Coupures non planifiées et interventions d'urgence				
Nombre de coupures - réseau moyenne tension		2	0	
Nombre de coupures - réseau basse tension		7	3	
Nombre total de coupures		9	3	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		8	10	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau (principal et secondaire)	km	173.4	175.3	
Renouvellement et extension du réseau*	m	2'370	2'116	
Taux de renouvellement		1.37 %	1.21 %	
<i>* En 2020, principaux axes renouvelés : Métairie, Boverattes, Monts-de-Pully, bd Forêt</i>				
Nouveaux raccordements (bâtiments neufs)		25	22	
Raccordements réhabilités		8	2	
Réseau d'éclairage public souterrain				
Longueur du réseau (au 01.01)	km	107.4	107.6	
Renouvellement et extension du réseau	m	1'024	698	
Taux de renouvellement		0.95 %	0.65 %	
Comptage				
Nombre de compteurs installés (au 31.12)		11'892	12'017	
Nombre de compteurs renouvelés		6	35	
Taux de renouvellement		0.05 %	0.29 %	
Autres activités				
Branchements provisoires pour manifestations		23	4	
Branchements provisoires pour autres services et tiers		14	6	

Les prestations fournies par la DTSI à la Commune de Paudex sont toujours très importantes, générant ainsi certaines économies d'échelle et valorisant les compétences de ses collaborateurs.

L'entrée en vigueur en 2018 de la révision de plusieurs bases légales liées à la Stratégie énergétique 2050 provoque d'importants changements dans le domaine de l'électricité. En particulier, 80% des compteurs d'électricité devront être remplacés par des compteurs intelligents d'ici fin 2027. La Ville de Pully a décidé de retarder de quelques années le déploiement de ces appareils, afin de bénéficier d'une période d'observation sur le développement du marché.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La consommation de l'éclairage public a légèrement diminué en 2020 (-6.1%) et se situe à environ 580'000 kWh. Avec une consommation électrique annuelle de seulement 8.4 MWh/km de voies éclairées, l'éclairage public de Pully est considéré comme particulièrement efficace selon les critères établis par l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.).

Gestion du réseau d'éclairage public	Unité	2019	2020	Différence
Longueur de voies éclairées	km	69.2	69.2	
Nombre de points de fourniture		2'440	2'433	
Consommation d'énergie	kWh	618'108	580'520	- 6.1%
Energie consommée par longueur de voies éclairées	MWh/km	8.9	8.4	
Nombre de luminaires renouvelés		53	45	
Nombre de lampes renouvelées		124	176	
Stabilité mécanique des mâts (nombre de mâts contrôlés)		110	104	

En 2020, plusieurs projets d'amélioration de l'éclairage public ont été réalisés, notamment au sentier du Lycée qui est désormais équipé d'un éclairage dynamique avec des détecteurs de mouvement. La Ville de Pully a également renouvelé l'éclairage du parking de la piscine, de la rte du Port ainsi que du sentier de l'Eglise, à la demande des habitants. Au cours des dernières années, un nombre important de mesures en lien avec le Plan lumière, achevé en 2014, ont été mises en place. 45% des mesures ont été réalisées (diverses rues, les cours de collèges et les passages sous-voies, le quai Milliquet, la mise en lumière de L'Octogone et du Musée d'art) et 30% sont planifiées ou en cours d'étude. Dans une optique de préservation de l'environnement et au vu de la préoccupation grandissante de la population au sujet de la pollution lumineuse, plusieurs projets non essentiels ont été abandonnés.

Les études liées au renouvellement de l'éclairage public sur l'av. de Lavaux se sont poursuivies en 2020.

VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

La quantité totale de déchets collectés en 2020 est relativement stable par rapport à 2019 (-49 tonnes, soit -0.66%), tout comme le taux de tri (58.8% en 2020 contre 58.9% en 2019). L'année 2020 est marquée par une forte diminution des quantités collectées de déchets encombrants (-78 tonnes, soit -23%) et d'aluminium (-8 tonnes, soit -17%). À l'inverse, les quantités de verre ont passablement augmenté ainsi que les textiles. Il est par ailleurs possible d'observer un transfert des quantités de déchets de la déchèterie de la Perraudettaz vers les autres infrastructures publiques d'élimination des déchets (écopoints et collecte porte-à-porte). Ces phénomènes trouvent vraisemblablement leur origine dans les mesures de lutte contre le coronavirus (fermeture des déchèteries lors du confinement de mars 2020, fermeture des magasins, limitation des rassemblements, etc.). Les statistiques 2020 sont résumées dans le tableau ci-après.

Le vide-greniers communal, qui aurait dû se tenir en juin 2020, a malheureusement été annulé en raison de la pandémie.

Matière	Déchèterie		Ramassage		Total		Différence poids	Différence +/-
	2019	2020	2019	2020	2019	2020		
Ordures ménagères (OM)	0	0	2'725'240	2'792'120	2'725'240	2'792'120	66'880	2.45%
Déchets encombrants (OMV)	309'268	229'964	32'060	32'990	341'328	262'954	-78'374	-22.96%
Verre	47'800	39'480	690'020	794'520	737'820	834'000	96'180	13.04%
Papier + carton	74'000	65'090	1'332'720	1'310'160	1'406'720	1'375'250	-31'470	-2.24%
Ferraille	113'040	108'360	7'670	8'643	120'710	117'003	-3'707	-3.07%
Déchets végétaux	22'193	14'175	1'460'520	1'407'440	1'482'713	1'421'615	-61'098	-4.12%
Huiles usées	1512	1629	3'000	3'192	4'512	4'821	309	6.85%
PET	14'460	12'400	69'730	76'150	84'190	88'550	4360	5.18%
Aluminium + fer-blanc	8740	4'780	37'940	34'150	46680	38930	-7'750	-16.60%
Piles/batteries	410	580	315	110	725	690	-35	-4.83%
Déchets spéciaux	0	0	3'748	2'702	3'748	2'702	-1046	-27.91%
Textiles	0	0	50'506	54'592	50'506	54'592	4'086	8.09%
Autres déchets triés*	463'234	425'944	0	0	463'234	427'573	-37'173	-8.00%
Total	1'054'657	902'402	6'413'469	6'516'769	7'468'126	7'419'171	-48'955	-0.66%
Dont tri sélectif**	745'389	672'438	3'656'169	3'691'659	4'401'558	4'364'097	-37'461	-0.85%
Part du tri sélectif sur total (%)	70.7%	74.5%	57.0%	56.6%	58.9%	58.8%		

* *plastique, néons, peinture, électroménager, etc.*

** *total sauf ordures ménagères et déchets encombrants*

En 2020, 42 nouveaux conteneurs destinés à la collecte porte-à-porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre à 2'087 sur le territoire communal.

Quantité des principaux déchets produits par habitant

Déchets (en kg/habitant/an)	Pully 2019 (base : 18'472 habitants)	Pully 2020 (base : 18'699 habitants)	Vaud 2019
Ordures ménagères	147.53	149.32	137.2
Déchets encombrants	18.48	14.06	27.6
Verre	39.94	44.60	43.2
Papier	76.15	73.55	68.7
Déchets végétaux	80.27	76.03	94.2

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Afin de compléter le travail effectué par les conducteurs de deux balayeuses mécaniques, deux équipes mobiles, composées chacune de deux employés et d'un véhicule électrique, assurent le nettoyage des secteurs Nord et Sud, délimités par l'av. de Lavaux, aux endroits qui ne peuvent être accessibles mécaniquement. Le nettoyage et le balayage des arrêts de bus, places et trottoirs sont prioritaires. Selon les endroits, le programme de travail prévoit un passage quotidien ou hebdomadaire. La zone du village et les rives du lac sont nettoyées par des collaborateurs à pied. De plus, une dernière équipe s'occupe quotidiennement du contrôle et du nettoyage des bennes à verre, des conteneurs à PET, à aluminium et à déchets organiques ménagers (écopoints). Un service d'entretien est assuré les samedis, dimanches et jours fériés, de 7h00 à 10h00, garantissant la propreté du centre-ville, des rives du lac et des principaux points de collecte des déchets.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La voirie, secondée par Parcs et Promenades (DUE), est intervenue à 20 reprises pour des alarmes neige ou gel en dehors ou pendant les heures de travail. Le temps consacré au service hivernal s'est élevé à plus de 776 heures pendant l'année 2020.

La voirie effectue les tâches suivantes, indispensables au bon fonctionnement de la Commune :

- travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.): en raison de la crise liée au COVID- 19, la majorité des manifestations ont été annulées. Seules 187 heures ont été effectuées pour ces prestations ;
- travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel pour le Musée d'art, relevé des compteurs d'eau et d'électricité, etc.): 397 heures ;
- légers travaux d'entretien et de réfection des routes et des trottoirs ;
- suivi du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du lac ainsi que les dégrilleurs Nord et Sud ;
- entretien et remplacement de bancs publics, travaux de maçonnerie pour la fabrication de socles de bancs publics ou de corbeilles, ainsi que réfection de petits murs de soutien et divers travaux ;
- nettoyage des sacs de route, avec l'appui d'une société externe ;
- divers autres travaux tels que le fauchage de talus ou l'échange du sable des 8 fosses à chiens, quatre fois par année ;
- pose et dépose d'environ 1'500 m de barrières à neige et de piquets en bord de route aux Monts-de-Pully, en collaboration avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne.

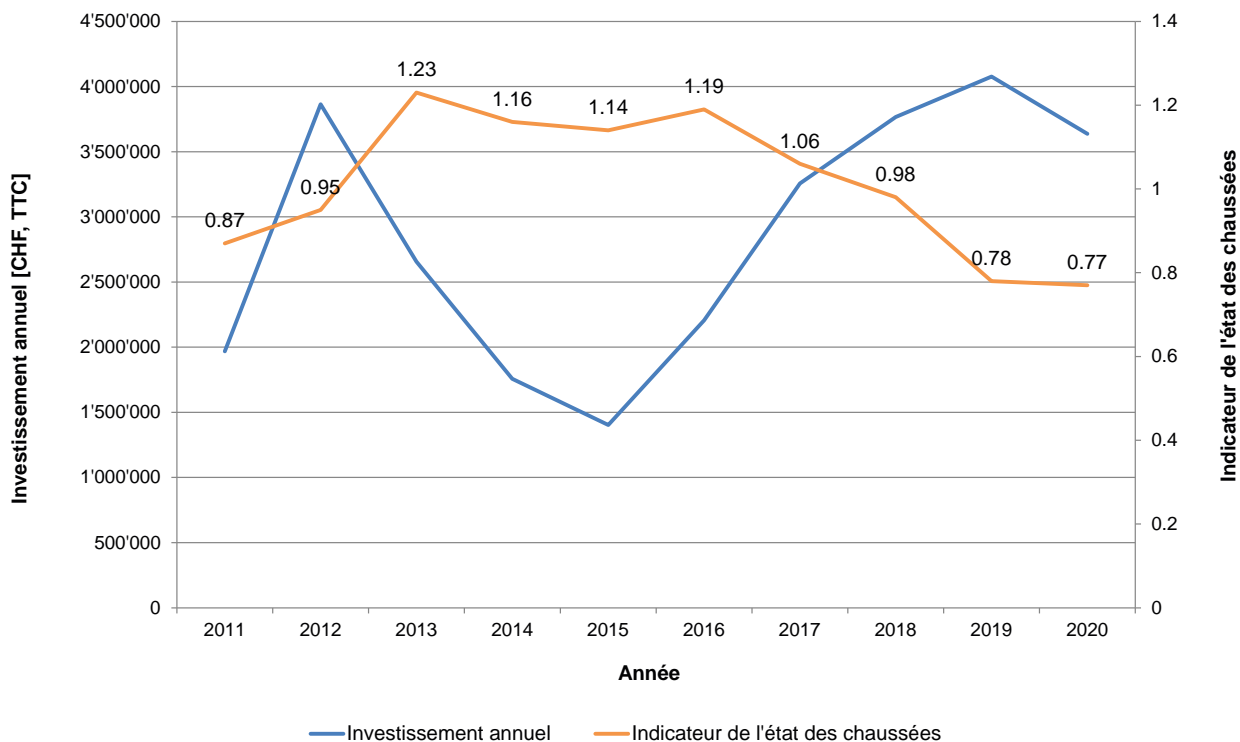
RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier compte 44.5 km de routes (dont 5.1 km de routes cantonales en traversée de localité), 4.8 km de sentiers pour piétons, plus de 65 ouvrages d'art routiers et piétons, 18 parkings et 76 arrêts de bus. Sa valeur à neuf est estimée à plus de CHF 150 mios.

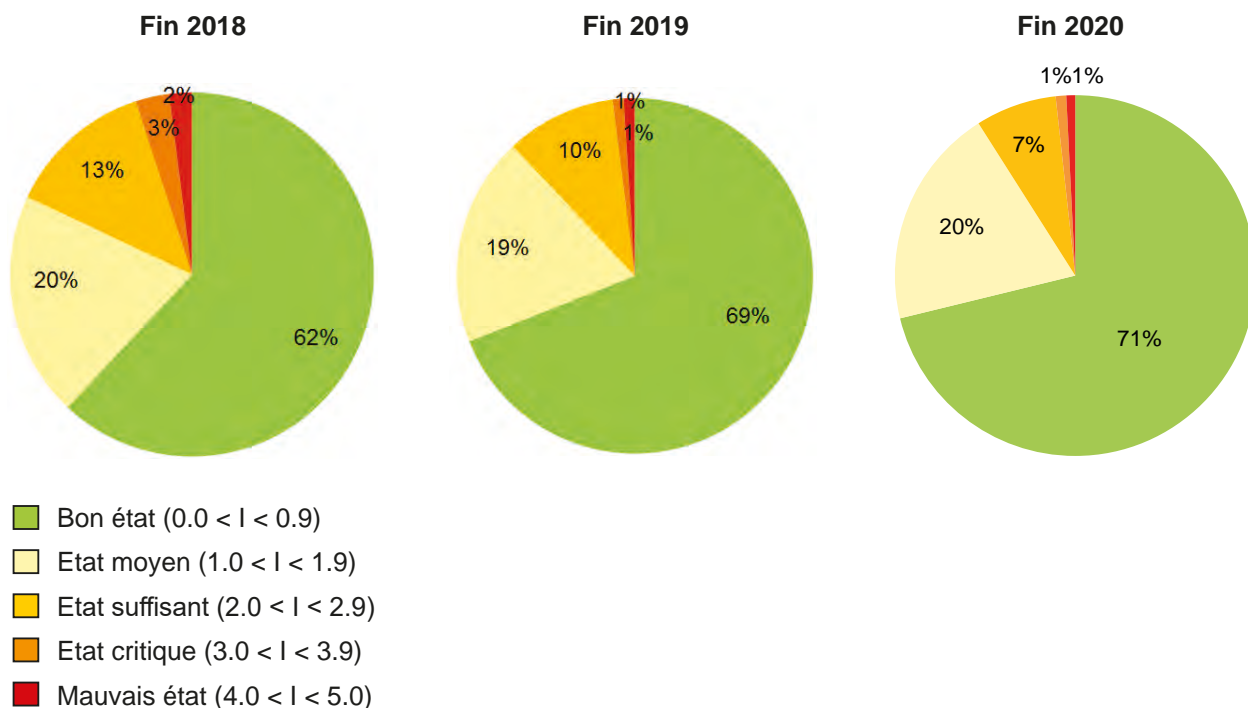
Chaque année, un relevé d'environ un tiers du réseau routier communal est réalisé afin de suivre l'évolution de son état. Les mesures montrent que l'état de la chaussée a tendance à s'améliorer depuis 2017.

Année	Investissement annuel		Indicateur de l'état des chaussées (0 = parfait état à 5 = très mauvais état)
	CHF		
2011	CHF	1'600'000.00	0.87
2012	CHF	3'850'000.00	0.95
2013	CHF	2'400'000.00	1.23
2014	CHF	1'750'000.00	1.16
2015	CHF	1'400'000.00	1.14
2016	CHF	2'205'000.00	1.19
2017	CHF	3'255'000.00	1.06
2018	CHF	3'765'000.00*	0.97
2019	CHF	3'705'000.00	0.78
2020	CHF	3'330'000.00	0.77

*valeur consolidée différente de celle figurant dans le rapport de gestion 2019



Evolution de l'indice moyen de l'état des 44.5 km de chaussées du réseau routier



Afin de sélectionner les tronçons prioritaires à remplacer en fonction de l'enveloppe budgétaire à disposition, la DTSI s'est appuyée sur les relevés susmentionnés pour garantir le confort et la sécurité, mais aussi protéger les couches inférieures de la route d'une trop rapide dégradation. Les travaux de renouvellement de la couche de roulement ont concerné en 2020 des tronçons situés au nord du ch. de Rennai. À cela, il convient d'ajouter la réfection ponctuelle de chaussées ou de trottoirs en mauvais état.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, la DTSI étudie l'opportunité d'améliorer la mobilité piétonne lors de nouvelles constructions, ce qui se traduit par la réalisation de trottoirs. Ainsi, 40 m de nouveaux trottoirs au ch. des Plateires et 25 m au ch. du Vallon ont été réalisés. D'autres travaux permettant la réservation d'espaces pour des aménagements ultérieurs sont en cours aux chemins Jean Pavillard, de Beau-Soleil, du Coteau, du Liaudoz et de Villardiez, ainsi qu'aux avenues Général-Guisan et des Collèges.

Débutée en 2019, la campagne de pose d'accoudoirs s'est poursuivie cette année sur les bancs de 12 abribus de la Ville de Pully.

Par ailleurs, le réseau routier de la Ville de Pully compte plus de 65 ouvrages d'art qu'elle a le devoir d'entretenir afin d'en garantir la sécurité, la pérennité et la conformité. Le préavis N° 08-2018 « Conservation des ouvrages d'art - Phase 2 » a été présenté au Conseil communal afin de demander un second crédit de CHF 900'000.00 TTC destiné à réaliser des études et des travaux d'entretien prioritaires sur une série d'ouvrages. En 2020, les copropriétaires de certains de ces ouvrages, en particulier les communes limitrophes et les CFF, ont été approchés en vue de préparer la prochaine demande de crédit en 2021.

En 2020, la collaboration avec la Ville de Lausanne s'est poursuivie afin d'avancer dans l'étude d'une nouvelle passerelle piétonne à l'embouchure de la Vuachère, qui doit remplacer la passerelle provisoire mise en place à la suite des intempéries survenues en juin 2018. Le projet, qui comprend un volet de renaturation, doit être mis à l'enquête en 2021.

Par ailleurs, un premier inventaire des murs de soutènement situés le long des routes communales a été réalisé, accompagné d'un relevé sommaire de leurs caractéristiques principales et de leur état. Toutes ces données sont recensées sur le système d'information géographique intercommunal de Pully et de Belmont-sur-Lausanne (SIGIP) et permettront de prioriser l'entretien de ces ouvrages ces prochaines années. Avant tous travaux, la propriété de ces ouvrages, souvent situés à la limite entre le domaine public et le domaine privé, devra être déterminée avec soin. La valeur de ces ouvrages s'élève à CHF 80 millions, ce qui est considérable.

RENOUVELLEMENT DES HORODATEURS

Le centre-ville de Pully dispose de 243 places publiques payantes. Le stationnement s'y réglait au moyen de 19 horodateurs. Après 18 ans de maintenance, le support pour le logiciel qui équipe les horodateurs a été abandonné à partir de 2020 en raison de son obsolescence. En effet, le fournisseur ne garantissait plus le bon fonctionnement de ses appareils et a annoncé que leur entretien ne serait plus assuré. Tandis que les horodateurs sont des appareils relativement coûteux et lourds à entretenir, de nouvelles possibilités de paiement existent désormais à travers les applications de paiement sur smartphone. Afin de tenir compte de ces évolutions, le parc d'horodateurs a été renouvelé - leur nombre est passé de 19 à 13 - et l'offre a été complétée avec l'application de paiement « PrestoPark » du même fournisseur. Il est à noter que malgré la diminution du nombre d'appareils, ces derniers sont situés à une distance maximale de 80 m des places de parc. De plus, avec les nouveaux horodateurs, l'utilisateur n'a plus besoin de retourner à son véhicule pour y déposer son ticket et peut désormais payer par carte de crédit.

PARKING À VÉLOS

Plusieurs parkings à vélos ont été aménagés sur le territoire communal. Soutenus par de nombreuses demandes d'usagers, ces nouveaux parkings encouragent la pratique du vélo à Pully, comme dans le reste de l'agglomération. Ce sont 13 sites supplémentaires, représentant environ 150 places, qui viendront compléter les 14 parkings existants. Les sites choisis sont des pôles d'attraction de Pully (gares, commerces, parcs, établissements scolaires, installations sportives et rives du lac) où les installations sont inexistantes, insuffisantes ou vétustes. L'association PRO VELO a participé à un repérage sur le terrain des sites adaptés. Le déploiement commencé en 2020 s'achèvera en 2021.

BUREAU TECHNIQUE – CADASTRE-SIT

PRESTATIONS POUR LA COMMUNE DE BELMONT

Le Cadastre-SIT poursuit la mise à jour du cadastre souterrain de la Commune de Belmont-sur-Lausanne, selon les informations transmises par son service technique. Les canalisations sont également relevées sur place, sur appel téléphonique lors de l'exécution des chantiers.

DIVERS

Le Cadastre-SIT a réalisé plus de 660 interventions sur le terrain. Il a également répondu à près de 370 demandes de plans de nos infrastructures souterraines qui ont été formulées essentiellement par des bureaux d'architectes ou d'ingénieurs. D'importantes ressources ont également été affectées à la migration des bases de données géographiques du système actuel Topobase qui sont progressivement abandonnées au profit des nouvelles applications.

Le Cadastre-SIT réalise des relevés techniques particuliers pour les projets communaux ou pour des ouvrages existants (implantations de constructions, levés de détails, état d'abornement avant travaux et contrôles de stabilité d'ouvrages). Durant l'année sous revue, à signaler à titre d'exemples quelques opérations particulières, telles que :

- l'implantation du giratoire provisoire au carrefour av. de Lavaux – ch. des Roches ;
- le contrôle de stabilité de la piscine ;
- les divers relevés des vignes, murs et jardins familiaux.

BUREAU TECHNIQUE – CHANTIERS

PRINCIPAUX CHANTIERS EN COURS OU TERMINÉS

Ch. des Vignes

À la suite de l'acceptation du préavis N° 02-2019 et de son crédit de CHF 4'793'000.00, le chantier a débuté le 17 septembre 2019 pour une durée planifiée de 32 mois. Il porte sur le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, la modernisation de l'écopoint, le réaménagement urbain et la réfection de la chaussée aux chemins des Vignes et de Mallieu. Hormis la pose des revêtements finaux, tous les travaux de la partie basse du ch. des Vignes ont été réalisés en 2020, comprenant notamment la création de trois nouvelles cases pour deux-roues et la réalisation d'un abri pour vélos devant le collège de Mallieu.



Création de 3 cases pour deux-roues au bas du ch. des Vignes



Réalisation d'un abri pour vélos devant le collège de Mallieu

Renouvellement des infrastructures au quartier des Boverattes

À la suite de l'acceptation du préavis N° 03-2019 et de son crédit de CHF 3'430'000.00, le chantier portant sur la modernisation des réseaux liés à l'électricité, à l'évacuation des eaux, à l'eau potable, etc. et le réaménagement de l'espace routier a débuté le 21 octobre 2019. Après 14 mois de travaux, les réseaux ont été renouvelés aux chemins du Viaduc, de la Reine-Berthe, de Leisis et des Boverattes. Les infrastructures situées dans la partie centrale du projet au ch. de Clair Matin, ainsi que l'ensemble des aménagements routiers devront être réalisés en 2021.

Bd de la Forêt et arrêt de bus Val-Vert

La pose des revêtements définitifs sur l'ensemble des trottoirs et de la chaussée a été effectuée au mois de juillet 2020. Il s'agit de la dernière intervention réalisée dans le cadre de ce chantier. Des travaux préparatoires ont été entrepris au préalable depuis le mois de mai 2020. Une importante campagne de marquages routiers a été effectuée en août 2020 et une extension de périmètre réalisée par opportunité au ch. des Bouvreuils, en septembre 2020. Les réseaux d'évacuation des eaux, d'eau potable ainsi que l'ensemble de la superstructure routière ont été réfectionnés sur une distance de 15 m. Le parking a également été réaménagé en valorisant l'espace de l'ancienne zone de collecte des déchets pour créer 5 places pour motos, augmenter l'offre de stationnement pour les voitures en la faisant passer de 4 places de dimensions standard à 5 places de largeur confortable et implanter un arceau pour les vélos.

Ch. de la Métairie et du Pont du Diable

À la suite de l'acceptation du préavis N° 06-2018 et de son crédit de CHF 3'588'000.00, ce chantier portant sur le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, le renforcement des murs longeant le ch. du Pont du Diable et la réfection de la chaussée aux chemins de la Métairie et du Pont du Diable s'est achevé au mois de novembre 2020 avec la pose des revêtements finaux. La servitude qui légalisera le transit du public dans ce quartier et confèrera la responsabilité de l'entretien de la chaussée à la Ville sera signée en 2021.

Assainissement de deux passages pour piétons

À la demande de certains riverains, les passages pour piétons présentant des défauts de sécurité sont progressivement assainis. Le projet situé au ch. de Rennier 10 a été mis à l'enquête courant 2020. Il sera réalisé dans le cadre de la réfection du ch. du Ruisselet.

Extension zone 30 et sécurisation du ch. du Liaudoz

Initié en 2017 à la suite d'un courrier collectif de riverains, de parents d'élèves et d'enseignants du collège des Alpes, le projet d'extension de la zone 30 et de la sécurisation du ch. du Liaudoz a été mis en œuvre durant l'automne 2019. Les vitesses relevées en 2020 sont conformes et, outre la suppression d'un passage pour piétons, les nouveaux aménagements routiers ont donné satisfaction à leurs utilisateurs.

Aménagement d'un abribus à l'arrêt « Trois Chasseurs » aux Monts-de-Pully

À la suite du souhait de la Municipalité d'aménager un abribus à l'arrêt « Trois Chasseurs », aux Monts-de-Pully, les travaux ont été finalisés en août 2020. Le nouveau site comprend un abribus avec banc et accoudoirs, une poubelle et des bordures type KSB d'une hauteur de 22 cm respectant les exigences de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). Cet abribus est financé par le préavis N° 13-2018 (PDDE).

Travaux d'urgence « Général Guisan - Haldimand »

À la suite de l'acceptation du préavis N° 10-2019 et de son crédit de CHF 1'327'000.00, ce chantier consistant à réfectionner un important collecteur d'évacuation des eaux qui avait commencé à montrer des signes d'effondrement en 2018, sur l'av. Général Guisan, à la hauteur du ch. de Champittet, a débuté en mars 2020 pour une durée planifiée d'environ 15 mois. Les travaux portent également sur une rénovation partielle du réseau d'eau potable, un renforcement du réseau électrique, un renouvellement du réseau de gaz lausannois et la mise en œuvre de mesures d'assainissement du bruit routier.

PRÉAVIS BOUCLÉS EN 2020

La DTSI a bouclé le préavis suivant :

- N° 10-2017 – Chemins du Val d'Or et du Coteau, renouvellement des conduites industrielles, mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, réfection de la chaussée, création d'une liaison de mobilité douce et aménagements paysagers. Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 962'009.88 TTC, ce qui représente une non-dépense de CHF 407'990.12 TTC par rapport au crédit de CHF 1'370'000.00 alloué pour ce chantier.

RÉAMÉNAGEMENT DES ÉCOPOINTS

Deux nouveaux sites, étudiés en 2019, ont été réalisés et mis en service en automne 2020 au ch. de Clair Matin, lors des travaux d'équipement du nouveau quartier des Boverattes, et à proximité du collège de Mallieu, dans le cadre des travaux de modernisation des infrastructures en cours au ch. des Vignes. L'écopoint situé à proximité du collège de Mallieu est équipé du premier conteneur enterré pour textiles sur le territoire pullièran, exploité par la société Texaid.



Ecopoint du nouveau quartier des Boverattes au ch. de Clair Matin



Déplacement et modernisation de l'écopoint au ch. des Vignes

ÉTUDES EN COURS OU TERMINÉES

PALM – Axe fort – PP7 «Lutry - Carrefour Damataire Nord»

Le réaménagement de la RC780 entre Pully-Damataire et Lutry-Corniche s'inscrit dans le projet de ligne de bus à haut niveau de service (ci-après BHNS) T2 entre Bussigny et Lutry. Sur le territoire pulliéran, ce projet comprend principalement la modification de l'aménagement et du schéma de circulation du carrefour «Lavaux - Damataire - Anciens-Moulins», ainsi que la réfection des réseaux souterrains dans le périmètre de ces travaux.

La Ville de Pully, en partenariat avec les Communes de Lutry, de Paudex et les Transports publics de la région lausannoise SA (ci-après tl) a mis à l'enquête publique le dossier cité en titre en 2019. Celle-ci a produit plus de 100 oppositions (5 à Pully, 75 à Paudex et 28 à Lutry) encore en cours de traitement.

La complexité des oppositions enregistrées, conjuguée avec les difficultés procédurales engendrées par la crise sanitaire (COVID-19), a conduit les communes partenaires à demander au Canton une prolongation du délai de traitement des oppositions. Un préavis pour l'adoption du projet routier et la levée des oppositions devront être soumis aux trois Conseils communaux pour fin 2021.

PALM – Axe fort PP8 entre Damataire et Perraudettaz

Le réaménagement de l'av. de Lavaux en vue de la mise en service d'un BHNS dans le cadre du projet d'axes forts de transports publics urbains, également appelé projet partiel 8 (PP8), est l'un des projets phares pour le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) et le centre-ville de Pully.

Il prévoit notamment la mise à double sens de l'av. du Tirage et le remplacement du carrefour à feux de la Clergère par un giratoire oblong percé d'un arrêt central pour les bus. Les bus 47, 49 et le futur BHNS (ligne 9) bénéficieront dès lors d'un aménagement de qualité ainsi que d'une priorisation par rapport au trafic individuel motorisé.

À la suite du vote d'un crédit d'étude par le Conseil communal en 2019, le groupement pluridisciplinaire «IciLavaux» a été engagé pour prendre en charge la maîtrise d'œuvre, tant pour les phases d'études que pour les phases d'exécution.

La phase d'étude de projet a bien progressé en 2020 et le projet pourra être mis à l'enquête en juin 2021.

Étude « Rue de la Poste et av. Samson Reymondin »

Cet important projet, qui prévoit une refonte complète du centre de la Ville de Pully en le rendant plus convivial, plus vert et plus vivant, a été mis à l'enquête en fin d'année 2019. Une vingtaine d'oppositions ont été traitées au cours de cette année puis, en date du 30 septembre 2020, l'octroi d'un crédit de financement de CHF 9'370'000.00 et la levée des oppositions ont été validés par le Conseil communal (préavis N° 11-2020). Le démarrage des travaux est prévu pour le premier semestre 2021, sous réserve de l'obtention des autorisations de construire.

Étude « Élargissement du sentier du Coteau »

Inscrit au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), le projet d'assainissement et de création d'un cheminement pour la mobilité douce au sentier du Coteau concrétise à l'échelle de Pully la vision d'une «ligne verte» d'agglomération qui permettra, à terme, aux cyclistes et aux piétons de se rendre de Pully à Renens en empruntant un itinéraire aussi protégé que possible du trafic automobile, le long des voies CFF.

À la suite de la validation de l'avant-projet définitif par la Municipalité à fin juin 2019, les études se sont poursuivies en 2020 par l'élaboration d'un appel d'offres pour les phases projet et suivi de l'exécution. Ce dernier a suscité beaucoup d'intérêt parmi les soumissionnaires puisque 11 offres valables de groupements sont rentrées en septembre 2020. Un préavis sera déposé durant le deuxième semestre 2021 pour l'obtention des crédits nécessaires à la poursuite des études.

Étude « Assainissement du bruit routier »

Le dossier d'assainissement du bruit routier a été validé par le Canton à fin 2018.

En août 2019, le Canton de Vaud a intégré le 30 km/h nocturne, entre 22h00 et 6h00 du matin, comme mesure pouvant être incluse par les communes vaudoises dans leurs plans d'assainissement du bruit routier. La Municipalité a décidé d'étudier la possibilité d'introduire cette mesure à Pully.

Par ailleurs, le projet d'axe fort PP8 sur l'av. de Lavaux nécessite une adaptation du projet d'assainissement validé en 2018. Les résultats de ces études complémentaires sont attendus pour 2021 et conduiront à une modification du plan initial d'assainissement du bruit routier de Pully.

Étude « Impasse du ch. des Roches »

Le préavis N° 09-2019 relatif à l'adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et au renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 25 septembre 2019.

Durant cette séance, le Conseil communal a également soutenu un amendement proposé par la Commission permanente d'urbanisme (CPU), rendant obligatoire l'aménagement d'un cheminement piétonnier public Nord-Sud à travers le périmètre du plan. Ce projet complémentaire est actuellement étudié par la DTSI et la DUE.

Le dossier sera déposé auprès du Canton pour un examen préalable complémentaire en 2021.

Sous réserve de l'approbation cantonale ainsi que de l'adoption de ce futur préavis par le Conseil communal, les travaux pourraient débuter au cours du deuxième semestre 2022.

Étude « Infrastructures du Plan d'affectation Vers-les-Moulins »

Des adaptations du Plan d'affectation et du projet routier d'accès au futur quartier de Vers-les-Moulins ont été effectuées dans le courant de l'année 2020. Une séance constructive s'est tenue au Service du développement territorial (SDT) en présence de la DTSI et de la DUE afin de présenter les réponses aux questions qui étaient encore en suspens au terme de l'examen préalable cantonal.

Étude « TrustStone - Ruisselet »

Les oppositions au projet ont été traitées dans le courant de l'année 2020 et des séances de conciliation organisées avec tous les opposants au projet. Ces discussions constructives ont donné lieu à des ajustements mineurs au niveau des aménagements paysagers prévus dans le périmètre du futur chantier. Certains des points convenus seront ratifiés dans des conventions techniques qui sont en cours d'élaboration, tout comme les actes notariés qui régleront la situation foncière de l'impasse du ch. du Ruisselet. Le Conseil communal, dans sa séance du 18 novembre 2020, a accordé les crédits d'ouvrage pour l'ensemble des travaux comprenant également la sécurisation du passage pour piétons au droit du ch. de Rennier 10, ainsi que l'élargissement de la desserte du « Raidillon ». Les deux oppositions restantes devraient être levées par le Canton qui pourra alors délivrer le permis de construire.

Étude « Grillon Nord – Coquelicots – Peupliers Est »

Ce projet lancé en 2020, et inscrit au PI 2019-2023, a pour élément déclencheur la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux. L'état général des autres réseaux (eau potable, électricité, gaz et routier) dans le périmètre du projet est mauvais. Essentiellement infrastructurel, ce projet présente peu d'enjeux du point de vue des aménagements extérieurs et n'engendrera que des interventions mineures en surface. Toutefois, il contribuera à maintenir les infrastructures de la Ville dans un état satisfaisant de fonctionnement et à compenser leur dépréciation.

Étude « Chenaule Sud et trottoirs Monts-de-Lavaux Ouest »

Des travaux de renouvellement de la couche de roulement ont été entrepris en 2007 afin de prolonger la durée de vie de la rte de Chenaule d'environ 10 ans. Arrivée au-delà de l'échéance, la partie sud de cet axe reliant les routes cantonales des Monts-de-Lavaux et d'Oron doit être réfectionnée sur toute l'épaisseur de la chaussée (partie forêt). Le périmètre global du projet, inscrit au PI 2019-2023, prévoit également le reprofilage complet du trottoir des

Monts-de-Lavaux, de la sortie de localité à Pully jusqu'à la rte de Chenaule, ainsi que le remplacement de la couche de roulement au bd de la Forêt, depuis la sortie du giratoire de Val-Vert jusqu'en limite communale. Cette dernière n'était pas incluse dans l'emprise des travaux achevés sur ce même axe en 2020.

DIRECTION DE L'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT



MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Durant l'année 2020, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE) a pu à nouveau compter sur l'efficacité de ses équipes d'urbanistes, d'architectes, d'architectes paysagistes, de techniciens en bâtiment, de jardiniers et de collaborateurs administratifs.

Notre action ne se limite pas seulement à des événements ponctuels, mais englobe un travail de fond dans tous les domaines. Notre mission est d'anticiper les besoins de la population et de la Ville en termes d'infrastructures, mais aussi d'améliorer la qualité de vie dans les espaces publics.

La DUE a réalisé de nombreuses activités au cours de l'année écoulée, dont voici le résumé :

Concernant l'aménagement du territoire, les plans d'affectation en préparation suivent leur calendrier respectif, dont certains avec concours d'architecture. En collaboration avec la DTSI, le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) voit sa mise en œuvre se concrétiser.

L'entité Parcs et Promenades s'est attelée à l'entretien des espaces verts qui lui est inhérent.

La rénovation des places de jeux touche à sa fin avec la création du fitness urbain, de pistes de pétanque et d'un terrain de beach volley. La place de jeux du quai Milliquet a été inaugurée et rencontre depuis un vif succès.

Les transformations et rénovations du patrimoine immobilier de la Ville restent une priorité. Les projets en cours sont nombreux : Musée Ramuz à « la Muette », bâtiments scolaires provisoires à Chamblandes, préparation de la rénovation de la Maison Pulliérane, rénovation du Home-École des Mosses, déplacement du restaurant du Prieuré, rénovation de la passerelle Verdaine, projets de garderies au parc Guillemin, rénovation des terrains A et B à Rochettaz, concours de projet d'architecture au collège Principal, suite des études pour le Prieuré et la Villa romaine, le ch. des Vignes et ses aménagements urbains, aménagements paysagers à l'église et au collège de Chantemerle, le PP8, av. de Lavaux et ses aménagements urbains, la pl. de la Clergère et son abribus, le pont de la Panchaude et ses aménagements urbains, la rue de la Poste et ses aménagements routiers et urbains.

Au niveau du cadre légal et des pratiques administratives, nos travaux portent sur :

- exigences de plan de toiture détaillée ;
- règlement sur la protection des arbres ;
- protection du patrimoine bâti en partenariat avec le Canton.

La Municipalité donne régulièrement de nouvelles missions à la DUE et se prononce sur nos propositions. Nous sommes heureux de constater son total soutien à nos activités.

Nicolas Leuba

COVID-19: MESURES ORGANISATIONNELLES AU SEIN DE LA DUE

Dès le 16 mars, les prestations pour la population ont été maintenues en alternant le présentiel et le télétravail pour celles et ceux qui en avaient la possibilité. La centrale téléphonique communale et l'accueil au public à la Damataire ont été momentanément fermés, les dossiers d'enquête publique n'étant plus consultables. Le secrétariat de la DUE a dû prendre en charge les différentes demandes de la population et des architectes en ligne. L'ensemble des tâches a été assurée en alternance (présentiel et télétravail).

La plupart des séances hebdomadaires et ponctuelles de la DUE ont été assurées par le biais de visioconférences.

Les permis de construire ont pu être délivrés lorsqu'il n'y avait pas d'opposition. Les mises à l'enquête ont été suspendues du 20 mars au 30 avril en raison de la fermeture des guichets de la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC), ainsi que de la suspension des publications des avis d'enquête dans la Feuille des avis officiels (FAO).

Pour les chantiers communaux, en tant que représentant de maître de l'ouvrage, il a fallu veiller au respect des règles sanitaires, participer aux séances de direction de travaux et aux séances de maître de l'ouvrage (majoritairement en présentiel).

L'entité Parcs et promenades a organisé un service de piquet du 16 mars au 19 avril. Une personne à tour de rôle venait quotidiennement pour vider les poubelles des parcs, nourrir les daims et effectuer un contrôle des différents sites.

À partir du 23 mars, des tâches prioritaires telles que l'arrosage des végétaux plantés en automne et la tonte des pelouses des parcs les plus fréquentés (Guillemin et Port) ont été réalisées par équipe de deux personnes.

À partir du 20 avril, les travaux courants par les équipes ont repris. À partir du 27 avril, les apprentis ont pu revenir sur les différents sites. Durant cette période, le service d'inhumation a été garanti et la production horticole assurée par le responsable de l'établissement.

Tous les travaux ont été réalisés en respectant les prescriptions de OFSP et les directives de la Ville de Pully.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLAN D'AFFECTATION « TIRAGE-GARE »

Les études de faisabilité et de coûts menées pour la transformation du bâtiment de la gare en 2019 ont été présentées à l'administrateur de la PPE. En raison des restrictions sanitaires actuelles, les négociations avec les copropriétaires prennent plus de temps que prévu et la mise à l'enquête du PA, initialement prévue en 2020, a été retardée.

PLAN D'AFFECTATION « CLERGÈRE NORD »

Le PA a été présenté aux propriétaires le 10 février, afin d'engager les discussions en vue de l'établissement des conventions foncières et financières liées à sa mise en œuvre. Des compléments d'études portant sur l'aménagement des espaces extérieurs, les sous-sols et les parkings ont été réalisés, afin de préciser certaines demandes des propriétaires. L'élaboration des conventions sont en cours de rédaction. Elles seront adressées aux propriétaires au début 2021.

PLAN D'AFFECTATION « CLERGÈRE-GARE »

Le projet de PA a été mis à jour afin d'intégrer les demandes des services cantonaux formulées lors de l'examen préalable et les objectifs communaux en matière de logements d'utilité publique. Le dossier finalisé a été transmis aux propriétaires des parcelles concernées pour consultation. Le PA a ensuite été envoyé au Canton pour un ultime contrôle avant l'enquête publique. En parallèle, les démarches foncières ont débuté avec les propriétaires.

PLAN D'AFFECTATION « VERS-LES-MOULINS »

Une séance de coordination auprès des services cantonaux a eu lieu et a permis de valider les adaptations apportées au PA à la suite de l'examen préalable.

En parallèle, le projet a été présenté aux propriétaires, afin d'engager les discussions en vue de l'établissement des conventions nécessaires à l'enquête publique. Des séances de discussions bilatérales ont eu lieu avec certains propriétaires privés afin de garantir la faisabilité foncière. Les discussions se poursuivront début 2021 en vue de la rédaction des conventions foncières par le notaire.

PLAN D’AFFECTATION « CHAMBLANDES-DESSOUS »

Le PA a été envoyé au Canton début 2020 pour un examen préalable complémentaire. Les services cantonaux ont rendu un préavis positif au projet 8 mois après. Les discussions avec l’ECA ont repris consécutivement afin de préciser les prochaines étapes du projet.

PLAN D’AFFECTATION « ROCHES-ROCHETTAZ »

Les amendements adoptés par le Conseil communal ont été intégrés au PA et son règlement. Conformément à la procédure, ces derniers ont été transmis au Canton pour un examen préalable afin de vérifier leur légalité. Dans l’intervalle, la DUE a mandaté un bureau d’architectes paysagistes pour définir le tracé du cheminement piéton voulu par le Conseil communal et réfléchir à son intégration. Le projet a ensuite été transmis à la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) qui sera chargée de poursuivre l’élaboration du projet jusqu’à sa mise en œuvre.

PLAN D’AFFECTATION « LA ROSERAIE II »

La PA, envoyé à l’examen préalable en janvier 2020, est revenu du Canton en novembre avec un préavis positif. Un contact avec le propriétaire et ses mandataires à la fin de l’année a permis de définir un calendrier pour la mise à l’enquête du dossier prévue pour 2021.

PLAN D’AFFECTATION « CLAIRE-FONTAINE II »

La Direction générale du territoire et du logement (ci-après DGTL) a rendu son examen préliminaire du PA le 15 juillet. Des coordinations ont eu lieu avec les mandataires et le propriétaire, en vue de l’adaptation du dossier pour l’examen préalable. En parallèle, les aspects fonciers et financiers ont été discutés, en vue de la préparation des conventions nécessaires à l’enquête publique et à la mise en œuvre du PA.

PLAN D’AFFECTATION « RAMUZ-JOLIETTE »

Un projet d’intention a été soumis à la Municipalité, qui en a approuvé les grands principes. Un dossier a été soumis à la DGTL pour l’examen préliminaire le 24 mars. La DGTL a rendu son examen le 17 juillet. Suite à la décision d’un des propriétaires de ne pas poursuivre l’élaboration du projet de PA, ce dernier a été définitivement abandonné.

PLAN D’AFFECTATION « ROUTE DU PORT II »

Les propriétaires de la parcelle N° 745 envisagent de réviser le Plan partiel d’affectation « Route du Port » datant de 1997. Une première étude a été réalisée pour évaluer les contraintes et opportunités du site. Les réflexions se sont poursuivies en 2020, afin d’élaborer un dossier d’examen préliminaire. Ce dernier sera présenté à la Municipalité début 2021, en vue de l’envoi d’un dossier à l’examen préliminaire cantonal.

PLAN D’AFFECTATION « PRIEURÉ-VILLA ROMAINE »

À la suite de l’enquête publique du projet, des séances de conciliation ont été organisées début 2020. Ces séances ont permis de lever l’une des 5 oppositions déposées. La DUE a ensuite rédigé le préavis du PA. Initialement prévu pour le mois de juin 2020, ce dernier a temporairement été mis en attente, afin de développer les projets d’architecture du Prieuré et de la Villa romaine. Les préavis de ces 3 projets seront présentés au Conseil communal.

CARTOGRAPHIE DES DANGERS NATURELS

En coordination avec la Direction générale de l’environnement (DGE), 2 mandats ont été conduits pour vérifier la pertinence financière (analyse coûts-bénéfices) des mesures de protection contre les crues et les glissements identifiées dans le cadre des cartes de dangers. Le résultat de ces études sera connu début 2021.

PROJET D’AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PALM)

Le PALM a pour but de coordonner le développement de l’agglomération Lausanne-Morges dans les domaines de l’urbanisation, de la mobilité, du paysage, ainsi que de l’environnement et de l’énergie. En 2020, la DUE a été impliquée dans l’élaboration ou le suivi des études et projets suivants :

Système de gestion des zones d'activités

L'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire conditionne la création de nouvelles zones d'activités à la mise en place d'un système de gestion garantissant, globalement leur utilisation rationnelle.

Dans le cadre de l'adaptation 4ter du plan directeur en cours, le Canton doit ainsi préciser les dispositions qui orientent la mise en place du système de gestion des zones d'activités à l'échelon cantonal. Il s'agit en particulier de promouvoir un développement des zones d'activités cohérent et parcimonieux, qui tienne compte à la fois des intérêts de l'aménagement du territoire et de la promotion économique.

Pour l'agglomération lausannoise, la stratégie régionale est élaborée et mise en œuvre par les instances du PALM. Le Canton assure un accompagnement technique de la démarche. Une participation des communes est garantie aux différentes phases du processus d'élaboration. Celle-ci s'est concrétisée par la vérification au mois de mai des données communales relatives aux zones d'activités puis, entre les mois d'octobre et de décembre, par une participation à deux ateliers de travail.

Suivi des mesures d'urbanisation (plans d'affectation)

Le Canton tient à jour un tableau de suivi des mesures d'urbanisation dans le périmètre de l'agglomération, afin d'évaluer les réserves à bâtir encore disponibles et assurer la conformité des nouveaux plans d'affectation avec les perspectives de croissances maximales en habitant allouées par le Plan directeur cantonal. Dans ce cadre, la DUE a été sollicitée au mois d'octobre par la DGTL pour transmettre les informations utiles concernant l'état d'avancement des 17 plans d'affectation concernés sur le territoire communal.

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS (SDEL)

Le SDEL est une structure intercommunale composée d'acteurs politiques et techniques qui gèrent la mise en œuvre des projets de mobilité et d'urbanisation du secteur Est. Cette structure est composée de trois organes : un comité de pilotage (COPIL), un groupe technique (GT) et un bureau technique qui en assure la mise en œuvre.

Présidé par M. G. Reichen, le COPIL est l'organe décisionnel du SDEL. Il est composé d'un représentant de l'exécutif par commune membre et de 3 représentants du Canton (SDT, DGMR et Service de promotion économique, ainsi que la Police du commerce). Le COPIL prend toutes les décisions, assure la responsabilité et le pilotage du Schéma directeur. Au cours de leur processus d'élaboration, tous les documents résultant des études stratégiques et de projets lui sont soumis pour validation. En 2020, en raison notamment des mesures sanitaires, le COPIL n'a siégé qu'à une seule reprise.

Le GT, présidé par Mme P. Seghin, cheffe de projet du SDEL, rassemble des représentants techniques des communes et du Canton. Le GT pilote les études et prépare les objets soumis au COPIL pour adoption. En 2020, le GT s'est réuni à 3 reprises.

En 2020, la DUE a été directement impliquée dans l'élaboration ou le suivi des études et projets suivants :

Guide des balades de l'Est lausannois

À la suite de l'étude stratégique d'évolution du paysage menée en 2016, le COPIL du SDEL a souhaité mettre en valeur les qualités paysagères exceptionnelles de l'Est lausannois, à travers la réalisation d'un guide de 9 balades intercommunales. Réalisé en 2020 sous la supervision du bureau du SDEL, celui-ci est désormais consultable sur le site Internet, ainsi qu'aux différents guichets de la Ville. La balade commentée, initialement prévue en 2020, a été repoussée dans l'attente d'une amélioration des conditions sanitaires. Le bureau de la Communication a apporté son aide au chef de projet de la DUE sur ce projet.

AMÉNAGEMENTS URBAINS

CH. DU VAL D'OR

Les travaux de réfection de la cour de l'église du Coteau, dernière étape du préavis N°10-2017 piloté par la DTSI, ont été achevés à l'automne 2020.

CH. DU PRÉAU

Les travaux de réaménagement de la cour Est du Collège principal, prévus dans le préavis N° 17-2017, ont été achevés pendant l'année 2020 avec la plantation des massifs.

CH. DES VIGNES

Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, modernisation de l'écopoint et réaménagement urbain, prévus dans le préavis N° 02-2019 piloté par la DTSI ont démarré en automne 2019.

La DUE a finalisé en 2020 une première étape, comprenant la requalification de l'entrée du Collège de Mallieu. Cet espace compte désormais avec un nouvel abri pour vélos et trottinettes, des nouvelles plantations, ainsi qu'un nouveau revêtement drainant.

La deuxième et dernière phase consistera à réaménager la zone du parking, qui est actuellement occupée par l'installation de chantier de génie civil.

RUE DE LA POSTE

La DUE a poursuivi son étroite collaboration avec la DTSI dans la rédaction du préavis pour le réaménagement de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin, qui a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 30 septembre 2020.

La DUE pilote désormais l'exécution des travaux d'aménagements urbains et paysagers qui s'effectueront à la suite des travaux de mise en séparatif, de renouvellement et renforcement des infrastructures, pilotés par la DTSI.

AV. DE LAVAUX

La DUE fait partie du « Groupe de Travail aménagements » (ci-après GT) du projet de réaménagement de l'av. de Lavaux, appelé également « projet partiel 8 » ou « PP8 ».

L'objectif de ce GT, composé des membres du Canton, des transports lausannois, des mandataires externes et des collaborateurs de la Ville de Pully, est d'accompagner le groupement de mandataires ICI-Lavaux dans l'avancement du projet qui devrait être soumis à l'enquête publique en juin 2021.

Par ailleurs, la DUE a mandaté le bureau FHV architectes pour l'élaboration de l'avant-projet de l'abribus de la Clergère. Une variante a été validée par la Municipalité en séance thématique, en décembre 2020.

Le bureau d'architectes se coordonne avec le groupement de mandataires ICI-Lavaux pour une mise à l'enquête conjointe du projet d'abribus et du PP8.

CHANTEMERLE - MISE EN CONFORMITÉ DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT ET DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Le Bureau du paysage a élaboré en 2020 un avant-projet comprenant non seulement la mise en séparatif des bâtiments scolaires et paroissiaux, mais également l'accessibilité PMR extérieure de ces bâtiments, ainsi que le réaménagement de la cour de récréation et du parvis de l'Église.

Ce projet a été présenté à la Municipalité et fera l'objet d'un préavis au Conseil communal au deuxième semestre 2021. Des mandataires externes seront sollicités pour y parvenir.

RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN CONFORMITÉ DES PLACES DE JEUX

La place de jeux au sud du quai Milliquet a fait peau neuve. Les travaux se sont achevés en juin 2020. Il s'agit du troisième ouvrage rénové depuis fin 2018, parmi les 4 figurant au préavis N° 16-2018.

Concernant l'espace ludique et sportif, le recours déposé auprès de la Cour de droit administratif a été retiré. Les travaux ont pu être agendés au premier semestre 2021. Une ouverture est prévue à l'été 2021.

PASSERELLE SUR LA VUACHÈRE

La DUE a secondé la DTSI dans le pilotage d'un projet mené par des mandataires externes et en étroite coordination avec la Ville de Lausanne, qui vise non seulement à reconstruire la passerelle provisoire, mais à sécuriser et renaturer les berges.

Ce projet alliant des enjeux multiples, allant de la mobilité douce et l'attractivité des rives du lac jusqu'à la mise en valeur du paysage, de la faune et de la flore, fera l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil communal en 2021.

QUARTIER DES BOVERATTES

La DUE poursuit sa collaboration avec la DTSI pour la réalisation des aménagements urbains et paysagers qui accompagnent le projet routier. Les plantations qui achèveront le chantier sont planifiées au printemps 2021.

ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

Le nombre de demandes d'autorisation de construire est resté relativement constant en 2020.

175 demandes d'autorisation de construire ont été déposées (186 en 2019) et 57 permis de construire ont été délivrés (63 en 2019). Le nombre de projets soumis à une procédure d'enquête s'est élevé à 44 (47 en 2019). 13 dossiers ont été dispensés d'enquête publique et 88 ont fait l'objet d'une procédure simplifiée, n'étant pas assujettis à autorisation.

Par ailleurs, à l'instar des années précédentes, de nombreux projets ont bénéficié de l'accompagnement de la DUE. Cette aide au projet continue de porter ses fruits et reste très appréciée de la plupart des bureaux d'architectes, ainsi que des propriétaires.

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées s'élève à CHF 60 millions d'investissements (41 millions en 2019, 64 millions en 2018, 75 millions en 2017).

Par ailleurs, une demande de permis de construire a été refusée et 24 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés.

INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS

62 chantiers ont fait l'objet de plusieurs visites. 48 d'entre eux sont liés à des travaux relatifs à la construction ou à la transformation de bâtiments et 14 sont en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, l'inspecteur a procédé à l'inspection spécifique de 11 grues ou engins de levage et de 19 installations d'échafaudages fixes ou mobiles.

Ces contrôles portent également sur des aspects tels que les accès et le parcage de véhicules d'entreprise, le nettoyage du domaine public, la diminution des nuisances (bruit, poussière, vibration), le respect des plans d'enquête, ainsi que la conformité des travaux à la législation en vigueur.

TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

REQUALIFICATION DU SITE DU PRIEURÉ

La Ville de Pully a lancé en février 2017, dans le cadre du préavis N° 22-2014, un concours international de projets d'architecture et d'ingénierie et, conjointement, un concours d'idées en procédure sélective. Le concours de projets portait sur la création de l'Hôtel de ville ainsi que sur la conservation et la mise en valeur des vestiges romains de la Villa romaine.

L'équipe lauréate du concours d'architecture est composée des bureaux d'architectes Garcés – de Seta – Bonet Architectes (Barcelone) et FAZ Architectes (Genève), associés à des paysagistes et à des ingénieurs spécialisés.

Le préavis N° 12-2018 pour demander un crédit d'investissement de CHF 2'200'000.00 destiné à financer la poursuite des études relatives au projet de l'Hôtel de ville et de l'espace muséal de la Villa romaine a permis de développer pour l'Hôtel de ville un projet comprenant 2 parties :

- Bâtiment administratif sis à l'av. du Prieuré 2: démolition de l'immeuble administratif vétuste et reconstruction d'un bâtiment neuf.
- Bâtiment sis à l'av. du Prieuré 2a: rénovation du monument historique du Prieuré.

Une demande de crédit d'investissement sera présentée au Conseil communal vraisemblablement au début de la prochaine législature en même temps que sera proposé l'octroi d'un crédit d'études pour finaliser le projet de la Villa romaine qui permettra la sauvegarde de ce témoignage archéologique d'importance nationale, accompagné d'une infrastructure muséale pour présenter les ruines romaines au public et abriter les activités de médiation culturelle.

MISE EN CONFORMITÉ ET HOMOLOGATION DU TERRAIN (A) EN GAZON DE FOOTBALL DE ROCHETTAZ

Pour permettre la réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration du centre sportif de Rochettaz, le Conseil communal a alloué, lors de sa séance du 26 avril 2017, un crédit d'investissement de CHF 3'420'000.00 (préavis N° 06-2017). Le dossier de demande d'autorisation de construire a été mis à l'enquête publique fin 2017.

Deux oppositions de voisins présentant de multiples griefs contre la réalisation du terrain de football ont été déposées. Les municipalités de Pully et de Paudex ont levé les oppositions et délivré le 1^{er} juin 2018 les permis de construire.

Les permis délivrés ont fait l'objet d'un recours des voisins, opposés au projet de transformation du terrain naturel existant en terrain synthétique. Le 4 août 2018, la Cour de droit administratif et public du tribunal cantonal (CDAP) a suspendu les permis de construire des communes de Pully et Paudex. À ce jour, le tribunal n'a toujours pas statué.

Le bureau Sportfloor technologies SA a établi une procédure ouverte de marché public concernant le marché de travaux de construction. La procédure a été publiée le 13 février 2018 et a permis d'attribuer la réalisation des travaux à l'entreprise Walo Bertschinger SA Romandie à Eclépens, qui a remporté l'appel d'offres.

Les travaux ont ainsi été adjugés, mais les contrats n'ont pas été passés, conformément à la loi sur les marchés publics. La suite du projet est de ce fait suspendue, en raison des recours pendants contre les permis de construire.

MISE EN CONFORMITÉ ET HOMOLOGATION DU TERRAIN (B) DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE DE ROCHETTAZ

Les résultats des tests d'homologation, demandés par l'Association Suisse de Football sur le terrain de football synthétique, ont démontré que le terrain était en fin de vie. Celui-ci nécessite un renouvellement complet de la surface de jeu et de ses abords.

Pour permettre la réalisation des travaux d'entretien, ainsi que les améliorations du centre sportif de Rochettaz, le Conseil communal a alloué, lors de sa séance du 24 juin 2020, un crédit d'investissement de CHF 2'150'000.00

(préavis N° 09-2020).

Le bureau Sportfloor technologies SA a établi une procédure ouverte de marché public concernant le marché de travaux de construction. La procédure a été publiée le 23 juillet 2020 et a permis d'attribuer la réalisation des travaux à l'entreprise Realsport SA à Rossens, qui a remporté l'appel d'offres.

Les travaux ont ainsi été adjugés et le contrat a été passé conformément à la loi sur les marchés publics. Les travaux ont débuté le 19 octobre 2020. Ils sont actuellement en cours et la fin des travaux est prévue pour le 15 avril 2021.

HOME-ÉCOLE DES MOSSSES

Le Home-École doit répondre aux directives du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) relatives à la sécurité, la prévention feu, les mesures d'hygiène et l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Lors de sa séance du 3 juin 2020 (préavis N° 04-2020), un crédit d'investissement de CHF 5'750'000.00 TTC a été alloué par le Conseil communal pour la mise en conformité et rénovation du bâtiment.

Les différents besoins et enjeux ont été identifiés, afin d'élaborer un projet cohérent et pérenne. Ce dernier s'inscrit avant tout dans le but de recevoir les accréditations qui permettront de poursuivre l'exploitation du Home-École.

Le projet répond aussi à une volonté d'accroître l'offre et de permettre l'exploitation des lieux toute l'année. En effet, il est envisagé de mettre ce lieu à disposition de tiers (sociétés sportives, associations culturelles, etc.), afin d'obtenir un rendement locatif lorsque le Home-École n'est pas occupé par les écoles.

Le bâtiment sera également rénové dans le but d'une utilisation rationnelle et économique de l'énergie. Il répondra au standard Minergie® rénovation.

Conformément aux dispositions de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et à son règlement d'application (RMP-VD), les travaux ont fait l'objet d'une procédure d'appels d'offres ouverte pour entreprise totale. À l'issue de sa séance du 17 juin 2020 (D. 2020.023.5.1.2), la Municipalité a confié l'attribution du mandat à l'entreprise totale BOAS Constructions SA, à Crissier.

Le permis de construire a été délivré en décembre 2020 et le projet se trouve en phase de préparation de l'exécution. Les travaux débuteront au printemps 2021.

SITE DU COLLÈGE PRINCIPAL, RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION ET ORGANISATION D'UN CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE

Les études préliminaires du PA ont été initiées. Plusieurs mandats ont été confiés à des bureaux spécialisés en énergie, en environnement et en mobilité pour mener les expertises indispensables à son élaboration. Ces études ont été finalisées durant le premier semestre 2020 et le plan d'affectation a été élaboré en parallèle. En automne, le dossier finalisé a été transmis au Canton pour son examen préalable.

Concernant le concours d'architecture, l'annonce de l'ouverture du concours d'architecture et d'ingénierie pour le collège Principal de Pully a été préparée pour février 2021 sur la plate-forme du système d'information des marchés publics www.simap.

SITE DE CHAMBLANDES, CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE PROVISOIRE

Le 20 novembre 2019, le Conseil communal a adopté le préavis N° 15-2019 portant sur une demande de crédit d'investissement de CHF 900'000.00 pour la révision du PA « Collège Principal » et l'organisation d'un concours de projets d'architecture pour l'extension du site du complexe scolaire de l'av. des Collèges.

Ce préavis fait mention d'un rapport de la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton de Vaud sur les besoins scolaires et la nécessité de trouver des sites provisoires pour y placer des classes entre 2022 et 2026. Les infrastructures scolaires actuelles ne permettent pas d'accueillir le surcroît d'élèves, en attendant l'extension du site de l'av. des Collèges. En 2020, il s'est avéré que des solutions immédiates devaient être trouvées pour la rentrée scolaire d'août 2021, les prévisions se vérifiant plus tôt que prévu.

La DUE, d'entente avec la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique, la Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, ainsi qu'avec la Direction des domaines, gérances et sports a mené des réflexions sur les sites pouvant accueillir potentiellement des bâtiments provisoires. Ces réflexions ont mis en évidence la possibilité d'installer des bâtiments provisoires à Chamblandes et Chantemerle.

Les délais étant très courts, les deux options possibles, les sites de Chantemerle et Chamblandes, ont été déposés à l'enquête publique fin 2020. En poursuivant l'analyse détaillée, il s'est avéré que Chamblandes est mieux adapté pour répondre aux besoins les plus urgents ; le site de Chantemerle n'a pas été retenu. Une procédure d'appels d'offres en entreprise totale à coût maximal plafonné, au sens de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), a été lancée fin 2020 pour le site de Chamblandes.

Une demande de crédit d'investissement pour la construction d'un bâtiment provisoire sur le site de Chamblandes devrait être présentée au Conseil communal au tout début de 2021.

RUE DU VILLAGE, CONSTRUCTION D'UN CHEMIN PIÉTON PUBLIC

Le 4 avril 2018, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a approuvé le projet de création du cheminement piétonnier « Rue du Village » et la création de la servitude de passage public à pied.

Une procédure ouverte, conforme à la loi sur les marchés publics, concernant le mandat d'ingénieur civil en tant que mandataire principal en charge de la direction générale du projet, a été publiée le 15 juin 2018. Le bureau BG Ingénieurs Conseils SA, à Lausanne a remporté l'appel d'offres et a débuté le projet d'exécution, ainsi que les soumissions en prévision de la réalisation des futurs travaux.

Le bureau BG Ingénieurs Conseils SA a établi une procédure ouverte concernant les travaux de construction. La publication parue le 1^{er} novembre 2018 a permis d'attribuer la réalisation des ouvrages du chemin piéton public à l'entreprise Frutiger SA Vaud, à Savigny, qui a remporté l'appel d'offres et a ouvert le chantier début 2019.

Les travaux ont débuté au mois d'avril 2019 avec le défrichage et le terrassement, suivis de la construction de la chaussée et des murs de soutènement. Le cheminement piétonnier a été ouvert au public fin décembre 2019.

Les factures finales ont été soldées et la DUE est en attente de la validation du dossier de subventionnement promis par la Confédération. Après avoir reçu la subvention, le bouclage du préavis N° 11-2017 pourra être finalisé.

La réalisation de cet ouvrage découle du schéma directeur de l'Est Lausannois (SDEL). Il est prévu, dans les centres principaux des agglomérations comme la Ville de Pully, de renforcer l'offre ferroviaire et densifier le centre situé à proximité immédiate. Ceci nécessite des travaux pour optimiser l'espace public, le réseau de mobilité et les interfaces de transports publics.

Une attention particulière doit être portée sur la mobilité douce. Encore peu ancrée dans les pratiques, elle est pourtant essentielle pour le report modal des transports individuels motorisés vers les transports publics.

La réalisation du tronçon est de la « Rue du Village », entre la passerelle Verdaine et le pont du Prieuré, permet de poursuivre la liaison au nord des voies CFF, et le plan de quartier « Clergère Sud », adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 25 mai 2010, mentionne cette liaison piétonne publique à titre obligatoire.

CRÉATION D'UN CENTRE DE VIE ENFANTINE DANS LE QUARTIER DES BOVERATTES

Lors de sa séance du 21 mars 2018, le Conseil communal a alloué un crédit d'investissement de CHF 815'000.00 (préavis N° 04-2018) destiné à financer la création d'un centre de vie enfantine dans les futures constructions du quartier des Boverattes.

Trois appartements ont été retirés de la location pour accueillir le centre de vie enfantine. Les travaux d'aménagement de ce centre ont été réalisés dans le courant de l'année 2020 pour être achevés à la fin de la même année.

Une trentaine de places d'accueil ont été créées dans cette garderie, située à plain-pied avec jardin, en parfaite conformité avec les attentes de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse.

CRÉATION D'UN ESPACE MUSÉAL C. F. RAMUZ À LA MUETTE

Lors de sa séance du 21 juin 2017, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 1'181'000.00 (préavis N° 13-2017) destiné à réaliser un espace muséal consacré à Charles Ferdinand Ramuz dans la maison La Muette et créer la « Fondation La Muette ».

La création de l'espace muséal dédié à l'écrivain est réalisée dans le cadre de la rénovation de la maison dite « La Muette », dans laquelle vécut, de 1930 à 1947, l'écrivain Charles Ferdinand Ramuz. Le cadre financier et juridique pour la mise à disposition de divers locaux, dont le bureau de M. Charles Ferdinand Ramuz, a fait l'objet d'une convention entre la propriétaire de la Muette et la Ville de Pully.

Les travaux ont débuté en décembre 2019. Les travaux ont été impactés pour cause de COVID-19 et ont subi un fort ralentissement. L'ouverture au public du musée est prévue en 2022.

ÉGLISE DU COTEAU, RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU REZ-DE-CHAUSSÉE SUPÉRIEUR

Lors de sa séance du 23 novembre 2016, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 696'400.00 (préavis N° 19-2016) destiné à réaménager les locaux du rez-de-chaussée supérieur de l'église du Coteau. Dans le cadre de ce crédit, les travaux ont été réalisés de septembre 2019 à juillet 2020.

À cause du COVID-19, les travaux ont été impactés et ont subi un fort ralentissement, mais aucun surcoût pour la mise en place de mesures sanitaires.

Le réaménagement des locaux du rez-de-chaussée supérieur permet d'accueillir diverses activités dont celles du Corps de Musique de Pully et l'École de Musique de Pully, qui a besoin de nouveaux locaux pour ses répétitions.

MISE EN CONFORMITÉ ET OPTIMISATION DE LA MAISON PULLIÉRANE

Le bâtiment de la Maison Pulliérane, en exploitation depuis 1957, nécessite des interventions du point de vue des normes actuelles de protection contre les incendies ainsi que celles de la prévention des accidents. Par ailleurs, un bâtiment public de cette envergure se doit de répondre aux exigences d'accès des personnes à mobilité réduite.

Un projet allant dans ce sens a été présenté en séance thématique à la Municipalité, le 31 octobre 2019. La DUE travaille sur une variante du projet, afin d'en minimiser les coûts. À l'occasion de ces travaux, il est prévu de réaliser également le Data Center du Service informatique de la Ville et un rafraîchissement de la grande salle communale.

Un préavis est en préparation pour le deuxième semestre 2021.

MAISON DE L'ENFANCE AU PARC GUILLEMIN

Une étude de faisabilité a été initiée, à l'av. de Guillemain 9-11, dans l'hypothèse d'y établir une crèche-garderie en lieu et place de deux appartements existants. Des surfaces importantes inoccupées laissent penser que le bâtiment pourrait être optimisé au moyen d'un programme associé au préscolaire.

Des études ont été menées sur le bâtiment Guillemain 9-11, ainsi que sur la garderie de Guillemain 7, pour évaluer les capacités d'accueil et les éventuelles variantes constructives. La solution retenue est de réhabiliter Guillemain 9-11 pour accueillir des enfants et réaliser une mise en conformité du bâtiment de Guillemain 7.

Un rapport à la Municipalité a été présenté à la séance du 18 mars 2020, qui a permis d'ouvrir un compte de crédit d'études d'un montant de CHF 95'000.00.

Le bureau F-Partenaires SA a établi une procédure sur invitation et une procédure de gré à gré concernant les honoraires d'architecte. La publication parue le 29 juin 2020 a permis d'attribuer le mandat du bâtiment av. Etienne-Guillemain 9-11 au bureau NB Architectes, à Lausanne, qui a remporté l'appel d'offres sur invitation et le bâtiment av. Etienne-Guillemain 7 au bureau Diserens-Maurel, à Lausanne, à l'issue d'une procédure de gré à gré, conformément à la loi sur les marchés publics.

Les études des deux projets sont actuellement en cours pour permettre l'élaborations d'un préavis.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME (CPU)

La Commission permanente d'urbanisme, placée sous la présidence de M. Y. Nour, Conseiller communal, a siégé à 2 reprises :

- 18 mai 2020 - Adoption du PA « Prieuré – Villa romaine » et de son règlement
- 8 octobre 2020 – Prieuré / Hôtel de ville – Villa romaine - PA

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME (CCU)

Cette commission ne s'est pas réunie en 2020.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Présidée par Mme la Conseillère communale L. Vasserot, la Commission s'est réunie à 25 reprises pour examiner et préavisier 65 demandes d'autorisation de construire. Elle a inspecté 25 réalisations en vue de l'octroi du permis d'habiter ou d'utiliser. Elle a été interpellée à 13 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés à ou divisés par des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES

PARCS ET PROMENADES

Le nombre de collaborateurs de Parcs et promenades s'élève actuellement à 11 personnes et 3 apprentis. Ils ont pu compter sur l'aide de 7 auxiliaires et stagiaires totalisant près de 4'180 heures de travail. Parcs et promenades a réalisé, avec le concours de plusieurs entreprises, de nombreux travaux paysagers.

Le nombre de procédures d'autorisation d'abattage ou d'élagage d'arbres est en diminution et le nombre d'arbres concernés également, avec 67 dossiers pour 117 arbres en 2020 contre 82 dossiers pour 161 arbres en 2019.

12 demandes soumises ont été refusées en 2020 contre 22 en 2019.

ENTRETIEN DES SECTEURS

Plusieurs projets ont été mis en œuvre afin d'entretenir et améliorer la gestion des parcs et zones de loisirs, par exemple :

- La rénovation des places de jeux de Chantemerle et des Daillettes.
- La réfection du chemin d'accès au Tennis club à Rochettaz.
- L'installation du système de gestion à distance de l'arrosage des espaces verts.
- La plantation des nouveaux aménagements de l'entrée du parc Guillemin.

Le contrôle et l'entretien des arbres de la Ville se poursuivent, afin de garantir la sécurité des usagers de l'espace public et un patrimoine arboricole de qualité. Des travaux d'entretien tels que du toilettage et des haubanages ont été entrepris sur de nombreux arbres des parcelles communales.

- 7 expertises d'arbres ont été réalisées par des entreprises spécialisées en soins aux arbres.
- 14 arbres ont été abattus pour des raisons sanitaires et de sécurité.
- 16 arbres ont été plantés afin de favoriser la végétation en milieu urbain et d'assurer le renouvellement du patrimoine arboricole.

L'utilisation de produits phytosanitaires contre les ravageurs, maladies et champignons est en diminution grâce à des choix de plantes et un entretien mieux adaptés.

Les longues périodes sans précipitations ont engendré une consommation d'eau plus importante pour l'entretien des gazons et des nouvelles plantations.

Les 200 tonnes de déchets verts générés par l'entretien des espaces verts ont été valorisés par la compostière de la Coulette à Belmont-sur-Lausanne.

Malgré l'annulation de nombreuses manifestations, Parcs et promenades a tout de même réalisé de nombreuses décorations florales pour agrémenter les événements (18) qui marquent la vie associative, sportive et culturelle de Pully. De plus, l'entité a réalisé des prestations pour d'autres services (vendanges, déneigement, fête du personnel, etc.).

CIMETIÈRES

L'équipe du cimetière a procédé à 123 inhumations au cimetière de Chamblandes, 1 à celui des Monts-de-Pully et s'est investi à orienter et à accompagner les familles dans le deuil. Les 21 inhumations de corps représentent 16.9% et les 103 incinérations 83.1%.

Elle a également procédé à la désaffectation de 52 emplacements (tombes, caveaux ou concessions) venus à échéance au cimetière de Chamblandes.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE DE RENNIER 44

Plantes cultivées	Quantité
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations estivales)	16'900
Plantes pour massifs, bacs et vasques (décorations automnales et printanières) dont 740 chrysanthèmes pour l'automne et 1'000 bulbes de printemps	24'750
Planes pour fleurs coupées dont 5'500 bulbes	12'000
Plantes diverses pour décorations et manifestations	2'100
Plantes diverses cultivées pour vente aux communes voisines (Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Crissier)	6'600
Plantes diverses cultivées pour vente aux institutions de Pully (Fondation Verte Rive et Collège Champittet)	2'000

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES
SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

2020 devait être la dernière année de législature dite « complète » soit sur 365 jours avant l'année électorale 2021 marquant, au 30 juin, le passage de la législature 2016-2021 à 2021-2026.

Rien n'est allé comme prévu, puisqu'un étrange phénomène appelé « le COVID-19 » s'est invité dans les activités de notre Direction et dans la vie de chaque être.

Dans le rapport de gestion 2019, j'indiquais que l'engagement de notre Administration à servir, et non asservir nos citoyennes et nos citoyens, permettaient d'offrir des prestations qui répondaient à un besoin évoluant au rythme de celui de la population. Nous étions loin d'imaginer une année 2020 impliquant une adaptation à une pandémie planétaire.

Tous les activités et les actions entreprises ces dernières années ou celles figurant dans notre plan directeur pour les années à venir ont été mises à mal. Néanmoins, l'année 2020 restera marquée par l'important engagement et la forte collaboration de toutes les forces vives agissant pour la jeunesse, les seniors et la sécurité publique (police, pompiers, protection civile) sous des formes diverses qu'à leurs habitudes; une année 2020 qui restera marquée par le signe de l'espoir.

Dès lors, comme le dit Martin Luther King « Il faut accepter les déceptions passagères, mais conserver l'espoir pour l'éternité » et ceci trouve écho à la citation d'André Malraux « Un monde sans espoir est irrespirable ».

Bonne lecture.

Jean-Marc Chevallaz

PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS

La DJAS fournit à la population pulliérane des prestations sociales qui impliquent une gestion de proximité et relèvent du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance, des activités scolaires et parascolaires liées à la jeunesse ainsi que des prestations en faveur des seniors. Visant à la cohésion sociale, l'ensemble de ces prestations est assuré par :

- 11 collaborateurs au sein du Service de la jeunesse et des affaires sociales, dont 1 stagiaire qui suit également des cours dans une Haute école spécialisée et 1 apprenti ;
- 4 collaborateurs au Home-École des Mosses ;
- 19 accueillantes en milieu familial ;
- divers auxiliaires (dames de réfectoire, moniteurs de camps et colonies, personnel pour les études surveillées, auxiliaire de bibliothèque, commissionnaire).

PROJETS

AUTONOMISATION DES QUARTIERS SOLIDAIRES

La Ville de Pully, par le biais de la DJAS, a développé deux projets de « quartiers solidaires » depuis 2012 en collaboration avec Pro Senectute Vaud. L'objectif de cette initiative est de créer, renouer, développer et entretenir des liens sociaux pour améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés dans leur quartier. La particularité de la méthode utilisée est d'encourager les habitants, et particulièrement les personnes âgées, à influencer elles-mêmes sur leur propre environnement, en étant organisatrices d'événements ou de projets en cohérence avec leurs besoins, leurs ressources et leurs envies. Les différentes étapes inhérentes à la méthodologie des « quartiers solidaires » visent la constitution d'une communauté de seniors autonome dans son organisation et la gestion de ses activités. Dans cette optique, un premier « quartier solidaire » a abouti en 2016 à la création d'une association autonome, « La Mosaïque de Pully-Nord ». Un deuxième « quartier solidaire » s'est développé depuis 2017 à Pully-Sud et a abouti à la création d'une deuxième association autonome, « Le Kaléidoscope de Pully-Sud ».

En 2020, les habitants du Kaléidoscope de Pully-Sud se sont particulièrement investis dans la mise en place et le fonctionnement de leur nouvelle association. En début d'année, une cérémonie de passation réunissant Pro Senectute, la Ville de Pully et l'association du Kaléidoscope de Pully-Sud a permis de symboliser leur autonomie.

Ces deux associations de seniors se développent autour d'activités régulières (groupes de lecture, promenade, photographie, pétanque, spiritualité, etc.) ainsi que de certaines activités ponctuelles (table d'hôte, visites culturelles, etc.). La DJAS soutient leurs activités, notamment par un accompagnement régulier, une subvention annuelle, ainsi que la diffusion de documents informatifs, tels que le journal d'information bimestriel, « l'Echo du Riolet » élaboré par la Mosaïque de Pully-Nord et le cahier d'activités du Kaléidoscope de Pully-Sud.

OPENSUNDAY PULLY

En 2017, la DJAS et la DDGS ont pris l'initiative de démarrer un projet « OpenSunday » en collaboration avec la Fondation IdéeSport. Suite au succès rencontré par la première édition, le projet a été reconduit.

L'OpenSunday s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans et se déroule chaque dimanche après-midi de la saison froide, moins propice aux activités extérieures. Le concept est de permettre aux enfants de se défouler et de s'amuser dans un cadre sécurisé. Une large palette d'activités sportives, culturelles et ludiques leur est proposée. Ce programme encourage les enfants à se dépenser physiquement, les sensibilise à une alimentation saine, facilite les échanges, la non-compétitivité et l'intégration sociale. La participation des enfants est gratuite. L'encadrement du projet est assuré par des adultes qualifiés et par une équipe de jeunes coaches habitant la région, tous formés par la Fondation IdéeSport.

La troisième saison de l'OpenSunday Pully s'est déroulée du 3 novembre 2019 au 8 mars 2020 à la salle de sport de l'Annexe Ouest.

Malgré une saison écourtée à cause du COVID-19 (14 événements au lieu de 17), le bilan a été très positif. Avec une participation moyenne en augmentation à plus de 54 enfants par événement, l'OpenSunday Pully figure toujours parmi les plus fortes moyennes de participation au niveau national, confirmant ainsi l'intérêt de la population pour cette offre.

La nouveauté de cette saison est l'inclusion des enfants en situation de handicap. La Ville de Pully fait figure de pionnière, puisqu'elle est la première ville romande à implémenter le programme « Inclusion ».

Un ajustement de la communication et des infrastructures, ainsi qu'une formation spécifique des coaches a permis de mener à bien cette première expérience. Sur les 757 participants accueillis tout au long de la saison, 34 sont des enfants en situation de handicap : un résultat réjouissant.

Convaincus de l'utilité du projet et au vu du succès rencontré, la Municipalité a décidé de le reconduire pour une nouvelle saison 2020-2021.

MANDAT DE L'ANIMATRICE SOCIOCULTURELLE

La Ville de Pully a engagé, en octobre 2017, une animatrice socioculturelle au sein de la DJAS. Par cet engagement, la Municipalité visait à répondre au besoin de structurer et de renforcer la visibilité des activités existantes à l'attention des habitants, un besoin identifié lors de l'étude menée dans le cadre de la réponse au postulat Bolognini-Rinsoz relatif à la création d'un centre d'animation à Pully.

Les principales tâches de l'animatrice sont de coordonner les différentes activités socioculturelles en partenariat avec les acteurs locaux (associations, sociétés et partenaires divers), de faciliter l'accès à l'information pour la population et de développer de nouveaux projets en réponse aux attentes identifiées.

Suite à la décision de la Municipalité quant à la poursuite du mandat d'animation socioculturelle, il a également été possible de reprendre certaines activités dans le service, telles que la coordination du Passeport Vacances.

PLAN DIRECTEUR DJAS

Dans le cadre de ce même mandat de l'animatrice socioculturelle, la DJAS a mené et finalisé un travail de définition des principales lignes d'une politique de cohésion sociale globale et cohérente, sous la forme d'un plan directeur DJAS.

Ce plan directeur fournit une vision stratégique qui fixe le cadre général de l'action de la DJAS et ses priorités. Ce document, qui s'appuie sur le contexte politique et institutionnel de Pully, s'inscrit dans la ligne politique sociale de la Ville et promeut l'objectif en matière de cohésion sociale de « Développer une offre qui puisse assurer le bien-être de tous les citoyen-ne-s et encourager des liens de proximité, en contribuant ainsi à la qualité de vie et au développement d'un cadre de vie dynamique et attractif au sein de la Ville de Pully ».

Au terme de l'élaboration du plan directeur, la DJAS a examiné son fonctionnement interne afin d'identifier les changements organisationnels nécessaires pour permettre son implémentation.

Une priorisation et une planification de la mise en œuvre de ces mesures organisationnelles est actuellement en cours d'élaboration et sera finalisée durant le premier trimestre de l'année 2021.

FÊTE DES VOISINS

La Fête des voisins est une démarche qui vise l'ensemble de la population, l'objectif étant de promouvoir les liens sociaux intergénérationnels et interculturels, la solidarité et la convivialité entre voisins. Cet événement, soutenu par la Ville et organisé par les habitants eux-mêmes, propose aux Pulliérans de partager un moment festif avec leurs voisins au pied d'un immeuble, dans un jardin, dans un parc ou encore une cour commune.

La troisième édition de la Fête des voisins à Pully aurait initialement dû se dérouler le 29 mai 2020. La manifestation a été repoussée au 18 septembre 2020, en raison des mesures sanitaires prises durant cette période. Malgré les conditions particulières de cette année, une cinquantaine d'organisateur.s se sont inscrits et ont reçu gratuitement un kit contenant des affiches, des cartons d'invitation, un bon pour les commerces locaux, du vin de Pully, du jus de pomme, des flûtes d'apéritif ainsi qu'un sac pour les déchets.

AGENDA NUMÉRIQUE

Pour accueillir les Pulliérane.s, les futur.e.s habitant.e.s ou les hôtes de passage, plusieurs guichets communaux existent actuellement, situés dans différentes zones géographiques de Pully. Ces guichets constituent des portes d'entrée pour diverses prises de contact. La possibilité de les rassembler physiquement sera rendue possible grâce au regroupement de l'Administration, lors de la future rénovation des bâtiments historiques du Prieuré, planifiée à l'horizon 2022. D'ici là, afin de renforcer l'information donnée aux habitants et d'améliorer la visibilité des activités et événements existants, la DJAS, avec le soutien du Bureau de la Communication de la Ville, a travaillé sur le développement d'une plateforme numérique de type « agenda intelligent ».

Cet outil a pour objectif de centraliser les événements et de mettre davantage en lumière les partenaires locaux (associations, sociétés locales, clubs sportifs, etc.). Il permettra de rechercher, de manière facile et

intuitive, tous les événements se déroulant sur les communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne, par intérêt, tranche d'âge, type d'activités ou dates. Sa mise en place contribuera aussi à une meilleure communication entre les services de l'Administration, en facilitant la planification d'événements ainsi que l'information fournie aux guichets.

Le développement de cette plateforme d'information est pensé dans une optique globale de cohésion sociale qui vise à incorporer les partenaires locaux, tant dans la mise en place que dans le fonctionnement de l'outil. Une collaboration avec l'association faitière des sociétés locales «Promotion Pully-Paudex-Belmont» a ainsi été initiée pour définir les buts et périmètres du projet, tout comme les partenaires concernés et les contenus à développer. Le développement de l'agenda numérique est désormais à bout touchant et l'outil sera prêt et mis en ligne durant le premier trimestre de l'année 2021.

COURS DE FRANÇAIS POUR MIGRANTS

Depuis 2014, les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry organisent, en collaboration avec l'association Français en jeu et avec le soutien du Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme, des cours de français pour personnes migrantes. En 2020, 3 cours de français (1 cours pour parents allophones et 2 cours pour débutants) ont été organisés. Ces cours ont comptabilisé 26 participants pullliérans.

DISPOSITIF COMMUNAL D'ENTRAIDE COVID-19

Durant la période inédite liée au COVID-19, un dispositif d'entraide communal a été mis en place à Pully pour les seniors et les personnes à risque. Suite à la collaboration entre le Service de l'administration générale, le Service informatique, le Service des finances et la DJAS, une hotline a été ouverte afin de renseigner, orienter et soutenir les personnes dans le besoin. Toutes les personnes de 65 ans et plus habitant à Pully ont reçu un courrier les informant de ce dispositif.

Parmi les collaboratrices et les collaborateurs de la Ville, des volontaires se sont rendus disponibles pour contribuer à la bonne mise en œuvre du dispositif. Depuis le 25 mars et jusqu'au 12 juin, 6 personnes se sont ainsi relayées au bout du fil pour assurer la réception de 370 appels reçus au total sur la hotline. Du côté du «terrain», 24 personnes ont pu assurer les achats et livraisons de 160 commandes de courses.

ÉLABORATION D'UNE DIRECTIVE FIXANT LES CONDITIONS D'OCTROI DES SUBVENTIONS SJE

Actuellement, il n'existe pas de cadre légal régissant l'attribution des subventions communales. La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique a donc entrepris en 2020 un travail de réflexion afin de clarifier les conditions d'octroi de ses subventions.

En date du 1^{er} janvier 2021, la directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des institutions dans les domaines du social, de la jeunesse et de l'enfance (ci-après SJE) entrera en vigueur. La procédure de dépôt des demandes a été modifiée et se fera désormais à l'aide d'un formulaire disponible en ligne sur le site internet de la Ville de Pully.

SERVICE SOCIAL COMMUNAL

AIDE SOCIALE DIRECTE

La DJAS intervient, par des aides ponctuelles, auprès des Pullliérans en situation financière précaire.

Ces aides, conditionnées au remboursement du montant alloué pour tout ou partie, sont octroyées sous forme de secours financiers, de bons alimentaires ou de paiements de factures.

En 2020, 7 dossiers ont été traités pour un montant total de dons de CHF 6'890.80 (CHF 11'402.25 en 2019) et 4 dossiers pour un montant total de prêts de CHF 2'052.35 (CHF 150.00 en 2019).

	Dons aide directe		Prêts aide directe	
	Dossiers traités	Montant total	Dossiers traités	Montant total
2018	7	CHF 8'103.20	5	CHF 3'720.00
2019	15	CHF 11'402.25	1	CHF 150.00
2020	7	CHF 6'890.80	4	CHF 2'052.35

Les demandes d'aides concernent généralement des dépenses imprévues qui mettent en péril le budget du ménage, une problématique qui touche tout type de population (jeunes adultes, personnes âgées, familles monoparentales). Une intervention coordonnée avec les organismes sociaux régionaux permet généralement de stabiliser la situation des requérants.

Malgré cette année 2020 difficile économiquement et sur le plan sanitaire pour les habitants pulliérans, aucune demande d'aide n'a été adressée en lien avec des difficultés apparentées au COVID-19 alors qu'une augmentation du nombre de demandes de dons ou de prêts était attendu. Cela n'a finalement pas été le cas.

AIDE COMPLÉMENTAIRE COMMUNALE

Destinée aux personnes bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, l'aide complémentaire communale est conçue comme une aide subsidiaire à l'aide cantonale. Elle se présente sous forme d'une allocation mensuelle de CHF 80.00 par ménage, auxquels peuvent s'ajouter CHF 30.00 pour loyer élevé et CHF 47.00 pour chaque enfant à charge.

En 2020, 138 personnes ont obtenu une aide communale (116 en 2019). Un montant total de CHF 135'027.00 (CHF 127'203.00 en 2019) a ainsi été alloué.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires observée ces dernières années peut s'expliquer, notamment, par le fait que les organismes sociaux régionaux informent mieux leurs bénéficiaires (public-cible de la prestation) et les accompagnent, si besoin, dans les démarches pour déposer une demande d'aide auprès de la DJAS.

EXPULSIONS

Le rôle de la DJAS est d'informer la personne expulsée de son logement de ses droits et du déroulement de la procédure. À cela s'ajoutent un soutien psychologique et une assistance durant la procédure ainsi que dans la recherche d'un nouveau logement.

En 2020, la DJAS s'est chargée de 9 dossiers d'expulsion (8 en 2019). Parmi les 9 ordonnances d'expulsion, 3 ont été annulées, car les personnes concernées ont pu quitter leur logement et rendre les clefs avant le délai imparti et 6 menées à terme. La pénurie de logements ne permet souvent pas aux personnes expulsées de poursuivre leur vie sur le territoire pulliéran.

Le 1^{er} septembre 2018, la Loi sur les communes (LC) a été modifiée par l'adjonction des articles 2a et 2b. Jusque-là, l'ensemble des frais suite à l'expulsion d'un locataire était mis à la charge de la partie requérante (bailleur). Depuis le 1^{er} septembre 2018, seuls les frais relatifs à l'intervention et au déménagement dans les locaux expulsés jusqu'au trottoir sont mis à la charge de la partie requérante. Désormais, les frais d'enlèvement et de transport, de conservation, de vente ou de destruction depuis le trottoir, sont mis à la charge du locataire par la commune qui doit en assumer, dans un premier temps, la prise en charge.

En 2020, la DJAS a ainsi avancé la somme de CHF 7'539.00 (CHF 990.80 en 2019) aux locataires expulsés, en s'acquittant des factures relatives à l'enlèvement et au transport des biens depuis le logement jusqu'au garde-meuble communal. Sur cette somme totale, CHF 506.20 ont été basculés en dons, les personnes concernées par l'expulsion ayant déménagé à l'étranger. Cette année, le montant élevé des sommes engagées est notamment dû à la location d'un box dans un garde-meuble externe afin d'y entreposer des affaires infestées de blattes afin d'éviter toute contamination d'autres biens entreposés au garde-meuble communal.

APPARTEMENTS ADAPTÉS

La Ville de Pully possède 14 appartements adaptés (1.5 pièce et 2.5 pièces), sis pl. Neuve 4, destinés aux personnes à mobilité réduite. Aucun appartement n'a été attribué à des personnes à mobilité réduite depuis 2017 en raison du projet d'agrandissement de l'EMS Pré-de-la-Tour sur le bâtiment communal de la pl. Neuve 4, planifié à l'horizon 2022 (sous réserve de modification).

À des fins statistiques et en vue de pouvoir renseigner la population sur les futurs projets communaux, la DJAS tient une liste de personnes à la recherche d'un appartement adapté/protégé. En 2020, 2 ménages se sont inscrits. Au total, 7 ménages figurent sur la liste dont 4 personnes seules et 3 couples.

Au mois de novembre 2020, le nouveau quartier des Boverattes a ouvert ses portes. Dans ces bâtiments, sur les 120 logements, 35 logements ont été spécifiquement équipés, adaptés et attribués aux seniors et aux personnes à mobilité réduite.

AIDES DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES

Sur la base d'une évaluation de la situation financière des parents, la Ville de Pully peut participer à la prise en charge de frais de traitement dentaire ou orthodontique des enfants en âge de scolarité obligatoire. En 2020, trois personnes répondant aux critères ont pu bénéficier de cette aide.

La baisse progressive globale du nombre d'aides au cours des dernières années s'explique, d'une part, par le fait que les conditions d'octroi, datant de 1996, ne sont plus adaptées à la situation actuelle des familles. D'autre part, la complexité des démarches administratives et la multiplicité des intervenants découragent de nombreux parents, ce malgré les efforts fournis par la DJAS pour informer et accompagner les requérants.

AIDE AU TRANSPORT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Par le biais de cette subvention, la Ville de Pully vise à assurer une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, permettant à ces dernières d'effectuer des courses de loisirs au prix d'un billet de transports publics. En 2020, le prix de la course s'élève à CHF 3.70.

Les personnes à mobilité réduite attestée par le Centre médico-social, peuvent obtenir 96 bons de transports par an. Les courses sont organisées et gérées par « Transport à mobilité réduite Lausanne » (TMRL) et « Transport Handicap Vaud » (THV).

En 2020, la participation de la Ville de Pully se monte à CHF 61'702.10 contre CHF 90'630.15 en 2019. Cette différence s'explique par une importante diminution des courses effectuées en raison de la pandémie du COVID-19.

	Nombre de bénéficiaires THV - TMRL	Nombre d'utilisateurs THV - TMRL	Nombre de courses THV - TMRL
2019	286	180	5'037
2020	328	211	3'959

AIDE AU TRANSPORT POUR LES BÉNÉFICIAIRES DES PC AVS/AI

Cette aide se présente sous forme d'aide financière à l'acquisition d'un abonnement aux transports publics lausannois. En encourageant la mobilité des bénéficiaires, cette prestation contribue à améliorer leur qualité de vie et à lutter contre l'isolement social.

Au total, pour l'année 2020, on recense 57 bénéficiaires (52 en 2019) pour un montant de CHF 6'780.00 (CHF 7'125.00 en 2019). Cette baisse s'explique par le fait qu'une partie des bénéficiaires n'a pas pris d'abonnement durant la période du premier semi-confinement en mars-avril 2020.

TAXE AU SAC – MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin d'alléger les charges des personnes particulièrement touchées par l'introduction de la taxe au sac, des mesures sociales d'accompagnement ont été mises en place par la Ville de Pully. Elles se présentent sous forme de dotation de sacs poubelle (familles avec enfants en bas âge, personnes à faibles revenus, personnes souffrant d'incontinence), d'aide financière (EMS hébergeant des résidents incontinents) ou encore de collecte des déchets encombrants (personnes à mobilité réduite et à faibles revenus).

En 2020, 487 demandes de sacs ont été traitées pour un total de 465 bénéficiaires. Un montant de CHF 70'373.40 (CHF 85'981.15 en 2019) a été alloué pour l'ensemble des mesures sociales d'accompagnement.

STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Structure d'accueil familial de jour (Structure AFJ) est un réseau regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (PPBL) et géré par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents qui travaillent des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans auprès d'accueillantes en milieu familial (AMF). Les conditions d'exigence et de qualité d'accueil sont soumises à la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

L'ÉQUIPE

La structure est gérée par une coordinatrice, employée à 50%, qui a pour missions principales d'évaluer les conditions d'accueil des candidates, de surveiller la qualité et la conformité de la prise en charge des enfants, de soutenir les accueillantes dans leur fonction, au travers notamment de formations continues, et de gérer les demandes de placement des familles.

Elle est épaulée par une collaboratrice, employée à 80%, qui assure la gestion administrative de la structure (contrats de prestations, salaires des AMF, facturation aux parents) et soutient les accueillantes sur le plan administratif. Au début de l'année 2020, la collaboratrice qui occupait ce poste depuis août 2016 a souhaité relever de nouveaux défis à l'interne de la Ville de Pully et a donc été remplacée par une ancienne collaboratrice de la DJAS durant un CDD de 6 mois. Ce laps de temps a permis de revoir l'organisation administrative de l'AFJ et de revisiter le cahier des charges de la collaboratrice administrative.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Au 31 décembre 2020, la Structure AFJ comptait 19 accueillantes : il n'y a eu aucun départ cette année. 91 enfants sont accueillis et 70 enfants sont toujours en liste d'attente.

	2020	2019	2018	2017
Nombre d'AMF agréées au 31.12.2020	19	19	22	23
Nombre d'enfants au 31.12.2020	91	106	110	101
Nombre d'heures d'accueil	99'548	104'912	106'657	91'219

Heures d'accueil des enfants en 2020		AMF agréées en 2020	
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Nombre d'AMF
Pully	68'947	Pully	12
Paudex	4'218	Paudex	1
Lutry, La Croix	19'196	Lutry, La Croix	3
Belmont	7'188	Belmont	3
Total	99'548	Total	19

PROJETS RPI

Si le début de l'année 2020 a laissé très peu de temps pour se pencher sur de nouveaux projets, l'équilibre retrouvé en fin d'année a permis de lancer un nouveau projet, qui se déroulera principalement sur 2021, mais qui a été entamé à la fin de cette année.

Dans le cadre de l'étude de la simplification du système administratif de l'AFJ, l'une des conclusions du rapport établi par la Haute école de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) en septembre 2020, était de pouvoir optimiser les fonctionnalités du système de gestion actuel de l'enfance (CSE-KIBE), afin de pouvoir implémenter des modules déjà existants dans le but de gagner du temps et de l'efficacité.

Dans cet ordre d'idée, il a donc été décidé d'implémenter le module « Kibe.rpi » qui a pour but de rationaliser la saisie des rapports mensuels ou hebdomadaires de l'accueil familial. Cette nouveauté permettra aux accueillantes de saisir directement les présences, repas et autres éléments utiles sur « Kibe », via une interface en ligne simplifiée, toutes les données étant directement intégrées dans le logiciel à la fin du mois, de manière automatique.

Lors des réflexions menées cette année, il a été constaté que le système actuel de gestion des décomptes mensuels des prestations fournies par les AMF est particulièrement chronophage et génère beaucoup de travail pour la personne en charge de la gestion administrative de l'AFJ. En terme de préparation, les décomptes mensuels sont pré-remplis avec les prestations de base, imprimés, adressés par poste aux accueillantes, qui les remplissent à la main tout au long du mois et les retournent en fin de mois à la Structure. Ceux-ci sont ensuite contrôlés et saisis dans le logiciel « Kibe » afin de pouvoir effectuer la facturation aux parents et établir les fiches de salaire des AMF. Ce traitement complexe des données engendre un temps de traitement de l'information particulièrement long et un risque accru d'erreur de saisie manuelle.

L'implémentation du module RPI permettra à la personne en charge de l'administratif de gagner environ 200h par année pour la saisie des décomptes d'heures et 20h pour l'impression et l'envoi des décomptes. Ce gain de temps n'enlève en rien le contrôle et les corrections nécessaires des décomptes, mais évite le contrôle mensuel de certains totaux et le temps de saisie.

En outre, voici quelques bénéfices que l'implémentation de ce module pourra amener :

- Diminution du nombre d'impressions et envois de documents papier
- Meilleure visibilité des relevés de données
- Diminution du risque d'erreur lors des saisies
- Economie des frais d'envoi des décomptes
- Facilité d'accès au télétravail pour la personne en charge de l'administratif
- Limitation des déplacements des accueillantes

COVID-19

Durant cette année 2020, l'apparition du COVID-19 et les nombreuses directives du Conseil d'Etat liées à l'accueil d'enfants ont passablement bousculé l'AFJ. Les mots résumant le mieux cette année particulière sont : adaptation, réactivité, réflexion, plans d'urgence, coordination et solidarité.

Le 16 mars 2020, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a adopté l'arrêté relatif aux mesures de protection de la population et de soutien aux entreprises face à la propagation du COVID-19 et a annoncé la fermeture des structures d'accueil du 18 mars 2020 au 30 avril 2020. Dans ce contexte, l'AFJ a dû mettre en place, en quelques jours, un dispositif d'accueil d'urgence pour les parents mobilisés professionnellement dans la lutte contre l'épidémie et suspendre tous les accueils habituels et les contrats y relatifs. Il a fallu dresser la liste des accueillantes qui faisaient partie des personnes à risque et qui, par conséquent, ne pouvaient maintenir leur activité et identifier les familles qui avaient besoin d'un accueil d'urgence. En collaboration avec les accueillantes, les structures d'accueil collectif, ainsi que les structures d'accueil mises en place par les écoles, tous les enfants nécessitant un accueil ont pu trouver une place.

Durant cette période de fermeture de la Structure AFJ, la Municipalité et le Comité Directeur du Réseau PPBL (CoDir PPBL) ont validé le versement des salaires des accueillantes à 100%, selon les bases contractuelles et annulé la facturation aux parents qui n'avaient plus accès aux placements. Concernant les accueils d'urgence, les heures d'accueil n'ont pas été facturées, mais uniquement les repas, selon des montants forfaitaires édictés par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Cette dernière a également proposé, sous différentes formes, des fonds d'aide extraordinaire pour les Réseaux d'accueil, afin de pallier à d'éventuelles difficultés financières liées à l'arrêt de la facturation provisoire aux parents.

Le 11 mai 2020, l'AFJ a dû s'adapter à la reprise progressive de l'enseignement en présentiel dans le cadre de la scolarité obligatoire et à la réouverture des commerces, restaurants et musées, en proposant une ouverture partielle de ses accueils, afin de remplir sa mission, soit d'offrir aux parents qui en avaient besoin, une solution d'accueil pour leurs enfants. Il a donc fallu repenser tout le dispositif mis en place et rouvrir progressivement les accueils pour les enfants préscolaires (les parascolaires continuant de fréquenter les lieux d'accueils mis en place sur les sites scolaires). Néanmoins, de par les recommandations de sécurité sanitaires émises par les autorités compétentes, toutes les accueillantes n'ont pas pu reprendre leur activité et le nombre d'enfants accueillis a donc dû être limité. Seuls les enfants dont les deux parents correspondaient aux critères de priorité ont pu faire une demande de place d'accueil, en sachant que leur enfant était susceptible d'être accueilli par une accueillante différente de celle qui l'accueille normalement.

Afin de permettre cette reprise d'activité, l'AFJ a édicté, selon les directives cantonales, un plan de protection à l'attention des parents et des accueillantes. Des kits contenant : les règles d'hygiène à respecter, des masques, des gants et des solutions hydro-alcooliques ont été livrés aux accueillantes.

Dès le 25 mai 2020, la Structure AFJ a pu rouvrir totalement. Les accueils ont pu reprendre selon les prestations contractuelles courantes avec facturation ordinaire de ces prestations d'accueil. La fin de l'année 2020 a été ponctuée par la mise en place d'adaptations continues des plans de protections

édictees, afin d'être en adéquation avec les nouvelles mesures prises par le Conseil Fédéral et/ou le Conseil d'Etat. La Structure a pu néanmoins délivrer l'entier de ses prestations. La distribution des masques et des solutions hydro-alcooliques aux accueillantes a été également maintenue durant cette période.

Le COVID-19 a aussi bousculé tous les événements formels et non formels de l'AFJ: les cafés-contacts n'ont plus pu être mis en place, étant donné les restrictions concernant le nombre de personnes autorisées à se rassembler, les analyses de pratique se sont déroulées via vidéoconférence, les formations de base pour les accueillantes ont été annulées et les rencontres de soutien déplacées et adaptées selon les périodes et les règles en vigueur.

L'un des plus grands défis à relever dans la mise en place des mesures édictées durant cette crise sanitaire a été la réflexion visant à adapter les plans de protections et les injonctions, à la réalité du contexte d'accueil des accueillantes qui travaillent à domicile et non pas dans une structure collective. En effet, une accueillante faisant partie des personnes à risque ou qui vivait avec une personne à risque ne pouvait exercer son activité et condamnait donc une cellule d'accueil. Il a fallu trouver une solution pour replacer les enfants ailleurs. La limitation du nombre de personnes autorisées au sein des foyers et à l'extérieur s'est révélée être un vrai casse-tête lors du confinement, notamment du fait que les propres familles des accueillantes occupaient une place à laquelle un enfant accueilli ne pouvait prétendre. Il a donc été nécessaire de trouver des solutions de dépannage auprès d'autres accueillantes et déplacer des enfants, en respectant le nombre maximal de personnes autorisées. La flexibilité et la solidarité des accueillantes ainsi qu'un travail administratif et d'accompagnement des accueillantes conséquent ont rendu ce challenge possible, des solutions adaptées ayant pu être trouvées durant ces périodes de fermetures et d'ouvertures partielles de la Structure.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

SITUATION LIÉE AU COVID-19

La crise sanitaire n'a pas épargné les prestations communales en lien avec les écoles. En effet, plusieurs d'entre-elles ont dû subir des adaptations, annulations ou reports afin de respecter les mesures sanitaires et les plans de protection mis en place afin de lutter contre la pandémie. Par exemple :

- Les activités hors-cadre
 - Camps scolaires aux Mosses : annulation de mi-mars à fin juin et début octobre à fin décembre
 - Voyages linguistiques 10^e année : suspension de mi-mars à décembre
 - Voyages d'études 11^e année : Suspension de mi-mars à décembre
 - Courses d'école : suspension de mi-mars à décembre (quelques exceptions)
- Réfectoire secondaire : fermeture du réfectoire de mi-mars à mi-mai, puis exploitation du site avec une capacité et des prestations réduites afin de respecter les plans de protection
- Salle de pique-nique de Chantemerle : fermeture de mi-mars à mi-mai
- Etudes surveillées : annulation de mi-mars à fin juin
- Activités culturelles et manifestations des écoles :
 - Carrefour-chansons 2020 : annulé
 - Atelier-chansons 2020 : annulé
 - Promotions scolaires 2020 : annulées
 - 40 ans du Collège Arnold Reymond : reporté
 - Fête des écoles 2020 : annulée
 - Autres activités culturelles : limitées aux dispositions édictées par le Conseil d'Etat

Ces divers reports et annulations ont provoqué autant des non-dépenses que des manques de recettes pour les prestations demandant une participation des parents ou avec un subventionnement tiers.

GESTION DES EFFECTIFS ET COORDONNÉES DES ÉLÈVES

Le suivi des effectifs scolaires et des domiciles, nécessaire aux tâches liées à la scolarité (facturation, enclassements, visites dentaires, gestion des études surveillées, assurances, transports, etc.), demande la tenue à jour des fichiers informatiques d'un peu plus de 2'000 élèves. Les données sont mises à jour régulièrement grâce à une collaboration entre les établissements scolaires et la Ville.

ÉCOLAGES ET DÉROGATIONS

Le suivi des enclassements et des fichiers des effectifs des élèves a contribué à l'établissement des coûts par élève, au contrôle des dérogations et des facturations d'écolages.

En effet, selon la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur aire de recrutement. Cela peut faire l'objet de dérogations, notamment pour les classes de raccordement, de Sports-Arts-Études ou pour des raisons d'équilibrage d'effectifs. Ces exceptions peuvent conduire à une facturation entre communes aux tarifs fixés par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Celui-ci a édicté en décembre 2014 une directive fixant le montant des écolages facturables, à savoir CHF 1'300.00 ou CHF 4'000.00 par élève. En 2015, une convention portant sur l'entente intercommunale en matière scolaire des établissements primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne a été validée par le Conseil d'Etat. Cette convention fixe les refacturations des communes de l'Entente à hauteur de CHF 600.00 pour des écolages et CHF 4'360.00 pour des écolages incluant des frais liés aux bâtiments, soit l'hébergement de l'élève dans un bâtiment d'une commune tierce.

Les établissements primaires et secondaire de Pully accueillent à la rentrée d'août 276 élèves issues de 23 communes, dont 227 élèves de Paudex et Belmont-sur-Lausanne.

ASSURANCE ACCIDENT COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

En 2020, 43 déclarations d'accident ont été établies et traitées (26 en primaire et 17 en secondaire) contre 69 en 2019. Si le nombre d'accidents pour les élèves du secondaire est resté stable, nous constatons une nette diminution des accidents dans les classes primaires.

Lieu d'accident	Nombre de cas
Gymnastique, piscine	41 (17 secondaire, 7 primaire)
Intérieur des bâtiments	4 (ne concerne que le primaire)
Préaux	12 (ne concerne que le primaire)
Sorties scolaires	1 (ne concerne que le primaire)
Camps scolaires	2 (ne concerne que le primaire)
Colonies de vacances	0

LOCAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Un suivi des 180 salles de classes et locaux des 11 collèges pulliérans a eu lieu comme chaque année dans le but d'effectuer un relevé de l'état général du mobilier scolaire et afin d'en planifier le renouvellement selon les priorités. L'entretien courant et la collaboration des concierges et collaborateurs de la DDGS permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état et d'en maîtriser les coûts.

Les montants engagés pour 2020 sont les suivants :

Etablissement primaire: environ CHF 80'000.00 ont été investis pour le remplacement de mobilier, de chaises, d'armoires, de vestiaires, de bancs, de matériel de sport, de matériel spécifique (TM, ACT, gymnastique, etc.) dans l'ensemble des collèges primaires.

Etablissement secondaire: environ CHF 35'000.00 ont été consacrés au renouvellement de mobilier divers, ainsi que de matériel spécifique (TM, sport, musique, etc.).

Les dégâts dus au vandalisme demeurent un problème persistant, malgré la prévention assurée par l'ensemble du personnel des collèges et des réfectoires. Avec leur collaboration, ces coûts sont reportés, autant que possible, à la charge des assurances ou des responsables lorsqu'ils ont pu être identifiés.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le bus scolaire de la Ville de Pully, conduit par des chauffeurs d'une entreprise privée, a assuré pour les élèves du primaire :

- le transport quotidien, matin, midi et soir, de quelques élèves de l'UAPE de Fontanettaz en classés au collège de Chantemerle ;
- les transports entre collèges pour les leçons de couture, de gymnastique et de natation pour Chamblandes, Chantemerle et Fontanettaz ;
- les déplacements spéciaux dans le cadre de projets pédagogiques ;
- les déplacements des élèves de 6^e et 7^e années à l'école à la montagne les lundis et vendredis durant 8 semaines au printemps et en automne.

Les transports vers les Mosses durant l'hiver pour les camps de ski ont été assurés par un autre transporteur externe.

Pour les élèves du secondaire des Monts-de-Pully, c'est à nouveau le service de Taxibus des tl qui a été offert en plus de l'abonnement annuel Mobilis junior.

Selon la réglementation cantonale, les frais de transports et de repas des élèves déplacés dans des établissements d'autres communes, pour y effectuer une 12^e année de raccordement ou un cursus Sports-Arts-Études sont à la charge de la Commune. 25 enfants en ont bénéficié pour des montants de près de CHF 16'000.00 (abonnement de transports) et CHF 5'000.00 (indemnités de repas).

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ABONNEMENTS DE BUS POUR JEUNES EN FORMATION

Les jeunes Pulliérans peuvent bénéficier :

- d'un abonnement annuel Mobilis junior 2 zones gratuit : pour les écoliers de la 5^e à la 11^e année domiciliés à plus de 1 km du bâtiment scolaire public principal ;
- d'une réduction de 50 % du prix d'un abonnement annuel Mobilis junior 2 zones : pour les élèves scolarisés dans une école privée ou en formation, âgés de 11 à 20 ans durant l'année scolaire et habitant à plus de 1 km de leur lieu de formation. Le revenu annuel brut des parents doit cependant être inférieur à CHF 95'000.00.

En 2020, le prix de l'abonnement Mobilis junior 2 zones s'élève à CHF 468.00.

Concernant les écoliers, ce sont 486 abonnements gratuits qui ont été automatiquement remis aux élèves remplissant les conditions en début d'année scolaire, dont plus de 7 % n'ont pas été retirés. Par la suite, ce sont encore 16 abonnements qui ont été remboursés aux familles ayant déménagé en cours d'année ou dont les enfants ont changé de classe. Ces prestations représentent un montant total de près de CHF 210'000.00, soit CHF 15'000.00 de plus que lors du dernier exercice.

37 demandes de subventionnement pour des abonnements de jeunes en formation ont été formulées, dont 30 ont été acceptées. Les réductions accordées représentent un coût total de plus de CHF 5'600.00, le montant est légèrement supérieur à celui du dernier exercice.

En parallèle, un montant de CHF 19'300.00 a été accordé au paiement d'abonnements pour les élèves du RAC ou suivant une formation « sport-art-études ».

SERVICE MÉDICAL

Dans le cadre du Règlement cantonal sur la santé scolaire, les médecins scolaires supervisent l'activité des infirmières scolaires et sont membres des équipes de santé des établissements. Ils participent aux actions de prévention et de promotion de la santé en accord avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS). Ils peuvent être appelés à examiner des élèves. Ils sont rémunérés à l'heure par la Commune selon un barème établi par le Département cantonal de la santé. La Commune n'intervient que pour l'engagement des médecins, le règlement de leurs honoraires et l'équipement adéquat des locaux.

SERVICE PSYCHOPÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service dépend de l'Office de psychologie scolaire. Il est rattaché au centre régional de Grandvaux, avec une participation financière des communes régionales liée à cette infrastructure. Ainsi, seuls les coûts des locaux et du mobilier sont à la charge de la Commune pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully, ce qui représente une dépense d'environ CHF 19'000.00.

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires, réalisés par les quatre dentistes scolaires de Pully et Paudex, n'ont pas pu se dérouler durant l'automne 2020 au vu de la situation sanitaire. Ces derniers ont été reportés en fin d'année scolaire 2020-2021 si les conditions le permettent. Les enfants de classes primaires de Pully ont bénéficié de 1 à 3 interventions prophylactiques d'une enseignante en hygiène dentaire, prestations également à la charge de la Commune.

ANIMATION ET PRÉVENTION SANTÉ

La Ville de Pully participe, avec un budget de CHF 17'000.00, aux programmes des établissements scolaires et de l'Unité cantonale PSPS. En 2020, les enfants ont été sensibilisés à des problématiques telles que la protection de l'enfant, les comportements à avoir face au harcèlement, la prévention de la violence, l'approche de la nature avec les « carrés potagers », ainsi que la prévention contre le sida.

Dans le même domaine, la Ville de Pully prend en charge l'intégralité du salaire du chargé de prévention à 80%, détaché par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse auprès des écoles pour une animation théâtrale éducative et préventive.

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Conformément à l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017, le Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO) a été révisé. L'entier des charges liées aux sorties est dorénavant financé par la Ville de Pully à l'exception des frais de repas qui sont toujours demandés aux parents à hauteur d'un maximum de CHF 16.00 par jour.

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces deux manifestations sont organisées par les établissements scolaires et financées par la Commune. Elles ont dû malheureusement être annulées en 2020 pour les raisons sanitaires liées au COVID-19. Les prix décernés chaque année par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par des fonds communaux et par des dons privés ou associatifs.

COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

Peu d'excursions scolaires ont eu lieu durant le premier semestre de l'année à cause de la situation sanitaire. Sur le deuxième semestre, il a été possible de mettre en place une sortie en forêt une fois par semaine pour une classe différente. Des tickets collectifs de bus tl ont été délivrés par la DJAS aux élèves et accompagnants pour les déplacements « spéciaux » (spectacles, visites de musées, piscine, etc.), qui sont couverts par le budget communal des courses d'école et des déplacements. Le bus scolaire a également été mis à disposition des classes pour des projets pédagogiques et les sorties en forêt.

Depuis août 2020, un montant de CHF 20.00 par élève de la 1P à la 5P est accordé. Les élèves de 6P à 8P bénéficient déjà de camps scolaires dans leur programme. Par conséquent il n'y a plus de subvention prévue pour les sorties hors-cadre pour ces degrés scolaires.

VOYAGES HORS-CADRE

Les possibilités de sortie pour les classes de Pully ont été largement impactées en 2020 par les décisions fédérales et cantonales liées au COVID-19. Néanmoins, les camps de ski de 9^e année ont tous pu avoir lieu alors que les voyages linguistiques ou voyages de fin d'études ont malheureusement été majoritairement annulés ou remplacés par des sorties plus courtes en Suisse. Les subsides communaux octroyés chaque année pour les voyages hors-cadre des élèves du secondaire se sont élevés en 2020 à CHF 97'200.00, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 196'500.00. Le détail des dépenses effectuées se décompose comme suit :

- 12 classes de 9^e sont parties en camps de ski. En 2020, l'entier de la charge des camps de ski des 9^e est à la charge de la Ville, soit un maximum de CHF 340.00 par élève, seuls une contribution aux repas est demandée aux parents. Les subsides « Jeunesse et Sport » se sont montés à CHF 16'800.00 ;
- 3 classes de 11^e année sont parties en voyage de fin d'études en Suisse. La nouvelle subvention dès 2019 est maintenant de maximum CHF 460.00 par élève et une participation aux repas de CHF 16.00 par jour est demandée aux parents ;
- Aucune classe de 10^e année d'option spécifique n'a pu bénéficier de subsides pour des voyages ou camps car ceux-ci sont obligatoirement à l'étranger ;
- Aucune classe pulliérane n'a effectué d'échange linguistique en 2020.

SPECTACLES ET CULTURE

Les classes du secondaire ont assisté à des représentations de cinéma, de théâtre, d'opéra ainsi qu'à des animations théâtrales. Lorsque les activités ont lieu hors du temps scolaire, les subsides communaux s'élèvent à 50% du prix des places, le solde étant financé par les participants.

CARREFOUR-CHANSONS

Ce spectacle annuel est financé par la Commune. Les établissements scolaires mettent à contribution enseignants et enfants. Les 3 représentations initialement prévues ont malheureusement dû être annulées à cause de la situation sanitaire.

CAMPS SCOLAIRES AUX MOSSES

Le contexte sanitaire de l'année 2020 a profondément impacté les camps scolaires.

L'équipe du Home-École a accueilli environ 320 élèves répartis sur 16 classes (5 classes de 7^e et 10 classes de 8^e et 1 classe DEP 7-8). Les camps scolaires ont été suspendus du 13 mars jusqu'aux vacances d'été 2020. Dans ce contexte, les classes de 6P et 7P programmées au printemps 2020 n'ont pas pu prendre part à leurs semaines de camps scolaires.

La mise en œuvre d'un plan de protection pour le Home-École a permis d'accueillir 6 classes de 7P en automne 2020 avant que les autorités suspendent les camps avec hébergement jusqu'en juin 2021. Les activités mises en place malgré un plan de protection strict en automne ont été adaptées afin que ces dernières puissent répondre au mieux aux exigences du Plan d'Etudes Romand (PER).

Les classes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne qui sont montées aux Mosses, ont vécu une semaine d'école à la montagne durant laquelle, outre le renforcement de la cohésion de classe, les enfants ont pu découvrir de nombreuses activités sportives et ludiques (VTT, tennis, course d'orientation, camping, etc.) et se sensibiliser à l'environnement des Préalpes (balade en montagne, découverte de la faune et la flore, fabrication du fromage, etc.).

Les classes de 7P n'ayant pu venir aux Mosses se verront proposer des activités journalières en hiver 2021.

La quasi-totalité des classes de 8^e et DEP 7-8^e ont vécu un camp de glisse « Jeunesse et Sport » durant lequel les enfants ont pu s'initier au ski de fond, au snowboard, au ski, à la raquette et au hockey sur glace. Durant ces camps, afin de garantir une sécurité optimale, les enfants sont encadrés par des moniteurs « Jeunesse et Sport » de ski, ski de fond et snowboard.

La cuisine du Home-École a confirmé son projet de labellisation de sa cuisine en maintenant les labels « Fait Maison » et « Fourchette Verte ».

Conformément à l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017 relatif aux contributions financières des parents pour les camps scolaires, la Commune a été contrainte de réduire la participation financière des parents qui s'élève désormais à CHF 80.00 par semaine. Ce montant correspond aux frais de repas de CHF 16.00 par jour à charge des parents. Le reste des dépenses engendrées par une semaine de camp de printemps ou d'automne est ainsi entièrement pris en charge par la Ville de Pully. Le changement est entré en vigueur dès la rentrée scolaire d'août 2019 et concerne la totalité des classes pulliérannes, respectivement les 6^e, 7^e et 8^e années pour les camps aux Mosses.

Les camps scolaires représentent la majeure partie de l'activité du Home-École durant l'année. Ces activités, qui font partie du plan d'études édicté par la LEO, sont planifiées dans le but de répondre au mieux aux exigences du Plan d'Etudes Romand (PER) par les établissements scolaires avec le soutien logistique de la DJAS.

Le personnel des Mosses suit régulièrement les formations « Jeunesse et sport », permettant ainsi de bénéficier de subsides cantonaux annuels qui, cette année, ont évolué et s'élèvent à environ CHF 17'000.00.

La réhabilitation du Home-École voté en juin 2020 par le Conseil communal débutera en avril 2021 jusqu'en octobre 2022. Durant cette période, le maintien des prestations est assuré par l'équipe du Home-École avec la mise en place d'activités journalières au refuge du Bois-du-Moulin et avec des semaines de camps de ski à Château-d'Oex en hiver 2022.

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

COLONIES DE VACANCES

Afin de garantir des prestations en faveur des familles, la DJAS s'est très vite positionnée pour maintenir les colonies en été et en automne 2020. L'équipe s'est mobilisée pour proposer un plan de protection optimal en s'appuyant sur les recommandations du Service de protection de la jeunesse (SPJ) et du médecin cantonal et accélérer les procédures d'inscriptions.

Les capacités d'accueil ont été réduites afin d'appliquer rigoureusement le concept de protection et réduire tout risque lié au COVID-19.

Durant la période de suspension de l'activité au printemps 2020, l'équipe du Home-École a réfléchi à la possibilité de reprendre la gestion des colonies des Monts-de-Pully dans ce contexte sanitaire. Le choix a été porté sur un accueil à la journée pour les enfants de 2P à la 6P. Outre le très bon retour des parents sur cette nouvelle formule, des économies de gestion ont été faites permettant ainsi la création d'une nouvelle semaine de colonies en automne 2020.

Cette nouvelle offre destinée aux enfants des classes de 2P à la 6P au chalet du Bois du Moulin, a pu être créée sans générer de frais supplémentaires.

Lieu	Dates	Durée	Nombre d'enfants	Âges
Mosses	17.02. – 21.02.2020	5 jours	36	8 à 12 ans
Monts-de-Pully	27.07. – 31.07.2020	5 jours	20	5 à 10 ans
	03.08. – 07.08.2020	5 jours	20	5 à 10 ans
	10.08. – 14.08.2020	5 jours	20	5 à 10 ans
Mosses	27.07. – 31.07.2020	5 jours	23	10 à 16 ans
	03.08. – 07.08.2020	5 jours	16	10 à 16 ans
	10.08. – 14.08.2020	5 jours	20	10 à 16 ans
	16.08. – 19.08.2020	4 jours	12	10 à 16 ans
Monts-de-Pully	19.10. - 23.10.2020	5 jours	24	5 à 10 ans
Mosses	19.10. - 23.10.2020	5 jours	24	10 à 16 ans

La capacité d'accueil des colonies a été réduite dès les colonies d'été afin de respecter les plans de protection autant pour les enfants que pour le personnel encadrant.

RÉFECTOIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRE

La nouvelle salle de pique-nique pour les élèves de Chantemerle a été ouverte pour la rentrée d'août 2020. Ce lieu est dévolu à cette prestation parascolaire et ne devrait plus être déplacé à l'avenir. Le nouveau local se trouve au rez-de-chaussée du refuge des Quatre Vents.

Les élèves bénéficient désormais d'un cadre de verdure attrayant leur permettant de passer une pause de midi en sécurité et ravigotante. Le prix de l'accueil a par ailleurs légèrement augmenté de CHF 5.55 par jour à CHF 9.25. Cette augmentation s'explique par l'engagement d'une personne supplémentaire en 2018, du transport des enfants en bus entre l'école et le lieu d'accueil et de l'offre des activités largement étoffée. Environ 4'000 repas y sont pris chaque année et jusqu'à 30 enfants peuvent être accueillis par jour.

Depuis mai 2020, le réfectoire secondaire, pour les élèves des établissements scolaires PPB, est ouvert uniquement à midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis et deux plats y sont proposés quotidiennement. Un important effort est déployé par le personnel du réfectoire et de l'école pour sensibiliser les élèves à une alimentation équilibrée. Une réflexion de fond est en cours pour repenser ce lieu et son organisation générale afin de répondre aux besoins des utilisateurs. Cette démarche, qui est également consultative, se poursuivra en 2021.

Chaque jour, un menu équilibré est livré par un traiteur et est proposé au prix de CHF 8.50. En 2020, 1'037 bons de repas ont été vendus.

ÉTUDES SURVEILLÉES

Depuis la rentrée scolaire d'août 2020, 6 classes d'études sont réparties dans les collèges de Mallieu, de l'Annexe-Ouest, du Principal, des Alpes ainsi qu'au local d'accueil de l'av. du Prieuré 4A. Les études surveillées ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h00 pour les 3^e à 6^e et de 15h30 à 17h50 pour les 7^e et 8^e. Au total, 106 enfants ont été inscrits lors de la rentrée scolaire d'août 2020 et 21 désinscriptions ont été enregistrées. La facturation aux parents, basée sur des forfaits semestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, rapporte annuellement environ CHF 11'500.00.

PÉDIBUS

Le Pédibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un parent et selon un parcours défini.

Créé en 2001 sous l'impulsion de quelques parents d'élèves, le Pédibus, dont la gestion est assurée depuis 2010 par la DJAS, connaît une baisse de fréquentation depuis la dernière rentrée scolaire. En 2020, 1 ligne était active (3 en 2019), soit 3 enfants fréquentant quotidiennement le Pédibus pour se déplacer.

En 2020, uniquement 11 inscriptions ont été enregistrées. Les autres lignes n'ont pas pu être activées car les familles inscrites habitaient à des distances trop éloignées les unes des autres.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

CONTRÔLE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Avec l'introduction de la LEO, le contrôle de la scolarité n'incombe plus aux communes, mais aux directions d'écoles depuis la rentrée 2014-2015.

En 2020, 2'039 enfants en âge de scolarité primaire (4-11 ans) étaient inscrits à l'Office de la population.

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire primaire de Pully	1'615	79%
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	7	0.45%
Enfants scolarisés dans une école privée	384	19%
Enfants suivant une scolarité à domicile	14	0.4%
Parapublic	18	1%
Inscription reportée	1	0.1%
Enfants scolarisés hors Vaud	0	0%

En 2020, 754 enfants en âge de scolarité secondaire (11-15 ans) étaient inscrits à l'Office de la population.

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire secondaire de Pully	667	88.5%
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	19	2.5%
Enfants scolarisés dans une école privée	67	8.85%
Enfants suivant une scolarité à domicile	1	0.15%

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé par M. Ph. Jacot, compte 1'615 élèves, soit 83 classes réparties dans les collèges des trois communes.

Degré scolaire	Nombre de classes
1-2P	20
3-4P	20
5-6P	19
7-8P	21
5-6P/MO1 (développement primaire)	1, collège des Alpes
7-8P/MO2 (développement primaire)	1, collège Principal
COES (enseignement spécialisé)	2, collège de Chantemerle

Classe d'orientation et d'enseignement spécialisé

À l'instar des dernières années, l'organisation des transports et de sa gestion financière a été confiée à l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont-sur-Lausanne et au Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF). La Commune assure la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer au SESAF.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAVAU

L'établissement secondaire de Pully, dirigé par M. S. Fague, accueille 667 élèves répartis en 33 classes.

Depuis le 21 août 2017, l'établissement secondaire de Pully est reconnu comme établissement « Sports-Arts-Études » pour les espoirs de basket vaudois. Ainsi, l'établissement accueille actuellement 25 élèves scolarisés en 9^e, 10^e et 11^e années, soit : 20 garçons et 5 filles provenant de diverses communes du canton et sélectionnés par l'Association vaudoise de basket.

Toutes les classes sont situées, cette année, au Collège Arnold Reymond.

9 ^e degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	217 élèves
10 ^e degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	223 élèves
11 ^e degré	10 classes	(5 VG, 5 VP)	217 élèves
Classe « RAC1 »	1 classe		10 élèves
Classe « Ressources »	1 classe		12 élèves

La répartition structurelle des 667 élèves est de 57% en voie pré-gymnasiale (VP), 42% en voie générale (VG), et 1% en classe « Ressource ».

Pully	467	Belmont	147	Paudex	25	Lutry	7
Morges	2	Lausanne	3	Prilly	1	Vevey	1
Froideville	1	Yverdon	3	Moudon	1	Assens	1
Chexbres	1	Goumoens-le-Jus	1	Epalinges	1	St-Livres	1
Fechy	1	Le Mont-sur-Lausanne	1	La Tour-de-Peilz	1	St-Prex	1

COURS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIFS

Atelier-Chanson, assuré par Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua (39 participants âgés de 12 à 15 ans). Cette option facultative donne la possibilité aux élèves du Collège Arnold Reymond de présenter un spectacle de chansons en anglais, en français ou dans une autre langue qu'ils ont choisie. Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud, mais aussi par la Ville de Pully qui prend à sa charge des frais liés aux représentations scolaires et publiques de l'Atelier-Chanson (sonorisation, captation vidéo), à l'achat de matériel, et qui met à disposition le Théâtre de l'Octogone. Grâce à cette aide, les conditions de concerts, les intervenants (sonorisateur, éclairagiste, technicien de plateau), le matériel et le lieu sont comparables à des situations d'artistes professionnels. Pour l'année 2020, l'atelier devait être associé au spectacle

des 40 ans du collège Arnold Reymond. Pour cette participation, le choix des chansons s'était fait sur la base des quatre décennies, avec quatre chansons par décennie : 1980-1989, 1990-1999, 2000-2009 et 2010-2020. L'équipe de création du spectacle pouvait choisir les chansons qu'elle voulait inclure dans son spectacle. En complément à la préparation de cette manifestation, l'Atelier-Chanson devait avoir son propre spectacle, construit comme d'habitude sur quatre concerts. Trois pour les élèves et un pour les parents et amis. Malheureusement à cause de l'épidémie de coronavirus, et bien que les spectacles étaient prêts à être donnés, les concerts et le spectacle des 40 ans n'ont pu avoir lieu. Normalement, l'Atelier-Chanson se produit aussi chaque année à fin juin, durant les cérémonies des promotions. Pour les mêmes raisons, les promotions n'ont pu avoir lieu avec public. Il a donc été projeté aux élèves recevant leur certificat, des extraits de concerts de l'Atelier-Chanson de 2019.

Dès la rentrée d'août 2020, l'Atelier-Chanson a été repris par M. F. Di Donato, enseignant de musique et responsable du « Carrefour-Chansons » pour les classes primaires. Il est associé à M. G. Natterer, enseignant de musique et d'allemand. Mme D. Rosset et M. J. Bevilacqua ont pris leur retraite bien méritée en 2020, après 40 ans de service. Ils sont tout de même attendus pour venir jouer une dernière fois aux spectacles de 2021.

Atelier de théâtre, assuré par Mmes C. Biermann et S. Gugler (14 participants de 13 à 14 ans). Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Le spectacle est entièrement élaboré à partir des idées des élèves et débouchera sur deux représentations auxquelles les parents des comédiens seront conviés au mois de mai 2021 au Théâtre de l'Octogone à Pully.

Cours Top-Mode, assuré par Mme D. Bach Depommier (élèves de 9^e à 11^e - 7 participants). Cette année, ce cours a accueilli un groupe de 12 élèves, dont un garçon, issus des voies VP et VG. Les élèves qui le désirent, ont la possibilité de poursuivre des cours d'ACT, ceux-ci n'étant plus au programme. Après évaluation de leurs connaissances, les participants progressent à leur rythme, avec des projets personnels en adéquation avec leurs connaissances. Les attentes des élèves étant très diverses, il n'y a pas de but final de type défilé de mode. Certains élèves travaillent sur des projets ambitieux tels que des robes pour le bal des 11^e année ou la cérémonie des promotions, d'autres profitent pour découvrir ou perfectionner des techniques comme le tricot. Cette année, 6 élèves auraient souhaité rejoindre le cours en début de 2^e semestre après avoir suivi le programme de base mais les places libres manquaient. Mme Bach Depommier espère qu'elles resteront motivées et qu'elle aura l'occasion de les accueillir à la rentrée d'août prochain.

Journal « Noir sur blanc », rédacteur en chef : M. B. de Rham (20 participants). Ce cours est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Le journal est vendu à CHF 2.00 l'exemplaire, ce qui permet de couvrir les frais d'impression. En 2020-2021, 20 élèves participent à l'élaboration du journal de l'école, de 24 à 40 pages, qui paraît 4 fois dans l'année scolaire et dont le tirage s'élève à 170 exemplaires. Lors des comités de rédaction, les sujets, qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'établissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève élabore et rédige son/ses article(s) puis le/les corrige le cas échéant d'après les indications de l'enseignant responsable qui se charge de la mise en page. Les journaux sont imprimés au Centre d'édition de l'Etat de Vaud.

Cours d'échecs, assuré par M. S. Fague (élèves de 9^e à 11^e - 6 participants). Ce cours permet aux élèves issus de la VP et de la VG de découvrir et de progresser dans l'univers du jeu d'échecs. Tactiques et combinaisons, ouvertures et finales sont quelques thèmes qui ont été abordés de manière théorique et pratique. Le cours – prioritairement destiné aux débutants – a permis également de jouer de nombreuses parties sous la forme de tournois et de blitz (parties de 5 minutes).

Sport scolaire, assuré par M. G. Saudan (138 participants). Le sport scolaire facultatif rencontre toujours autant de succès auprès des élèves, malgré un choix de sports un peu réduit, en raison des enseignants/moniteurs disponibles et des mesures en lien avec le COVID-19 entrées en vigueur en cours d'année. Les salaires sont payés par la Commune, mais remboursés à 80 % par le Canton. Les moniteurs « Jeunesse et Sport » reçoivent une prime en supplément.

Cours organisés en 2020 et nombre de participants

Athlétisme	30	Natation artistique (6 ^e à 8 ^e)	7
Volleyball	14	Parkour	19
Basketball mixte (7 ^e à 11 ^e)	16	Skateboard	24
Natation générale (6 ^e à 8 ^e)	15	Yoga	13

DIVERS

Conseil de délégués, il est entièrement financé par l'Etat de Vaud. Deux délégués de chaque classe sont élus par leurs camarades. Ils se réunissent par volée (une réunion par mois environ) et sont encadrés par deux enseignants, Mme C. Maliev et M. Y. Nour.

Le Conseil des délégués est un chaînon essentiel de l'apprentissage concret de la citoyenneté par les élèves, qui ont l'occasion de prendre la parole, de proposer des projets concrets à réaliser dans le cadre scolaire, d'en débattre, de présenter les projets retenus et de les défendre devant le directeur, pour finalement, dans une large majorité des situations, les réaliser directement ou assister à leur réalisation.

Les délégués proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'établissement, telles des journées à thèmes, la décoration du hall pour Noël, avec le concours de la Ville de Pully qui a fourni le sapin, et autres décorations de saison. Pour le moment, la boîte à livres est suspendue en raison des mesures sanitaires, de même que le Bal de fin d'année qui a dû être annulé. Liée à l'actualité, une réflexion est actuellement en cours sur la récupération des masques jetables.

Il est indéniable que la pandémie a des effets limitants sur les possibilités d'action et de proposition. Cependant, la participation et les débats sont constructifs et la bonne humeur généralement au rendez-vous.

Film « Nature profonde », en novembre 2020, 5 classes de 11^e ont pu voir dans les salles de classe « Nature Profonde ». Il s'agit de plusieurs courts métrages proposés dans le cadre du Festival Cinéma Jeune Public dont la thématique s'intitulait cette année « Prendre soin du monde » (offert par la Commune). Deux projections au cinéma CityClub avaient été initialement prévues pour toutes les classes de 11^e, auxquelles il a fallu renoncer à cause des mesures sanitaires.

Film « Citoyen Nobel », avant les vacances de Noël, 6 classes (nombre limité à cause des mesures COVID) ont pu assister au cinéma CityClub à une projection du film « Citoyen Nobel », portrait de Jacques Dubochet, Prix Nobel de chimie en 2017. À la fin de la projection, les élèves ont pu échanger avec le réalisateur, Stéphane Goël.

Spectacles, plusieurs classes ont assisté à quelques projections ou spectacles dans les cinémas ou théâtres de la région. En raison du COVID, de nombreuses sorties dans les cinémas, théâtres ou musées de la région ont dû être annulées. L'atelier SLAM proposé par Narcisse a également dû être annulé.

Néanmoins, 12 classes ont travaillé à l'organisation de l'animation de la « Compagnie des ArtTpenteurs » qui aura lieu en janvier 2021.

Festisoup, la traditionnelle Festisoup, organisée dans le cadre de la « semaine du goût » n'a pas eu lieu.

Cours d'éducation nutritionnelle, cette année, les élèves de la classe « Ressource » ont créé un jardin d'herbes aromatiques et planté des tomates. Des cours d'éducation nutritionnelle ont été donnés en anglais et en allemand aux classes de 11^e année.

FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Dans un contexte sans précédent lié à la pandémie mondiale de COVID-19, la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après FEJ) a relevé avec succès, sa mission première qu'est la gestion des structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse créées par la Ville de Pully.

L'année qui vient de s'écouler aura sans aucun doute posé des défis d'une ampleur que beaucoup d'entre nous n'ont jamais connue. Malgré cela, la direction générale, avec le soutien sans faille des directrices et directeur des structures, est restée pleinement mobilisée au quotidien pour suivre de près l'évolution de la situation de cette pandémie. En l'espace d'un temps record et face à cette situation inédite, il aura fallu continuellement repenser la manière de travailler, de communiquer et d'interagir. Depuis le début de la crise, les collaborateurs ont contribué avec efficacité à renforcer les liens forts au sein de la FEJ et à lui donner les moyens de traverser au mieux la pandémie.

Les consignes et recommandations édictées par l'OFSP, et le plan de protection relatif à l'encadrement des enfants fourni par l'autorité de surveillance, l'OAJE, ont été scrupuleusement appliqués et ont ainsi permis à la FEJ, à ses collaborateurs et aux enfants qu'elle accueille, de vivre au mieux cette période singulière.

RETOUR SUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL D'URGENCE

Deux jours se sont écoulés entre l'état de nécessité prononcé par le Conseil d'Etat et la fermeture de l'ensemble des structures et la mise en place d'un accueil d'urgence.

Chaque Réseau a dû mettre en place un accueil d'urgence pendant la période de confinement.

Au sein du Réseau PPBL, c'est à la FEJ qu'est revenue la mission de mettre en place cette structure d'accueil d'urgence pour les enfants en âge préscolaire des communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry. Elle a démarré le 18 mars et a pris fin le vendredi 24 avril 2020 au sein de la nurserie garderie Les Petits Pas.

Chaque matin, sont arrivés dans les locaux de la garderie, des enfants âgés de 5 mois à 4 ans venant du réseau et d'ailleurs. Ils ont été accueillis par des équipes éducatives faisant preuve d'adaptation, d'écoute, de savoir-faire et de savoir-être.

En effet, il a fallu composer avec les collaboratrices et les collaborateurs du pré et du parascolaire venant de toutes les structures de la FEJ. Ils ont ainsi appris à se connaître sur ce nouveau terrain professionnel. Afin de préserver au mieux la santé de chacun, deux équipes de trois personnes par jour se sont relayées pour accueillir les enfants dont les parents exerçaient une activité professionnelle jugée comme indispensable.

La singularité de cet épisode qui aura duré 26 jours a permis d'apprendre qu'il existe un moyen pour contrer l'adversité, celui de s'unir avec un même but : soutenir les familles et continuer à offrir un accueil de qualité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

C'est sous la direction générale de la FEJ conduite par Mme A. Corelli, avec le soutien du Conseil de Fondation présidé par M. L. Chambour, que la FEJ continue de faire face aux changements permanents. Face au développement qui se dessine dans les années à venir, l'administration générale se prépare à relever de nouveaux défis tout en :

- poursuivant la mise en place d'une gestion professionnalisée à tous les niveaux
- consolidant sans cesse son mode de fonctionnement afin de répondre aux exigences diverses
- poursuivant le développement de son service RH
- recherchant et créant les outils nécessaires pour un soutien performant aux 15 directions
- participant aux différents projets voulus par les communes

La gestion de cette crise aura demandé et demande encore une attention de chaque instant et une réactivité redoutable. Que ce soit dans la communication de crise avec les collaborateurs ou les parents, dans le management ou la recherche intensive de matériel sanitaire, la pandémie aura sans aucun doute marqué cette année d'une couleur particulière.

C'est dans ce contexte inédit, que le nouveau magazine des collaborateurs de la FEJ, le LINK! a vu le jour en un temps record. Avec comme objectif premier de garder le lien et partager des informations sur la vie de la FEJ, que ce soit en matière de thématiques RH ou encore sur les nombreux nouveaux projets en cours, ce sont déjà trois éditions que les collaborateurs ont pu découvrir.



ACCUEIL D'URGENCE

la garderie Les Petits Pas a été désignée comme unique lieu d'accueil d'urgence au sein du réseau PPBL durant cette période de crise.

DU 18 MARS AU 24 AVRIL

286H d'accueil



75

COLLABORATEURS

venant des différentes structures de la FEJ sont intervenus à tour de rôle pour assurer une prise en charge de qualité.

50

ÉQUIPES ÉDUCATIVES

ont collaboré ensemble pour que chaque enfant vive des moments sereins malgré cette situation sanitaire extraordinaire.



17

FAMILLES

Parmi lesquelles 11 provenaient de l'extérieur du réseau

22

ENFANTS

Parmi lesquels 13 provenaient de l'extérieur du réseau



En 2020, la FEJ a également pu :

- valider l'adoption du règlement du système de contrôle interne (SCI) par le Conseil de Fondation ;
- organiser une formation de premiers secours à l'attention de tout le personnel éducatif (urgences pédiatriques, maladie spécifique, réanimation, défibrillation des enfants et des adultes) ;
- organiser un colloque spécial sur le trouble de déficit de l'attention avec/sans hyperactivité (TDA-H) avec la participation de Mme D. Brustolin, présidente de l'association ASPEDAH ;
- poursuivre la mise en place d'outils de travail et de management à travers la formation continue interne des directions de structures ;
- travailler sur l'amélioration de l'outil de facturation KIBE ;
- finaliser les travaux de mises aux normes des cuisines des structures demandées par l'OFCO avec le soutien de la DDGS et plus particulièrement grâce au suivi de M. A. Schneider ;
- Intégrer, en collaboration avec la DJAS, les réflexions sur les projets de développement du Prieuré pour le 8P et de Guillemain pour un centre de vie infantine ;
- regrouper tout le service administratif dans les locaux de Guillemain 9-11 en remettant ses locaux situés à la Clergère.

AU SEIN DES STRUCTURES

- Afin de répondre rapidement à une insuffisance de places dans certaines UAPE, deux d'entre elles ont dû s'organiser en quelques semaines et créer 24 places supplémentaires pour la rentrée 2020-2021. C'est ainsi que l'UAPE des Alpes et de l'Appart ont complété leur offre en passant de 48 à 60 places et ainsi soulager la liste d'attente dans le parascolaire ;
- Afin de décharger l'UAPE Les Copains d'abord, l'APEMS Jules Loth, généralement fermé pendant les vacances, a été ouvert durant les vacances d'automne ;
- L'année écoulée aura également permis la création de plusieurs magazines de structures destinés aux parents ainsi que la mise à jour des projets pédagogiques ;
- Au-delà de garantir un accueil de qualité dans un cadre professionnel et bienveillant, de proposer des activités en fonction du développement des enfants, les institutions de la FEJ font preuve d'un grand dynamisme. Assumer la responsabilité d'un groupe d'enfants, comprendre leur développement et gérer les interactions avec les parents, exigent des compétences professionnelles indispensables pour assurer un accueil de qualité et tisser un lien de confiance avec l'enfant et sa famille. Les équipes s'investissent quotidiennement pour que chaque enfant se sente épanoui et en sécurité.

NOUVELLE NURSERIE GARDERIE

C'est sous l'impulsion de la Municipalité de Pully que ce projet a démarré en 2018. Située dans le quartier vert naissant des Boverattes à Pully, la nouvelle nurserie-garderie « La Canopée » ouvrira ses portes en janvier 2021. Cette nouvelle structure préscolaire offrira 29 places et répondra à un besoin urgent des familles pulliérannes.

La directrice Mme A. Alexaline et son équipe auront à cœur de s'investir pour les enfants accueillis et les familles.

Son nom « La Canopée¹ » et l'environnement auquel il fait référence ont largement inspiré le projet tant à l'intérieur de la structure que dans la réflexion pédagogique. Les arbres et les montagnes que l'on retrouve dans l'identité visuelle sont omniprésents dans la structure et son agencement.

La FEJ se réjouit de pouvoir poursuivre sa mission avec un accueil de qualité en proposant un magnifique nouveau lieu de vie pour les enfants de Pully.



ESPACE JEUNES

En plus d'un accueil collectif en milieu pré et parascolaire, la FEJ propose aussi un lieu de rencontres et d'animation pour les 12-18 ans. Au travers d'un accueil libre et d'activités ciblées, Espace Jeunes offre aux adolescents de la région un espace de prévention, de suivi éducatif ou socio-pédagogique et la possibilité d'un coaching personnalisé.

¹ *Canopée : partie la plus élevée d'une forêt, la cime des arbres, où se niche une riche biodiversité*

Un animateur intervient également à 80 % auprès des classes primaires dans un but préventif de socialisation. Ces interventions sont un outil important de sensibilisation des élèves aux relations sociales, ainsi qu'au développement de l'estime de soi. La Ville de Pully subventionne entièrement ces deux activités.

FINANCEMENT

Le financement du fonctionnement de la FEJ et de ses structures est pris en charge par :

- la participation des parents calculée d'après leurs revenus : 37 %
- les subventions cantonales (FAJE) et fédérales (OFAS) : 17.9 %
- les différentes aides COVID liée à la pandémie : 0.8 %
- les revenus divers, tels que les dons et remboursements divers : 10.5 %
- la subvention des communes à titre de couverture du déficit : 33.8 %



Cette année particulière aura permis de mettre en évidence l'importance systémique des structures d'accueil pour la société et l'économie. Essentielles à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, elles n'auraient pas pu fonctionner sans la mobilisation et l'engagement des professionnels du secteur.

L'année 2020 aura été synonyme de bouleversements, de challenges et de créativité. La FEJ poursuit son développement avec toujours la même mission centrale qui lui a été confiée, à savoir le développement d'un accueil extrafamilial de qualité pour les familles de Pully et de Paudex.

POLICE EST LAUSANNOIS

C'est à titre informatif que les chiffres suivants figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Police Est Lausannois, entité de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ci-après ASEL), dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

1'162 heures (977 en 2019) ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, Police des déchets, etc.

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total des 4 communes
Dénonciations à :					
L'autorité communale :					
• Commission de police					1'809
• Loi sur les amendes d'ordre	21'237	2'388	7'828	2'407	33'163
La Préfecture (divers, circulation, police commerce, etc.)	244	20	381	27	672
Ministère public	73	4	63	6	146
Tribunal des mineurs	34	0	0	0	34
Intervention de police-secours					5'362
Interpellations (personnes recherchées ou flagrant délit)					180
Rapport de renseignements divers					426
Enregistrements de plaintes					551
Exécutions de mandats et notifications diverses					1355

Dans le domaine préventif, les mesures suivantes ont été prises :

- Près de 1'270 automobilistes (1'300 en 2019) et autres usagers ont fait l'objet d'un avertissement suite à diverses infractions ;
- 53 lettres d'avertissement (74) ont été adressées pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens, à la pratique dangereuse du patin à roulettes sur la voie publique et dans le domaine de l'élagage des haies d'ornement ;
- 680 (s/1'168) présences aux entrées et sorties de classes de Pully ;
- 810 (s/1'199) contrôles de circulation préventifs sur la commune de Pully ;
- Près de 19'000 heures*, (30'200) représentant 21'100 actions (19'400), ont été consacrées aux tâches de prévention et de proximité (patrouilles pédestres et actions proactives pour lutter contre les incivilités routières et judiciaires).

(* en 2020, seules les patrouilles hors du véhicule ont été comptabilisées)

Cartes journalières «Commune» des CFF

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la vente des cartes CFF a été reprise par la Ville de Pully. Elles sont vendues au Greffe municipal.

Circulation

Le Service de police a enregistré un total de 227 (249 en 2019) accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. 119 (125) ont fait l'objet d'un rapport officiel et 108 (124) ont été arrangés à l'amiable entre les parties. Sur ce total, 155 (173) ont été dénombrés sur la commune de Pully. Dans le détail :

- 59 (60) avec dommages matériels ;
- 30 (18) avec lésions corporelles ;
- 66 (89) avec dommages matériels de peu d'importance ou bénins et sans faute grave (arrangement à l'amiable).

Par ailleurs, 31 (68) personnes ont été contrôlées en état d'ivresse au volant de leur véhicule. Sur ce nombre, 18 (34) avaient un taux supérieur à 0.40 mg/l.

Prévention-Proximité

Durant l'année 2020, les policiers de la cellule ont effectués diverses interventions et ce dans plusieurs domaines, en particulier dans ceux des incivilités, des infractions LCR et du RGPI, des nuisances et conflits. Plus de 4'769 actions préventives (3'100 en 2019) ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs notamment lors de patrouilles pédestres et aux abords des écoles. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de la section ont procédé à 80 (77) contrôles. 56 l'ont été dans le domaine de la « dissuasion » où quelque 321 contraventions ont dû être délivrées pour diverses infractions. Les 24 autres contrôles l'ont été uniquement dans un but de sensibilisation dans le cadre de la prévention coordonnée avec les polices communales. À cet effet, plusieurs flyers et articles promotionnels ont été remis aux usagers.

Le personnel de la section a déployé son stand de prévention sur le territoire de l'ASEL à 8 reprises (16). À ces occasions d'échanges avec la population, près de 1'040 personnes (1'200) ont été rencontrées. Plus de 300 flyers préventifs ont été distribués, de même que des centaines d'articles promotionnels (stylos, sprays désinfectants, disques de stationnement, grattoirs, étuis empêchant la lecture inopinée des cartes de crédit, etc.) ont été offerts.

Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation, la détention et le trafic de stupéfiants, 13 personnes (53 en 2019) ont été interpellées en flagrant délit. 4 (9) ont été mises au bénéfice de l'amende d'ordre. 9 mineurs (7) ont fait l'objet d'une dénonciation à l'Autorité compétente. En outre, à 6 reprises (5) de la marchandise a été découverte sur la rue, sans qu'elle puisse être attribuée à un auteur. De la marchandise a été saisie sur 32 personnes (22) pour être détruite.

Par ailleurs, 1 automobiliste (3) a été interpellé alors qu'il circulait sous l'influence de produits stupéfiants.

Surveillance automatique du trafic (SAT)

7 carrefours (6 en 2019) sont équipés d'installations de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (directions Vevey / Lausanne);
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne);
- Av. de Lavaux – av. du Tirage (directions Vevey / Lausanne);
- Av. des Désertes – rte du Port (directions Vevey / Lausanne);
- Av. C. F. Ramuz – ch. du Préau (directions Vevey / Lausanne);
- Av. C. F. Ramuz, hauteur du collège de Chamblandes (directions Vevey / Lausanne)
- Bd de la Forêt – Av. de la Rosiaz (directions Belmont-sur-Lausanne / Lausanne)

Les caméras de contrôle ont fonctionné durant 18'502 heures (16'541 en 2019); sur 7'502'532 véhicules (6'903'464) « contrôlés », 5'726 (7'862) ont été pris en infraction. 735 (0.01%) pour non-respect de la phase rouge de la signalisation lumineuse et 4'991 (0.7%) pour excès de vitesse. 27 conducteurs (44) ont été dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 10 (8) au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h). Vitesse maximale enregistrée : 111 km/h au niveau du passage piétons C. F. Ramuz/Chamblandes (50 km/h).

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radar mobile (véhicule)

Les contrôles quotidiens effectués sur Pully l'ont été notamment à proximité des écoles et dans les zones 30 km/h.

- 470 heures (611 en 2019) de contrôle « radar » effectuées sur 46 artères différentes de Pully avec 114'161 véhicules contrôlés (96'506). 8'464 contraventions relevées (5'175) dont 66 conducteurs (47) dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus 15 km/h) et 5 (6) au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées en localité : 97 km/h à av. Général-Guisan (zone 50), 57 km/h au chemin du Château-Sec (zone 30).
- Vitesses maximales enregistrées hors localité : 109 km/h à la rte d'Oron (zone 80), 91 km/h à la rte d'Oron (zone 60).

Viasis

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 3 appareils de mesure de vitesse plus communément appelés « Visispeed ». Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 1'006 jours (953 en 2019).

Les données récoltées renseignent sur le comportement des usagers, notamment sur la vitesse (minimum, moyenne et maximum) ainsi que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère en question.

Signalisation routière

La signalisation routière (ci-après SR) a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses réfléchissantes et a réalisé du marquage routier sur l'ensemble des quatre communes. Elle a été particulièrement sollicitée à Pully, dans le cadre des chantiers de longue durée notamment chantier bd de la Forêt–Val-Vert–Rennier, chantier des Boverattes–Caudoz, chantier Chamblandes-Pont du Diable-Ramuz. La SR est intervenue à 35 reprises (43 en 2019) pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations. 292 interdictions de parquer (648) ont été posées sur l'ensemble de la ville. De plus 98 personnes ou entreprises (170) ont sollicité la SR pour des réservations de places de stationnement. 47 heures (33) ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de la Ville de Pully et 61 heures (130) pour les fouilles privées.

En raison de la pandémie COVID-19, les manifestations publiques habituelles n'ont pas été organisées en 2020. Dès lors, le personnel de SR et ses moyens n'ont pas été sollicités.

CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Suite au départ à la retraite de notre contrôleur officiel, le sgtm Bujard, il n'y a plus de contrôleur sur le territoire.

COMMISSION DE POLICE

Elle a traité 1'796 cas (1'809 en 2019), prononcé 1'787 amendes (1'797), cité 9 contrevenants (12), délivré 1 ordonnances pénales (4), 8 ordonnances de classement (7), 0 prestation de travail et 0 réprimande (1 en 2019).

Le back office, qui gère le suivi des procédures, a envoyé 826 sommations de payer (793 en 2019), dont certaines sont restées sans effet. Dès lors, la procédure suit son cours.

Amendes encaissées	Total en CHF
Procédure d'amendes d'ordre	
Règles de circulation	390'550.00
Radar mobile	1'249'791.13
Radar fixe / Surveillance automatique des feux	357'922.00
Procédure en Commission de police	
Règles de circulation – Radar mobile – Radar fixe et surveillance automatique des feux – Règlements communaux	193'266.85
Infractions sur fonds privés	69'760.84
Revenu brut des amendes encaissées y.c. frais de procédure	2'261'290.82
Taxes CPP et frais bancaires	9144.83
Frais d'affranchissement	159.01
Frais de poursuites et de faillites	42'561.40
Horodateurs - macarons	66'922.53
Horodateurs centre-ville	Total en CHF
Horodateur parking des Alpes	215'532.10*
Abonnements parking des Alpes	11'660.00*
Autorisations de stationnement (macarons)	271'800.00*
Autorisations pour utilisation du domaine public (marché, kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet, musiciens des rues, pantomimes, stands divers, réservations de places de parc, fermetures de rues, autorisations de parquer pour les entreprises)	20'230.45*
Taxes et émoluments divers	Total en CHF
Taxes de séjour	33'943.37*
Permissions (établissements publics)	0.00
Permis de pêche	90.00**
* montants rétrocédés à la Ville de Pully	
** montants rétrocédés au Canton	

POLICE DES INHUMATIONS

Durant l'année écoulée et dans le cadre des tâches optionnelles demandées par la Ville de Pully à l'ASEL, cette dernière a consacré 117 heures (100 en 2019) pour la police des inhumations et la gestion des cimetières.

POLICE DES DÉCHETS

263 heures (317 en 2019) ont été consacrées à la police des déchets. Ceci comprend les surveillances, les appuis à la voirie ainsi que le suivi administratif, soit 18 avertissements, 1 ordonnance pénale délivrées par la Commission de police (21 avertissements et 2 ordonnances pénales en 2019).

La Police agit principalement à la demande de la voirie qui fixe les dates de contrôles spécifiques (binômes police/voirie). Entre-temps, les assistants de sécurité publique contrôlent le littering durant leurs patrouilles notamment et renseignent la voirie sur leurs constats. Les unités Police-secours et les agents de proximité font de même s'ils sont confrontés à ce genre d'infraction.

OBJETS TROUVÉS

411 (472 en 2019) objets trouvés ont été enregistrés. 187 (235 en 2021) de ces objets ont pu être restitués à leur propriétaire, 9 (13 en 2019) ont été transmis à d'autres autorités tels que Bureau des passeports, Service des automobiles, établissements bancaires, etc.

115 (125) récompenses ont été remises aux déposants, totalisant CHF 3'077.84 (3'277.00).

Toutes les valeurs en espèces enregistrées atteignent la somme de CHF 6'802.41 (9'654.85 en 2019).

PROTECTION CIVILE

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil Communal ou général.

Assermentés le 14 juin 2018 pour la législature 2016-2021, il est composé de :

- 34 délégués sont élus et 17 suppléants désignés
- Présidence : M. Christophe Rebetez
- Vice-Présidence : M. Roger Cordey
- Secrétariat : Mme Lorraine Bard
- Séances 2020 : 25 juin et 9 octobre

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction (ci-après CODIR) est constitué de neuf membres élus par le Conseil intercommunal. Assermenté le 14 juin 2018 pour la législature 2016-2021, il se présente comme suit :

Chevallaz Jean-Marc, Président	Municipal	Pully
Conne Jean-Michel	Syndic	Chexbres
Duggan Kilian	Municipal	Lutry
Fontannaz Gérald	Municipal	Paudex
Galley Roland	Municipal	Jorat-Mézières
Greiner-Meylan Nathalie	Municipale	Belmont-sur-Lausanne
Métraux Daniel, Vice-Président	Municipal	Savigny
Richard-Martignier Danielle	Municipale	Oron
Serex Jean-Claude	Syndic	Maracon.

Le CODIR a tenu quatre séances en 2020, afin de régler les processus et fonctionnement concernant les décisions du Conseil intercommunal, ainsi que les dossiers suivant :

- 27.2.2020 : bouclement des comptes 2019, rapport de gestion 2019.
- 30.4.2020 (tenue par visioconférence) : Préavis 01-2020 Comptes 2019, Préavis 02-2020 Gestion 2019, engagement COVID-19.
- 27.8.2020 : Préavis 03-2020 Budget 2021, point de situation sur l'évolution des effectifs de la PCi vaudoise, engagement COVID-19.
- 10.12.2020 : Rapport de gestion 2020, évolution de la PCi vaudoise, engagement COVID-19, aménagement des locaux.

Le Président a participé à 3 séances de l'Assemblée des Présidents de Codir au SSCM à Gollion, ainsi que 23 séances de rapport de situation COVID-19 par visioconférence ou en présentiel.

COMMISSION DE GESTION

La commission de gestion est composée de trois membres et un suppléant, élus par le Conseil intercommunal pour une année. Les objectifs sont de vérifier budget et comptes et d'établir un rapport à l'intention du Conseil intercommunal et des Municipalités.

COMMANDEMENT

Sous le commandement du Lt col P. Favre, les collaborateurs de l'ORPC LAO sont au nombre de 7 représentant (6.0 ETP) plus un apprenti employé de commerce confié et suivi par la Ville de Pully. Le 15 janvier 2020, Mme F. Plattner a été engagée en qualité de Cheffe d'office.

CHARTRE GRAPHIQUE ORPC LAVAUX-ORON

L'arrivée de la charte graphique ORPC Lavaux-Oron le 9 septembre 2020 adressée par le service de la Division support stratégique du Service de la sécurité civile et militaire, est accompagnée de directives d'application et de spécimens de papeterie, ainsi que de définition des différents blocs signatures.

Cette charte graphique est un instrument de travail à la disposition des différents utilisateurs de l'identification visuelle de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Lavaux-Oron. Chaque collaborateur y trouvera l'essentiel des normes graphiques qui régissent l'utilisation, en vue d'assurer à la Protection civile vaudoise, ainsi qu'aux ORPC, une image uniforme et cohérente.



BATAILLON ORPC LAVAUX-ORON

L'organisation est composée de quatre compagnies formant un bataillon avec du personnel de milice au nombre d'environ 650 personnes. Le territoire du District Lavaux-Oron est composé de 17 communes, sur 154 km², avec une population de 62'000 habitants.

Quatre compagnies composent le bataillon de l'ORPC Lavaux-Oron, doté de 648 personnes environ à convoquer sous l'art. 36 de la LPPCi pour 2 jours au minimum, 7 jours au maximum pour les soldats, 19 jours pour les autres fonctions et spécialistes. Le nombre de jours de services en situation d'urgence ne sont pas limités (art. 27 de la LPPCi).

Huit officiers ont été nommés et sont amenés à conduire les opérations de l'instruction d'une compagnie constituée de 150 à 170 miliciens :

Compagnie ORPC LAO	Commandant de Compagnie	Commandant rempl. de Comp.
Compagnie I	Cap Damien Cucho	Cap Raffael Favaretto
Compagnie II	Cap Yves Lopes	Plt Jonathan Ochs
Compagnie III	Cap Jérémie Rapin	Plt Alexandre Ravey
Compagnie IV	Cap Didier Gebhardt	Plt Florian Jaques

17 nouvelles recrues ont rejoint les effectifs de l'ORPC du district Lavaux-Oron.

ENGAGEMENTS 2020 – COVID-19

Cette crise sanitaire a nécessité l'engagement et l'implication de tous les services de la Protection de la Population, notamment la Protection civile.

L'ORPC du District Lavaux-Oron souhaite mettre en avant l'engagement et la disponibilité de sa milice. Les officiers d'Etat-major ont été et continuent d'être engagés. Ils font leur maximum pour répondre dans les meilleures conditions aux différentes et difficiles missions. Enfin, le Président du Comité Directeur, souhaite souligner la rigueur et l'adaptation des collaborateurs professionnels, qui malgré la formation toute récente de cette nouvelle organisation régionale bataillonnaire, a su tout mettre en œuvre pour aller de l'avant, soit en collaborant en équipe, soit en intervenant dans les différentes régions supra-bataillonnaire définies par le Canton.

Pour l'ensemble de l'engagement COVID-19, l'office régional de l'ORPC LAO a réalisé des programmes de convocations pour un ensemble de 12'552 jours de service auxquelles 493 personnes astreintes ont répondu à la mobilisation.

MOBILISATION

Le 13 mars 2020, les professionnels ont été alarmés pour coordonner les forces de la Protection civile au niveau cantonal. Puis l'annonce du décret de l'état de nécessité du Conseil d'Etat impliquant la mobilisation de la Protection civile vaudoise a été édictée, dans le but de renforcer le dispositif de protection de la population à partir de mardi 17 mars 2020. Deux engagements longue durée ont marqué l'année 2020.

Engagement COVID 1 – du 13 mars au 5 juin

Le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a décidé de regrouper les forces de la protection civile vaudoise en quatre Bataillons Vaudois afin de permettre d'assurer la gestion de toutes les missions et de tenir dans la durée avec un contingent requis. Les régions regroupées sous la gouvernance du Centre, de l'Ouest, du Nord ou de l'Est ont fonctionné avec un poste de commandement et un Etat-major de crise. Les ORPC du district Lavaux-Oron, de Riviera-Pays d'en-Haut et d'Aigle forment désormais le Bataillon Région Est. Le PCR (poste de commandement régional) est installé à Montreux dans le 2m2c.

La mobilisation de trois compagnies (soit près de 400 personnes), représentant les premiers effectifs de la Région Est, est prévue pour lundi 23 mars 2020, dont la Compagnie de l'ORPC LAO qui est engagée dans son intégralité pour les premières missions d'aide aux EMS, CMS et missions à venir.

Missions confiées :

- Gestion de la crise pour le territoire Est du Canton de Vaud ;
- Gestion d'un effectif engagé de plus de 1'500 astreints ;
- Gestion de la répartition des forces du Bataillon Est en vue de soutenir le système de santé de l'Est, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ;
- Collaboration directe avec Mme J. Legault, mandataire de Santé Est ;
- Résolution des situations particulières dans les missions ;
- Direction des séances multipartenaires (santé, précarité, protection civile) ;
- Gestion des séances avec les Autorités et partenaires sécuritaires (Préfets, Présidents de Codir, Police, Pompiers) ;
- Direction de l'Etat-major, entouré du chef opération, chef logistique, chef aide à la conduite ;
- Organisation de la séance de débriefing (retour d'expériences)



1^{re} entrée en service avec l'application des mesures sanitaires

Les points cardinaux de l'engagement COVID-19 :

1. Faire face à l'inconnu ;
2. Appréhender la diversité des missions, le volume de celles-ci, la compatibilité avec les fonctions du personnel présent ;
3. Réunir le contingent nécessaire pour atteindre l'objectif demandé et faire face aux nombreuses situations personnelles et professionnelles ;
4. Tenir sur la durée de l'engagement avec une adaptation permanente en raison de la volumétrie des missions et le nombre du personnel pouvant être engagé ;
5. Particularité : expérience de travail en Etat-major élargi et en collaboration avec deux autres régions, Aigle et Riviera.

Engagement COVID 2 - du 25 septembre jusqu'à ce jour

Pour ce deuxième engagement, l'ORPC Lavaux-Oron forme un Bataillon avec le secteur Centre, englobant à présent Lausanne District, ainsi que la région de Ouest Lausanne.

Missions confiées :

- Au départ, les missions se limitaient à gérer la centrale vaudoise de Contact Tracing, puis augmentent pour venir en aide auprès des EMS et hôpitaux. Des missions plus complexes sont arrivées comme l'assistance aux soins intensifs du CHUV (Décubitus ventral), aide à la morgue de Montoie et également aide à la précarité. Une attention particulière a permis de bien encadrer le personnel qui était exposé psychologiquement dans ces contextes difficiles.
- Cette fois-ci, le nombre de personnes engagées est plus limité car les missions sont plus spécifiques.

Autres engagements en situation d'urgence

Quatre engagements en situation d'urgence ont eu lieu dans le district de Lavaux-Oron :

- 23.02.2020: Ravitaillement SDIS Cœur de Lavaux - Feu villa quartier « En Brit »
- 23.09.2020: Ravitaillement SDIS Cœurs de Lavaux - Inondations région de Mollie-Margot Soutien auprès de la population pour reddition et nettoyage de locaux
- 28.11. et 29.11.2020: Délestage autoroutier - Accident sur la voie montante entre Vevey et Chexbres
- 16.12.2020: Délestage autoroutier - Feu d'un véhicule dans le tunnel de Belmont-sur-Lausanne.

L'INSTRUCTION

Les formations et cours de perfectionnement ont été réduits en 2020 en raison de la mobilisation pour l'engagement COVID-19. Nonobstant, 12 services ont été effectués en totalité et 335 jours de services en instruction réalisés, dont notamment :

Essai d'alarme fédéral – Mercredi 5 février 2020

Conformément aux instructions de l'Office fédéral sur la protection de la population (OFPP), toutes les sirènes d'alarme ont l'obligation d'être soumises au test, qu'elles soient fixes ou mobiles.

Sur le District de l'ORPC Lavaux-Oron, 41 sirènes fixes sont comptabilisées ainsi que les 12 anciens parcours mobiles, restructurés en 7 désormais identifiés.

Dons du sang – 10 mars et 22 octobre 2020

Malgré la crise sanitaire, la section des sanitaires mobiles (10 astreints) a aidé à la réalisation de deux collectes de sang à la Maison Pulliérane de Pully. La protection civile est au service de la fondation iTransfusion dans tout le processus de collecte de sang : accueil, enregistrement, matériel, prises de sang et ravitaillement. Un total de 120 poches utilisables a été récolté lors de ces deux sessions.

LIBÉRATION DE L'OBLIGATION DE SERVIR AU 31.12.2020

Lors de sa séance du 11 novembre 2020, le Conseil fédéral a décidé de la mise en vigueur de la loi fédérale totalement révisée sur la protection de la population et sur la protection civile au 1^{er} janvier 2021 et approuvé les ordonnances sur la protection de la population et sur la protection civile. La révision totale renforce la conduite, la coordination et la capacité d'intervention de la protection de la population en situation de crise. Pour la protection civile, elle apporte notamment une réduction de la durée de l'obligation de servir et une flexibilisation du système de prestations de service.

En application de la Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile au 1^{er} janvier 2021, la libération des astreints intervient pour le personnel de base, soldats et appointés, et les sous-officiers au grade de caporal et sergent, nés en 1987 et moins. Les sous-officiers supérieurs et les officiers seront eux appelés à servir jusqu'à 40 ans, voire plus si la personne s'annonce comme volontaire.

Pour l'ORPC du district de Lavaux-Oron, 224 personnes astreintes sont libérées de leurs obligations de servir, et des personnes s'annoncent déjà comme volontaires. L'effectif général passe de 648 personnes à 424. Une analyse concernant une réaffectation des effectifs de quatre compagnies à trois sera effectuée début 2021.

MATÉRIEL ET OUVRAGES DE PROTECTION

Tous les ouvrages de protection sont régulièrement surveillés et réparés. Les contrôles périodiques cantonaux (CPC) sont effectués dans le cadre du service de milice. Des recrues du domaine logistique de l'école de formation de base cantonale viennent pour vivre une formation plus complète dans la région. Le stockage et l'affectation des ouvrages font l'objet d'une analyse de projet permettant à l'ORPC LAO de doter les unités d'un état opérationnel ciblé.

CONCLUSIONS

La Direction de l'ORPC se réjouit de poursuivre les diverses collaborations avec les partenaires de la protection de la population et d'autres institutions, mais remercie également au travers de toutes les collaborations les Municipalités de nos 17 communes.

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (ci-après SDIS) est un organisme découlant d'une entente intercommunale et n'a, en conséquence, aucune forme juridique propre. Les organes décisionnels sont les Municipalités des quatre communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully.

COMMISSION CONSULTATIVE DU FEU

La Commission consultative du feu (ci-après CCF), lien essentiel entre les Municipalités et le SDIS, s'est réunie à cinq reprises en 2020. Elle a débattu des sujets suivants : comptes 2019, plan des investissements 2020-2025, budget 2021, nominations et promotions ainsi que l'approbation du planning des exercices 2021.

Elle est composée de :

Pour Belmont/Lausanne : Mme Nathalie Greiner, Conseillère municipale
M. Christian Stutz, Conseiller communal

Pour Lutry : M. Kilian Duggan, Conseiller municipal
M. Philippe Sandoz, Conseiller communal

Pour Paudex : M. Gérald Fontannaz, Conseiller municipal
M. Gianfranco Farinelli, Conseiller communal

Pour Pully : M. Jean-Marc Chevallaz, Conseiller municipal
M. Gérald Cuhe, Conseiller communal

Pour le SDIS : Maj Sébastien Baehler, Commandant.

La présidence de cette commission a été assurée par :

- M. Jean-Marc Chevallaz du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
- M. Gérald Fontannaz dès le 1^{er} juillet 2020.

COMMANDEMENT

Depuis janvier 2018, le SDIS est placé sous la conduite de son Commandant, le Major Sébastien Baehler.

ÉTAT-MAJOR

Le Commandant est secondé dans ses tâches par un Etat-major (ci-après EM), tel que décrit dans le Règlement du SDIS. Afin d'assurer la direction du service, il s'est réuni à 11 reprises en séance ordinaire et a consacré un samedi matin sous forme de séminaire afin de traiter de manière plus approfondie certains sujets et développer ses compétences managériales.

Composition de l'Etat-major en 2020

Commandant Maj Sébastien Baehler				
Officier Instructeur Cap Yves Schlienger	Officier APR Cap Benjamin Schlaefli	Resp. communication Lt Vincent Lavanchy	Officier Matériel Cap Alain Terry	Officier Technique Cap Eric Bezençon
Quartier-maître Cap Stéphane Chevalier	Chef de site Belmont Cap Didier Gerber	Chef de site Lutry Cap Philippe Martin	Chef de site Pully Cap Etienne Barmes	
Support administratif Mme Laure Maillard				

PERSONNEL

Effectifs

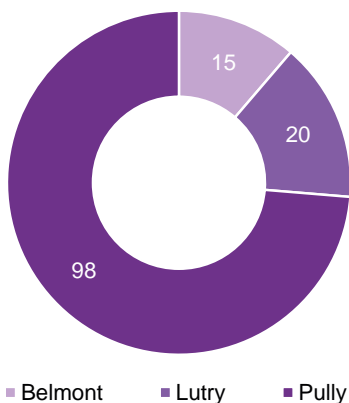
À la suite du recrutement qui s'est déroulé en novembre 2020, nous constatons que la situation sanitaire n'a pas impacté les effectifs.

Évolution des effectifs entre 2017 et 2021

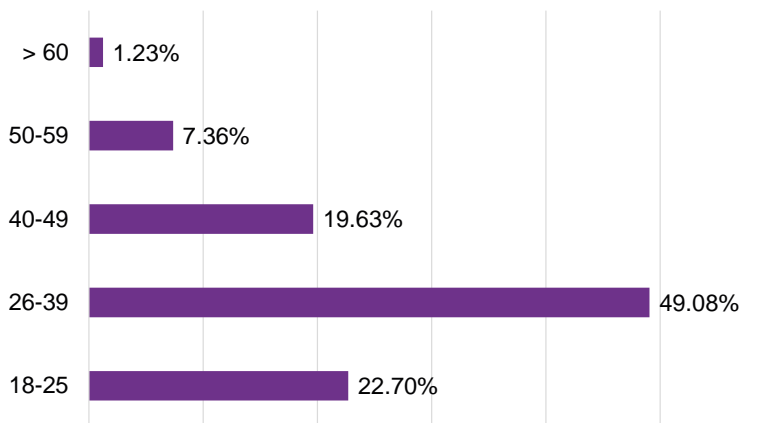
	2017	2018	2019	2020	2021
Officiers	26	25	23	21	24
Sous-Officiers	37	37	36	35	34
Sapeurs	93	93	74	79	73
Recrues	23	23	24	34	32
Total	179	178	157	169	162

La répartition des 163 membres du SDIS par site et par classe d'âge se compose comme suit :

Répartition par site



Répartition par tranche d'âge



Démissions et cessions d'activités d'officiers :

Deux officiers ont cessé leurs activités en 2020 :

- Cap Yann Tornare après 25 ans de service
- Plt Claude-Alain Jacot après 34 ans de service

Jubilaires

Les personnes suivantes ont fêté un jubilé :

30 ans de service	25 ans de service	15 ans de service
App M.-A. Girardet	Cap . Tornare Plt R. Rotolo	Sgt L. Marche Cpl S. Birbaum App M. Despland App M. Vannod
10 ans de service	5 ans de service	
Cap E. Barmes Four S. Morier-Genoud Four J. Raemy Sgtm X. Raemy Sgt Chef N. Lindt App S.Lorentz Cpl F.-X. Obert Sap D. Bezençon	Cpl A. Chabuet Cpl G. Mateos App C. Métraux App A. Pisoni App M. Schlaeppi App L. Vuilleumier Sap T. Yonten Ata Pema Sap A. Diallo	Sap N. Favrod Sap D. Moser

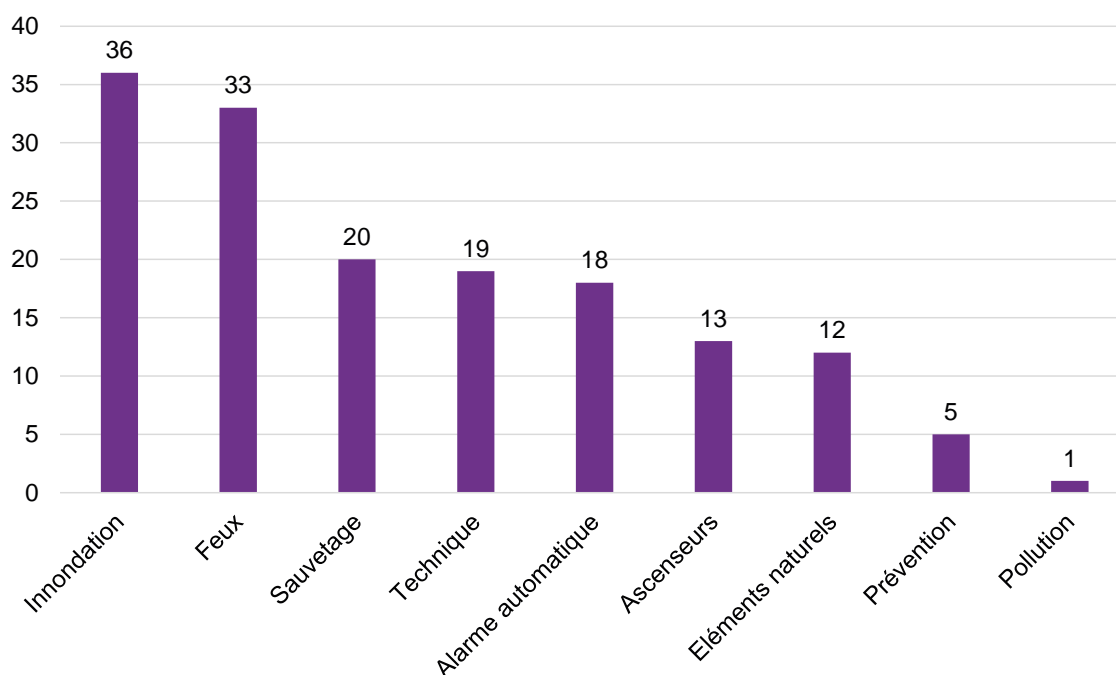
Nominations et promotions

Ont été promus au 1^{er} janvier 2020 :

À la distinction d'Appointé(e)	Au grade de Caporal	Au grade de Sergent	Au grade de Sergent-Chef	Au grade de Fourrier
Sap L. Arnold Sap T. Yonten Ata Pema Sap D. Bezençon Sap G. Bongard Sap G. Dominguez Sap N. Favrod Sap S. Laloy Sap A. Lauper	App R. Favez Sap O. Kälin	Cpl F. Bezzola (-Ammann) Cpl S. Birbaum Cpl A. Chabuet	Cpl S. Lorentz Sgt S. Matthey Sgt F.-X. Obert	Cpl I. Roméas
Au grade d'Adjudant sous-officier	Au grade de Lieutenant	Au grade de Premier-lieutenant	Au grade de Capitaine	
Sgt Chef T. Francfort Sgt Chef N. Lindt	Sgt Chef M. Chauvet Sgt Chef V. Lavanchy Adj Sof A. Mottaz	Lt C. Borer	Lt S. Chevalier Plt A. Terry	

ACTIVITÉS Interventions

Nous sommes intervenus à 157 reprises en 2020. La typologie de ces interventions est illustrée dans le graphique ci-dessous :



Le nombre d'intervention est en très légère baisse comparé aux trois dernières années.

Le SDIS est intervenu le plus souvent à Pully, ce qui est logique au vu du bassin de population couvert. Le nombre d'interventions a été irrégulier au cours de l'année. Le mois d'avril, au cœur de la première vague COVID, a connu le moins d'interventions de l'année. La baisse des activités et la présence des gens à leur domicile en est très certainement la raison principale. Cette constatation est générale et identique à travers tout le canton.

Gardes et représentations

En raison de la situation sanitaire, tous les événements auxquels participe habituellement le SDIS afin d'assurer la sécurité feu ou la circulation ont été annulés.

Néanmoins, deux personnes ont participé à une garde en février pour le compte du festival Festi'Lu (www.festilu.ch).

Concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers (FVSP)

En raison du Coronavirus, le concours 2020 de la FVSP a été annulé.

FORMATION

Formation interne – exercices

La planification des exercices se fait en tenant compte de plusieurs contraintes qui sont imposées par des lois ou règlements. Ainsi, chaque pompier doit faire un minimum d'heures d'exercice en fonction de ses spécialisations, son grade ou sa fonction.

La planification initiale des exercices 2020 a été réalisée par le Cap Y. Schlienger. Le planning a été conçu en tenant compte de différents critères dont font notamment partie les points suivants :

- Prévoir des exercices par section/détachement,
- Prévoir des exercices inter-sites, soit des exercices avec des participants de Belmont, Lutry et Pully,
- Garantir un nombre d'heures minimum d'instruction selon les normes en vigueur,
- Répartir les exercices sur l'ensemble de l'année,
- Tenir compte des vacances scolaires,
- Eviter dans la mesure du possible plusieurs exercices en même temps.

Ainsi, le planning 2020 comportait 121 soirées et 3 samedis matin. Le personnel a, quant à lui, été réparti dans 26 groupes différents en fonction des spécialisations, grades, fonctions et sites d'affectation.

Impact du COVID-19

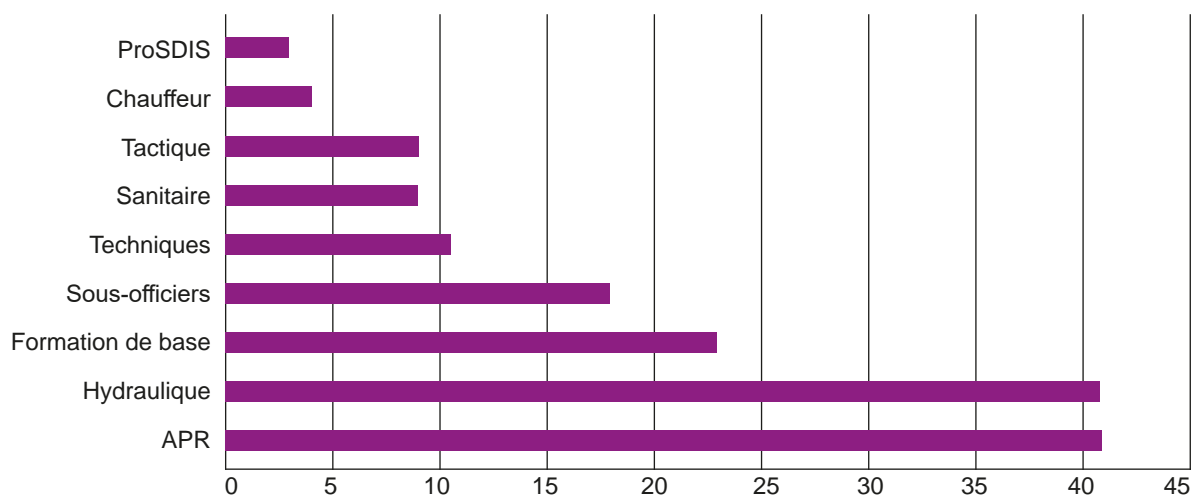
À la suite des annonces et mesures liées à la pandémie, tous les exercices planifiés dès le 14 mars ont été annulés afin de minimiser les risques pour le personnel. La reprise n'a été possible qu'en juin. Au vu de la situation, l'ECA a décidé de déroger le nombre d'heures minimums d'exercices à effectuer pour l'année 2020. Néanmoins, l'Etat-major a souhaité offrir la possibilité à chacun de pouvoir rattraper les exercices annulés. Ces derniers ont donc été replanifiés en juillet et août, sur inscription. Seule une petite poignée de personnes n'a pas pu y participer. En outre, les trois samedis matin n'ont pas été replanifiés, car il s'agissait d'exercices avec du personnel des trois sites opérationnels en simultané sur les mêmes objectifs. Ainsi, le risque de propagation a été jugé trop important pour maintenir ces exercices.

Afin de limiter au maximum les risques, l'Etat-major a mis en place un ordre de service comportant plusieurs mesures telles que le port du masque obligatoire et une désinfection systématique des mains, du matériel et des véhicules en début et fin d'exercice et ce bien avant les consignes officielles provenant de la Confédération.

Les membres du SDIS ont participé à 4359 heures d'exercices internes réparties comme présenté ci-dessous. À titre de comparaison, ce même chiffre en 2019 se portait à 5343 heures

Formation externe – cours ECAFORM

Les membres de notre SDIS ont participé en 2020 à 158.5 journées de cours organisées par l'ECA et réparties dans les différents modules comme illustré dans le graphique ci-dessous. Là aussi, l'impact COVID est significatif, un grand nombre de cours ayant été annulés (2019: 281 journées).



Formation externe – cours d'instructeur fédéral.

Le SDIS Ouest-Lavaux est l'un des SDIS du Canton comptant le plus grand nombre d'instructeurs fédéraux. Pour 2020, aucune candidature n'a été déposée pour suivre la formation menant à cette spécialisation.

Ainsi, au 31 décembre 2020, le SDIS Ouest-Lavaux comptait sept instructeurs fédéraux dans ses rangs :

- Maj Sébastien Baehler
- Cap Etienne Barmes
- Cap Eric Bezençon
- Cap Benjamin Schlaefli
- Cap Yves Schlienger
- Plt Christian Borer
- Lt Marc Chauvet

Ces instructeurs fonctionnent régulièrement en tant que chef de classe lors des cours cantonaux.

GESTION DE LA CRISE DE CORONAVIRUS AU SEIN DU SDIS OUEST-LAVAUX

Beaucoup de réorientations stratégiques ont été nécessaires pour tenter de vivre avec le virus et arriver à maintenir les activités indispensables au fonctionnement du SDIS.

Ce chapitre a pour but de présenter les mesures prises par l'Etat-major, afin de garantir en tout temps le fonctionnement du SDIS. Pour plus de lisibilité, seuls les choix principaux pris par le SDIS sont relatés dans le présent rapport (pour plus d'exhaustivité, se référer au rapport d'activité du SDIS Ouest-Lavaux).

Première vague

Les équipes du SDIS ont beaucoup œuvré au mois de mars, lors de la première vague. Il a fallu prendre des décisions rapidement, sans avoir de recul et sans connaître les tenants et les aboutissants. Les choix se sont toujours portés sur le maintien de l'opérationnalité du SDIS et la santé des membres.

Très rapidement, un tableau de suivi des sapeurs malades ou en quarantaine a été mis en place, afin d'avoir une vue d'ensemble des effectifs qui étaient suivis journalièrement. Certains sapeurs en télétravail sont venus renforcer les effectifs de jour qui étaient eux aussi en télétravail mais dans d'autres communes.

Les chefs de section ont été mis à contribution et ont téléphoné deux fois par semaine à tous les sapeurs pour prendre de leurs nouvelles. Dans la même idée, un système d'aide aux sapeurs malades ou en quarantaine a été mis en place.

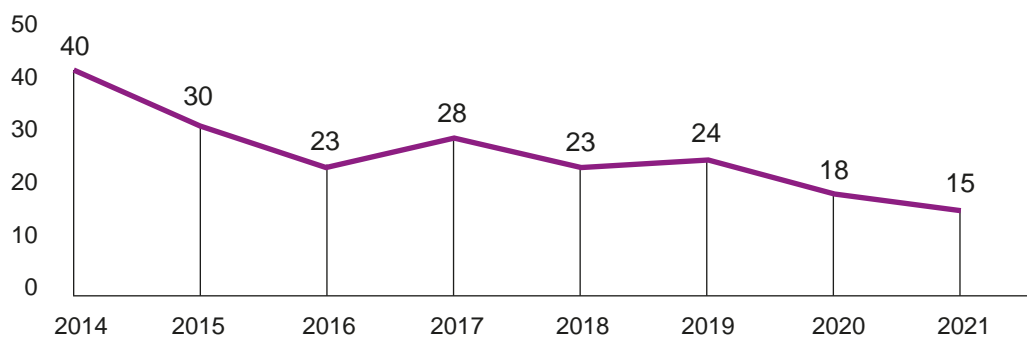
Afin de garder le contact, l'Etat-major a utilisé des moyens de communication variés tels qu'une newsletter spécifique, des ordres de services, l'élaboration d'affiches et même des vidéos.

Deuxième vague

À l'approche de la deuxième vague, le SDIS a réactivé les mesures qui avaient bien fonctionné au mois de mars. L'accès aux casernes a été limité et les réunions non officielles interdites. Pour des raisons de sécurité et de motivation, les exercices ont été maintenus, mais leur structure a été adaptée (en demi-section par exemple). Ceci permet d'avoir toujours les mêmes personnes ensemble en cas de mise en quarantaine et de préserver les autres ressources.

FERMETURE DU SITE OPÉRATIONNEL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Le 31 décembre 2020, à 18h, le site de Belmont a définitivement cessé d'être opérationnel. La raison de cette fermeture se trouve dans la diminution des effectifs. Comme constaté dans le graphique ci-dessous, une érosion régulière du personnel engagé a commencé dès 2014.



Evolution de l'effectif du site de Belmont-sur-Lausanne

Constatant cette baisse, l'Etat-major a déjà pris, en 2015, une mesure en « transférant » le personnel habitant sur les hauts de Lutry vers le site de Belmont. En complément, 2017 a vu la création d'un groupe « bouée », formé de personnel habitant sur les hauts de Pully, toujours dans le but de renforcer les effectifs du site de Belmont.

Néanmoins, une série de déménagements en 2020 et des recrutements proportionnels à la population du secteur ont fait chuter les effectifs en deçà de la limite acceptable qui permettait d'assurer les secours dans le cadre des contraintes fixées par la LSDIS et les règlements y relatifs. Un risque réel de ne pas pouvoir armer les véhicules avec le personnel nécessaire augmentait alors significativement.

Soucieux d'assurer la sécurité des concitoyens, mais aussi de trouver des solutions acceptables pour le personnel du site, plusieurs alternatives ont été étudiées mais n'ont pas été retenues.

Dans l'accompagnement qui a suivi l'annonce en août, il a été important de pouvoir proposer à tout le personnel du site de continuer leur engagement dans une des deux autres casernes.

Opérationnellement, le SDIS Ouest-Lavaux peut compter sur des sites relativement proches, issus de l'évolution historique des SDIS de la région. Avant de prendre la décision de fermer le site de Belmont, les aspects de couverture opérationnelle ont été vérifiés avec le soutien de l'ECA. Si le temps d'intervention a légèrement augmenté, il reste néanmoins bien en deçà des limites imposées dans la LSDIS.

La découpe du territoire couvert par caserne a été actualisé au moyen d'oschrones. Ce mandat a été donné à l'entreprise Citec, spécialisée dans ce domaine. Quelques ajustements ont été apportés à un plan en place depuis maintenant près de 20 ans.

PROJETS

Révision du règlement du SDIS

En janvier 2020, la Loi sur la défense contre l'Incendie et le Secours (LSDIS) a été amendée. En effet, le législateur a voulu marquer sa volonté de diminuer les fausses alarmes et responsabiliser les propriétaires détenteurs d'installation de détection automatique. Dans les faits, le montant facturable pour ce type d'intervention est désormais fixé à CHF 1'000.- par évènement.

En conséquence, le SDIS Ouest-Lavaux a dû revoir l'annexe à son Règlement intercommunal. Tout le travail préparatoire a été fait dans le second semestre 2020 et le Règlement sera validé par les Conseils communaux des quatre communes dans la première partie de 2021.

Technique

L'activité du groupe technique se concentre sur les divers moyens permettant de gagner du temps lorsqu'un sinistre survient et d'apporter des supports à la conduite d'intervention. Ses quatre membres ont œuvré dans ces domaines :

- La migration des tubes à clé sur un système électronique se poursuit au gré des actions des propriétaires et des communes. Sur un total de 397 tubes à clé au 31 décembre (374 au 01.01.2020), 39% sont modernisés (31% au 01.01.2020). Ce sont principalement des bâtiments communaux et des sites sous détection incendie. Ces accès profitent également à certains partenaires (pompiers lausannois, Police Est-lausannois et ambulances du groupe sanitaire).
- 15 nouveaux dossiers d'intervention liés à des bâtiments particuliers ou à risque ont été créés et 6 autres ont été mis à jour sur un total de plus d'une centaine de dossiers.
- Depuis l'adoption des directives AEAI 2015, les architectes et spécialistes incendie consultent de plus en plus fréquemment le SDIS sur les accès pompiers lors de l'élaboration de projet de construction ou de rénovation. Ainsi, en 2020, ce sont 57 projets et plans (contre 37 en 2019) pour lesquels le SDIS a pris position, ceci en collaboration avec les bureaux techniques communaux et l'ECA.
- Le guichet cartographique SIGIP met à disposition depuis début 2020 de nouvelles données utiles lors d'intervention : sites avec risque particulier, restrictions de gabarit routier, emplacements prévus pour l'échelle-automobile, secteurs d'intervention, etc. Il continuera de fournir toujours plus de données utilisables en intervention permettant de gagner du temps et de l'efficacité.

Véhicules

2020 a vu le parc véhicule évoluer. En effet, conformément au plan d'investissement, le SDIS Ouest-Lavaux a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les chefs d'intervention.

Le capitaine D. Gerber a été chargé de procéder aux recherches d'un véhicule qui répondrait aux besoins du SDIS, ainsi qu'à ses missions en collaboration avec deux autres SDIS (La Mèbre et Sorge).

Avec l'appui du capitaine A. Terry et du premier-lieutenant Ch. Borer, une commission inter-SDIS a été créée en début d'année 2020.

Après évaluation de différentes offres, le véhicule choisi a été la SEAT Ateca, ceci afin de remplacer la première Skoda YETI acquise en 2013.

Ce nouveau VCI, stationné sur le site de Pully, permet à l'officier de service de se rendre directement en intervention, afin de prendre les premières mesures. Il a été équipé par la maison Feumotech à Recherswil (SO).

LAVO 201 : Nouveau véhicule pour chef d'intervention



Locaux

Le complexe communal et scolaire sis rue de La Bordinette 5 à Paudex, abritant le bureau de l'Etat-major du SDIS Ouest-Lavaux depuis le 1^{er} janvier 2014, a nécessité une rénovation complète et un agrandissement de ses bâtiments. Au lancement des travaux, en mars 2018, la Ville de Pully a offert l'opportunité d'occuper un bureau à la pl. Neuve 4 à Pully.

Le 26 juin 2020, l'Etat-major a pu emménager dans les nouveaux locaux : un bureau neuf et lumineux situé au coeur de l'Administration communale de Paudex.

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE DE PULLY

ACQUISITION D'UN BATEAU - SOUTIEN DE LA VILLE DE PULLY

La société de sauvetage de Pully, une des 34 sections de sauvetage réparties autour du lac Léman en Suisse et en France, est une société d'utilité publique à but non lucratif qui assure un service complètement bénévole sur le lac et qui a pour buts principaux :

- de porter un rapide secours à toute personne en danger sur le lac, 24h/24h, 7j/7j;
- de promouvoir des actions visant à la prévention des accidents nautiques ;
- de s'intégrer à d'autres formes d'actions ou organisations de secours visant à préserver ou sauver des vies humaines.

Ses activités et missions sont formellement indépendantes de l'Administration communale. Cependant, elle effectue ses services de vigie et d'intervention au service de la population pulliérane, ceci en étroite collaboration avec la Ville de Pully et la Police cantonale.

Après presque 40 ans de service, son bateau d'intervention est très clairement arrivé en fin de vie et ne permet plus d'assurer les missions de sauvetage dans de bonnes conditions de fiabilité, de sécurité et de respect de l'environnement. Il est ainsi nécessaire de le remplacer.

Dans ce contexte, la société de sauvetage a conduit une étude ces dernières années visant à identifier ses besoins en matière de sauvetage en vue de faire l'acquisition d'une nouvelle unité d'intervention.

Son choix s'est porté sur un bateau d'occasion qui répond le plus complètement à ses besoins et au cahier des charges établi après travaux d'adaptation et d'équipement pour un coût d'acquisition de CHF 75'000.00 et un global du projet de CHF 150'000.00.

Grâce au soutien financier de la Municipalité et du Conseil communal de CHF 80'000.00, le Sauvetage a pu faire l'acquisition de ce bateau en 2020, le solde du projet étant financé par des fonds propres et par des soutiens issus d'une démarche de recherches de fonds auprès de donateurs privés, mécènes, organisations, communes ou fondations d'utilité publique telles que la Fondation Sandoz ou la Loterie Romande.

Un important travail d'adaptation et d'installation des équipements menés en interne par les membres du sauvetage est en cours. Le bateau sera opérationnel au printemps 2021 pour l'ouverture de la saison.

CONCLUSION

En application de l'article 110 du Règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2020,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

décide

- d'approuver la gestion de l'exercice 2020,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 14 avril 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire



G. Reichen



Ph. Steiner

GLOSSAIRE

Abréviations	Explications
AFJ	Accueil familial de jour
AGEX	Agent d'exploitation
AI	Assurance invalidité
AIEJ	Association Intercommunale des eaux du Jorat
AIL	Aide individuelle au logement
ALJF	Association pour le logement des jeunes en formation
AMF	Accueillantes en milieu familial
APEMS	Accueil pour enfant en milieu scolaire
ASEL	Association de communes de Sécurité Est Lausannois (Police intercommunale)
Av.	Avenue
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des Secrétaires Municipaux
Bd	Boulevard
BHNS	Bus à haut niveau de service
CDAP	Cour de droit administratif et public cantonale
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
Ch.	Chemin
CHF	Franc suisse
CISM	Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux
CLSR	Centre des Littératures en Suisse romande
CODIR	Comité de direction
COES	Classe d'enseignement spécialisé
COPIL	Comité de pilotage
DAGF	Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
DDGS	Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique
DEP	Classe de développement primaire
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DJAS	Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique
DTSI	Direction des travaux et des services industriels
DUE	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EH	Equivalents-habitants
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FEJ	Fondation de l'enfance et de la jeunesse
FGJ	Fondation Gandur pour la Jeunesse
FVSP	Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers
GED	Gestion électronique des documents
GT	Groupe technique
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud
HES	Haute école spécialisée

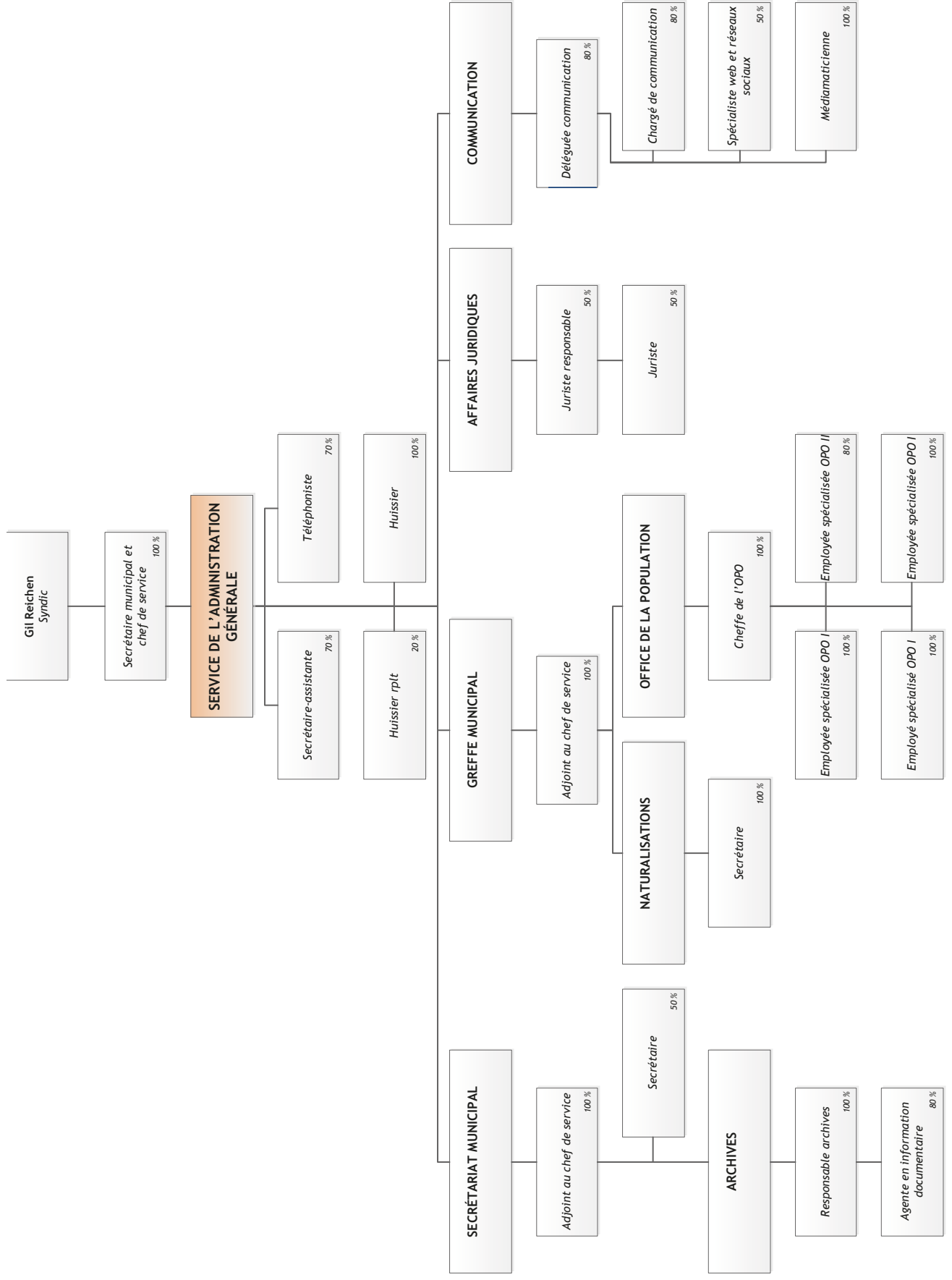
Abréviations	Explications
Insert H	Programme d'emplois temporaire
IPT	Intégration pour Tous
LDCV	Loi sur le droit de cité vaudois
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
LUP	Logements d'utilité publique
MPC	Maturité professionnelle commerciale
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OPO	Office de la population
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-Est
PA	Plan d'affectation
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PCR	Poste de commandement Régional
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PI	Plan des investissements
PGEE	Plan général d'évacuation des Eaux
PI.	Place
PP8	Projet partiel 8
PPB	Association « Promotion Pully Paudex Belmont »
PPBL	Réseau d'accueil de jour des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry
PQ	Plan de quartier
RIE III	Réforme sur les impôts des entreprises III
Rte	Route
SCL	Service des communes et du logement
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SDIS Ouest-Lavaux	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux
SDT	Service du développement territorial
SESAF	Service cantonal de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SPJ	Service de la protection de la jeunesse
SR	Signalisation routière
STEP	Station d'épuration de Pully
THV	Transport Handicap Vaud
TJP	Théâtre des Jeunes de Pully
tl	Transports publics lausannois
TMRL	Transport à mobilité réduite Lausanne
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil de la petite enfance
UCV	Union des communes vaudoises
Unil	Université de Lausanne
Unité PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale

ANNEXES

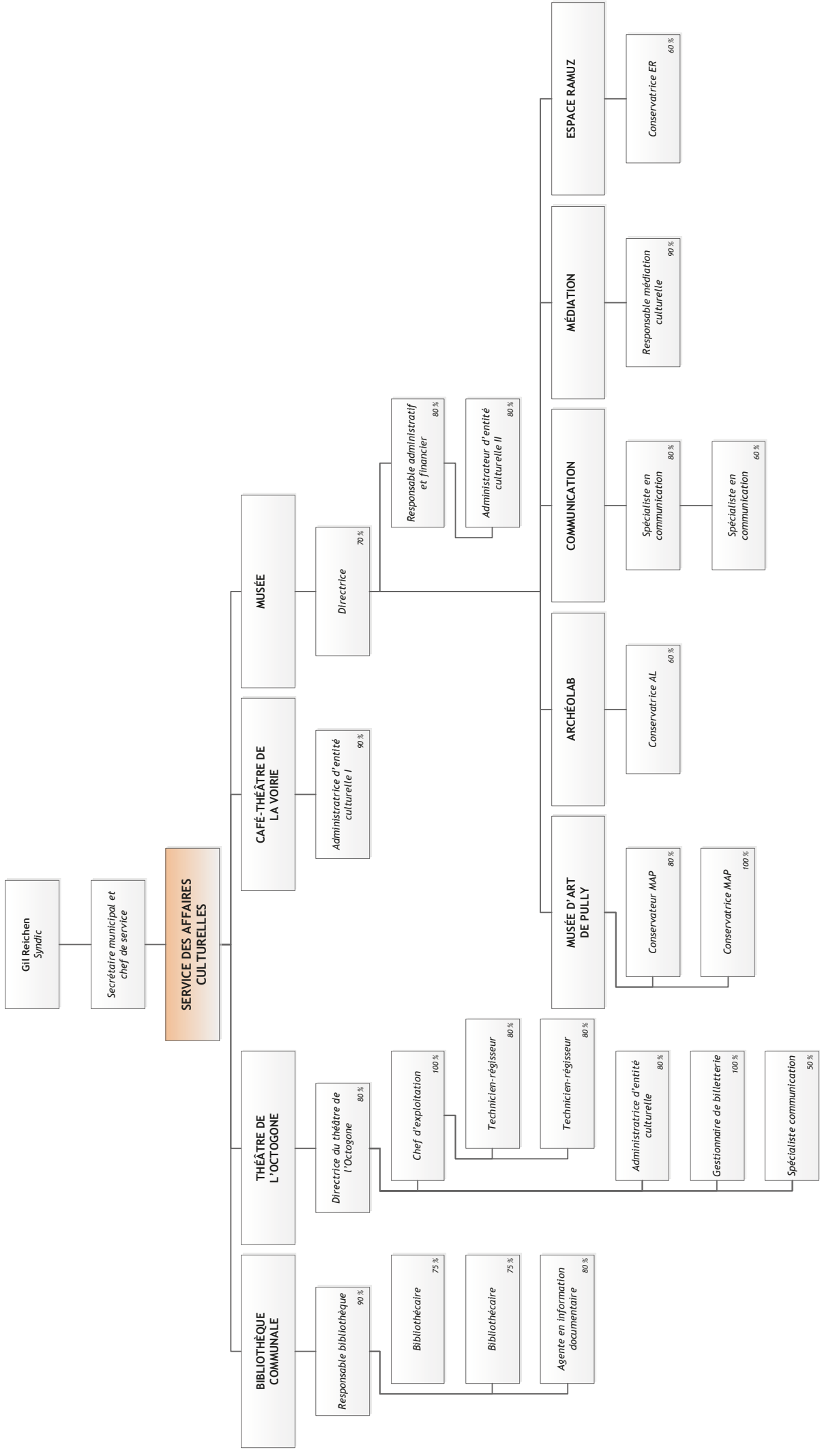
ORGANIGRAMMES

Les organigrammes font état de la situation à la date de la publication du rapport de gestion. Ils contiennent uniquement le personnel bénéficiant d'un contrat de droit public, selon les chiffres du budget 2021. Le personnel régional, qui n'est pas compris dans le budget de la Ville de Pully, est représenté en couleur verte.

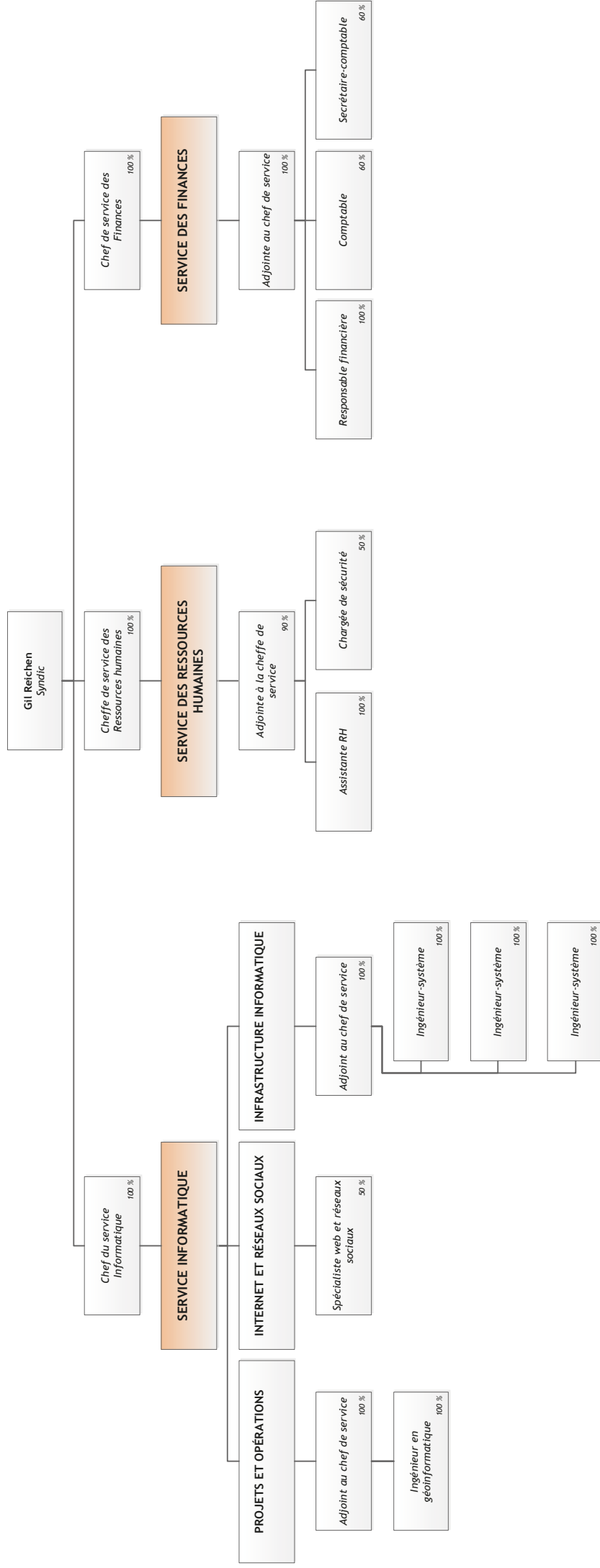
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



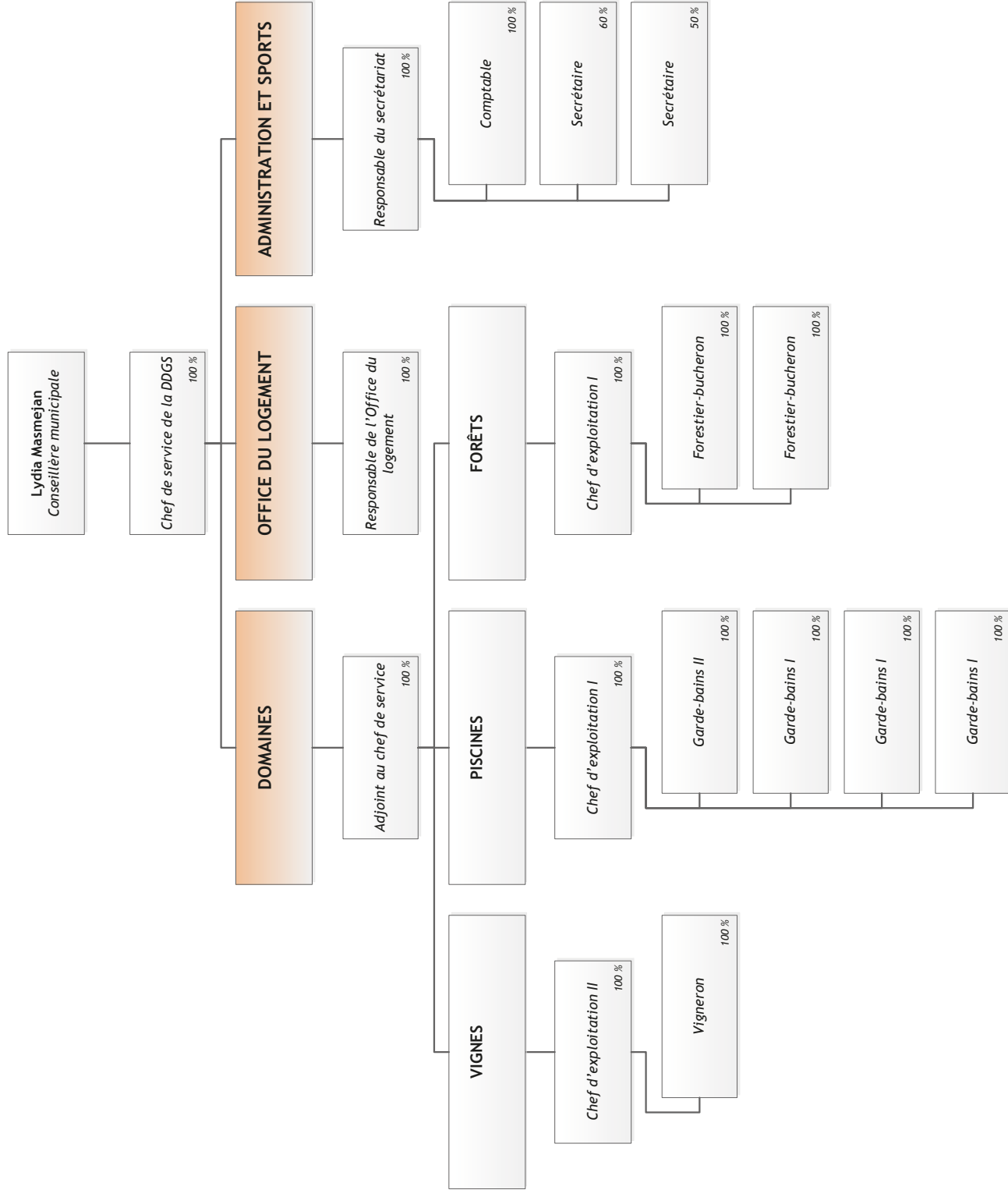
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



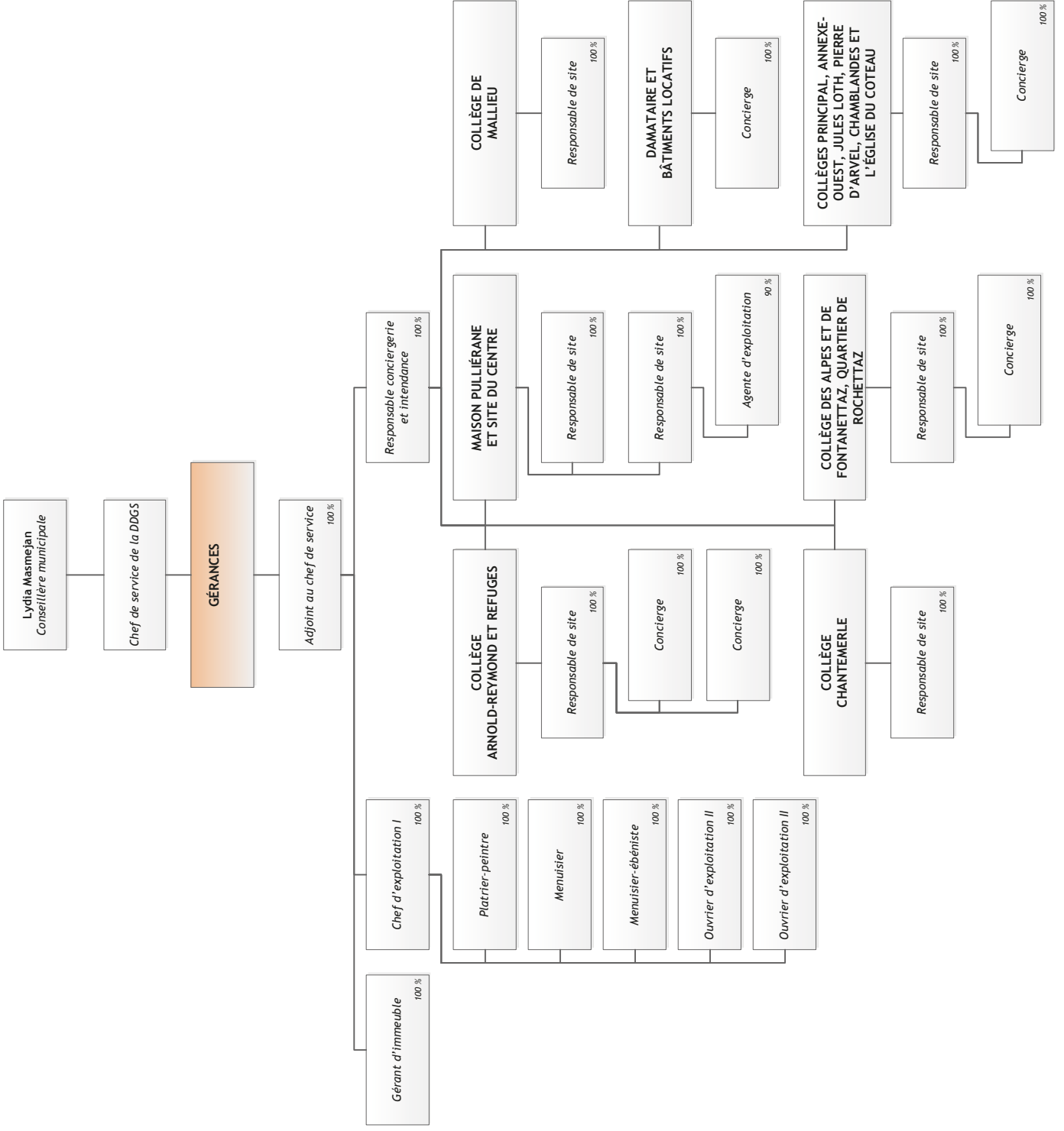
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



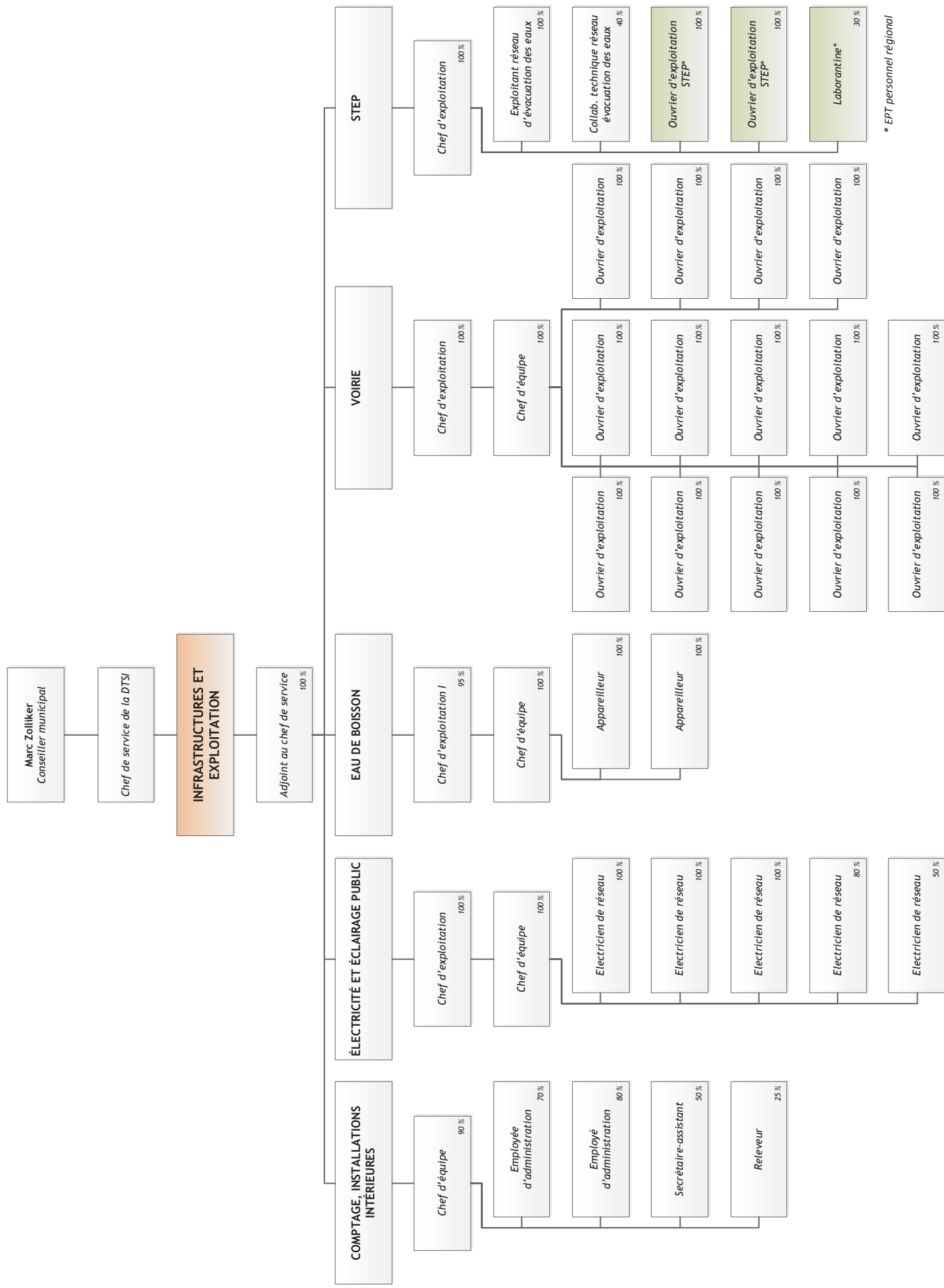
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS



DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

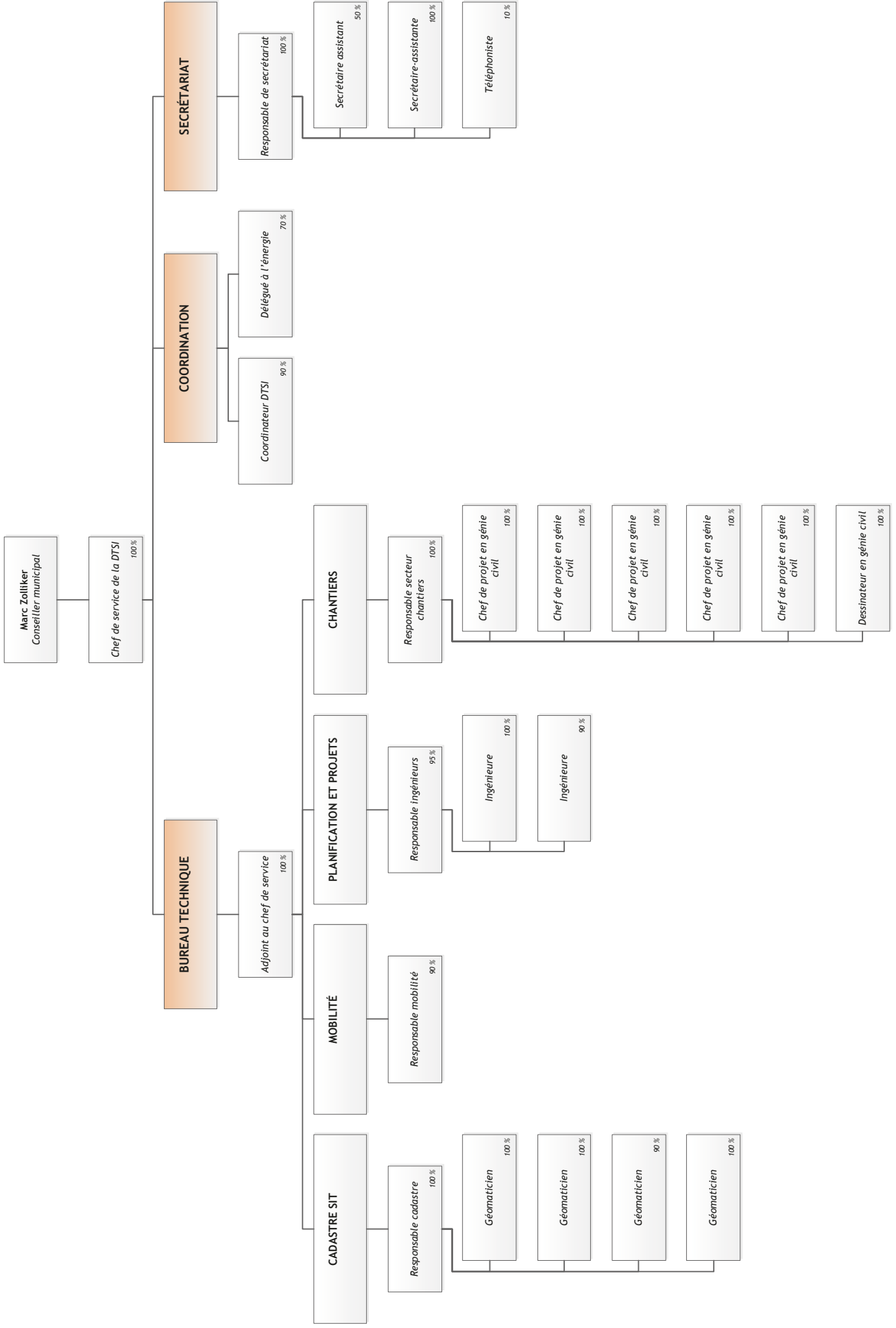


DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

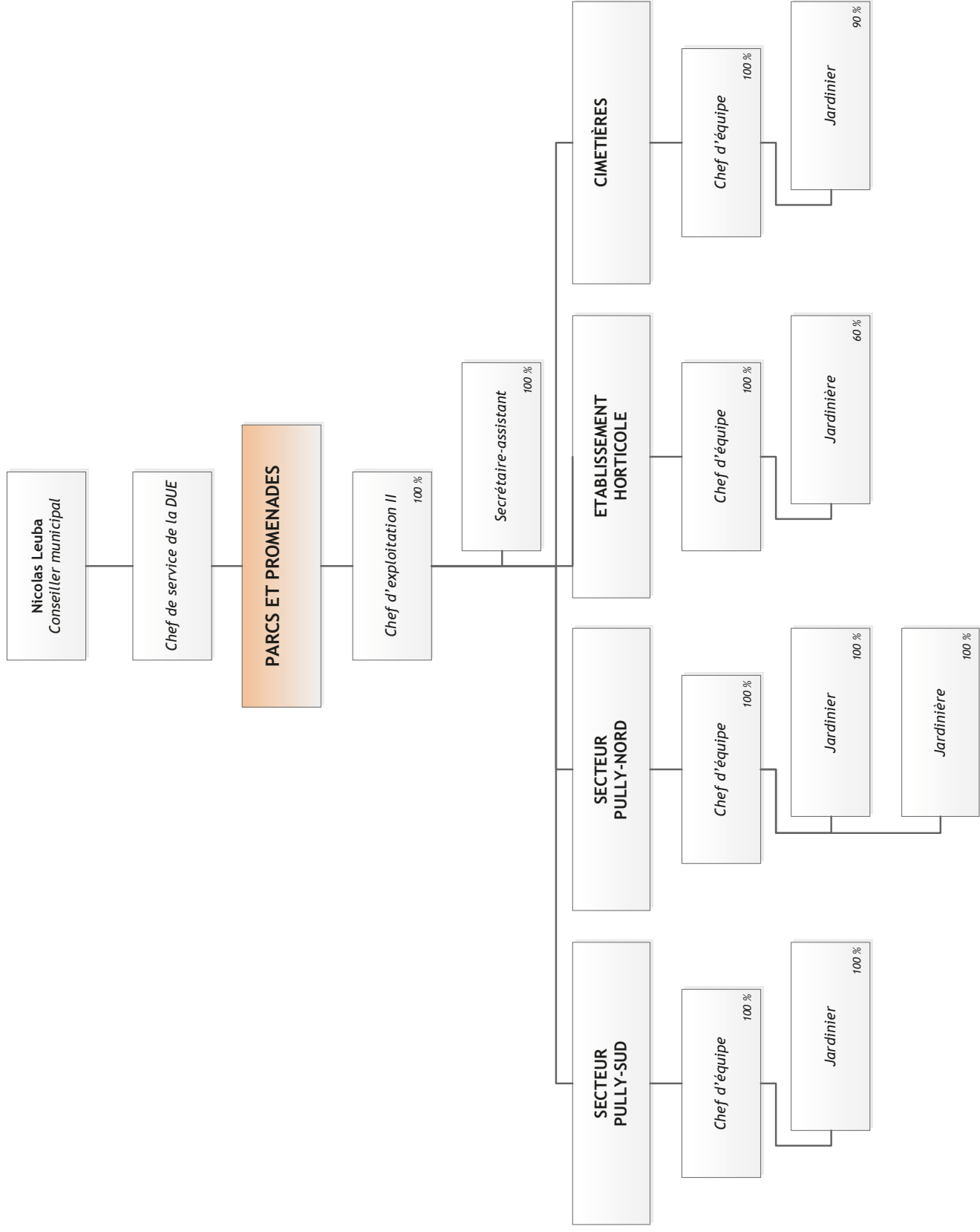


* EPT personnel régional

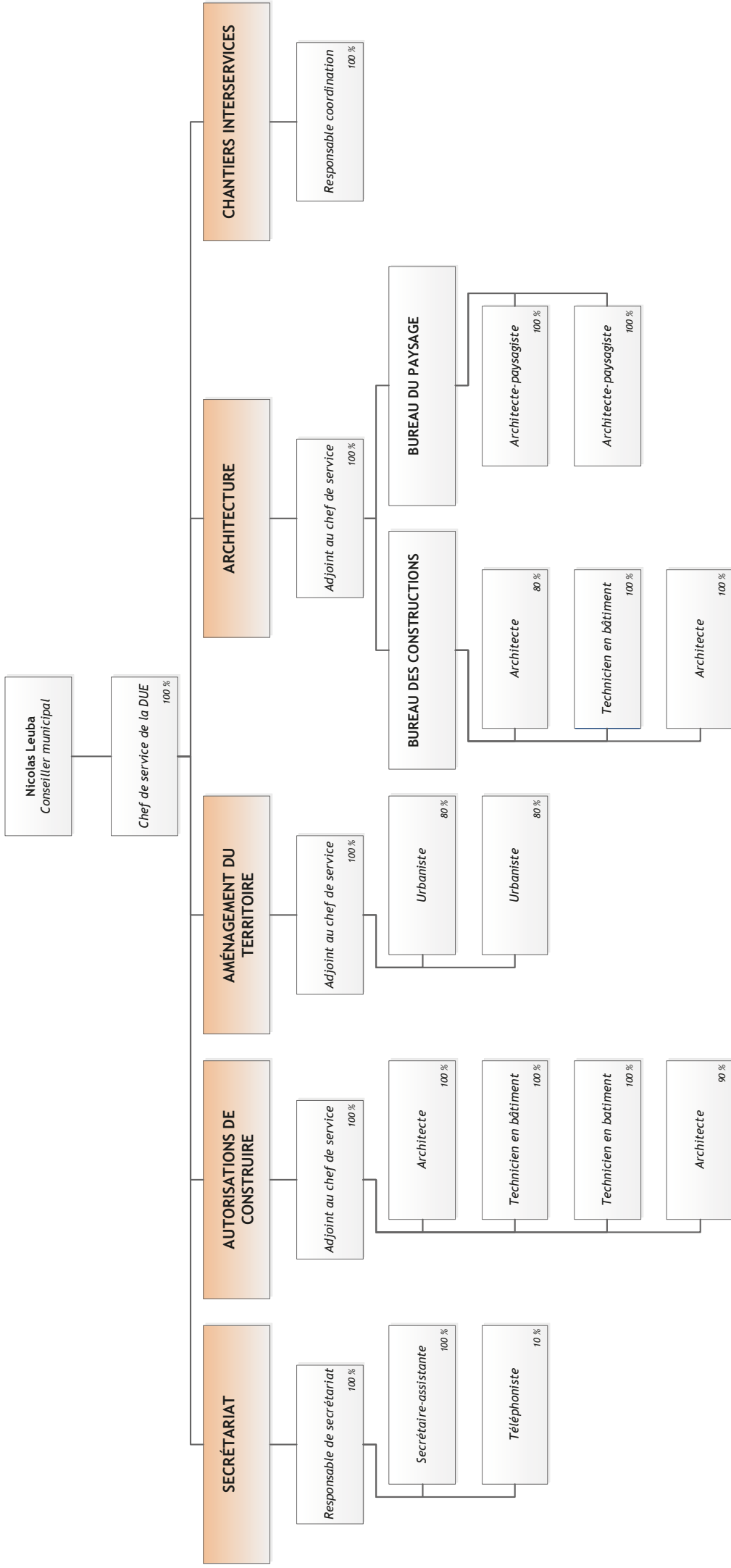
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

